20/12/2018 - 1

Date de la convocation : 13 Décembre 2018. Nombre de membres en exercice : 60. Quorum : 31 Présents :42 Pouvoirs : 11

Le Jeudi 20 Décembre 2018 à 18 heures, le Conseil de la Communauté d'Agglomération du Douaisis s'est réuni Salle Marceline du Parc des Expositions de Douai, sous la présidence de M. Christian POIRET, Président.

ÉTAIENT PRÉSENTS:

M. Jacques ELIAS, M. Freddy KACZMAREK, Mme Marie-Pascale SALVINO, M. Gilles POULAIN, M. Christian DORDAIN, M. Jean-Claude DHALLUIN, M. Claude HEGO, Mme Marylise FENAIN, M. Jean-Michel SZATNY, Mme Thérèse PARISSEAUX, M. Frédéric CHEREAU, Mme Annick LOUVION, M. Daniel SELLIER, Mme Brigitte BONNAFFE-LERICHE, M. Jackie AVENEL, Mme Nadia BONY, Mme Françoise PROUVOST, M. Franz QUATREBOEUFS, M. Alfred BOULAIN, M. René LEDIEU, M. Lionel BLASSEL, M. Alain WALLART, Mme Monique PARENT, M. Jean-Jacques PEYRAUD, M. Jean-Paul COPIN, M. Didier TASSEL, M. Francis FUSTIN, Mme Maryline LUCAS, M. Romuald SAENEN, M. Jean-Luc HALLE, M. Jean-Paul FONTAINE, M. Martial VANDEWOESTYNE, Mme Caroline SANCHEZ, M. Christian POIRET, Mme Nicole DESCAMPS-VOTTIER, M. Thierry PREIN, M. Alain MENSION, Mme Karine SKOTAREK, M. Pascal GEORGE, M. Henri JARUGA, Mme Fatima LESPAGNOL, M. Dominique RICHARD.

EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR:

M. Bruno VANDEVILLE (pouvoir à M. Henri JARUGA), M. Alain BOULANGER (pouvoir à M. Didier TASSEL), M. Christian COURTECUISSE (pouvoir à Mme Marylise FENAIN), Mme Florence GERARD (pouvoir à M. Christian POIRET), Mme Reine DEFRANCE (pouvoir à M. Jean-Jacques PEYRAUD), Mme Annie GOUPIL (pouvoir à M. Jean-Paul COPIN), Mme Nacéra SOLTANI (pouvoir à Mme Caroline SANCHEZ), M. Lionel COURDAVAULT (pouvoir à M. Alain WALLART), Mme Cosette MARQUETTE (pouvoir à M. Lionel BLASSEL), M. Patrick MERCIER (pouvoir à M. Christian DORDAIN), Mme Claudine PARNETZKI (pouvoir à M. Dominique RICHARD).

EXCUSÉS:

Mme Avida OULAHCENE, M. Jean-Luc DEVRESSE, M. Guy CANNIE, M. Alain SEGOND, M. Christophe DUMONT, Mme Johanne MASCLET, M. Jean-Pierre STOBIECKI.

ABSENTS REPRÉSENTÉS:

Mme Nadine MORTELETTE.

ASSISTAIENT ÉGALEMENT A LA RÉUNION :

Mme Catherine BLOT, Directeur Général des Services, M. Luc BERNARD, Directeur de l'Archéologie Préventive, M. Guy GEVAERT, Directeur Juridique, M. François LAURENT, Directeur de l'Administration Générale, M. Ludovic DENNIN, Directeur de l'Assainissement, M. Frédéric FUND, Directeur Eau potable, M. Thierry STAMP, Directeur Grands Projets, M. Paul-André KOTTELANNE, Directeur Financier, M. Guillaume BOUQUET, Contrôleur de Gestion, Mme Claire GOLSE, Directrice du pôle Cohésion Sociale-Habitat, Mme Myriam STANISLAWIAK, Directrice des Ressources Humaines, Mme Marie-Martine POIROT, Directrice du pôle Développement Territorial, M. Yves DELPLANQUE, Directeur du pôle Développement Economique, Mme POIRET Marion, Directrice de la Communication, M. Marc GROBELNY, Directeur pôle Aménagement, Réseaux et Environnement, Mme Elisabeth DANIELEWSKI, Directrice Prospective et financements extérieurs, M. Damien GOLEBIOWSKI, Responsable du service Technologies Information Communication.

2 - Transports

2.1 - Modification des statuts du SMTD - Avis de la CAD

Une nouvelle évolution statutaire du SMTD a été approuvée par son Comité syndical le 14 novembre 2018 (délibération jointe) pour tenir compte des dispositions législatives suivantes :

- D'une part, la nouvelle définition de la compétence « mobilité » dans la loi 2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles
- Et d'autre part, la prise en considération de la loi 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République

Les nouveaux statuts approuvés par le Comité syndical du SMTD font l'objet d'une présentation synthétique dans la délibération susvisée et sont annexés à cette dernière.

Ils sont soumis, pour avis, à la CAD en sa qualité de membre du Syndicat, conformément aux dispositions du code général des collectivités territoriales.

Il vous est proposé, après avis favorable du bureau :

- d'approuver ces nouveaux statuts,
- d'autoriser le Président ou son représentant délégué à signer tous les actes s'attachant à l'exécution de cette décision.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

(Suivent les signatures)
Pour Extrait Certifié Conforme
Pour le Président,
Le Vice-Président délégué,

20/12/2018 - 2

Date de la convocation : 13 Décembre 2018. Nombre de membres en exercice : 60. Quorum : 31 Présents :42 Pouvoirs : 11

Le Jeudi 20 Décembre 2018 à 18 heures, le Conseil de la Communauté d'Agglomération du Douaisis s'est réuni Salle Marceline du Parc des Expositions de Douai, sous la présidence de M. Christian POIRET, Président.

ÉTAIENT PRÉSENTS:

M. Jacques ELIAS, M. Freddy KACZMAREK, Mme Marie-Pascale SALVINO, M. Gilles POULAIN, M. Christian DORDAIN, M. Jean-Claude DHALLUIN, M. Claude HEGO, Mme Marylise FENAIN, M. Jean-Michel SZATNY, Mme Thérèse PARISSEAUX, M. Frédéric CHEREAU, Mme Annick LOUVION, M. Daniel SELLIER, Mme Brigitte BONNAFFE-LERICHE, M. Jackie AVENEL, Mme Nadia BONY, Mme Françoise PROUVOST, M. Franz QUATREBOEUFS, M. Alfred BOULAIN, M. René LEDIEU, M. Lionel BLASSEL, M. Alain WALLART, Mme Monique PARENT, M. Jean-Jacques PEYRAUD, M. Jean-Paul COPIN, M. Didier TASSEL, M. Francis FUSTIN, Mme Maryline LUCAS, M. Romuald SAENEN, M. Jean-Luc HALLE, M. Jean-Paul FONTAINE, M. Martial VANDEWOESTYNE, Mme Caroline SANCHEZ, M. Christian POIRET, Mme Nicole DESCAMPS-VOTTIER, M. Thierry PREIN, M. Alain MENSION, Mme Karine SKOTAREK, M. Pascal GEORGE, M. Henri JARUGA, Mme Fatima LESPAGNOL, M. Dominique RICHARD.

EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR:

M. Bruno VANDEVILLE (pouvoir à M. Henri JARUGA), M. Alain BOULANGER (pouvoir à M. Didier TASSEL), M. Christian COURTECUISSE (pouvoir à Mme Marylise FENAIN), Mme Florence GERARD (pouvoir à M. Christian POIRET), Mme Reine DEFRANCE (pouvoir à M. Jean-Jacques PEYRAUD), Mme Annie GOUPIL (pouvoir à M. Jean-Paul COPIN), Mme Nacéra SOLTANI (pouvoir à Mme Caroline SANCHEZ), M. Lionel COURDAVAULT (pouvoir à M. Alain WALLART), Mme Cosette MARQUETTE (pouvoir à M. Lionel BLASSEL), M. Patrick MERCIER (pouvoir à M. Christian DORDAIN), Mme Claudine PARNETZKI (pouvoir à M. Dominique RICHARD).

EXCUSÉS:

Mme Avida OULAHCENE, M. Jean-Luc DEVRESSE, M. Guy CANNIE, M. Alain SEGOND, M. Christophe DUMONT, Mme Johanne MASCLET, M. Jean-Pierre STOBIECKI.

ABSENTS REPRÉSENTÉS:

Mme Nadine MORTELETTE.

ASSISTAIENT ÉGALEMENT A LA RÉUNION :

Mme Catherine BLOT, Directeur Général des Services, M. Luc BERNARD, Directeur de l'Archéologie Préventive, M. Guy GEVAERT, Directeur Juridique, M. François LAURENT, Directeur de l'Administration Générale, M. Ludovic DENNIN, Directeur de l'Assainissement, M. Frédéric FUND, Directeur Eau potable, M. Thierry STAMP, Directeur Grands Projets, M. Paul-André KOTTELANNE, Directeur Financier, M. Guillaume BOUQUET, Contrôleur de Gestion, Mme Claire GOLSE, Directrice du pôle Cohésion Sociale-Habitat, Mme Myriam STANISLAWIAK, Directrice des Ressources Humaines, Mme Marie-Martine POIROT, Directrice du pôle Développement Territorial, M. Yves DELPLANQUE, Directeur du pôle Développement Economique, Mme POIRET Marion, Directrice de la Communication, M. Marc GROBELNY, Directeur pôle Aménagement, Réseaux et Environnement, Mme Elisabeth DANIELEWSKI, Directrice Prospective et financements extérieurs, M. Damien GOLEBIOWSKI, Responsable du service Technologies Information Communication.

3 – Prospective et financements extérieurs

3.1 – Chevalement d'Anhiers – Etude architecturale et sanitaire - Participation financière de la CAD

Le chevalement d'ANHIERS fait partie des 21 chevalements encore présents dans le Bassin minier des Hauts de France. Il est inclus dans le périmètre du Patrimoine mondial Unesco mais est dans un état sanitaire particulièrement préoccupant et fait l'objet d'un arrêté de péril.

Madame le Maire d'Anhiers a de nouveau adressé en juillet dernier un courrier au Président de la CAD afin d'attirer son attention sur le devenir du chevalement, élément symbolique et rare du patrimoine minier. Ce bien privé, très dégradé, ne parvient pas à trouver acquéreur en l'état, malgré le prix de mise en vente très bas (50 000 €).

Parallèlement, ce sujet a été évoqué à nouveau lors du dernier comité local du Patrimoine Mondial de l'arrondissement de Douai présidé par M. le Sous-Préfet. Les différents partenaires se sont accordés à dire qu'il était nécessaire de prendre des mesures d'urgence pour protéger le chevalement et les bâtiments attenants, et de mener une étude architecturale et sanitaire pour objectiver les mesures conservatoires à prendre, au regard de la valeur historique du lieu, de l'état des bâtiments et des contraintes techniques de sécurité. A cette occasion, M. le Sous-Préfet a évoqué la possibilité d'obtenir des financements au titre de l'ERBM pour soutenir les actions qui seraient entreprises pour la sauvegarde de ce site s'il était acheté par une collectivité.

La Mission Bassin Minier a proposé de porter la maîtrise d'ouvrage de cette étude de diagnostic architectural et sanitaire, dont le montant est chiffré à 30 000 €. Cette étude permettra de donner à d'éventuels acquéreurs toutes les informations à connaître sur l'état du bâti et ce qu'il serait possible d'en faire ou pas.

Une fois l'étude achevée, les résultats seront présentés par la Mission Bassin Minier à l'ensemble des partenaires.

La DRAC s'est d'ores et déjà positionnée pour financer cette étude à hauteur de 50 %.

Il vous est proposé, après avis favorable du bureau :

- d'apporter le soutien de la Communauté d'Agglomération du Douaisis à la démarche.
 - de cofinancer cette étude à hauteur de 50 %, soit 15 000 euros,
- de m'autoriser ou mon délégué, à signer tous les actes nécessaires à l'exécution de cette décision.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

(Suivent les signatures)
Pour Extrait Certifié Conforme
Pour le Président,
Le Vice-Président délégué,

20/12/2018 - 3

Date de la convocation : 13 Décembre 2018. Nombre de membres en exercice : 60. Quorum : 31 Présents :42 Pouvoirs : 11

Le Jeudi 20 Décembre 2018 à 18 heures, le Conseil de la Communauté d'Agglomération du Douaisis s'est réuni Salle Marceline du Parc des Expositions de Douai, sous la présidence de M. Christian POIRET, Président.

ÉTAIENT PRÉSENTS:

M. Jacques ELIAS, M. Freddy KACZMAREK, Mme Marie-Pascale SALVINO, M. Gilles POULAIN, M. Christian DORDAIN, M. Jean-Claude DHALLUIN, M. Claude HEGO, Mme Marylise FENAIN, M. Jean-Michel SZATNY, Mme Thérèse PARISSEAUX, M. Frédéric CHEREAU, Mme Annick LOUVION, M. Daniel SELLIER, Mme Brigitte BONNAFFE-LERICHE, M. Jackie AVENEL, Mme Nadia BONY, Mme Françoise PROUVOST, M. Franz QUATREBOEUFS, M. Alfred BOULAIN, M. René LEDIEU, M. Lionel BLASSEL, M. Alain WALLART, Mme Monique PARENT, M. Jean-Jacques PEYRAUD, M. Jean-Paul COPIN, M. Didier TASSEL, M. Francis FUSTIN, Mme Maryline LUCAS, M. Romuald SAENEN, M. Jean-Luc HALLE, M. Jean-Paul FONTAINE, M. Martial VANDEWOESTYNE, Mme Caroline SANCHEZ, M. Christian POIRET, Mme Nicole DESCAMPS-VOTTIER, M. Thierry PREIN, M. Alain MENSION, Mme Karine SKOTAREK, M. Pascal GEORGE, M. Henri JARUGA, Mme Fatima LESPAGNOL, M. Dominique RICHARD.

EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR:

M. Bruno VANDEVILLE (pouvoir à M. Henri JARUGA), M. Alain BOULANGER (pouvoir à M. Didier TASSEL), M. Christian COURTECUISSE (pouvoir à Mme Marylise FENAIN), Mme Florence GERARD (pouvoir à M. Christian POIRET), Mme Reine DEFRANCE (pouvoir à M. Jean-Jacques PEYRAUD), Mme Annie GOUPIL (pouvoir à M. Jean-Paul COPIN), Mme Nacéra SOLTANI (pouvoir à Mme Caroline SANCHEZ), M. Lionel COURDAVAULT (pouvoir à M. Alain WALLART), Mme Cosette MARQUETTE (pouvoir à M. Lionel BLASSEL), M. Patrick MERCIER (pouvoir à M. Christian DORDAIN), Mme Claudine PARNETZKI (pouvoir à M. Dominique RICHARD).

EXCUSÉS:

Mme Avida OULAHCENE, M. Jean-Luc DEVRESSE, M. Guy CANNIE, M. Alain SEGOND, M. Christophe DUMONT, Mme Johanne MASCLET, M. Jean-Pierre STOBIECKI.

ABSENTS REPRÉSENTÉS:

Mme Nadine MORTELETTE.

ASSISTAIENT ÉGALEMENT A LA RÉUNION :

Mme Catherine BLOT, Directeur Général des Services, M. Luc BERNARD, Directeur de l'Archéologie Préventive, M. Guy GEVAERT, Directeur Juridique, M. François LAURENT, Directeur de l'Administration Générale, M. Ludovic DENNIN, Directeur de l'Assainissement, M. Frédéric FUND, Directeur Eau potable, M. Thierry STAMP, Directeur Grands Projets, M. Paul-André KOTTELANNE, Directeur Financier, M. Guillaume BOUQUET, Contrôleur de Gestion, Mme Claire GOLSE, Directrice du pôle Cohésion Sociale-Habitat, Mme Myriam STANISLAWIAK, Directrice des Ressources Humaines, Mme Marie-Martine POIROT, Directrice du pôle Développement Territorial, M. Yves DELPLANQUE, Directeur du pôle Développement Economique, Mme POIRET Marion, Directrice de la Communication, M. Marc GROBELNY, Directeur pôle Aménagement, Réseaux et Environnement, Mme Elisabeth DANIELEWSKI, Directrice Prospective et financements extérieurs, M. Damien GOLEBIOWSKI, Responsable du service Technologies Information Communication.

4 - Finances

4.1 – Contrat de partenariat avec la DRFiP des Hauts de France pour la fiabilisation des valeurs locatives des propriétés bâties et l'optimisation des bases fiscales

L'un des objectifs stratégiques de la DGFiP réside dans l'amélioration de la qualité du service offert aux collectivités. En matière de fiscalité directe locale, la DGFiP assure le recensement, la mise à jour et l'actualisation des bases d'imposition.

Dans ce cadre, la Direction Régionale des Finances Publiques (DRFiP) des Hauts de France souhaite développer une démarche partenariale avec la Communauté d'Agglomération du Douaisis en vue de fiabiliser les valeurs locatives et d'optimiser les bases fiscales de la collectivité.

Cette démarche repose sur 3 actions :

Action 1 : renforcer la coopération pour optimiser la mise à jour des bases fiscales

La valeur locative cadastrale est un élément déterminant de la fiscalité directe locale. En effet, elle sert à calculer l'assiette des taxes foncières et des taxes annexes, dont la taxe d'enlèvement des ordures ménagères, de la taxe d'habitation et de la contribution foncière des entreprises.

Dans le cadre de la révision des valeurs locatives des locaux professionnels (RVLLP), l'évaluation des locaux repose sur des données déclaratives comme la catégorie et la consistance des locaux. Une étude menée par la CAD a fait ressortir qu'il devait exister des discordances entre les données déclarées et les caractéristiques réelles de certains locaux. Cette étude, analysée par les services de la DRFiP, confirme l'opportunité de contrôler ces données déclaratives.

Par ailleurs, cette action portera sur les règles de détermination de la valeur locative d'une immobilisation en vue de son imposition à la taxe foncière et à la cotisation foncière des entreprises, et notamment sur le choix de la méthode d'évaluation retenue (méthode par comparaison ou méthode comptable).

Action 2 : optimiser la mise à jour des bases fiscales suite à la réforme de la taxe professionnelle

A l'occasion de la réforme de la taxe professionnelle, le panel des ressources des collectivités a été modifié. Désormais, les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) perçoivent :

- La cotisation foncière des entreprises (CFE)
- La cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE)
- Les impositions forfaitaires sur les entreprises de réseaux (IFER)
- La taxe sur les surfaces commerciales (TASCOM)

Depuis plusieurs années, les services de la CAD échangent avec le SIE de Douai pour faciliter le contrôle du bien-fondé des impositions émises au titre de la CFE, la CVAE, les IFER et la TASCOM.

La qualité de la mise à jour des éléments permettant d'asseoir ces impositions apparaît donc comme une nécessité au regard de la justice fiscale et de l'optimisation des ressources fiscales des collectivités.

Action 3 : améliorer la gestion des adresses pour fiabiliser les bases fiscales

Les objectifs de cette action sont :

- D'améliorer la qualité de l'adressage afin d'assurer une meilleure identification des locaux pour l'assiette des impôts directs (taxes foncières, cotisation foncière des entreprises et taxe d'habitation), et de faciliter la détection des changements
- De définir les modalités réciproques d'échange d'informations entre l'administration fiscale et la collectivité
- De développer une communication adaptée sur la création des adresses et sensibiliser les collectivités sur la nécessité de communiquer rapidement aux services de la DRFiP les modifications topographiques
- De fiabiliser les adresses foncières par la mise à jour de la voirie

Pour ce faire, la CAD doit s'engager à informer ses communes membres sur leurs obligations à savoir :

- Procéder le plus tôt possible à la numérotation et à la dénomination des voies lors d'opérations de construction et de réhabilitation.
- Faire parvenir rapidement une copie de la délibération du conseil municipal lors de la création d'une voie, si possible avant la date butoir de prise en compte dans les fichiers DRFiP (D4)
- Informer immédiatement la DRFiP de la renumérotation des voies selon un protocole commun à définir (échange de fichiers ...)
- Pour les communes de plus de 2000 habitants, communiquer au service du cadastre compétent la liste alphabétique des voies de la commune et du numérotage des immeubles conformément aux obligations prévues au décret n°94-1112 du 19 décembre 1994.

Aussi, la CAD s'engage à informer la DRFiP des communes qui entrent dans ce mécanisme de régularisation via l'action de la collectivité.

Le projet de contrat de partenariat entre la CAD et la DRFiP des Hauts de France pour fiabiliser les valeurs locatives des propriétés bâties et optimiser les bases fiscales, est présenté en annexe ; il sera conclu pour une durée de 3 ans à compter de sa signature.

Il vous est proposé, après avis favorable du bureau :

- d'adopter le projet de contrat présenté en annexe,
- d'autoriser le Président ou son représentant délégué à signer ce contrat et tous les actes s'attachant à l'exécution de cette décision.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMES (2 abstentions)

(Suivent les signatures)
Pour Extrait Certifié Conforme
Pour le Président,
Le Vice-Président délégué,

20/12/2018 - 4

Date de la convocation : 13 Décembre 2018. Nombre de membres en exercice : 60. Quorum : 31 Présents :42 Pouvoirs : 11

Le Jeudi 20 Décembre 2018 à 18 heures, le Conseil de la Communauté d'Agglomération du Douaisis s'est réuni Salle Marceline du Parc des Expositions de Douai, sous la présidence de M. Christian POIRET, Président.

ÉTAIENT PRÉSENTS:

M. Jacques ELIAS, M. Freddy KACZMAREK, Mme Marie-Pascale SALVINO, M. Gilles POULAIN, M. Christian DORDAIN, M. Jean-Claude DHALLUIN, M. Claude HEGO, Mme Marylise FENAIN, M. Jean-Michel SZATNY, Mme Thérèse PARISSEAUX, M. Frédéric CHEREAU, Mme Annick LOUVION, M. Daniel SELLIER, Mme Brigitte BONNAFFE-LERICHE, M. Jackie AVENEL, Mme Nadia BONY, Mme Françoise PROUVOST, M. Franz QUATREBOEUFS, M. Alfred BOULAIN, M. René LEDIEU, M. Lionel BLASSEL, M. Alain WALLART, Mme Monique PARENT, M. Jean-Jacques PEYRAUD, M. Jean-Paul COPIN, M. Didier TASSEL, M. Francis FUSTIN, Mme Maryline LUCAS, M. Romuald SAENEN, M. Jean-Luc HALLE, M. Jean-Paul FONTAINE, M. Martial VANDEWOESTYNE, Mme Caroline SANCHEZ, M. Christian POIRET, Mme Nicole DESCAMPS-VOTTIER, M. Thierry PREIN, M. Alain MENSION, Mme Karine SKOTAREK, M. Pascal GEORGE, M. Henri JARUGA, Mme Fatima LESPAGNOL, M. Dominique RICHARD.

EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR:

M. Bruno VANDEVILLE (pouvoir à M. Henri JARUGA), M. Alain BOULANGER (pouvoir à M. Didier TASSEL), M. Christian COURTECUISSE (pouvoir à Mme Marylise FENAIN), Mme Florence GERARD (pouvoir à M. Christian POIRET), Mme Reine DEFRANCE (pouvoir à M. Jean-Jacques PEYRAUD), Mme Annie GOUPIL (pouvoir à M. Jean-Paul COPIN), Mme Nacéra SOLTANI (pouvoir à Mme Caroline SANCHEZ), M. Lionel COURDAVAULT (pouvoir à M. Alain WALLART), Mme Cosette MARQUETTE (pouvoir à M. Lionel BLASSEL), M. Patrick MERCIER (pouvoir à M. Christian DORDAIN), Mme Claudine PARNETZKI (pouvoir à M. Dominique RICHARD).

EXCUSÉS:

Mme Avida OULAHCENE, M. Jean-Luc DEVRESSE, M. Guy CANNIE, M. Alain SEGOND, M. Christophe DUMONT, Mme Johanne MASCLET, M. Jean-Pierre STOBIECKI.

ABSENTS REPRÉSENTÉS:

Mme Nadine MORTELETTE.

ASSISTAIENT ÉGALEMENT A LA RÉUNION :

Mme Catherine BLOT, Directeur Général des Services, M. Luc BERNARD, Directeur de l'Archéologie Préventive, M. Guy GEVAERT, Directeur Juridique, M. François LAURENT, Directeur de l'Administration Générale, M. Ludovic DENNIN, Directeur de l'Assainissement, M. Frédéric FUND, Directeur Eau potable, M. Thierry STAMP, Directeur Grands Projets, M. Paul-André KOTTELANNE, Directeur Financier, M. Guillaume BOUQUET, Contrôleur de Gestion, Mme Claire GOLSE, Directrice du pôle Cohésion Sociale-Habitat, Mme Myriam STANISLAWIAK, Directrice des Ressources Humaines, Mme Marie-Martine POIROT, Directrice du pôle Développement Territorial, M. Yves DELPLANQUE, Directeur du pôle Développement Economique, Mme POIRET Marion, Directrice de la Communication, M. Marc GROBELNY, Directeur pôle Aménagement, Réseaux et Environnement, Mme Elisabeth DANIELEWSKI, Directrice Prospective et financements extérieurs, M. Damien GOLEBIOWSKI, Responsable du service Technologies Information Communication.

4 - Finances

4.3 – Admission en non valeurs de créances irrécouvrables (Budgets annexes : Loisiparc - Assainissement – Déchets – Développement économique - ARKEOS)

M. le Receveur de la Trésorerie de Douai nous sollicite afin d'admettre en nonvaleurs certains titres émis sur différents budgets, dont le montant total s'élève à la somme de **2 749,51** € à savoir :

Budget Loisiparc : pour un montant de 39,50 €.

Budget annexe Assainissement : pour un montant de 677,20 €

<u>Budget annexe Déchets</u>: pour un montant de **1 941,00** € dont les 57 titres de recette ont été émis sur les exercices 2017 et 2018. Cela concerne pour 35 titres des passages en déchèteries et 22 mises à disposition de bacs à déchets verts.

Budget annexe Développement Economique : pour un montant de 58,56 €

Budget du Musée Arkeos : pour un montant de 33,25 €

Les motifs de ces admissions en non valeurs et leur ventilation par budget sont détaillés dans le tableau annexé.

Il vous est proposé, après avis favorable du bureau :

- d'admettre les montants susvisés en non-valeurs sur l'exercice 2018 (les crédits nécessaires sont prévus à chacun des budgets correspondant par décision modificative),
- d'autoriser le Président ou son représentant délégué à signer tous les actes s'attachant à l'exécution de cette décision.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMES (2 abstentions)

(Suivent les signatures)
Pour Extrait Certifié Conforme
Pour le Président,
Le Vice-Président déléqué,

20/12/2018 - 5

Date de la convocation : 13 Décembre 2018. Nombre de membres en exercice : 60. Quorum : 31 Présents :43 Pouvoirs : 10

Le Jeudi 20 Décembre 2018 à 18 heures, le Conseil de la Communauté d'Agglomération du Douaisis s'est réuni Salle Marceline du Parc des Expositions de Douai, sous la présidence de M. Christian POIRET, Président.

ÉTAIENT PRÉSENTS:

M. Jacques ELIAS, M. Bruno VANDEVILLE, M. Freddy KACZMAREK, Mme Marie-Pascale SALVINO, M. Gilles POULAIN, M. Christian DORDAIN, M. Jean-Claude DHALLUIN, M. Claude HEGO, Mme Marylise FENAIN, M. Jean-Michel SZATNY, Mme Thérèse PARISSEAUX, M. Frédéric CHEREAU, Mme Annick LOUVION, M. Daniel SELLIER, Mme Brigitte BONNAFFE-LERICHE, M. Jackie AVENEL, Mme Nadia BONY, Mme Françoise PROUVOST, M. Franz QUATREBOEUFS, M. Alfred BOULAIN, M. René LEDIEU, M. Lionel BLASSEL, M. Alain WALLART, Mme Monique PARENT, M. Jean-Jacques PEYRAUD, M. Jean-Paul COPIN, M. Didier TASSEL, M. Francis FUSTIN, Mme Maryline LUCAS, M. Romuald SAENEN, M. Jean-Luc HALLE, M. Jean-Paul FONTAINE, M. Martial VANDEWOESTYNE, Mme Caroline SANCHEZ, M. Christian POIRET, Mme Nicole DESCAMPS-VOTTIER, M. Thierry PREIN, M. Alain MENSION, Mme Karine SKOTAREK, M. Pascal GEORGE, M. Henri JARUGA, Mme Fatima LESPAGNOL, M. Dominique RICHARD.

EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR:

M. Alain BOULANGER (pouvoir à M. Didier TASSEL), M. Christian COURTECUISSE (pouvoir à Mme Marylise FENAIN), Mme Florence GERARD (pouvoir à M. Christian POIRET), Mme Reine DEFRANCE (pouvoir à M. Jean-Jacques PEYRAUD), Mme Annie GOUPIL (pouvoir à M. Jean-Paul COPIN), Mme Nacéra SOLTANI (pouvoir à Mme Caroline SANCHEZ), M. Lionel COURDAVAULT (pouvoir à M. Alain WALLART), Mme Cosette MARQUETTE (pouvoir à M. Lionel BLASSEL), M. Patrick MERCIER (pouvoir à M. Christian DORDAIN), Mme Claudine PARNETZKI (pouvoir à M. Dominique RICHARD).

EXCUSÉS:

Mme Avida OULAHCENE, M. Jean-Luc DEVRESSE, M. Guy CANNIE, M. Alain SEGOND, M. Christophe DUMONT, Mme Johanne MASCLET, M. Jean-Pierre STOBIECKI.

ABSENTS REPRÉSENTÉS:

Mme Nadine MORTELETTE.

ASSISTAIENT ÉGALEMENT A LA RÉUNION :

Mme Catherine BLOT, Directeur Général des Services, M. Luc BERNARD, Directeur de l'Archéologie Préventive, M. Guy GEVAERT, Directeur Juridique, M. François LAURENT, Directeur de l'Administration Générale, M. Ludovic DENNIN, Directeur de l'Assainissement, M. Frédéric FUND, Directeur Eau potable, M. Thierry STAMP, Directeur Grands Projets, M. Paul-André KOTTELANNE, Directeur Financier, M. Guillaume BOUQUET, Contrôleur de Gestion, Mme Claire GOLSE, Directrice du pôle Cohésion Sociale-Habitat, Mme Myriam STANISLAWIAK, Directrice des Ressources Humaines, Mme Marie-Martine POIROT, Directrice du pôle Développement Territorial, M. Yves DELPLANQUE, Directeur du pôle Développement Economique, Mme POIRET Marion, Directrice de la Communication, M. Marc GROBELNY, Directeur pôle Aménagement, Réseaux et Environnement, Mme Elisabeth DANIELEWSKI, Directrice Prospective et financements extérieurs, M. Damien GOLEBIOWSKI, Responsable du service Technologies Information Communication.

4 - Finances

4.4 - Décisions modificatives budgétaires n°3 - Exercice 2018

Des décisions modificatives budgétaires n°3 concernent les budgets suivants :

- Budget général
- Budget annexe Développement économique
- Budget annexe Loisiparc
- Budget annexe CAD zone Ecopark
- Budget annexe CAD zone Ermitage II
- Budget annexe EcoQuartier du Raquet
- Budget annexe Déchets
- Budget annexe ARKEOS
- Budget annexe Eau potable
- Budget annexe Assainissement
- Budget annexe Archéologie préventive

Il vous est proposé, après avis favorable du bureau :

- d'approuver les décisions modificatives budgétaires n°3 présentées en annexe,
- d'autoriser le Président ou son représentant délégué à signer tous les actes s'attachant à l'exécution de cette décision.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMES (2 abstentions)

(Suivent les signatures)
Pour Extrait Certifié Conforme
Pour le Président,
Le Vice-Président délégué,

20/12/2018 - 6

Date de la convocation : 13 Décembre 2018. Nombre de membres en exercice : 60. Quorum : 31 Présents :43 Pouvoirs : 10

Le Jeudi 20 Décembre 2018 à 18 heures, le Conseil de la Communauté d'Agglomération du Douaisis s'est réuni Salle Marceline du Parc des Expositions de Douai, sous la présidence de M. Christian POIRET, Président.

ÉTAIENT PRÉSENTS:

M. Jacques ELIAS, M. Bruno VANDEVILLE, M. Freddy KACZMAREK, Mme Marie-Pascale SALVINO, M. Gilles POULAIN, M. Christian DORDAIN, M. Jean-Claude DHALLUIN, M. Claude HEGO, Mme Marylise FENAIN, M. Jean-Michel SZATNY, Mme Thérèse PARISSEAUX, M. Frédéric CHEREAU, Mme Annick LOUVION, M. Daniel SELLIER, Mme Brigitte BONNAFFE-LERICHE, M. Jackie AVENEL, Mme Nadia BONY, Mme Françoise PROUVOST, M. Franz QUATREBOEUFS, M. Alfred BOULAIN, M. René LEDIEU, M. Lionel BLASSEL, M. Alain WALLART, Mme Monique PARENT, M. Jean-Jacques PEYRAUD, M. Jean-Paul COPIN, M. Didier TASSEL, M. Francis FUSTIN, Mme Maryline LUCAS, M. Romuald SAENEN, M. Jean-Luc HALLE, M. Jean-Paul FONTAINE, M. Martial VANDEWOESTYNE, Mme Caroline SANCHEZ, M. Christian POIRET, Mme Nicole DESCAMPS-VOTTIER, M. Thierry PREIN, M. Alain MENSION, Mme Karine SKOTAREK, M. Pascal GEORGE, M. Henri JARUGA, Mme Fatima LESPAGNOL, M. Dominique RICHARD.

EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR:

M. Alain BOULANGER (pouvoir à M. Didier TASSEL), M. Christian COURTECUISSE (pouvoir à Mme Marylise FENAIN), Mme Florence GERARD (pouvoir à M. Christian POIRET), Mme Reine DEFRANCE (pouvoir à M. Jean-Jacques PEYRAUD), Mme Annie GOUPIL (pouvoir à M. Jean-Paul COPIN), Mme Nacéra SOLTANI (pouvoir à Mme Caroline SANCHEZ), M. Lionel COURDAVAULT (pouvoir à M. Alain WALLART), Mme Cosette MARQUETTE (pouvoir à M. Lionel BLASSEL), M. Patrick MERCIER (pouvoir à M. Christian DORDAIN), Mme Claudine PARNETZKI (pouvoir à M. Dominique RICHARD).

EXCUSÉS :

Mme Avida OULAHCENE, M. Jean-Luc DEVRESSE, M. Guy CANNIE, M. Alain SEGOND, M. Christophe DUMONT, Mme Johanne MASCLET, M. Jean-Pierre STOBIECKI.

ABSENTS REPRÉSENTÉS:

Mme Nadine MORTELETTE.

ASSISTAIENT ÉGALEMENT A LA RÉUNION :

Mme Catherine BLOT, Directeur Général des Services, M. Luc BERNARD, Directeur de l'Archéologie Préventive, M. Guy GEVAERT, Directeur Juridique, M. François LAURENT, Directeur de l'Administration Générale, M. Ludovic DENNIN, Directeur de l'Assainissement, M. Frédéric FUND, Directeur Eau potable, M. Thierry STAMP, Directeur Grands Projets, M. Paul-André KOTTELANNE, Directeur Financier, M. Guillaume BOUQUET, Contrôleur de Gestion, Mme Claire GOLSE, Directrice du pôle Cohésion Sociale-Habitat, Mme Myriam STANISLAWIAK, Directrice des Ressources Humaines, Mme Marie-Martine POIROT, Directrice du pôle Développement Territorial, M. Yves DELPLANQUE, Directeur du pôle Développement Economique, Mme POIRET Marion, Directrice de la Communication, M. Marc GROBELNY, Directeur pôle Aménagement, Réseaux et Environnement, Mme Elisabeth DANIELEWSKI, Directrice Prospective et financements extérieurs, M. Damien GOLEBIOWSKI, Responsable du service Technologies Information Communication.

4 - Finances

4.5 - Modification des virements de crédits inter-budgets suite à DM budgétaires n°3 - Exercice 2018

La Communauté d'Agglomération du Douaisis dispose d'un budget général et de budgets annexes. Certains d'entre eux nécessitent que soit réalisé un virement en provenance du budget général afin d'en assurer l'équilibre financier.

Suite aux décisions modificatives budgétaires n° 3, des changements de virements de crédits inter-budgets sont à opérer.

Ces changements sont présentés ci-après.

1) <u>Virement du budget général pour le budget annexe Développement</u> économique :

Afin d'assurer l'équilibre financier du budget de développement économique, il vous est proposé un virement de 5 674 933.88€ en lieu et place du montant initial de 5 527 765.04€

2) Virement du budget général pour le budget annexe Loisiparc :

Afin d'assurer l'équilibre financier du budget concernant Loisiparc, il vous est proposé un virement d'un montant de 287 092.82€ en lieu et place du montant initial de 281 474.86€

3) <u>Virements du budget général pour le budget annexe Archéologie préventive :</u>

Afin d'assurer l'équilibre financier du budget concernant l'archéologie préventive, il vous est proposé un virement d'un montant de 384 826.93€ en lieu et place du montant initial de 401 302.98€

Il vous est proposé, après avis favorable du bureau :

- d'adopter les modifications présentées ci-dessus,
- d'autoriser le Président ou son représentant délégué à signer tous les actes s'attachant à l'exécution de cette décision.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMES (2 abstentions)

(Suivent les signatures)
Pour Extrait Certifié Conforme
Pour le Président,
Le Vice-Président délégué,

20/12/2018 - 7

Date de la convocation : 13 Décembre 2018. Nombre de membres en exercice : 60. Quorum : 31 Présents :43 Pouvoirs : 10

Le Jeudi 20 Décembre 2018 à 18 heures, le Conseil de la Communauté d'Agglomération du Douaisis s'est réuni Salle Marceline du Parc des Expositions de Douai, sous la présidence de M. Christian POIRET, Président.

ÉTAIENT PRÉSENTS:

M. Jacques ELIAS, M. Bruno VANDEVILLE, M. Freddy KACZMAREK, Mme Marie-Pascale SALVINO, M. Gilles POULAIN, M. Christian DORDAIN, M. Jean-Claude DHALLUIN, M. Claude HEGO, Mme Marylise FENAIN, M. Jean-Michel SZATNY, Mme Thérèse PARISSEAUX, M. Frédéric CHEREAU, Mme Annick LOUVION, M. Daniel SELLIER, Mme Brigitte BONNAFFE-LERICHE, M. Jackie AVENEL, Mme Nadia BONY, Mme Françoise PROUVOST, M. Franz QUATREBOEUFS, M. Alfred BOULAIN, M. René LEDIEU, M. Lionel BLASSEL, M. Alain WALLART, Mme Monique PARENT, M. Jean-Jacques PEYRAUD, M. Jean-Paul COPIN, M. Didier TASSEL, M. Francis FUSTIN, Mme Maryline LUCAS, M. Romuald SAENEN, M. Jean-Luc HALLE, M. Jean-Paul FONTAINE, M. Martial VANDEWOESTYNE, Mme Caroline SANCHEZ, M. Christian POIRET, Mme Nicole DESCAMPS-VOTTIER, M. Thierry PREIN, M. Alain MENSION, Mme Karine SKOTAREK, M. Pascal GEORGE, M. Henri JARUGA, Mme Fatima LESPAGNOL, M. Dominique RICHARD.

EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR:

M. Alain BOULANGER (pouvoir à M. Didier TASSEL), M. Christian COURTECUISSE (pouvoir à Mme Marylise FENAIN), Mme Florence GERARD (pouvoir à M. Christian POIRET), Mme Reine DEFRANCE (pouvoir à M. Jean-Jacques PEYRAUD), Mme Annie GOUPIL (pouvoir à M. Jean-Paul COPIN), Mme Nacéra SOLTANI (pouvoir à Mme Caroline SANCHEZ), M. Lionel COURDAVAULT (pouvoir à M. Alain WALLART), Mme Cosette MARQUETTE (pouvoir à M. Lionel BLASSEL), M. Patrick MERCIER (pouvoir à M. Christian DORDAIN), Mme Claudine PARNETZKI (pouvoir à M. Dominique RICHARD).

EXCUSÉS :

Mme Avida OULAHCENE, M. Jean-Luc DEVRESSE, M. Guy CANNIE, M. Alain SEGOND, M. Christophe DUMONT, Mme Johanne MASCLET, M. Jean-Pierre STOBIECKI.

ABSENTS REPRÉSENTÉS:

Mme Nadine MORTELETTE.

ASSISTAIENT ÉGALEMENT A LA RÉUNION :

Mme Catherine BLOT, Directeur Général des Services, M. Luc BERNARD, Directeur de l'Archéologie Préventive, M. Guy GEVAERT, Directeur Juridique, M. François LAURENT, Directeur de l'Administration Générale, M. Ludovic DENNIN, Directeur de l'Assainissement, M. Frédéric FUND, Directeur Eau potable, M. Thierry STAMP, Directeur Grands Projets, M. Paul-André KOTTELANNE, Directeur Financier, M. Guillaume BOUQUET, Contrôleur de Gestion, Mme Claire GOLSE, Directrice du pôle Cohésion Sociale-Habitat, Mme Myriam STANISLAWIAK, Directrice des Ressources Humaines, Mme Marie-Martine POIROT, Directrice du pôle Développement Territorial, M. Yves DELPLANQUE, Directeur du pôle Développement Economique, Mme POIRET Marion, Directrice de la Communication, M. Marc GROBELNY, Directeur pôle Aménagement, Réseaux et Environnement, Mme Elisabeth DANIELEWSKI, Directrice Prospective et financements extérieurs, M. Damien GOLEBIOWSKI, Responsable du service Technologies Information Communication.

4 - Finances

4.6 - Fonds de concours à la commune de Férin – Année 2017 – Modification de l'affectation – Avenant n°1 à la convention de fonds de concours CAD/Commune

Par délibération en date du 13 octobre 2017, le Conseil communautaire a adopté la proposition d'affectation de fonds de concours déposée par la commune de Férin au titre de l'année 2017 :

- →14 494.30 euros affectés en fonctionnement pour les opérations suivantes : Parking Rue du Four, Elagage d'arbres Rue de Dechy, Amélioration du terrain de football.
- →51 186.70 euros affectés en mise en réserve.

A la suite de cette décision, la CAD a passé avec la commune de Férin la convention fixant les modalités de versement de ce fonds de concours.

<u>La commune de Férin demande à la CAD de modifier comme suit l'affectation de son fonds de concours 2017 :</u>

- ightarrow10 521.58 euros affectés en fonctionnement sur les 2 programmes suivants : Parking Rue du Four, Elagage d'arbres Rue de Dechy,
- →55 159.42 euros affectés en réserve.

Il est proposé de modifier la répartition du fonds de concours de la commune de Férin/année 2017 selon la demande de celle-ci et de passer un avenant à la convention signée entre la CAD et la commune pour contractualiser le changement d'affectation du fonds de concours.

Les dispositions de cet avenant n°1 sont les suivantes :

- → Le contenu de l'article 2.1 de la convention portant sur la destination du fonds de concours est modifié comme suit :
- 2.1 Il est accordé en considération de l'opération suivante, se rattachant à un équipement communal :

Parking Rue du Four – Elagage d'arbres Rue de Dechy

- → Le contenu de l'article 2.2 de la convention portant sur la destination du fonds de concours est modifié comme suit :
- 2.2 Le fonds de concours se répartit en fonctionnement et investissement ou en réserve de la manière suivante :

2.2.1 – Fonctionnement Montant : 10 521.58 € 2.2.2 – Investissement

Montant:/

2.2.3 – Mise en réserve Montant : 55 159.42 €

- → Le montant de l'annulation de l'opération « amélioration du terrain de football » d'un montant de 3 972.72 euros sera cumulé avec la dotation du fonds de concours 2019.
- → Les autres dispositions de la convention restent inchangées.
- → L'avenant entre en vigueur à compter de sa souscription par les parties.

Il vous est proposé, après avis favorable du bureau :

- de modifier selon les termes de la demande de la commune de Férin, l'affectation de son fonds de concours / 2017,
- de passer l'avenant n°1 à la convention de fonds de concours 2017 présenté ci-dessus,
- d'autoriser le Président ou son représentant délégué à signer tous les actes s'attachant à l'exécution de cette décision.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMES (2 abstentions)

(Suivent les signatures)
Pour Extrait Certifié Conforme
Pour le Président,
Le Vice-Président délégué,

20/12/2018 - 8

Date de la convocation : 13 Décembre 2018. Nombre de membres en exercice : 60. Quorum : 31 Présents :43 Pouvoirs : 10

Le Jeudi 20 Décembre 2018 à 18 heures, le Conseil de la Communauté d'Agglomération du Douaisis s'est réuni Salle Marceline du Parc des Expositions de Douai, sous la présidence de M. Christian POIRET, Président.

ÉTAIENT PRÉSENTS:

M. Jacques ELIAS, M. Bruno VANDEVILLE, M. Freddy KACZMAREK, Mme Marie-Pascale SALVINO, M. Gilles POULAIN, M. Christian DORDAIN, M. Jean-Claude DHALLUIN, M. Claude HEGO, Mme Marylise FENAIN, M. Jean-Michel SZATNY, Mme Thérèse PARISSEAUX, M. Frédéric CHEREAU, Mme Annick LOUVION, M. Daniel SELLIER, Mme Brigitte BONNAFFE-LERICHE, M. Jackie AVENEL, Mme Nadia BONY, Mme Françoise PROUVOST, M. Franz QUATREBOEUFS, M. Alfred BOULAIN, M. René LEDIEU, M. Lionel BLASSEL, M. Alain WALLART, Mme Monique PARENT, M. Jean-Jacques PEYRAUD, M. Jean-Paul COPIN, M. Didier TASSEL, M. Francis FUSTIN, Mme Maryline LUCAS, M. Romuald SAENEN, M. Jean-Luc HALLE, M. Jean-Paul FONTAINE, M. Martial VANDEWOESTYNE, Mme Caroline SANCHEZ, M. Christian POIRET, Mme Nicole DESCAMPS-VOTTIER, M. Thierry PREIN, M. Alain MENSION, Mme Karine SKOTAREK, M. Pascal GEORGE, M. Henri JARUGA, Mme Fatima LESPAGNOL, M. Dominique RICHARD.

EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR:

M. Alain BOULANGER (pouvoir à M. Didier TASSEL), M. Christian COURTECUISSE (pouvoir à Mme Marylise FENAIN), Mme Florence GERARD (pouvoir à M. Christian POIRET), Mme Reine DEFRANCE (pouvoir à M. Jean-Jacques PEYRAUD), Mme Annie GOUPIL (pouvoir à M. Jean-Paul COPIN), Mme Nacéra SOLTANI (pouvoir à Mme Caroline SANCHEZ), M. Lionel COURDAVAULT (pouvoir à M. Alain WALLART), Mme Cosette MARQUETTE (pouvoir à M. Lionel BLASSEL), M. Patrick MERCIER (pouvoir à M. Christian DORDAIN), Mme Claudine PARNETZKI (pouvoir à M. Dominique RICHARD).

EXCUSÉS :

Mme Avida OULAHCENE, M. Jean-Luc DEVRESSE, M. Guy CANNIE, M. Alain SEGOND, M. Christophe DUMONT, Mme Johanne MASCLET, M. Jean-Pierre STOBIECKI.

ABSENTS REPRÉSENTÉS:

Mme Nadine MORTELETTE.

<u>ASSISTAIENT ÉGALEMENT A LA RÉUNION</u> :

Mme Catherine BLOT, Directeur Général des Services, M. Luc BERNARD, Directeur de l'Archéologie Préventive, M. Guy GEVAERT, Directeur Juridique, M. François LAURENT, Directeur de l'Administration Générale, M. Ludovic DENNIN, Directeur de l'Assainissement, M. Frédéric FUND, Directeur Eau potable, M. Thierry STAMP, Directeur Grands Projets, M. Paul-André KOTTELANNE, Directeur Financier, M. Guillaume BOUQUET, Contrôleur de Gestion, Mme Claire GOLSE, Directrice du pôle Cohésion Sociale-Habitat, Mme Myriam STANISLAWIAK, Directrice des Ressources Humaines, Mme Marie-Martine POIROT, Directrice du pôle Développement Territorial, M. Yves DELPLANQUE, Directeur du pôle Développement Economique, Mme POIRET Marion, Directrice de la Communication, M. Marc GROBELNY, Directeur pôle Aménagement, Réseaux et Environnement, Mme Elisabeth DANIELEWSKI, Directrice Prospective et financements extérieurs, M. Damien GOLEBIOWSKI, Responsable du service Technologies Information Communication.

4 - Finances

4.7 - Fonds de concours à la commune d'Estrées— Année 2018 — Modification de l'affectation — Avenant n°1 à la convention de fonds de concours CAD/Commune

Par délibération en date du 5 juillet 2018, le Conseil communautaire a adopté la proposition d'affectation de fonds de concours déposée par la commune d'Estrées au titre de l'année 2018 :

- →6 784.42 euros affectés en fonctionnement pour les opérations suivantes : Remplacement carte relais sonde de la chaudière salle des fêtes Travaux église Réparation charpente, toiture, plancher et escalier du grenier de la Mairie.
- →11 206 euros affectés en Investissement pour les opérations suivantes : Sécurité routière –de clôtures aux ateliers municipaux et au jeu de billon.
- →23 684.56 euros affectés en mise en réserve.

A la suite de cette décision, la CAD a passé avec la commune d'Estrées la convention fixant les modalités de versement de ce fonds de concours.

<u>La commune d'Estrées demande à la CAD de modifier comme suit l'affectation de son</u> fonds de concours 2018.

- →8 184.42 euros affectés en fonctionnement
- →11 206 euros affectés en investissement
- →22 284.56 euros affectés en réserve

Il est proposé de modifier la répartition du fonds de concours de la commune d'Estrées/année 2018 selon la demande de celle-ci et de passer un avenant à la convention signée entre la CAD et la commune pour contractualiser le changement d'affectation du fonds de concours.

Les dispositions de cet avenant n°1 sont les suivantes :

- →Le contenu de l'article 2.1 de la convention, relatif à la destination du fonds de concours est modifié comme suit :
- 2.1 Il est accordé en considération de l'opération suivante, se rattachant à un équipement communal :

Fonctionnement : Remplacement carte relais sonde de la chaudière salle des fêtes – Travaux église – Réparation charpente, toiture, plancher et escalier du grenier de la Mairie – Elagage Chemin Mont de la Vigne

Investissement : Sécurité routière – Pose de clôtures aux ateliers municipaux et au jeu de billon

- →Le contenu de l'article 2.2 de la convention, relatif à la destination du fonds de concours est modifié comme suit :
- 2.2 Le fonds de concours se répartit en fonctionnement et investissement ou en réserve de la manière suivante :

2.2.1 – Fonctionnement
Montant: 8 184.42 €
2.2.2 – Investissement
Montant: 11 206 €
2.2.3 – Mise en réserve
Montant: 22 284.56 €

- → Les autres dispositions de la convention restent inchangées.
- → L'avenant entre en vigueur à compter de sa souscription par les parties.

Il vous est proposé, après avis favorable du bureau :

- de modifier selon les termes de la demande de la commune d'Estrées, l'affectation de son fonds de concours / 2018,
- de passer l'avenant n°1 à la convention de fonds de concours 2018 présenté ci-dessus,
- d'autoriser le Président ou son représentant délégué à signer tous les actes s'attachant à l'exécution de cette décision.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMES (2 abstentions)

(Suivent les signatures)
Pour Extrait Certifié Conforme
Pour le Président,
Le Vice-Président délégué,

20/12/2018 - 9

Date de la convocation : 13 Décembre 2018. Nombre de membres en exercice : 60. Quorum : 31 Présents :43 Pouvoirs : 10

Le Jeudi 20 Décembre 2018 à 18 heures, le Conseil de la Communauté d'Agglomération du Douaisis s'est réuni Salle Marceline du Parc des Expositions de Douai, sous la présidence de M. Christian POIRET, Président.

ÉTAIENT PRÉSENTS:

M. Jacques ELIAS, M. Bruno VANDEVILLE, M. Freddy KACZMAREK, Mme Marie-Pascale SALVINO, M. Gilles POULAIN, M. Christian DORDAIN, M. Jean-Claude DHALLUIN, M. Claude HEGO, Mme Marylise FENAIN, M. Jean-Michel SZATNY, Mme Thérèse PARISSEAUX, M. Frédéric CHEREAU, Mme Annick LOUVION, M. Daniel SELLIER, Mme Brigitte BONNAFFE-LERICHE, M. Jackie AVENEL, Mme Nadia BONY, Mme Françoise PROUVOST, M. Franz QUATREBOEUFS, M. Alfred BOULAIN, M. René LEDIEU, M. Lionel BLASSEL, M. Alain WALLART, Mme Monique PARENT, M. Jean-Jacques PEYRAUD, M. Jean-Paul COPIN, M. Didier TASSEL, M. Francis FUSTIN, Mme Maryline LUCAS, M. Romuald SAENEN, M. Jean-Luc HALLE, M. Jean-Paul FONTAINE, M. Martial VANDEWOESTYNE, Mme Caroline SANCHEZ, M. Christian POIRET, Mme Nicole DESCAMPS-VOTTIER, M. Thierry PREIN, M. Alain MENSION, Mme Karine SKOTAREK, M. Pascal GEORGE, M. Henri JARUGA, Mme Fatima LESPAGNOL, M. Dominique RICHARD.

EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR:

M. Alain BOULANGER (pouvoir à M. Didier TASSEL), M. Christian COURTECUISSE (pouvoir à Mme Marylise FENAIN), Mme Florence GERARD (pouvoir à M. Christian POIRET), Mme Reine DEFRANCE (pouvoir à M. Jean-Jacques PEYRAUD), Mme Annie GOUPIL (pouvoir à M. Jean-Paul COPIN), Mme Nacéra SOLTANI (pouvoir à Mme Caroline SANCHEZ), M. Lionel COURDAVAULT (pouvoir à M. Alain WALLART), Mme Cosette MARQUETTE (pouvoir à M. Lionel BLASSEL), M. Patrick MERCIER (pouvoir à M. Christian DORDAIN), Mme Claudine PARNETZKI (pouvoir à M. Dominique RICHARD).

EXCUSÉS :

Mme Avida OULAHCENE, M. Jean-Luc DEVRESSE, M. Guy CANNIE, M. Alain SEGOND, M. Christophe DUMONT, Mme Johanne MASCLET, M. Jean-Pierre STOBIECKI.

ABSENTS REPRÉSENTÉS:

Mme Nadine MORTELETTE.

ASSISTAIENT ÉGALEMENT A LA RÉUNION :

Mme Catherine BLOT, Directeur Général des Services, M. Luc BERNARD, Directeur de l'Archéologie Préventive, M. Guy GEVAERT, Directeur Juridique, M. François LAURENT, Directeur de l'Administration Générale, M. Ludovic DENNIN, Directeur de l'Assainissement, M. Frédéric FUND, Directeur Eau potable, M. Thierry STAMP, Directeur Grands Projets, M. Paul-André KOTTELANNE, Directeur Financier, M. Guillaume BOUQUET, Contrôleur de Gestion, Mme Claire GOLSE, Directrice du pôle Cohésion Sociale-Habitat, Mme Myriam STANISLAWIAK, Directrice des Ressources Humaines, Mme Marie-Martine POIROT, Directrice du pôle Développement Territorial, M. Yves DELPLANQUE, Directeur du pôle Développement Economique, Mme POIRET Marion, Directrice de la Communication, M. Marc GROBELNY, Directeur pôle Aménagement, Réseaux et Environnement, Mme Elisabeth DANIELEWSKI, Directrice Prospective et financements extérieurs, M. Damien GOLEBIOWSKI, Responsable du service Technologies Information Communication.

4 - Finances

4.8 - Fonds de concours aux communes - Année 2018 - Affectation (16 dossiers déposés)

Dans le cadre de l'adoption du budget 2018, la CAD a mis en place un fonds de concours communautaire destiné à accompagner les communes membres dans le financement d'opérations portant sur la mise en place d'équipements publics ou sur leur amélioration, conformément aux dispositions de l'article L5216-5.VI du code général des collectivités territoriales :

→ « Afin de financer **la réalisation ou le fonctionnement d'un équipement**, des fonds de concours peuvent être versés entre la communauté d'agglomération et les communes membres après accords concordants exprimés à la majorité simple du conseil communautaire et des conseils municipaux concernés.

Le montant total des fonds de concours ne peut excéder la part du financement assurée, hors subventions, par le bénéficiaire du fonds de concours ».

Les crédits correspondants sont prévus au budget général 2018, comptes 020 657341 et 020 2041412.

Lors de ses réunions précédentes, le Conseil communautaire a adopté les propositions d'affectation de fonds de concours reprises à titre indicatif dans le tableau joint en annexe, présentées par les communes de :

- → CUINCY ERCHIN ESTREES FLERS EN ESCREBIEUX FLINES LES RACHES GUESNAIN HAMEL LALLAING RACHES WAZIERS (délibération du 05/07/2018)
- → ARLEUX AUBIGNY AU BAC BRUNEMONT BUGNICOURT DOUAI FAUMONT LAMBRES LEZ DOUAI MARCQ EN OSTREVENT ROOST WARENDIN (délibération du 12/10/2018)

Il lui revient d'instruire à présent les propositions d'affectation de fonds de concours déposées par d'autres communes membres : ANHIERS – AUBY – CANTIN – COURCHELETTES – DECHY – ESQUERCHIN – FECHAIN – FERIN – FRESSAIN – GOEULZIN – LAUWIN PLANQUE – LECLUSE – RAIMBEAUCOURT – ROUCOURT – SIN LE NOBLE – VILLERS AU TERTRE.

Le tableau joint en annexe présente ces propositions qui sont conformes à la réglementation sur les fonds de concours (notion d'équipement et d'immobilisation corporelle, en investissement et en fonctionnement).

Après adoption de ces propositions, la CAD passera avec chacune des communes concernées une convention qui fixe le montant et la destination du fonds de concours, les échéanciers de réalisation des opérations auxquelles se rattache le fonds de concours et les modalités de paiement du fonds de concours ; les conventions seront établies selon le modèle de la convention cadre de fonds de concours adoptée par le Conseil communautaire le 24 mai 2013.

Il vous est proposé, après avis favorable du bureau :

- d'adopter les propositions d'affectation de fonds de concours présentées par les communes de : ANHIERS AUBY CANTIN COURCHELETTES DECHY ESQUERCHIN FECHAIN FERIN FRESSAIN GOEULZIN LAUWIN PLANQUE LECLUSE RAIMBEAUCOURT ROUCOURT SIN LE NOBLE VILLERS AU TERTRE,
- de déléguer au Président le soin de souscrire directement la convention particulière de fonds de concours à établir avec chacune des communes, selon le modèle de la convention cadre de fonds de concours et les propositions d'affectation adoptées,
- d'autoriser le Président ou son représentant délégué à signer tous les actes s'attachant à l'exécution de cette décision.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

(Suivent les signatures)
Pour Extrait Certifié Conforme
Pour le Président,
Le Vice-Président délégué,

20/12/2018 - 10

Date de la convocation : 13 Décembre 2018. Nombre de membres en exercice : 60. Quorum : 31 Présents :44 Pouvoirs : 11

Le Jeudi 20 Décembre 2018 à 18 heures, le Conseil de la Communauté d'Agglomération du Douaisis s'est réuni Salle Marceline du Parc des Expositions de Douai, sous la présidence de M. Christian POIRET, Président.

ÉTAIENT PRÉSENTS:

M. Jacques ELIAS, M. Bruno VANDEVILLE, M. Freddy KACZMAREK, Mme Marie-Pascale SALVINO, M. Gilles POULAIN, M. Christian DORDAIN, M. Jean-Claude DHALLUIN, M. Claude HEGO, Mme Marylise FENAIN, M. Jean-Michel SZATNY, Mme Thérèse PARISSEAUX, M. Frédéric CHEREAU, Mme Annick LOUVION, M. Daniel SELLIER, Mme Brigitte BONNAFFE-LERICHE, M. Jackie AVENEL, Mme Nadia BONY, Mme Françoise PROUVOST, M. Franz QUATREBOEUFS, M. Alfred BOULAIN, M. René LEDIEU, M. Lionel BLASSEL, M. Alain WALLART, Mme Monique PARENT, M. Jean-Jacques PEYRAUD, M. Jean-Paul COPIN, M. Didier TASSEL, M. Francis FUSTIN, Mme Maryline LUCAS, M. Romuald SAENEN, M. Jean-Luc HALLE, M. Jean-Paul FONTAINE, M. Martial VANDEWOESTYNE, Mme Caroline SANCHEZ, M. Christian POIRET, Mme Nicole DESCAMPS-VOTTIER, M. Thierry PREIN, M. Alain MENSION, Mme Karine SKOTAREK, M. Pascal GEORGE, M. Christophe DUMONT, M. Henri JARUGA, Mme Fatima LESPAGNOL, M. Dominique RICHARD.

EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR:

M. Alain BOULANGER (pouvoir à M. Didier TASSEL), M. Christian COURTECUISSE (pouvoir à Mme Marylise FENAIN), Mme Florence GERARD (pouvoir à M. Christian POIRET), Mme Reine DEFRANCE (pouvoir à M. Jean-Jacques PEYRAUD), Mme Annie GOUPIL (pouvoir à M. Jean-Paul COPIN), Mme Nacéra SOLTANI (pouvoir à Mme Caroline SANCHEZ), M. Lionel COURDAVAULT (pouvoir à M. Alain WALLART), Mme Cosette MARQUETTE (pouvoir à M. Lionel BLASSEL), M. Patrick MERCIER (pouvoir à M. Christian DORDAIN), Mme Claudine PARNETZKI (pouvoir à M. Dominique RICHARD), Mme Johanne MASCLET (pouvoir à M. Christophe DUMONT).

EXCUSÉS:

Mme Avida OULAHCENE, M. Jean-Luc DEVRESSE, M. Guy CANNIE, M. Alain SEGOND, M. Jean-Pierre STOBIECKI.

ABSENTS REPRÉSENTÉS:

Mme Nadine MORTELETTE.

ASSISTAIENT ÉGALEMENT A LA RÉUNION:

Mme Catherine BLOT, Directeur Général des Services, M. Luc BERNARD, Directeur de l'Archéologie Préventive, M. Guy GEVAERT, Directeur Juridique, M. François LAURENT, Directeur de l'Administration Générale, M. Ludovic DENNIN, Directeur de l'Assainissement, M. Frédéric FUND, Directeur Eau potable, M. Thierry STAMP, Directeur Grands Projets, M. Paul-André KOTTELANNE, Directeur Financier, M. Guillaume BOUQUET, Contrôleur de Gestion, Mme Claire GOLSE, Directrice du pôle Cohésion Sociale-Habitat, Mme Myriam STANISLAWIAK, Directrice des Ressources Humaines, Mme Marie-Martine POIROT, Directrice du pôle Développement Territorial, M. Yves DELPLANQUE, Directeur du pôle Développement Economique, Mme POIRET Marion, Directrice de la Communication, M. Marc GROBELNY, Directeur pôle Aménagement, Réseaux et Environnement, Mme Elisabeth DANIELEWSKI, Directrice Prospective et financements extérieurs, M. Damien GOLEBIOWSKI, Responsable du service Technologies Information Communication.

4 - Finances

4.9 - Fonds Communautaire d'Investissement Solidaire (FCIS) 2018-2020 - Affectation et tirage (1 dossier déposé)

Par délibération en date du 30 mars 2018, le Conseil communautaire a créé une enveloppe de fonds communautaires d'investissement solidaire (FCIS) d'un montant de 3 120 000 euros sur la période 2018-2020. Cette enveloppe est destinée aux communes dont la population est inférieure à 5.000 habitants pour financer sur 3 ans des projets d'investissement figurant aux comptes 23 (voiries, éclairage public, bâtiments, espaces naturels, ...) ainsi qu'aux comptes 2111 (acquisitions foncières liées à un projet d'investissement identifié, projet en maîtrise d'ouvrage communale) et 21534 (réseaux d'électrification).

La création de ce Fonds poursuit les objectifs suivants :

- Aider les communes à faible capacité d'investissement à financer leurs projets,
- Développer l'investissement dans les communes de la CAD et par conséquent créer de l'emploi et conforter l'activité.

Il s'agit d'une contribution de la CAD à hauteur de 40% sur un montant d'investissement de 325 000 € sur une période de 3 ans, soit un fonds de concours potentiel de 130 000 € par commune concernée.

Le droit de tirage par commune est de 130 000 euros sur 3 ans (2018, 2019, 2020).

Lors de ses réunions en date du 05/07/2018 et du 12/10/2018, le Conseil communautaire a adopté les propositions d'affectation et de tirage du FCIS reprises à titre indicatif dans le tableau joint en annexe.

Ce tableau présente également de nouvelles propositions d'affectation et de tirage à soumettre à l'adoption de l'Assemblée qui ont été déposées par une autre commune bénéficiaire du FCIS : RAIMBEAUCOURT

Le fonds sera attribué et versé à cette commune selon les conditions et modalités en vigueur (adoptées par le conseil le 25 mai 2012 lors de la mise en œuvre du FCIS) :

- → Le Fonds est versé sous réserve que la commune bénéficiaire réalise à ses frais et durant tout le temps des travaux l'affichage du logo de la CAD (format minimal de 25x30 cm hors texte) avec mention de la somme que la CAD consacre à l'opération. Cet affichage est effectué à l'extérieur de cet équipement et de manière à être visible de la voie publique qui le borde.
- → Le versement du fonds est effectué comme suit :
- 50% au dépôt du dossier complet,
- 25% à la transmission des ordres de services de commencement des travaux,
- 25% à la transmission d'un bilan définitif d'opération (détaillant l'ensemble des dépenses qui y sont liées ainsi que les références des mandats et bordereaux concernés) certifié par le comptable public et de la photographie attestant de la mise en place du dispositif de communication visé ci-dessus relatif à la participation financière de la CAD.

L'absence de production des documents demandés dans un délai de 6 mois après la fin des travaux (bilan définitif d'opération et photographie) ou la non réalisation effective de l'opération dans un délai de 1 an après la date de démarrage prévisionnelle emporte la restitution immédiate des sommes déjà versées.

Enfin, il est rappelé que conformément à la délibération du Conseil communautaire en date du 30/03/2018, l'OS de démarrage de l'opération objet du fonds de concours doit exister au plus tard le 31/12/2020 sous peine de caducité.

Il vous est proposé, après avis favorable du bureau :

- d'adopter les propositions d'affectation et de tirage du FCIS, présentées dans le tableau joint, émanant de la commune de Raimbeaucourt,
- d'autoriser le Président ou son représentant délégué à signer tous les actes s'attachant à l'exécution de cette décision.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMES (2 abstentions)

(Suivent les signatures)
Pour Extrait Certifié Conforme
Pour le Président,
Le Vice-Président délégué,

20/12/2018 - 11

Date de la convocation : 13 Décembre 2018. Nombre de membres en exercice : 60. Quorum : 31 Présents :44 Pouvoirs : 11

Le Jeudi 20 Décembre 2018 à 18 heures, le Conseil de la Communauté d'Agglomération du Douaisis s'est réuni Salle Marceline du Parc des Expositions de Douai, sous la présidence de M. Christian POIRET, Président.

ÉTAIENT PRÉSENTS:

M. Jacques ELIAS, M. Bruno VANDEVILLE, M. Freddy KACZMAREK, Mme Marie-Pascale SALVINO, M. Gilles POULAIN, M. Christian DORDAIN, M. Jean-Claude DHALLUIN, M. Claude HEGO, Mme Marylise FENAIN, M. Jean-Michel SZATNY, Mme Thérèse PARISSEAUX, M. Frédéric CHEREAU, Mme Annick LOUVION, M. Daniel SELLIER, Mme Brigitte BONNAFFE-LERICHE, M. Jackie AVENEL, Mme Nadia BONY, Mme Françoise PROUVOST, M. Franz QUATREBOEUFS, M. Alfred BOULAIN, M. René LEDIEU, M. Lionel BLASSEL, M. Alain WALLART, Mme Monique PARENT, M. Jean-Jacques PEYRAUD, M. Jean-Paul COPIN, M. Didier TASSEL, M. Francis FUSTIN, Mme Maryline LUCAS, M. Romuald SAENEN, M. Jean-Luc HALLE, M. Jean-Paul FONTAINE, M. Martial VANDEWOESTYNE, Mme Caroline SANCHEZ, M. Christian POIRET, Mme Nicole DESCAMPS-VOTTIER, M. Thierry PREIN, M. Alain MENSION, Mme Karine SKOTAREK, M. Pascal GEORGE, M. Christophe DUMONT, M. Henri JARUGA, Mme Fatima LESPAGNOL, M. Dominique RICHARD.

EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR:

M. Alain BOULANGER (pouvoir à M. Didier TASSEL), M. Christian COURTECUISSE (pouvoir à Mme Marylise FENAIN), Mme Florence GERARD (pouvoir à M. Christian POIRET), Mme Reine DEFRANCE (pouvoir à M. Jean-Jacques PEYRAUD), Mme Annie GOUPIL (pouvoir à M. Jean-Paul COPIN), Mme Nacéra SOLTANI (pouvoir à Mme Caroline SANCHEZ), M. Lionel COURDAVAULT (pouvoir à M. Alain WALLART), Mme Cosette MARQUETTE (pouvoir à M. Lionel BLASSEL), M. Patrick MERCIER (pouvoir à M. Christian DORDAIN), Mme Claudine PARNETZKI (pouvoir à M. Dominique RICHARD), Mme Johanne MASCLET (pouvoir à M. Christophe DUMONT).

EXCUSÉS:

Mme Avida OULAHCENE, M. Jean-Luc DEVRESSE, M. Guy CANNIE, M. Alain SEGOND, M. Jean-Pierre STOBIECKI.

ABSENTS REPRÉSENTÉS:

Mme Nadine MORTELETTE.

ASSISTAIENT ÉGALEMENT A LA RÉUNION:

Mme Catherine BLOT, Directeur Général des Services, M. Luc BERNARD, Directeur de l'Archéologie Préventive, M. Guy GEVAERT, Directeur Juridique, M. François LAURENT, Directeur de l'Administration Générale, M. Ludovic DENNIN, Directeur de l'Assainissement, M. Frédéric FUND, Directeur Eau potable, M. Thierry STAMP, Directeur Grands Projets, M. Paul-André KOTTELANNE, Directeur Financier, M. Guillaume BOUQUET, Contrôleur de Gestion, Mme Claire GOLSE, Directrice du pôle Cohésion Sociale-Habitat, Mme Myriam STANISLAWIAK, Directrice des Ressources Humaines, Mme Marie-Martine POIROT, Directrice du pôle Développement Territorial, M. Yves DELPLANQUE, Directeur du pôle Développement Economique, Mme POIRET Marion, Directrice de la Communication, M. Marc GROBELNY, Directeur pôle Aménagement, Réseaux et Environnement, Mme Elisabeth DANIELEWSKI, Directrice Prospective et financements extérieurs, M. Damien GOLEBIOWSKI, Responsable du service Technologies Information Communication.

4 - Finances

4.10 - Ville de Douai - Fonds de concours communautaire pour la requalification du square du Dauphin

La CAD est sollicitée par la ville de Douai afin d'obtenir un accord de principe, dans l'attente du vote du budget communautaire en 2019, sur l'octroi du fonds de concours communautaire pour la requalification du square du Dauphin.

Le montant attribuable annuellement à la ville de Douai est de 836 259 euros.

Cette délibération de principe permet à la ville de Douai d'enclencher toutes les démarches nécessaires et d'afficher le plan de financement définitif.

Il vous est proposé, après avis favorable du bureau :

- de répondre favorablement à la demande de la ville de Douai,
- d'autoriser le Président ou son représentant délégué à signer tous les actes s'attachant à l'exécution de cette décision.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

(Suivent les signatures)
Pour Extrait Certifié Conforme
Pour le Président,
Le Vice-Président délégué,

20/12/2018 - 12

Date de la convocation : 13 Décembre 2018. Nombre de membres en exercice : 60. Quorum : 31 Présents :44 Pouvoirs : 11

Le Jeudi 20 Décembre 2018 à 18 heures, le Conseil de la Communauté d'Agglomération du Douaisis s'est réuni Salle Marceline du Parc des Expositions de Douai, sous la présidence de M. Christian POIRET, Président.

ÉTAIENT PRÉSENTS:

M. Jacques ELIAS, M. Bruno VANDEVILLE, M. Freddy KACZMAREK, Mme Marie-Pascale SALVINO, M. Gilles POULAIN, M. Christian DORDAIN, M. Jean-Claude DHALLUIN, M. Claude HEGO, Mme Marylise FENAIN, M. Jean-Michel SZATNY, Mme Thérèse PARISSEAUX, M. Frédéric CHEREAU, Mme Annick LOUVION, M. Daniel SELLIER, Mme Brigitte BONNAFFE-LERICHE, M. Jackie AVENEL, Mme Nadia BONY, Mme Françoise PROUVOST, M. Franz QUATREBOEUFS, M. Alfred BOULAIN, M. René LEDIEU, M. Lionel BLASSEL, M. Alain WALLART, Mme Monique PARENT, M. Jean-Jacques PEYRAUD, M. Jean-Paul COPIN, M. Didier TASSEL, M. Francis FUSTIN, Mme Maryline LUCAS, M. Romuald SAENEN, M. Jean-Luc HALLE, M. Jean-Paul FONTAINE, M. Martial VANDEWOESTYNE, Mme Caroline SANCHEZ, M. Christian POIRET, Mme Nicole DESCAMPS-VOTTIER, M. Thierry PREIN, M. Alain MENSION, Mme Karine SKOTAREK, M. Pascal GEORGE, M. Christophe DUMONT, M. Henri JARUGA, Mme Fatima LESPAGNOL, M. Dominique RICHARD.

EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR:

M. Alain BOULANGER (pouvoir à M. Didier TASSEL), M. Christian COURTECUISSE (pouvoir à Mme Marylise FENAIN), Mme Florence GERARD (pouvoir à M. Christian POIRET), Mme Reine DEFRANCE (pouvoir à M. Jean-Jacques PEYRAUD), Mme Annie GOUPIL (pouvoir à M. Jean-Paul COPIN), Mme Nacéra SOLTANI (pouvoir à Mme Caroline SANCHEZ), M. Lionel COURDAVAULT (pouvoir à M. Alain WALLART), Mme Cosette MARQUETTE (pouvoir à M. Lionel BLASSEL), M. Patrick MERCIER (pouvoir à M. Christian DORDAIN), Mme Claudine PARNETZKI (pouvoir à M. Dominique RICHARD), Mme Johanne MASCLET (pouvoir à M. Christophe DUMONT).

EXCUSÉS:

Mme Avida OULAHCENE, M. Jean-Luc DEVRESSE, M. Guy CANNIE, M. Alain SEGOND, M. Jean-Pierre STOBIECKI.

ABSENTS REPRÉSENTÉS:

Mme Nadine MORTELETTE.

ASSISTAIENT ÉGALEMENT A LA RÉUNION:

Mme Catherine BLOT, Directeur Général des Services, M. Luc BERNARD, Directeur de l'Archéologie Préventive, M. Guy GEVAERT, Directeur Juridique, M. François LAURENT, Directeur de l'Administration Générale, M. Ludovic DENNIN, Directeur de l'Assainissement, M. Frédéric FUND, Directeur Eau potable, M. Thierry STAMP, Directeur Grands Projets, M. Paul-André KOTTELANNE, Directeur Financier, M. Guillaume BOUQUET, Contrôleur de Gestion, Mme Claire GOLSE, Directrice du pôle Cohésion Sociale-Habitat, Mme Myriam STANISLAWIAK, Directrice des Ressources Humaines, Mme Marie-Martine POIROT, Directrice du pôle Développement Territorial, M. Yves DELPLANQUE, Directeur du pôle Développement Economique, Mme POIRET Marion, Directrice de la Communication, M. Marc GROBELNY, Directeur pôle Aménagement, Réseaux et Environnement, Mme Elisabeth DANIELEWSKI, Directrice Prospective et financements extérieurs, M. Damien GOLEBIOWSKI, Responsable du service Technologies Information Communication.

4 - Finances

4.11 - Amicale du Personnel - Versement d'acompte sur subvention 2019

Pour l'exercice 2018, l'Amicale du personnel a géré les prestations sociales pour 269 adhérents (fonctionnaires titulaires, contractuels longue durée, emplois aidés et retraités).

Suite à des transferts, départs volontaires ou fins de contrats enregistrés en cours d'exercice, le nombre d'adhérents de cette association réactualisé s'élève en fin d'exercice 2018 s'élève à 244 membres.

Les prestations honorées sont les suivantes :

- Chèques vacances,
- Chèques cadeau annuel (Illicado),
- Evénements particuliers des adhérents (interventions dans le cadre de : naissances, décès, mariages, hospitalisations, départs, participations culturelles, Arbre de Noël et réceptions diverses).

Aussi, afin d'être en mesure de pouvoir assurer ces prestations dès le début de l'année 2019, l'Amicale du Personnel, association de la loi 1901, sollicite la communauté d'agglomération afin de pouvoir bénéficier d'un acompte de subvention dès le début de l'exercice, et équivalent à un montant de 66 462 euros (représentant 30% du montant de la subvention 2018).

Les comptes de l'exercice précédent seront certifiés par un expert-comptable et produits à la Communauté, ainsi que l'ensemble des documents prévus dans la convention liant l'association à la collectivité.

Il vous est proposé, après avis favorable du bureau :

- de répondre favorablement à la demande de versement anticipé d'une fraction du montant de la subvention qui sera sollicitée par l'Amicale du Personnel de la Communauté au titre de l'exercice 2019,
- de dire que la validité de ce versement est conditionnée à la production postérieure des documents définis et dans les conditions posées dans la convention liant l'amicale à la Communauté au titre de l'exercice 2019,
- de prévoir les crédits nécessaires lors du vote du budget 2019 de la Communauté,
- de m'autoriser, ou mon délégué, à signer tous les actes nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMES (2 abstentions)

(Suivent les signatures)
Pour Extrait Certifié Conforme
Pour le Président,
Le Vice-Président délégué,

20/12/2018 - 13

Date de la convocation : 13 Décembre 2018. Nombre de membres en exercice : 60. Quorum : 31 Présents :44 Pouvoirs : 11

Le Jeudi 20 Décembre 2018 à 18 heures, le Conseil de la Communauté d'Agglomération du Douaisis s'est réuni Salle Marceline du Parc des Expositions de Douai, sous la présidence de M. Christian POIRET, Président.

ÉTAIENT PRÉSENTS:

M. Jacques ELIAS, M. Bruno VANDEVILLE, M. Freddy KACZMAREK, Mme Marie-Pascale SALVINO, M. Gilles POULAIN, M. Christian DORDAIN, M. Jean-Claude DHALLUIN, M. Claude HEGO, Mme Marylise FENAIN, M. Jean-Michel SZATNY, Mme Thérèse PARISSEAUX, M. Frédéric CHEREAU, Mme Annick LOUVION, M. Daniel SELLIER, Mme Brigitte BONNAFFE-LERICHE, M. Jackie AVENEL, Mme Nadia BONY, Mme Françoise PROUVOST, M. Franz QUATREBOEUFS, M. Alfred BOULAIN, M. René LEDIEU, M. Lionel BLASSEL, M. Alain WALLART, Mme Monique PARENT, M. Jean-Jacques PEYRAUD, M. Jean-Paul COPIN, M. Didier TASSEL, M. Francis FUSTIN, Mme Maryline LUCAS, M. Romuald SAENEN, M. Jean-Luc HALLE, M. Jean-Paul FONTAINE, M. Martial VANDEWOESTYNE, Mme Caroline SANCHEZ, M. Christian POIRET, Mme Nicole DESCAMPS-VOTTIER, M. Thierry PREIN, M. Alain MENSION, Mme Karine SKOTAREK, M. Pascal GEORGE, M. Christophe DUMONT, M. Henri JARUGA, Mme Fatima LESPAGNOL, M. Dominique RICHARD.

EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR:

M. Alain BOULANGER (pouvoir à M. Didier TASSEL), M. Christian COURTECUISSE (pouvoir à Mme Marylise FENAIN), Mme Florence GERARD (pouvoir à M. Christian POIRET), Mme Reine DEFRANCE (pouvoir à M. Jean-Jacques PEYRAUD), Mme Annie GOUPIL (pouvoir à M. Jean-Paul COPIN), Mme Nacéra SOLTANI (pouvoir à Mme Caroline SANCHEZ), M. Lionel COURDAVAULT (pouvoir à M. Alain WALLART), Mme Cosette MARQUETTE (pouvoir à M. Lionel BLASSEL), M. Patrick MERCIER (pouvoir à M. Christian DORDAIN), Mme Claudine PARNETZKI (pouvoir à M. Dominique RICHARD), Mme Johanne MASCLET (pouvoir à M. Christophe DUMONT).

EXCUSÉS:

Mme Avida OULAHCENE, M. Jean-Luc DEVRESSE, M. Guy CANNIE, M. Alain SEGOND, M. Jean-Pierre STOBIECKI.

ABSENTS REPRÉSENTÉS:

Mme Nadine MORTELETTE.

ASSISTAIENT ÉGALEMENT A LA RÉUNION:

Mme Catherine BLOT, Directeur Général des Services, M. Luc BERNARD, Directeur de l'Archéologie Préventive, M. Guy GEVAERT, Directeur Juridique, M. François LAURENT, Directeur de l'Administration Générale, M. Ludovic DENNIN, Directeur de l'Assainissement, M. Frédéric FUND, Directeur Eau potable, M. Thierry STAMP, Directeur Grands Projets, M. Paul-André KOTTELANNE, Directeur Financier, M. Guillaume BOUQUET, Contrôleur de Gestion, Mme Claire GOLSE, Directrice du pôle Cohésion Sociale-Habitat, Mme Myriam STANISLAWIAK, Directrice des Ressources Humaines, Mme Marie-Martine POIROT, Directrice du pôle Développement Territorial, M. Yves DELPLANQUE, Directeur du pôle Développement Economique, Mme POIRET Marion, Directrice de la Communication, M. Marc GROBELNY, Directeur pôle Aménagement, Réseaux et Environnement, Mme Elisabeth DANIELEWSKI, Directrice Prospective et financements extérieurs, M. Damien GOLEBIOWSKI, Responsable du service Technologies Information Communication.

4 - Finances

4.12 - EPIC Douaisis Tourisme - Versement d'avance sur subvention de fonctionnement 2019

Suivant délibérations du conseil communautaire du 30/03/2018 et du 05/07/2018, la CAD a versé, au titre de l'exercice 2018, une subvention de fonctionnement de 502 589 euros à Douaisis Tourisme ayant pour objet de répondre aux contraintes particulières de fonctionnement de cet EPIC (article L2224-2 du CGCT).

Afin d'assurer son bon fonctionnement dès le début de l'exercice 2019, l'EPIC a sollicité une avance sur la subvention annuelle qui sera votée par la CAD lors de l'adoption de son budget 2019.

Cette avance correspondrait à 30% du montant de la subvention de fonctionnement versée en 2018 à l'EPIC, soit 150 776,70 euros.

Cette avance serait versée à l'EPIC en une seule fois en janvier 2019 et serait déduite de la subvention annuelle votée par la CAD avec le budget 2019.

Il vous est proposé, après avis favorable du bureau :

- de verser à l'EPIC Douaisis Tourisme une avance sur subvention de fonctionnement 2019 d'un montant de 150 776,70 euros selon les modalités présentées ci-dessus,
- d'autoriser le Président ou son représentant délégué à signer tous les actes s'attachant à l'exécution de cette décision.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMES (2 abstentions)

(Suivent les signatures)
Pour Extrait Certifié Conforme
Pour le Président,
Le Vice-Président délégué,

20/12/2018 - 14

Date de la convocation : 13 Décembre 2018. Nombre de membres en exercice : 60. Quorum : 31 Présents :44 Pouvoirs : 11

Le Jeudi 20 Décembre 2018 à 18 heures, le Conseil de la Communauté d'Agglomération du Douaisis s'est réuni Salle Marceline du Parc des Expositions de Douai, sous la présidence de M. Christian POIRET, Président.

ÉTAIENT PRÉSENTS:

M. Jacques ELIAS, M. Bruno VANDEVILLE, M. Freddy KACZMAREK, Mme Marie-Pascale SALVINO, M. Gilles POULAIN, M. Christian DORDAIN, M. Jean-Claude DHALLUIN, M. Claude HEGO, Mme Marylise FENAIN, M. Jean-Michel SZATNY, Mme Thérèse PARISSEAUX, M. Frédéric CHEREAU, Mme Annick LOUVION, M. Daniel SELLIER, Mme Brigitte BONNAFFE-LERICHE, M. Jackie AVENEL, Mme Nadia BONY, Mme Françoise PROUVOST, M. Franz QUATREBOEUFS, M. Alfred BOULAIN, M. René LEDIEU, M. Lionel BLASSEL, M. Alain WALLART, Mme Monique PARENT, M. Jean-Jacques PEYRAUD, M. Jean-Paul COPIN, M. Didier TASSEL, M. Francis FUSTIN, Mme Maryline LUCAS, M. Romuald SAENEN, M. Jean-Luc HALLE, M. Jean-Paul FONTAINE, M. Martial VANDEWOESTYNE, Mme Caroline SANCHEZ, M. Christian POIRET, Mme Nicole DESCAMPS-VOTTIER, M. Thierry PREIN, M. Alain MENSION, Mme Karine SKOTAREK, M. Pascal GEORGE, M. Christophe DUMONT, M. Henri JARUGA, Mme Fatima LESPAGNOL, M. Dominique RICHARD.

EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR:

M. Alain BOULANGER (pouvoir à M. Didier TASSEL), M. Christian COURTECUISSE (pouvoir à Mme Marylise FENAIN), Mme Florence GERARD (pouvoir à M. Christian POIRET), Mme Reine DEFRANCE (pouvoir à M. Jean-Jacques PEYRAUD), Mme Annie GOUPIL (pouvoir à M. Jean-Paul COPIN), Mme Nacéra SOLTANI (pouvoir à Mme Caroline SANCHEZ), M. Lionel COURDAVAULT (pouvoir à M. Alain WALLART), Mme Cosette MARQUETTE (pouvoir à M. Lionel BLASSEL), M. Patrick MERCIER (pouvoir à M. Christian DORDAIN), Mme Claudine PARNETZKI (pouvoir à M. Dominique RICHARD), Mme Johanne MASCLET (pouvoir à M. Christophe DUMONT).

EXCUSÉS:

Mme Avida OULAHCENE, M. Jean-Luc DEVRESSE, M. Guy CANNIE, M. Alain SEGOND, M. Jean-Pierre STOBIECKI.

ABSENTS REPRÉSENTÉS:

Mme Nadine MORTELETTE.

ASSISTAIENT ÉGALEMENT A LA RÉUNION:

Mme Catherine BLOT, Directeur Général des Services, M. Luc BERNARD, Directeur de l'Archéologie Préventive, M. Guy GEVAERT, Directeur Juridique, M. François LAURENT, Directeur de l'Administration Générale, M. Ludovic DENNIN, Directeur de l'Assainissement, M. Frédéric FUND, Directeur Eau potable, M. Thierry STAMP, Directeur Grands Projets, M. Paul-André KOTTELANNE, Directeur Financier, M. Guillaume BOUQUET, Contrôleur de Gestion, Mme Claire GOLSE, Directrice du pôle Cohésion Sociale-Habitat, Mme Myriam STANISLAWIAK, Directrice des Ressources Humaines, Mme Marie-Martine POIROT, Directrice du pôle Développement Territorial, M. Yves DELPLANQUE, Directeur du pôle Développement Economique, Mme POIRET Marion, Directrice de la Communication, M. Marc GROBELNY, Directeur pôle Aménagement, Réseaux et Environnement, Mme Elisabeth DANIELEWSKI, Directrice Prospective et financements extérieurs, M. Damien GOLEBIOWSKI, Responsable du service Technologies Information Communication.

4 - Finances

4.13 - Dépenses d'investissement – Autorisation de mandatement dans l'attente du vote du budget primitif 2019

Suivant les dispositions de l'article L1612-1 du CGCT, « jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette... » L'autorisation de l'assemblée délibérante précise le montant et l'affectation des crédits.

Dans l'attente du vote du budget primitif 2019, il est proposé, dans un souci de continuité des paiements envers les fournisseurs, d'appliquer les présentes dispositions à la Communauté d'Agglomération du Douaisis et de fixer comme suit le cadre de l'autorisation délivrée à son exécutif :

→ 25% des crédits votés au travers des budgets concernés (budget principal et budgets annexes hors budgets EcoQuartier du Raquet – Ermitage II - Ecopark) et ce, pour les dépenses reprises dans le tableau joint.

Ces dépenses sont équilibrées en recettes par le virement à la section d'investissement au compte O21, les subventions d'équipement figurant au compte 13 et les emprunts au compte 1641.

Il vous est proposé, après avis favorable du bureau :

- de décider de l'application des dispositions susvisées,
- d'autoriser le Président ou son représentant délégué à signer tous les actes s'attachant à l'exécution de cette décision.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMES (2 abstentions)

(Suivent les signatures)
Pour Extrait Certifié Conforme
Pour le Président,
Le Vice-Président délégué,

20/12/2018 - 15

Date de la convocation : 13 Décembre 2018. Nombre de membres en exercice : 60. Quorum : 31 Présents :44 Pouvoirs : 11

Le Jeudi 20 Décembre 2018 à 18 heures, le Conseil de la Communauté d'Agglomération du Douaisis s'est réuni Salle Marceline du Parc des Expositions de Douai, sous la présidence de M. Christian POIRET, Président.

ÉTAIENT PRÉSENTS:

M. Jacques ELIAS, M. Bruno VANDEVILLE, M. Freddy KACZMAREK, Mme Marie-Pascale SALVINO, M. Gilles POULAIN, M. Christian DORDAIN, M. Jean-Claude DHALLUIN, M. Claude HEGO, Mme Marylise FENAIN, M. Jean-Michel SZATNY, Mme Thérèse PARISSEAUX, M. Frédéric CHEREAU, Mme Annick LOUVION, M. Daniel SELLIER, Mme Brigitte BONNAFFE-LERICHE, M. Jackie AVENEL, Mme Nadia BONY, Mme Françoise PROUVOST, M. Franz QUATREBOEUFS, M. Alfred BOULAIN, M. René LEDIEU, M. Lionel BLASSEL, M. Alain WALLART, Mme Monique PARENT, M. Jean-Jacques PEYRAUD, M. Jean-Paul COPIN, M. Didier TASSEL, M. Francis FUSTIN, Mme Maryline LUCAS, M. Romuald SAENEN, M. Jean-Luc HALLE, M. Jean-Paul FONTAINE, M. Martial VANDEWOESTYNE, Mme Caroline SANCHEZ, M. Christian POIRET, Mme Nicole DESCAMPS-VOTTIER, M. Thierry PREIN, M. Alain MENSION, Mme Karine SKOTAREK, M. Pascal GEORGE, M. Christophe DUMONT, M. Henri JARUGA, Mme Fatima LESPAGNOL, M. Dominique RICHARD.

EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR:

M. Alain BOULANGER (pouvoir à M. Didier TASSEL), M. Christian COURTECUISSE (pouvoir à Mme Marylise FENAIN), Mme Florence GERARD (pouvoir à M. Christian POIRET), Mme Reine DEFRANCE (pouvoir à M. Jean-Jacques PEYRAUD), Mme Annie GOUPIL (pouvoir à M. Jean-Paul COPIN), Mme Nacéra SOLTANI (pouvoir à Mme Caroline SANCHEZ), M. Lionel COURDAVAULT (pouvoir à M. Alain WALLART), Mme Cosette MARQUETTE (pouvoir à M. Lionel BLASSEL), M. Patrick MERCIER (pouvoir à M. Christian DORDAIN), Mme Claudine PARNETZKI (pouvoir à M. Dominique RICHARD), Mme Johanne MASCLET (pouvoir à M. Christophe DUMONT).

EXCUSÉS:

Mme Avida OULAHCENE, M. Jean-Luc DEVRESSE, M. Guy CANNIE, M. Alain SEGOND, M. Jean-Pierre STOBIECKI.

ABSENTS REPRÉSENTÉS:

Mme Nadine MORTELETTE.

ASSISTAIENT ÉGALEMENT A LA RÉUNION:

Mme Catherine BLOT, Directeur Général des Services, M. Luc BERNARD, Directeur de l'Archéologie Préventive, M. Guy GEVAERT, Directeur Juridique, M. François LAURENT, Directeur de l'Administration Générale, M. Ludovic DENNIN, Directeur de l'Assainissement, M. Frédéric FUND, Directeur Eau potable, M. Thierry STAMP, Directeur Grands Projets, M. Paul-André KOTTELANNE, Directeur Financier, M. Guillaume BOUQUET, Contrôleur de Gestion, Mme Claire GOLSE, Directrice du pôle Cohésion Sociale-Habitat, Mme Myriam STANISLAWIAK, Directrice des Ressources Humaines, Mme Marie-Martine POIROT, Directrice du pôle Développement Territorial, M. Yves DELPLANQUE, Directeur du pôle Développement Economique, Mme POIRET Marion, Directrice de la Communication, M. Marc GROBELNY, Directeur pôle Aménagement, Réseaux et Environnement, Mme Elisabeth DANIELEWSKI, Directrice Prospective et financements extérieurs, M. Damien GOLEBIOWSKI, Responsable du service Technologies Information Communication.

4 - Finances

4.14 - Activités culturelles de la CAD – Fusion des deux régies comptables existantes

La Communauté d'Agglomération du Douaisis a initié le développement d'activités culturelles en particulier l'édification d'un musée dédié à l'archéologie « ARKEOS » ainsi que d'un centre des contes et légendes « LEGENDORIA ».

Ces deux équipements sont identifiés dans deux budgets distincts à savoir le budget ARKEOS pour le musée ainsi que son parc, et le budget général pour LEGENDORIA.

Afin de rationaliser le fonctionnement de ces deux activités culturelles, il est proposé de fusionner les deux régies actuelles en une seule, le régisseur fera la ventilation des recettes et des dépenses sur les budgets adéquats et ce, dès le 1^{er} Février 2019. Cette régie unique aura la capacité de collecter les recettes liées à ces activités et de procéder à des menues dépenses.

Le Conseil communautaire charge le Président de préciser les modalités de fonctionnement de la nouvelle régie.

Au vu de l'avis conforme du comptable public en date du 13 Novembre 2018, il vous est proposé, après avis favorable du bureau :

- d'adopter les dispositions présentées ci-dessus,
- d'autoriser le Président ou son représentant délégué à signer tous les actes s'attachant à l'exécution de cette décision.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMES (2 abstentions)

(Suivent les signatures)
Pour Extrait Certifié Conforme
Pour le Président,
Le Vice-Président délégué,

20/12/2018 - 16

Date de la convocation : 13 Décembre 2018. Nombre de membres en exercice : 60. Quorum : 31 Présents :44 Pouvoirs : 11

Le Jeudi 20 Décembre 2018 à 18 heures, le Conseil de la Communauté d'Agglomération du Douaisis s'est réuni Salle Marceline du Parc des Expositions de Douai, sous la présidence de M. Christian POIRET, Président.

ÉTAIENT PRÉSENTS:

M. Jacques ELIAS, M. Bruno VANDEVILLE, M. Freddy KACZMAREK, Mme Marie-Pascale SALVINO, M. Gilles POULAIN, M. Christian DORDAIN, M. Jean-Claude DHALLUIN, M. Claude HEGO, Mme Marylise FENAIN, M. Jean-Michel SZATNY, Mme Thérèse PARISSEAUX, M. Frédéric CHEREAU, Mme Annick LOUVION, M. Daniel SELLIER, Mme Brigitte BONNAFFE-LERICHE, M. Jackie AVENEL, Mme Nadia BONY, Mme Françoise PROUVOST, M. Franz QUATREBOEUFS, M. Alfred BOULAIN, M. René LEDIEU, M. Lionel BLASSEL, M. Alain WALLART, Mme Monique PARENT, M. Jean-Jacques PEYRAUD, M. Jean-Paul COPIN, M. Didier TASSEL, M. Francis FUSTIN, Mme Maryline LUCAS, M. Romuald SAENEN, M. Jean-Luc HALLE, M. Jean-Paul FONTAINE, M. Martial VANDEWOESTYNE, Mme Caroline SANCHEZ, M. Christian POIRET, Mme Nicole DESCAMPS-VOTTIER, M. Thierry PREIN, M. Alain MENSION, Mme Karine SKOTAREK, M. Pascal GEORGE, M. Christophe DUMONT, M. Henri JARUGA, Mme Fatima LESPAGNOL, M. Dominique RICHARD.

EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR:

M. Alain BOULANGER (pouvoir à M. Didier TASSEL), M. Christian COURTECUISSE (pouvoir à Mme Marylise FENAIN), Mme Florence GERARD (pouvoir à M. Christian POIRET), Mme Reine DEFRANCE (pouvoir à M. Jean-Jacques PEYRAUD), Mme Annie GOUPIL (pouvoir à M. Jean-Paul COPIN), Mme Nacéra SOLTANI (pouvoir à Mme Caroline SANCHEZ), M. Lionel COURDAVAULT (pouvoir à M. Alain WALLART), Mme Cosette MARQUETTE (pouvoir à M. Lionel BLASSEL), M. Patrick MERCIER (pouvoir à M. Christian DORDAIN), Mme Claudine PARNETZKI (pouvoir à M. Dominique RICHARD), Mme Johanne MASCLET (pouvoir à M. Christophe DUMONT).

EXCUSÉS:

Mme Avida OULAHCENE, M. Jean-Luc DEVRESSE, M. Guy CANNIE, M. Alain SEGOND, M. Jean-Pierre STOBIECKI.

ABSENTS REPRÉSENTÉS:

Mme Nadine MORTELETTE.

ASSISTAIENT ÉGALEMENT A LA RÉUNION:

Mme Catherine BLOT, Directeur Général des Services, M. Luc BERNARD, Directeur de l'Archéologie Préventive, M. Guy GEVAERT, Directeur Juridique, M. François LAURENT, Directeur de l'Administration Générale, M. Ludovic DENNIN, Directeur de l'Assainissement, M. Frédéric FUND, Directeur Eau potable, M. Thierry STAMP, Directeur Grands Projets, M. Paul-André KOTTELANNE, Directeur Financier, M. Guillaume BOUQUET, Contrôleur de Gestion, Mme Claire GOLSE, Directrice du pôle Cohésion Sociale-Habitat, Mme Myriam STANISLAWIAK, Directrice des Ressources Humaines, Mme Marie-Martine POIROT, Directrice du pôle Développement Territorial, M. Yves DELPLANQUE, Directeur du pôle Développement Economique, Mme POIRET Marion, Directrice de la Communication, M. Marc GROBELNY, Directeur pôle Aménagement, Réseaux et Environnement, Mme Elisabeth DANIELEWSKI, Directrice Prospective et financements extérieurs, M. Damien GOLEBIOWSKI, Responsable du service Technologies Information Communication.

4 - Finances

4.15 - Opération de mise à disposition de biens de la CAD pour son budget annexe Développement économique

Constatation

En 2003 le conseil communautaire a décidé de mettre dans un budget annexe destiné au développement économique plusieurs immobilisations destinées à l'exercice de cette compétence.

L'aspect comptable de cette décision procède d'une délibération d'ouverture de crédits en date du 18 décembre 2003 portant sur les biens suivants :

transfert de terrain
 transfert de bâtiments
 transfert de VRD
 transfert des emprunts
 transfert des cautions
 5 833 982.22 €
 16 563 225.40 €
 12 951 944.32 €
 2 605 175.12 €
 103 020.14 €

Ces opérations ont été comptabilisées sous la forme d'une mise à disposition.

Dans les faits, cette opération s'analyse plus comme une dotation ou un apport en nature qu'une mise à disposition. En effet, le budget annexe a réalisé plusieurs opérations de vente de ces biens alors que la mise à disposition ne le permet pas.

Chez le bénéficiaire, l'apport en nature consiste à recevoir en toute propriété et ce à titre gratuit, des moyens matériels nécessaires à l'exercice de son activité appelés dotation.

L'état de l'actif de la communauté d'agglomération du Douaisis établi au 31/12/2017 fait apparaître au compte 248 "autres immobilisations mises en affectation" une somme de 34 503 906.78€ alors que la somme des biens inscrits au compte 217 "immobilisations corporelles reçues au titre d'une mise à disposition" du budget Développement Economique n'est que de 21 502 138.45€.

Le compte 248 de la CAD comprend 4 immobilisations :

- SIRFAG248/1995/7 pour 1 703 694,52 € - 1AFFECT pour 328 399,57 € - 2AFFECT pour 35 856,01 €

- 3AFFECT pour 32 435 956,68 € solde des immobilisations mises à disposition de 2003.

soit un montant total de 34 503 906,78 €. Ce montant est conforme à l'état de l'actif de la CAF au 31/12/2017.

La délibération de 2003 faisait état d'une mise à disposition d'immobilisations pour la somme de 32 640 956,68 € entre la CAD et le budget Développement économique.

En 2004, une écriture de 205 000 € a été constatée entre la CAD et son budget annexe suite à un retour de bien mis à disposition.

En 2018, un nouveau retour de bien mis à disposition a été constaté pour 1 742 419,18 € concernant l'hôtel communautaire.

Le solde de l'immobilisation 3AFFECT s'élève donc à 30 693 537,50 €.

Mise en conformité

Afin de prendre en compte cet apport en nature des biens dans le budget « développement économique » et de régulariser les écritures passées en 2003, je vous propose :

- de solder le compte 248 par un débit du compte 193 au budget principal pour un montant de 30 693 537,50 €,
- de constater l'apport en nature dans le budget « développement économique » par un débit au compte 1027 et un crédit au 1021 pour un montant de 30 677 657,16 €,
- d'intégrer les immobilisations dans le budget « développement économique » par un débit au comptes 21XX et un crédit au compte 217XX
 - → débit 2111 crédit 21711 pour 447 164,08 €
 - → débit 2138 crédit 21738 pour 8 029 110,87 €
 - → débit 2151 crédit 21751 pour 11 283 444,32 €

Afin de mettre en conformité les opérations réalisées par le budget annexe développement économique avec les instructions comptables de la M14, le conseil communautaire doit délibérer sur cet apport en nature conformément à l'article L2241-1 du CGCT.

A la suite de l'adoption de cette opération par le conseil communautaire, le Président doit établir un certificat administratif accompagné de l'inventaire des biens. Les écritures comptables constatant ce transfert sont des opérations d'ordre non budgétaires.

Il vous est proposé, après avis favorable du bureau :

- d'adopter les dispositions présentées ci-dessus,
- d'autoriser le Président ou son représentant délégué à signer tous les actes s'attachant à l'exécution de cette décision.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMES (2 abstentions)

(Suivent les signatures)
Pour Extrait Certifié Conforme
Pour le Président,
Le Vice-Président délégué,

20/12/2018 - 17

Date de la convocation : 13 Décembre 2018. Nombre de membres en exercice : 60. Quorum : 31 Présents :44 Pouvoirs : 11

Le Jeudi 20 Décembre 2018 à 18 heures, le Conseil de la Communauté d'Agglomération du Douaisis s'est réuni Salle Marceline du Parc des Expositions de Douai, sous la présidence de M. Christian POIRET, Président.

ÉTAIENT PRÉSENTS:

M. Jacques ELIAS, M. Bruno VANDEVILLE, M. Freddy KACZMAREK, Mme Marie-Pascale SALVINO, M. Gilles POULAIN, M. Christian DORDAIN, M. Jean-Claude DHALLUIN, M. Claude HEGO, Mme Marylise FENAIN, M. Jean-Michel SZATNY, Mme Thérèse PARISSEAUX, M. Frédéric CHEREAU, Mme Annick LOUVION, M. Daniel SELLIER, Mme Brigitte BONNAFFE-LERICHE, M. Jackie AVENEL, Mme Nadia BONY, Mme Françoise PROUVOST, M. Franz QUATREBOEUFS, M. Alfred BOULAIN, M. René LEDIEU, M. Lionel BLASSEL, M. Alain WALLART, Mme Monique PARENT, M. Jean-Jacques PEYRAUD, M. Jean-Paul COPIN, M. Didier TASSEL, M. Francis FUSTIN, Mme Maryline LUCAS, M. Romuald SAENEN, M. Jean-Luc HALLE, M. Jean-Paul FONTAINE, M. Martial VANDEWOESTYNE, Mme Caroline SANCHEZ, M. Christian POIRET, Mme Nicole DESCAMPS-VOTTIER, M. Thierry PREIN, M. Alain MENSION, Mme Karine SKOTAREK, M. Pascal GEORGE, M. Christophe DUMONT, M. Henri JARUGA, Mme Fatima LESPAGNOL, M. Dominique RICHARD.

EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR:

M. Alain BOULANGER (pouvoir à M. Didier TASSEL), M. Christian COURTECUISSE (pouvoir à Mme Marylise FENAIN), Mme Florence GERARD (pouvoir à M. Christian POIRET), Mme Reine DEFRANCE (pouvoir à M. Jean-Jacques PEYRAUD), Mme Annie GOUPIL (pouvoir à M. Jean-Paul COPIN), Mme Nacéra SOLTANI (pouvoir à Mme Caroline SANCHEZ), M. Lionel COURDAVAULT (pouvoir à M. Alain WALLART), Mme Cosette MARQUETTE (pouvoir à M. Lionel BLASSEL), M. Patrick MERCIER (pouvoir à M. Christian DORDAIN), Mme Claudine PARNETZKI (pouvoir à M. Dominique RICHARD), Mme Johanne MASCLET (pouvoir à M. Christophe DUMONT).

EXCUSÉS:

Mme Avida OULAHCENE, M. Jean-Luc DEVRESSE, M. Guy CANNIE, M. Alain SEGOND, M. Jean-Pierre STOBIECKI.

ABSENTS REPRÉSENTÉS:

Mme Nadine MORTELETTE.

ASSISTAIENT ÉGALEMENT A LA RÉUNION:

Mme Catherine BLOT, Directeur Général des Services, M. Luc BERNARD, Directeur de l'Archéologie Préventive, M. Guy GEVAERT, Directeur Juridique, M. François LAURENT, Directeur de l'Administration Générale, M. Ludovic DENNIN, Directeur de l'Assainissement, M. Frédéric FUND, Directeur Eau potable, M. Thierry STAMP, Directeur Grands Projets, M. Paul-André KOTTELANNE, Directeur Financier, M. Guillaume BOUQUET, Contrôleur de Gestion, Mme Claire GOLSE, Directrice du pôle Cohésion Sociale-Habitat, Mme Myriam STANISLAWIAK, Directrice des Ressources Humaines, Mme Marie-Martine POIROT, Directrice du pôle Développement Territorial, M. Yves DELPLANQUE, Directeur du pôle Développement Economique, Mme POIRET Marion, Directrice de la Communication, M. Marc GROBELNY, Directeur pôle Aménagement, Réseaux et Environnement, Mme Elisabeth DANIELEWSKI, Directrice Prospective et financements extérieurs, M. Damien GOLEBIOWSKI, Responsable du service Technologies Information Communication.

4 - Finances

4.16 - Régularisation comptable de la mise à disposition de la base de loisirs Loisiparc 2005

Par délibération du 08 avril 2005, la base de loisirs d'Aubigny-au-Bac a été déclarée d'intérêt communautaire au titre de la compétence « Tourisme ».

Par convention du 14 juillet 2005 les conséquences de ce transfert de biens ont été actées.

Selon le Comité national de fiabilité des comptes locaux, deux situations pour la première comptabilisation des immobilisations corporelles, antérieurement non comptabilisées :

- « les immobilisations corporelles inventoriées mais non comptabilisées en raison du manque de connaissance du coût d'acquisition ou de l'absence d'évaluation disponible, et pour lesquelles l'entité obtient pour la première fois une évaluation fiable »
- « les immobilisations corporelles nouvellement inventoriées dans le cadre d'une démarche volontariste, encadrée et bornée dans le temps, de mise à niveau de la comptabilité suite à un inventaire de l'ensemble du patrimoine, y compris lorsque cette initiative provient de l'entité. L'avis trouve à s'appliquer quand cette démarche volontariste s'accompagne de la réalisation d'évaluations fiables des immobilisations afin de permettre leur enregistrement dans les comptes. »

Aujourd'hui, il convient de régulariser selon le détail ci-dessous les écritures de mise à disposition de ces biens et de leurs amortissements. Ces régularisations sont des opérations d'ordre non budgétaires.

Cette démarche s'inscrit au sein d'une volonté commune ordonnateur/comptable de régularisation de l'inventaire.

Régularisation des écritures de mise à disposition des biens

ARLEUX / AUBIGNY AU BAC		DOUAI MUNICIPALE / CAD			
Compte	Montant	N° inventaire	Débit Compte	Crédit compte	
2111	20 359,26	1TERTRANSF	21711	1027	
2113	24 771,15	1VRDTRANSF	21711	1027	
2115	9,09	1AUBTRANSF	21711	1027	
2121	6 800,26	2VRDTRANSF	21721*	1027	
21318	257 942,63	2AUBTRANSF	21731	1027	
2135	23 640,60	4AUBTRANSF	21735	1027	
2183	3 195,71	1MATBURTRANSF	21783*	1027	
2188	31 119,57	1AMMTRANSF	21788*	1027	
TOTAL	367 838,27				
* Amortissement à prévoir					

Par ailleurs, des annuités d'amortissements n'ont pas été calculées pour les immobilisations ci-dessus. Il convient donc de régulariser ces amortissements par le haut de bilan par opération d'ordre non budgétaire. Les comptes 28XXX sont crédités par le débit du compte 1068.

DESIGNATION DU BIEN	NUMERO D' INVENTAIRE	VALEUR ACQUISITION	AMORTISSEMENTS CUMULES	VALEUR NETTE COMPTABLE 31/12/2018	COMPTE	DATE ACQUISITION
AGENCEMENTS ET AMENAGEMENTS DE TERRAINS	2VRDTRANSF	6 800.26	Crédit 28121 pour 4 420.17	2 380.09	2121	14/06/2005
MATERIEL DE BUREAU INFORMATIQUE	1MATBURTRANSF	3 195.71	Crédit 28183 pour 3195.71	0	2183	14/06/2005
AUTRES IMMOBILISATIONS	1AMMTRANSF	31 119.57	Crédit 28188 pour 31 119.57	0	2188	14/06/2005

Il vous est proposé, après avis favorable du bureau :

- d'adopter les régularisations comptables présentées ci-dessus,
- d'autoriser le Président ou son représentant délégué à signer tous les actes s'attachant à l'exécution de cette décision.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMES (2 abstentions)

(Suivent les signatures)
Pour Extrait Certifié Conforme
Pour le Président,
Le Vice-Président délégué,

20/12/2018 - 18

Date de la convocation : 13 Décembre 2018. Nombre de membres en exercice : 60. Quorum : 31 Présents :44 Pouvoirs : 11

Le Jeudi 20 Décembre 2018 à 18 heures, le Conseil de la Communauté d'Agglomération du Douaisis s'est réuni Salle Marceline du Parc des Expositions de Douai, sous la présidence de M. Christian POIRET, Président.

ÉTAIENT PRÉSENTS:

M. Jacques ELIAS, M. Bruno VANDEVILLE, M. Freddy KACZMAREK, Mme Marie-Pascale SALVINO, M. Gilles POULAIN, M. Christian DORDAIN, M. Jean-Claude DHALLUIN, M. Claude HEGO, Mme Marylise FENAIN, M. Jean-Michel SZATNY, Mme Thérèse PARISSEAUX, M. Frédéric CHEREAU, Mme Annick LOUVION, M. Daniel SELLIERM. Jackie AVENEL, Mme Nadia BONY, Mme Françoise PROUVOST, M. Franz QUATREBOEUFS, M. Alfred BOULAIN, M. René LEDIEU, M. Lionel BLASSEL, M. Alain WALLART, Mme Monique PARENT, M. Jean-Jacques PEYRAUD, M. Jean-Paul COPIN, M. Didier TASSEL, M. Francis FUSTIN, Mme Maryline LUCAS, M. Romuald SAENEN, M. Jean-Luc HALLE, M. Jean-Paul FONTAINE, M. Martial VANDEWOESTYNE, Mme Caroline SANCHEZ, M. Christian POIRET, Mme Nicole DESCAMPS-VOTTIER, M. Thierry PREIN, M. Alain MENSION, Mme Karine SKOTAREK, M. Lionel COURDAVAULT, M. Pascal GEORGE, M. Christophe DUMONT, M. Henri JARUGA, Mme Fatima LESPAGNOL, M. Dominique RICHARD.

EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR:

M. Alain BOULANGER (pouvoir à M. Didier TASSEL), M. Christian COURTECUISSE (pouvoir à Mme Marylise FENAIN), Mme Florence GERARD (pouvoir à M. Christian POIRET), Mme Reine DEFRANCE (pouvoir à M. Jean-Jacques PEYRAUD), Mme Annie GOUPIL (pouvoir à M. Jean-Paul COPIN), Mme Nacéra SOLTANI (pouvoir à Mme Caroline SANCHEZ), Mme Cosette MARQUETTE (pouvoir à M. Lionel BLASSEL), M. Patrick MERCIER (pouvoir à M. Christian DORDAIN), Mme Claudine PARNETZKI (pouvoir à M. Dominique RICHARD), Mme Johanne MASCLET (pouvoir à M. Christophe DUMONT), Mme Brigitte BONNAFFE-LERICHE (pouvoir à M. Freddy KACZMAREK).

EXCUSÉS:

Mme Avida OULAHCENE, M. Jean-Luc DEVRESSE, M. Guy CANNIE, M. Alain SEGOND, M. Jean-Pierre STOBIECKI.

ABSENTS REPRÉSENTÉS:

Mme Nadine MORTELETTE.

ASSISTAIENT ÉGALEMENT A LA RÉUNION:

Mme Catherine BLOT, Directeur Général des Services, M. Luc BERNARD, Directeur de l'Archéologie Préventive, M. Guy GEVAERT, Directeur Juridique, M. François LAURENT, Directeur de l'Administration Générale, M. Ludovic DENNIN, Directeur de l'Assainissement, M. Frédéric FUND, Directeur Eau potable, M. Thierry STAMP, Directeur Grands Projets, M. Paul-André KOTTELANNE, Directeur Financier, M. Guillaume BOUQUET, Contrôleur de Gestion, Mme Claire GOLSE, Directrice du pôle Cohésion Sociale-Habitat, Mme Myriam STANISLAWIAK, Directrice des Ressources Humaines, Mme Marie-Martine POIROT, Directrice du pôle Développement Territorial, M. Yves DELPLANQUE, Directeur du pôle Développement Economique, Mme POIRET Marion, Directrice de la Communication, M. Marc GROBELNY, Directeur pôle Aménagement, Réseaux et Environnement, Mme Elisabeth DANIELEWSKI, Directrice Prospective et financements extérieurs, M. Damien GOLEBIOWSKI, Responsable du service Technologies Information Communication.

4 bis - Election d'un Vice-président

En raison de la vacance du poste de 7ème Vice-président, il est proposé au Conseil Communautaire de procéder à une nouvelle élection.

Suivant les dispositions applicables à cette élection, le Vice-président sera élu au scrutin secret, uninominal à la majorité absolue.

Si après deux tours de scrutin, aucun candidat au poste de Vice-président n'a obtenu la majorité absolue, il sera procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection aura lieu à la majorité relative.

En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé sera déclaré élu.

Le Conseil communautaire est invité à procéder à cette élection (le procès-verbal d'élection est annexé à la présente délibération)

<u>Les candidatures et les résultats se rapportant à l'élection sont les</u> suivants :

→ Candidature

Monsieur Alain WALLART

→ Résultats

Au premier tour de scrutin, les résultats sont les suivants :

Nombre de bulletins dans l'urne : 54

Bulletin blancs/nuls : 16 Suffrages exprimés : 38

Monsieur Alain WALLART a obtenu 38 voix

Monsieur Alain WALLART est élu 7^{ème} vice-président de la Communauté à la majorité absolue au premier tour.

(Suivent les signatures)
Pour Extrait Certifié Conforme
Le Président,

Christian POIRET

20/12/2018 - 19

Date de la convocation : 13 Décembre 2018. Nombre de membres en exercice : 60. Quorum : 31 Présents :42 Pouvoirs : 10

Le Jeudi 20 Décembre 2018 à 18 heures, le Conseil de la Communauté d'Agglomération du Douaisis s'est réuni Salle Marceline du Parc des Expositions de Douai, sous la présidence de M. Christian POIRET, Président.

ÉTAIENT PRÉSENTS:

M. Jacques ELIAS, M. Bruno VANDEVILLE, M. Freddy KACZMAREK, Mme Marie-Pascale SALVINO, M. Gilles POULAIN, M. Christian DORDAIN, M. Claude HEGO, Mme Marylise FENAIN, M. Jean-Michel SZATNY, Mme Thérèse PARISSEAUX, M. Frédéric CHEREAU, Mme Annick LOUVION, M. Daniel SELLIERM. Jackie AVENEL, Mme Nadia BONY, Mme Françoise PROUVOST, M. Franz QUATREBOEUFS, M. Alfred BOULAIN, M. René LEDIEU, M. Lionel BLASSEL, M. Alain WALLART, Mme Monique PARENT, M. Jean-Jacques PEYRAUD, M. Jean-Paul COPIN, M. Didier TASSEL, M. Francis FUSTIN, Mme Maryline LUCAS, M. Romuald SAENEN, M. Jean-Luc HALLE, M. Jean-Paul FONTAINE, M. Martial VANDEWOESTYNE, Mme Caroline SANCHEZ, M. Christian POIRET, Mme Nicole DESCAMPS-VOTTIER, M. Thierry PREIN, M. Alain MENSION, Mme Karine SKOTAREK, M. Lionel COURDAVAULT, M. Pascal GEORGE, M. Christophe DUMONT, M. Henri JARUGA, Mme Fatima LESPAGNOL.

EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR:

M. Alain BOULANGER (pouvoir à M. Didier TASSEL), M. Christian COURTECUISSE (pouvoir à Mme Marylise FENAIN), Mme Florence GERARD (pouvoir à M. Christian POIRET), Mme Reine DEFRANCE (pouvoir à M. Jean-Jacques PEYRAUD), Mme Annie GOUPIL (pouvoir à M. Jean-Paul COPIN), Mme Nacéra SOLTANI (pouvoir à Mme Caroline SANCHEZ), Mme Cosette MARQUETTE (pouvoir à M. Lionel BLASSEL), M. Patrick MERCIER (pouvoir à M. Christian DORDAIN), Mme Johanne MASCLET (pouvoir à M. Christophe DUMONT), Mme Brigitte BONNAFFE-LERICHE (pouvoir à M. Freddy KACZMAREK).

EXCUSÉS:

Mme Avida OULAHCENE, M. Jean-Luc DEVRESSE, M. Guy CANNIE, M. Alain SEGOND, M. Jean-Pierre STOBIECKI, M. Jean-Claude DHALLUIN, M. Dominique RICHARD, Mme Claudine PARNETZKI.

ABSENTS REPRÉSENTÉS:

Mme Nadine MORTELETTE.

<u>ASSISTAIENT ÉGALEMENT A LA RÉUNION</u> :

Mme Catherine BLOT, Directeur Général des Services, M. Luc BERNARD, Directeur de l'Archéologie Préventive, M. Guy GEVAERT, Directeur Juridique, M. François LAURENT, Directeur de l'Administration Générale, M. Ludovic DENNIN, Directeur de l'Assainissement, M. Frédéric FUND, Directeur Eau potable, M. Thierry STAMP, Directeur Grands Projets, M. Paul-André KOTTELANNE, Directeur Financier, M. Guillaume BOUQUET, Contrôleur de Gestion, Mme Claire GOLSE, Directrice du pôle Cohésion Sociale-Habitat, Mme Myriam STANISLAWIAK, Directrice des Ressources Humaines, Mme Marie-Martine POIROT, Directrice du pôle Développement Territorial, M. Yves DELPLANQUE, Directeur du pôle Développement Economique, Mme POIRET Marion, Directrice de la Communication, M. Marc GROBELNY, Directeur pôle Aménagement, Réseaux et Environnement, Mme Elisabeth DANIELEWSKI, Directrice Prospective et financements extérieurs, M. Damien GOLEBIOWSKI, Responsable du service Technologies Information Communication

5 - Personnel

5.1 - Modification du tableau des effectifs

Dans le cadre de la mise à jour du tableau des effectifs, les modifications exposées ci-après sont proposées :

Création de postes :

- → Création d'un poste de catégorie A et du cadre d'emploi des conservateurs du patrimoine destiné au recrutement d'un Directeur du musée Arkéos du Pôle Equipements Culturels. La rémunération correspondra au cadre d'emploi des conservateurs du patrimoine. Le poste pourra être pourvu par un fonctionnaire ou à défaut un contractuel.
- → Création d'un poste de catégorie A et du cadre d'emploi des Attachés territoriaux destiné au recrutement d'un Directeur des Affaires Générales. La rémunération correspondra au cadre d'emploi des attachés territoriaux. Le poste pourra être pourvu par un fonctionnaire ou à défaut un contractuel.
- → Création d'un poste de catégorie A et du cadre d'emplois des attachés territoriaux destiné au recrutement d'un chargé d'opération Habitat au Pôle Cohésion Sociale. La rémunération correspondra au cadre d'emploi des attachés territoriaux. Le poste pourra être pourvu par un fonctionnaire ou à défaut un contractuel.
- → Création d'un poste de chargé de mission Habitat de catégorie A et du cadre d'emploi des Attachés territoriaux au Pôle Cohésion Sociale. La rémunération correspondra au cadre d'emploi des attachés territoriaux. Le poste pourra être pourvu par un fonctionnaire ou à défaut un contractuel.
- → Création d'un poste de catégorie B et du cadre d'emplois des assistants de conservation du patrimoine destiné au recrutement d'un régisseur des collections à la Direction de l'Archéologie Préventive. La rémunération correspondra au cadre d'emploi des assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques. Le poste pourra être pourvu par un fonctionnaire ou à défaut un contractuel.
- → Création d'un poste de catégorie A et du cadre d'emplois des attachés de conservation du patrimoine destiné au recrutement d'un géo-morphologue à la Direction de l'Archéologie Préventive. La rémunération correspondra au cadre d'emploi des aux attachés du patrimoine et des bibliothèques. Le poste pourra être pourvu par un fonctionnaire ou à défaut un contractuel.
- → Création d'un poste de jardinier de catégorie C et du cadre d'emploi des adjoints techniques au grade principal de 2ème classe destiné à la mobilité interne d'un agent de la collectivité au poste de jardinier à la Direction des Espaces Naturels.
- → Création d'un emploi CDI sur emploi fonctionnel de Directeur Général des Services avec recrutement direct en application de l'article 47 de la loi du 26 janvier 1984.

Dans la mesure où la création de ces postes correspond à un besoin réel de la collectivité, il convient de créer :

- o 3 adjoints administratifs principaux de 2ème classe
- o 11 adjoints administratifs principaux de 1ère classe
- o 2 rédacteurs principaux de 2ème classe
- o 2 rédacteurs principaux de 1ère classe
- o 2 attachés principaux
- o 5 adjoints techniques principaux de 2ème classe
- o 1 adjoint technique principal de 1ère classe
- o 1 adjoint du patrimoine principal de 2ème classe

Il vous est proposé, après avis favorable du bureau :

- d'approuver les modifications exposées précédemment et la révision subséquente du tableau des effectifs,
- d'autoriser le Président ou son représentant délégué à souscrire tous les actes s'attachant à l'exécution de cette décision.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

(Suivent les signatures)
Pour Extrait Certifié Conforme
Le Président,

Christian POIRET

20/12/2018 - 20

Date de la convocation : 13 Décembre 2018. Nombre de membres en exercice : 60. Quorum : 31 Présents :42 Pouvoirs : 10

Le Jeudi 20 Décembre 2018 à 18 heures, le Conseil de la Communauté d'Agglomération du Douaisis s'est réuni Salle Marceline du Parc des Expositions de Douai, sous la présidence de M. Christian POIRET, Président.

ÉTAIENT PRÉSENTS:

M. Jacques ELIAS, M. Bruno VANDEVILLE, M. Freddy KACZMAREK, Mme Marie-Pascale SALVINO, M. Gilles POULAIN, M. Christian DORDAIN, M. Claude HEGO, Mme Marylise FENAIN, M. Jean-Michel SZATNY, Mme Thérèse PARISSEAUX, M. Frédéric CHEREAU, Mme Annick LOUVION, M. Daniel SELLIERM. Jackie AVENEL, Mme Nadia BONY, Mme Françoise PROUVOST, M. Franz QUATREBOEUFS, M. Alfred BOULAIN, M. René LEDIEU, M. Lionel BLASSEL, M. Alain WALLART, Mme Monique PARENT, M. Jean-Jacques PEYRAUD, M. Jean-Paul COPIN, M. Didier TASSEL, M. Francis FUSTIN, Mme Maryline LUCAS, M. Romuald SAENEN, M. Jean-Luc HALLE, M. Jean-Paul FONTAINE, M. Martial VANDEWOESTYNE, Mme Caroline SANCHEZ, M. Christian POIRET, Mme Nicole DESCAMPS-VOTTIER, M. Thierry PREIN, M. Alain MENSION, Mme Karine SKOTAREK, M. Lionel COURDAVAULT, M. Pascal GEORGE, M. Christophe DUMONT, M. Henri JARUGA, Mme Fatima LESPAGNOL.

EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR:

M. Alain BOULANGER (pouvoir à M. Didier TASSEL), M. Christian COURTECUISSE (pouvoir à Mme Marylise FENAIN), Mme Florence GERARD (pouvoir à M. Christian POIRET), Mme Reine DEFRANCE (pouvoir à M. Jean-Jacques PEYRAUD), Mme Annie GOUPIL (pouvoir à M. Jean-Paul COPIN), Mme Nacéra SOLTANI (pouvoir à Mme Caroline SANCHEZ), Mme Cosette MARQUETTE (pouvoir à M. Lionel BLASSEL), M. Patrick MERCIER (pouvoir à M. Christian DORDAIN), Mme Johanne MASCLET (pouvoir à M. Christophe DUMONT), Mme Brigitte BONNAFFE-LERICHE (pouvoir à M. Freddy KACZMAREK).

EXCUSÉS:

Mme Avida OULAHCENE, M. Jean-Luc DEVRESSE, M. Guy CANNIE, M. Alain SEGOND, M. Jean-Pierre STOBIECKI, M. Jean-Claude DHALLUIN, M. Dominique RICHARD, Mme Claudine PARNETZKI.

ABSENTS REPRÉSENTÉS:

Mme Nadine MORTELETTE.

<u>ASSISTAIENT ÉGALEMENT A LA RÉUNION</u> :

Mme Catherine BLOT, Directeur Général des Services, M. Luc BERNARD, Directeur de l'Archéologie Préventive, M. Guy GEVAERT, Directeur Juridique, M. François LAURENT, Directeur de l'Administration Générale, M. Ludovic DENNIN, Directeur de l'Assainissement, M. Frédéric FUND, Directeur Eau potable, M. Thierry STAMP, Directeur Grands Projets, M. Paul-André KOTTELANNE, Directeur Financier, M. Guillaume BOUQUET, Contrôleur de Gestion, Mme Claire GOLSE, Directrice du pôle Cohésion Sociale-Habitat, Mme Myriam STANISLAWIAK, Directrice des Ressources Humaines, Mme Marie-Martine POIROT, Directrice du pôle Développement Territorial, M. Yves DELPLANQUE, Directeur du pôle Développement Economique, Mme POIRET Marion, Directrice de la Communication, M. Marc GROBELNY, Directeur pôle Aménagement, Réseaux et Environnement, Mme Elisabeth DANIELEWSKI, Directrice Prospective et financements extérieurs, M. Damien GOLEBIOWSKI, Responsable du service Technologies Information Communication.

5 - Personnel

5.2 - Modification de la participation de la CAD à la mutuelle MNFCT

La Mutuelle Nationale des Fonctionnaires des Collectivités Territoriales applique une hausse tarifaire de 15 % au 1^{er} janvier 2019.

Il est proposé que la Collectivité prenne en charge 10% de l'augmentation globale.

Par conséquent les taux de participation initiaux de la collectivité doivent être ajustés comme suit :

SALAIRE NET FISCAL	NOUVEAU TAUX DE PARTICIPATION
0 € à 25 000 €	43,84%
25 001 € à 35 000 €	34,48%
35 001 € à 45 000 €	25,12%
Supérieur à 45 000 €	11,08%

Il vous est proposé, après avis favorable du bureau :

- d'adopter les propositions présentées ci-dessus,
- d'autoriser le Président ou son représentant délégué à signer tous les actes s'attachant à l'exécution de cette décision.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

(Suivent les signatures)
Pour Extrait Certifié Conforme
Pour le Président,
Le Vice-Président délégué,

20/12/2018 - 21

Date de la convocation : 13 Décembre 2018. Nombre de membres en exercice : 60. Quorum : 31 Présents :42 Pouvoirs : 10

Le Jeudi 20 Décembre 2018 à 18 heures, le Conseil de la Communauté d'Agglomération du Douaisis s'est réuni Salle Marceline du Parc des Expositions de Douai, sous la présidence de M. Christian POIRET, Président.

ÉTAIENT PRÉSENTS:

M. Jacques ELIAS, M. Bruno VANDEVILLE, M. Freddy KACZMAREK, Mme Marie-Pascale SALVINO, M. Gilles POULAIN, M. Christian DORDAIN, M. Claude HEGO, Mme Marylise FENAIN, M. Jean-Michel SZATNY, Mme Thérèse PARISSEAUX, M. Frédéric CHEREAU, Mme Annick LOUVION, M. Daniel SELLIERM. Jackie AVENEL, Mme Nadia BONY, Mme Françoise PROUVOST, M. Franz QUATREBOEUFS, M. Alfred BOULAIN, M. René LEDIEU, M. Lionel BLASSEL, M. Alain WALLART, Mme Monique PARENT, M. Jean-Jacques PEYRAUD, M. Jean-Paul COPIN, M. Didier TASSEL, M. Francis FUSTIN, Mme Maryline LUCAS, M. Romuald SAENEN, M. Jean-Luc HALLE, M. Jean-Paul FONTAINE, M. Martial VANDEWOESTYNE, Mme Caroline SANCHEZ, M. Christian POIRET, Mme Nicole DESCAMPS-VOTTIER, M. Thierry PREIN, M. Alain MENSION, Mme Karine SKOTAREK, M. Lionel COURDAVAULT, M. Pascal GEORGE, M. Christophe DUMONT, M. Henri JARUGA, Mme Fatima LESPAGNOL.

EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR:

M. Alain BOULANGER (pouvoir à M. Didier TASSEL), M. Christian COURTECUISSE (pouvoir à Mme Marylise FENAIN), Mme Florence GERARD (pouvoir à M. Christian POIRET), Mme Reine DEFRANCE (pouvoir à M. Jean-Jacques PEYRAUD), Mme Annie GOUPIL (pouvoir à M. Jean-Paul COPIN), Mme Nacéra SOLTANI (pouvoir à Mme Caroline SANCHEZ), Mme Cosette MARQUETTE (pouvoir à M. Lionel BLASSEL), M. Patrick MERCIER (pouvoir à M. Christian DORDAIN), Mme Johanne MASCLET (pouvoir à M. Christophe DUMONT), Mme Brigitte BONNAFFE-LERICHE (pouvoir à M. Freddy KACZMAREK).

EXCUSÉS:

Mme Avida OULAHCENE, M. Jean-Luc DEVRESSE, M. Guy CANNIE, M. Alain SEGOND, M. Jean-Pierre STOBIECKI, M. Jean-Claude DHALLUIN, M. Dominique RICHARD, Mme Claudine PARNETZKI.

ABSENTS REPRÉSENTÉS:

Mme Nadine MORTELETTE.

<u>ASSISTAIENT ÉGALEMENT A LA RÉUNION</u> :

Mme Catherine BLOT, Directeur Général des Services, M. Luc BERNARD, Directeur de l'Archéologie Préventive, M. Guy GEVAERT, Directeur Juridique, M. François LAURENT, Directeur de l'Administration Générale, M. Ludovic DENNIN, Directeur de l'Assainissement, M. Frédéric FUND, Directeur Eau potable, M. Thierry STAMP, Directeur Grands Projets, M. Paul-André KOTTELANNE, Directeur Financier, M. Guillaume BOUQUET, Contrôleur de Gestion, Mme Claire GOLSE, Directrice du pôle Cohésion Sociale-Habitat, Mme Myriam STANISLAWIAK, Directrice des Ressources Humaines, Mme Marie-Martine POIROT, Directrice du pôle Développement Territorial, M. Yves DELPLANQUE, Directeur du pôle Développement Economique, Mme POIRET Marion, Directrice de la Communication, M. Marc GROBELNY, Directeur pôle Aménagement, Réseaux et Environnement, Mme Elisabeth DANIELEWSKI, Directrice Prospective et financements extérieurs, M. Damien GOLEBIOWSKI, Responsable du service Technologies Information Communication.

5 - Personnel

5.3 - Mise en oeuvre du nouveau régime indemnitaire appelé RIFSEEP

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires et notamment son article 20,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et notamment son article 88,

Vu le décret n° 91-875 du 6 septembre 1991 pris pour l'application du 1er alinéa de l'article 88 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984,

Vu le décret n° 2010-997 du 26 août 2010 relatif au régime de maintien des primes et indemnités des agents publics de l'Etat et des magistrats de l'ordre judiciaire dans certaines situations de congés,

Vu le décret n° 2014-513 du 20 mai 2014 portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la fonction publique de l'Etat,

Vu le décret n° 2014-1526 du 16 décembre 2014 relatif à l'appréciation de la valeur professionnelle des fonctionnaires territoriaux,

Vu l'arrêté du 20 mai 2014 pris pour l'application aux corps d'adjoints administratifs des administrations de l'Etat des dispositions du décret n° 2014-513 du 20 mai 2014 portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la fonction publique de l'Etat,

Vu l'arrêté du 19 mars 2015 pris pour l'application aux corps des secrétaires administratifs des administrations de l'Etat des dispositions du décret n° 2014-513 du 20 mai 2014 portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la fonction publique de l'Etat,

Vu l'arrêté du 28 avril 2015 pris pour l'application aux corps d'adjoints techniques des administrations de l'Etat des dispositions du décret n° 2014-513 du 20 mai 2014 portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la fonction publique de l'Etat,

Vu l'arrêté du 3 juin 2015 pris pour l'application au corps interministériel des attachés d'administration de l'Etat des dispositions du décret n° 2014-513 du 20 mai 2014 portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la fonction publique de l'Etat,

Vu l'arrêté du 3 juin 2015 pris pour l'application au corps des assistants de service social des administrations de l'Etat des dispositions du décret n° 2014-513 du 20 mai 2014 portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la fonction publique de l'Etat,

Vu l'arrêté du 3 juin 2015 pris pour l'application au corps des conseillers techniques de service social des administrations de l'Etat ainsi qu'à l'emploi de conseiller pour l'action sociale des administrations de l'Etat des dispositions du décret n° 2014-513 du 20 mai 2014 portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la fonction publique de l'Etat,

Vu l'arrêté du 29 juin 2015 pris pour l'application au corps des administrateurs civils des dispositions du décret n° 2014-513 du 20 mai 2014 portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la fonction publique de l'Etat,

Vu l'arrêté du 17 décembre 2015 pris pour l'application aux membres du corps des attachés d'administrations de l'Etat relevant du ministre de l'intérieur des dispositions du décret n° 2014-513 du 20 mai 2014 portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la fonction publique de l'Etat,

Vu l'arrêté du 17 décembre 2015 pris pour l'application au corps des secrétaires administratifs de l'intérieur et de l'outre-mer des dispositions du décret n° 2014-513 du 20 mai 2014 portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la fonction publique de l'Etat.

Vu l'arrêté du 17 décembre 2015 pris pour l'application aux membres du corps des assistants de service social des administrations de l'Etat rattachés au ministre de l'intérieur des dispositions du décret n° 2014-513 du 20 mai 2014 portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la fonction publique de l'Etat,

Vu l'arrêté du 18 décembre 2015 pris pour l'application au corps des adjoints administratifs de l'intérieur et de l'outre-mer des dispositions du décret n° 2014-513 du 20 mai 2014 portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la fonction publique de l'Etat.

Vu l'arrêté du 22 décembre 2015 portant application au corps des conseillers techniques de service social des administrations de l'Etat ainsi qu'à l'emploi de conseiller pour l'action sociale des administrations de l'Etat des dispositions du décret n° 2014-513 du 20 mai 2014 portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la fonction publique de l'Etat.

Vu l'arrêté du 30 décembre 2016 pris pour l'application au corps des adjoints techniques d'accueil, de surveillance et de magasinage des dispositions du décret n° 2014-513 du 20 mai 2014 portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la fonction publique de l'Etat.

Vu l'arrêté du 16 juin 2017 pris pour l'application aux corps des adjoints techniques de l'intérieur et de l'outremer et des adjoints techniques de la police nationale des dispositions du décret n° 2014-513 du 20 mai 2014 portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la fonction publique de l'Etat.

Vu l'arrêté du 7 décembre 2017 pris pour l'application au corps des conservateurs du patrimoine relevant du ministère de la culture et de la communication des dispositions du décret n° 2014-513 du 20 mai 2014 portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la fonction publique de l'Etat,

Vu l'arrêté du 14 mai 2018 pris pour l'application des dispositions du décret n° 2014-513 du 20 mai 2014 portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la fonction publique de l'Etat aux corps des conservateurs généraux des bibliothèques, des conservateurs des bibliothèques, des bibliothécaires, des bibliothécaires assistants spécialisés et des magasiniers des bibliothèques,

Vu l'arrêté du 13 juillet 2018 portant application au corps des médecins inspecteurs de santé publique des dispositions du décret n° 2014-513 du 20 mai 2014 portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la fonction publique de l'Etat,

Vu la circulaire NOR : RDFF1427139C du 5 décembre 2014 relative à la mise en oeuvre du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel,

Vu l'avis du Comité Technique en date du 30 novembre 2018

Considérant qu'il convient d'instaurer au sein de la Communauté d'Agglomération du Douaisis, conformément au principe de parité tel que prévu par l'article 88 de la loi n°84-53 du 24 janvier 1984, un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement (le RIFSEEP) en lieu et place du régime indemnitaire existant pour les agents de la Communauté d'Agglomération du Douaisis.

Considérant que ce nouveau régime indemnitaire est composé de deux parties :

- L'indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise (I.F.S.E.) qui vise à valoriser l'exercice des fonctions et constitue l'indemnité principale de ce nouveau régime indemnitaire.
- Le complément indemnitaire annuel (C.I.A.), non automatiquement reconductible d'une année sur l'autre, qui vise à récompenser l'engagement professionnel et à la manière de servir.

Le RIFSEEP est applicable aux cadres d'emplois suivants :

- Administrateurs territoriaux
- Attachés territoriaux
- Rédacteurs territoriaux
- Adjoints administratifs territoriaux
- Conservateurs territoriaux du patrimoine
- Attachés de conservation du patrimoine
- Assistants territoriaux de conservation du patrimoine et des bibliothèques
- Adjoints territoriaux du patrimoine et des bibliothèques
- Agents de maîtrise territoriaux
- Adjoints techniques territoriaux

Les autres cadres d'emplois de la collectivité ne sont pas encore concernés par le RIFSEEP, à savoir :

- Les ingénieurs territoriaux
- Les techniciens territoriaux

Dans l'attente de l'application du RIFSEEP à ces cadres d'emplois par une nouvelle délibération, ils continueront à percevoir leur régime indemnitaire antérieur au RIFSEEP.

Chaque part du RIFSEEP correspond à un montant fixé par la collectivité dans la limite des plafonds déterminés aux fonctionnaires de l'Etat conformément aux disposition de l'article 88 alinéa 1 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984.

A compter du 1^{er} janvier 2019, il est proposé à l'Assemblée délibérante d'instituer comme suit la mise en œuvre du RIFSEEP.

1. <u>L'Indemnité de Fonctions, de Sujétions et d'Expertise (I.F.S.E.)</u>

L'indemnité de fonctions, de Sujétions et d'Expertise est liée aux fonctions exercées par l'agent et au poste occupé.

Chaque poste est réparti, par cadre d'emploi, entre différents groupes de fonction au regard de critères déterminés par décret :

- D'encadrement, de coordination, de pilotage ou de conception
- De technicité, d'expertise, d'expérience ou qualification nécessaire à l'exercice des fonctions
- Sujétions particulières

Les bénéficiaires de l'I.F.S.E.

- Les agents titulaires et stagiaires à temps complet, non complet et à temps partiel
- Les agents en contrat à durée indéterminée à temps complet, temps non complet et à temps partiel
- Les emplois de direction (article 47)
- Les agents contractuels de droit public en application des articles 3-2, 3-3 2°

Sont exclus du bénéfice de l'IFSE :

- Les agents non titulaires de droit privé
- Les agents recrutés pour assurer le remplacement temporaire d'agents (article 3
 -1)
- Les agents recrutés dans le cadre d'un Accroissement temporaire d'activité (article 3 1°)
- Les agents recrutés dans le cadre d'un Accroissement saisonnier d'activité (article 3 2°)
- Les agents vacataires

Détermination des groupes de fonctions et des montants

Les montant sont établis pour un agent exerçant à temps complet. Ils sont réduits au prorata de la durée effective du temps de travail pour les agents exerçant à temps partiel ou occupés sur un emploi à temps non complet.

Les montants individuels de l'IFSE pourront être modulés entre les montants planchers et montants plafonds déterminés par groupe de fonction, notamment lors des recrutements en tenant compte de l'expérience professionnelle et du niveau d'expertise

Les montants individuels de l'IFSE sont déterminés par l'Autorité Territoriale et donneront lieu à des arrêtés individuels.

Le versement de l'IFSE s'effectue mensuellement.

Le montant individuel de l'IFSE sera réexaminé par l'Autorité Territoriale :

- En cas de changement de fonctions
- En cas de changement de grade ou de cadre d'emploi à la suite d'une promotion

- Tous les 4 ans maximum, en l'absence de changement de fonction et au regard de l'expérience et l'expertise acquise.

Le principe de réexamen du montant de l'IFSE n'implique pas obligatoirement une augmentation de l'IFSE.

MONTANTS PLANCHERS ET PLAFONDS INDIVIDUELS ANNUELS

Cadre	Groupes	Emploi	Montant	Montant	Montant	Montant
d'emploi	de	2	plancher	plafond	plancher	plafond
· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·	fonctions		mensuel	mensuel	annuel	annuel
		FILIERE ADMINISTRATIVE				
		CADRE A				
Administrateur	Groupe 1	DGS	1 500 €	4 000 €	18 000 €	48 000 €
	Groupe 1	Directeur	500 €	2 000 €	6 000 €	24 000 €
Attaché	Groupe 2	Responsable	200 €	1 200 €	2 400 €	14 400 €
	Groupe 3	Chargé de mission/d'affaire/chef de projet	00,00 €	1 000 €	00,00 €	12 000 €
	Groupe 4	Toutes les autres fonctions	00,00 €	1 000 €	00,00 €	12 000 €
		CADRE B				
Rédacteur	Groupe 1	Poste avec encadrement	00,00 €	800 €	00,00 €	9 600 €
	Groupe 2	Gestionnaire/chargé de mission	00,00 €	800 €	00,00 €	9 600 €
	Groupe 3	Toutes les autres fonctions	00,00 €	800 €	00,00 €	9 600 €
		CADRE C				
	Groupe 1	Gestionnaire	190 €	600 €	2 280 €	7 200 €
Adjoint administratif	Groupe 2	Toutes les autres fonctions	190 €	500 €	2 280 €	6 000 €
		FILIERE TECHNIQUE				
		CADRE C				
Agent de maîtrise	Groupe 1	Poste avec encadrement	190 €	600 €	2 280 €	7 200 €
	Groupe 2	Toutes les autres fonctions	00,00 €	500 €	00,00 €	6 000 €
Adjoint	Groupe 1	Poste avec encadrement	190 €	600 €	2 280 €	7 200 €
technique	Groupe 2	Toutes les autres fonctions	00,00 €	500 €	00,00 €	6 000 €
			FILIERE CUI	TURELLE	•	
		CADRE A				
Cadre	Groupes	Emploi	Montant	Montant	Montant	Montant
d'emploi	de		plancher _.	plafond	plancher	plafond
	fonctions	D: (mensuel	mensuel	annuel	annuel
	Groupe 1	Directeur	400 €	2 000 €	4 800 €	24 000 €

Conservateur	Groupe 2	Responsable				
du patrimoine	Groupe 3	Chargé de mission				
	Groupe 4	Toutes les autres				
		fonctions				
	Groupe 1	Directeur	400 €	2 000 €	4 800 €	24 000 €
Attaché de	Groupe 2	Responsable				
conservation	Groupe 3	Chargé de mission				
du patrimoine	Groupe 4	Toutes les autres				
		fonctions				
		CADRE B				
	Groupe 1	Poste avec				
Assistant de		encadrement				
conservation	Groupe 2	Poste sans	200 €	800 €	2 400 €	9 600 €
du patrimoine		encadrement et avec				
et des		expertise				
bibliothèques	Groupe 3	Toutes les autres				
		fonctions				
		CADRE C				
Adjoint	Groupe 1	Poste avec	190 €	600 €	2 280 €	7 200 €
territorial du		encadrement				
patrimoine						
	Groupe 2	Toutes les autres	140 €	500 €	1 680 €	6 000 €
		fonctions				

Les modalités de maintien et de suspension de l'I.F.S.E.

En cas de congé de maladie, l'I.F.S.E. suivra le sort du traitement.

En cas de travail à temps partiel thérapeutique, le montant de l'I.F.S.E. sera calculé au prorata de la durée effective de service.

Durant les congés annuels et les congés pour maternité, paternité ou d'adoption, pour maladie professionnelle, accident du travail ou de trajet, l'I.F.S.E. sera maintenue.

Le maintien du montant antérieur au titre de l'I.F.S.E.

Les agents relevant des cadres d'emplois concernés conserveront le montant indemnitaire qu'ils percevaient mensuellement, au titre du régime indemnitaire lié au fonction ou grade détenu avant la mise en place du RIFSEEP, au titre de l'I.F.S.E.

2. Le Complément Indemnitaire Annuel (C.I.A.)

Le complément indemnitaire annuel est déterminé en fonction de l'engagement professionnel et de la manière de servir.

Le versement du CIA est laissé à l'appréciation de l'Autorité Territoriale et fera l'objet d'un arrêté individuel notifié à l'agent.

Le CIA fera l'objet d'un versement annuel. Il n'est pas automatiquement reconductible d'une année sur l'autre.

L'engagement professionnel et la manière de servir des agents pris en compte pour l'attribution du CIA sont appréciés au regard des critères suivants :

- L'implication et l'engagement
- Le comportement et l'état d'esprit

Ces critères seront appréciés lors de l'entretien professionnel annuel.

Le montant du CIA

Le CIA est fixé à un montant identique pour chacun des groupes de fonction. Les groupes de fonction sont ceux déterminés pour l'attribution de l'I.F.S.E. Le montant maximum du CIA est fixé à 100,00 euros.

Les bénéficiaires du CIA

- Les agents titulaires et stagiaires à temps complet, non complet et à temps partiel
- Les agents en contrat à durée indéterminée à temps complet, temps non complet et à temps partiel
- Pour pourvoir des emplois de direction (article 47)
- Les agents contractuels de droit public en application des articles 3-2, 3-3 2°

Sont exclus du bénéfice du CIA:

- Les agents non titulaires de droit privé
- Les agents recrutés pour assurer le remplacement temporaire d'agents (article 3 -1)
- Les agents recrutés dans le cadre d'un Accroissement temporaire d'activité (article 3 1°)
- Les agents recrutés dans le cadre d'un Accroissement saisonnier d'activité (article 3 2°)
- Les agents vacataires

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

(Suivent les signatures)
Pour Extrait Certifié Conforme
Pour le Président,
Le Vice-Président déléqué,

20/12/2018 - 22

Date de la convocation : 13 Décembre 2018. Nombre de membres en exercice : 60. Quorum : 31 Présents :42 Pouvoirs : 10

Le Jeudi 20 Décembre 2018 à 18 heures, le Conseil de la Communauté d'Agglomération du Douaisis s'est réuni Salle Marceline du Parc des Expositions de Douai, sous la présidence de M. Christian POIRET, Président.

ÉTAIENT PRÉSENTS:

M. Jacques ELIAS, M. Bruno VANDEVILLE, M. Freddy KACZMAREK, Mme Marie-Pascale SALVINO, M. Gilles POULAIN, M. Christian DORDAIN, M. Claude HEGO, Mme Marylise FENAIN, M. Jean-Michel SZATNY, Mme Thérèse PARISSEAUX, M. Frédéric CHEREAU, Mme Annick LOUVION, M. Daniel SELLIERM. Jackie AVENEL, Mme Nadia BONY, Mme Françoise PROUVOST, M. Franz QUATREBOEUFS, M. Alfred BOULAIN, M. René LEDIEU, M. Lionel BLASSEL, M. Alain WALLART, Mme Monique PARENT, M. Jean-Jacques PEYRAUD, M. Jean-Paul COPIN, M. Didier TASSEL, M. Francis FUSTIN, Mme Maryline LUCAS, M. Romuald SAENEN, M. Jean-Luc HALLE, M. Jean-Paul FONTAINE, M. Martial VANDEWOESTYNE, Mme Caroline SANCHEZ, M. Christian POIRET, Mme Nicole DESCAMPS-VOTTIER, M. Thierry PREIN, M. Alain MENSION, Mme Karine SKOTAREK, M. Lionel COURDAVAULT, M. Pascal GEORGE, M. Christophe DUMONT, M. Henri JARUGA, Mme Fatima LESPAGNOL.

EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR:

M. Alain BOULANGER (pouvoir à M. Didier TASSEL), M. Christian COURTECUISSE (pouvoir à Mme Marylise FENAIN), Mme Florence GERARD (pouvoir à M. Christian POIRET), Mme Reine DEFRANCE (pouvoir à M. Jean-Jacques PEYRAUD), Mme Annie GOUPIL (pouvoir à M. Jean-Paul COPIN), Mme Nacéra SOLTANI (pouvoir à Mme Caroline SANCHEZ), Mme Cosette MARQUETTE (pouvoir à M. Lionel BLASSEL), M. Patrick MERCIER (pouvoir à M. Christian DORDAIN), Mme Johanne MASCLET (pouvoir à M. Christophe DUMONT), Mme Brigitte BONNAFFE-LERICHE (pouvoir à M. Freddy KACZMAREK).

EXCUSÉS:

Mme Avida OULAHCENE, M. Jean-Luc DEVRESSE, M. Guy CANNIE, M. Alain SEGOND, M. Jean-Pierre STOBIECKI, M. Jean-Claude DHALLUIN, M. Dominique RICHARD, Mme Claudine PARNETZKI.

ABSENTS REPRÉSENTÉS:

Mme Nadine MORTELETTE.

<u>ASSISTAIENT ÉGALEMENT A LA RÉUNION</u> :

Mme Catherine BLOT, Directeur Général des Services, M. Luc BERNARD, Directeur de l'Archéologie Préventive, M. Guy GEVAERT, Directeur Juridique, M. François LAURENT, Directeur de l'Administration Générale, M. Ludovic DENNIN, Directeur de l'Assainissement, M. Frédéric FUND, Directeur Eau potable, M. Thierry STAMP, Directeur Grands Projets, M. Paul-André KOTTELANNE, Directeur Financier, M. Guillaume BOUQUET, Contrôleur de Gestion, Mme Claire GOLSE, Directrice du pôle Cohésion Sociale-Habitat, Mme Myriam STANISLAWIAK, Directrice des Ressources Humaines, Mme Marie-Martine POIROT, Directrice du pôle Développement Territorial, M. Yves DELPLANQUE, Directeur du pôle Développement Economique, Mme POIRET Marion, Directrice de la Communication, M. Marc GROBELNY, Directeur pôle Aménagement, Réseaux et Environnement, Mme Elisabeth DANIELEWSKI, Directrice Prospective et financements extérieurs, M. Damien GOLEBIOWSKI, Responsable du service Technologies Information Communication.

6 - Instruction des dossiers droits des sols « ADS »

6.1 - Avenant à la convention « service commun mutualisation des autorisations d'urbanisme » CAD/Commune d'Arleux : adhésion de la commune d'ARLEUX à l'option 1 à compter du 1^{er} janvier 2019

L'article 134 de la loi ALUR du 24 mars 2014, modifiant l'article L422-8 du Code de l'Urbanisme a mis fin à la mise à disposition gracieuse des services de l'Etat au profit des communes de la CAD, pour l'instruction de leurs autorisations d'urbanisme.

La CAD a proposé à celles de ses communes adhérentes qui le souhaitaient la mutualisation, sous son égide, de l'instruction de ces actes.

Pour rappel, la CAD propose différents niveaux de service à la commune, qui peut opter à sa convenance pour l'une des deux solutions suivantes:

- **Option 1**: permis de construire, permis de démolir, permis d'aménager, certificats d'urbanisme de l'article L. 410-1 b du Code de l'Urbanisme, déclarations préalables, toutes les demandes d'autorisation d'urbanisme déposées dans le périmètre des biens classés au patrimoine mondial de l'UNESCO, autres que les CUa.
- Option 2: Mutualisation uniquement des PC et CUb.

La Commune d'ARLEUX qui a souscrit à l'option 2 par délibération du 3 avril 2015, souhaite opter pour l'option 1, en raison d'un vaste programme de redynamisation de son territoire qui devrait se concrétiser par le dépôt de deux permis d'aménager au cours de l'année 2019. Elle a délibéré en ce sens le 19 octobre 2018.

Le choix de l'option 1 aura pour contrepartie le versement par la Commune d'ARLEUX à la CAD d'une participation financière annuelle de 2,50 euros par habitant/an. La Commune accepte les stipulations de la convention « option 1 » annexée.

Ce changement d'option prendra effet à compter du 1^{er} janvier 2019.

Il vous est proposé, après avis favorable du bureau :

- de m'autoriser ou mon représentant délégué à souscrire avec la commune d'ARLEUX la convention jointe,
- de m'autoriser ou mon représentant délégué à signer tous les actes nécessaires à la mise en œuvre de la présente décision.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

(Suivent les signatures)
Pour Extrait Certifié Conforme
Pour le Président,
Le Vice-Président délégué,

20/12/2018 - 23

Date de la convocation : 13 Décembre 2018. Nombre de membres en exercice : 60. Quorum : 31 Présents :42 Pouvoirs : 10

Le Jeudi 20 Décembre 2018 à 18 heures, le Conseil de la Communauté d'Agglomération du Douaisis s'est réuni Salle Marceline du Parc des Expositions de Douai, sous la présidence de M. Christian POIRET, Président.

ÉTAIENT PRÉSENTS:

M. Jacques ELIAS, M. Bruno VANDEVILLE, M. Freddy KACZMAREK, Mme Marie-Pascale SALVINO, M. Gilles POULAIN, M. Christian DORDAIN, M. Claude HEGO, Mme Marylise FENAIN, M. Jean-Michel SZATNY, Mme Thérèse PARISSEAUX, M. Frédéric CHEREAU, Mme Annick LOUVION, M. Daniel SELLIERM. Jackie AVENEL, Mme Nadia BONY, Mme Françoise PROUVOST, M. Franz QUATREBOEUFS, M. Alfred BOULAIN, M. René LEDIEU, M. Lionel BLASSEL, M. Alain WALLART, Mme Monique PARENT, M. Jean-Jacques PEYRAUD, M. Jean-Paul COPIN, M. Didier TASSEL, M. Francis FUSTIN, Mme Maryline LUCAS, M. Romuald SAENEN, M. Jean-Luc HALLE, M. Jean-Paul FONTAINE, M. Martial VANDEWOESTYNE, Mme Caroline SANCHEZ, M. Christian POIRET, Mme Nicole DESCAMPS-VOTTIER, M. Thierry PREIN, M. Alain MENSION, Mme Karine SKOTAREK, M. Lionel COURDAVAULT, M. Pascal GEORGE, M. Christophe DUMONT, M. Henri JARUGA, Mme Fatima LESPAGNOL.

EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR:

M. Alain BOULANGER (pouvoir à M. Didier TASSEL), M. Christian COURTECUISSE (pouvoir à Mme Marylise FENAIN), Mme Florence GERARD (pouvoir à M. Christian POIRET), Mme Reine DEFRANCE (pouvoir à M. Jean-Jacques PEYRAUD), Mme Annie GOUPIL (pouvoir à M. Jean-Paul COPIN), Mme Nacéra SOLTANI (pouvoir à Mme Caroline SANCHEZ), Mme Cosette MARQUETTE (pouvoir à M. Lionel BLASSEL), M. Patrick MERCIER (pouvoir à M. Christian DORDAIN), Mme Johanne MASCLET (pouvoir à M. Christophe DUMONT), Mme Brigitte BONNAFFE-LERICHE (pouvoir à M. Freddy KACZMAREK).

EXCUSÉS:

Mme Avida OULAHCENE, M. Jean-Luc DEVRESSE, M. Guy CANNIE, M. Alain SEGOND, M. Jean-Pierre STOBIECKI, M. Jean-Claude DHALLUIN, M. Dominique RICHARD, Mme Claudine PARNETZKI.

ABSENTS REPRÉSENTÉS:

Mme Nadine MORTELETTE.

ASSISTAIENT ÉGALEMENT A LA RÉUNION :

Mme Catherine BLOT, Directeur Général des Services, M. Luc BERNARD, Directeur de l'Archéologie Préventive, M. Guy GEVAERT, Directeur Juridique, M. François LAURENT, Directeur de l'Administration Générale, M. Ludovic DENNIN, Directeur de l'Assainissement, M. Frédéric FUND, Directeur Eau potable, M. Thierry STAMP, Directeur Grands Projets, M. Paul-André KOTTELANNE, Directeur Financier, M. Guillaume BOUQUET, Contrôleur de Gestion, Mme Claire GOLSE, Directrice du pôle Cohésion Sociale-Habitat, Mme Myriam STANISLAWIAK, Directrice des Ressources Humaines, Mme Marie-Martine POIROT, Directrice du pôle Développement Territorial, M. Yves DELPLANQUE, Directeur du pôle Développement Economique, Mme POIRET Marion, Directrice de la Communication, M. Marc GROBELNY, Directeur pôle Aménagement, Réseaux et Environnement, Mme Elisabeth DANIELEWSKI, Directrice Prospective et financements extérieurs, M. Damien GOLEBIOWSKI, Responsable du service Technologies Information Communication.

7 - Déchets

7.1 – Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets – Année 2017

La CAD doit établir le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets assuré en 2017 au titre de la compétence déchets de la communauté, conformément aux dispositions prévues par le C.G.C.T. (article L.2224-17-1).

Ce rapport qui est destiné notamment à l'information des usagers du service, rend compte du fonctionnement dudit service en s'appuyant sur les indicateurs techniques et financiers définis par la réglementation.

Suivant les dispositions du C.G.C.T., ce rapport est à présenter à l'Assemblée de la C.A.D. pour avis (article L.2224-17-1). Il fait également l'objet d'une présentation auprès de la Commission Consultative des Services Publics Locaux. Il sera par ailleurs notifié aux communes membres aux fins de présentation devant les Conseils Municipaux (article D.2224-3) et de mise à disposition du public (article L.2224-17-1).

M. le Préfet du Nord sera également destinataire de ce rapport, conformément aux dispositions de l'article D.2224-5 du C.G.C.T.

Ce rapport (document joint) vous est présenté.

Il vous est proposé, après avis favorable du bureau :

- d'approuver le présent rapport,
- d'autoriser le Président ou son délégué à signer tous les actes s'attachant à l'exécution de cette décision.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

(Suivent les signatures)
Pour Extrait Certifié Conforme
Pour le Président,
Le Vice-Président délégué,

20/12/2018 - 24

Date de la convocation : 13 Décembre 2018. Nombre de membres en exercice : 60. Quorum : 31 Présents :42 Pouvoirs : 10

Le Jeudi 20 Décembre 2018 à 18 heures, le Conseil de la Communauté d'Agglomération du Douaisis s'est réuni Salle Marceline du Parc des Expositions de Douai, sous la présidence de M. Christian POIRET, Président.

ÉTAIENT PRÉSENTS:

M. Jacques ELIAS, M. Bruno VANDEVILLE, M. Freddy KACZMAREK, Mme Marie-Pascale SALVINO, M. Gilles POULAIN, M. Christian DORDAIN, M. Claude HEGO, Mme Marylise FENAIN, M. Jean-Michel SZATNY, Mme Thérèse PARISSEAUX, M. Frédéric CHEREAU, Mme Annick LOUVION, M. Daniel SELLIERM. Jackie AVENEL, Mme Nadia BONY, Mme Françoise PROUVOST, M. Franz QUATREBOEUFS, M. Alfred BOULAIN, M. René LEDIEU, M. Lionel BLASSEL, M. Alain WALLART, Mme Monique PARENT, M. Jean-Jacques PEYRAUD, M. Jean-Paul COPIN, M. Didier TASSEL, M. Francis FUSTIN, Mme Maryline LUCAS, M. Romuald SAENEN, M. Jean-Luc HALLE, M. Jean-Paul FONTAINE, M. Martial VANDEWOESTYNE, Mme Caroline SANCHEZ, M. Christian POIRET, Mme Nicole DESCAMPS-VOTTIER, M. Thierry PREIN, M. Alain MENSION, Mme Karine SKOTAREK, M. Lionel COURDAVAULT, M. Pascal GEORGE, M. Christophe DUMONT, M. Henri JARUGA, Mme Fatima LESPAGNOL.

EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR:

M. Alain BOULANGER (pouvoir à M. Didier TASSEL), M. Christian COURTECUISSE (pouvoir à Mme Marylise FENAIN), Mme Florence GERARD (pouvoir à M. Christian POIRET), Mme Reine DEFRANCE (pouvoir à M. Jean-Jacques PEYRAUD), Mme Annie GOUPIL (pouvoir à M. Jean-Paul COPIN), Mme Nacéra SOLTANI (pouvoir à Mme Caroline SANCHEZ), Mme Cosette MARQUETTE (pouvoir à M. Lionel BLASSEL), M. Patrick MERCIER (pouvoir à M. Christian DORDAIN), Mme Johanne MASCLET (pouvoir à M. Christophe DUMONT), Mme Brigitte BONNAFFE-LERICHE (pouvoir à M. Freddy KACZMAREK).

EXCUSÉS:

Mme Avida OULAHCENE, M. Jean-Luc DEVRESSE, M. Guy CANNIE, M. Alain SEGOND, M. Jean-Pierre STOBIECKI, M. Jean-Claude DHALLUIN, M. Dominique RICHARD, Mme Claudine PARNETZKI.

ABSENTS REPRÉSENTÉS:

Mme Nadine MORTELETTE.

<u>ASSISTAIENT ÉGALEMENT A LA RÉUNION</u> :

Mme Catherine BLOT, Directeur Général des Services, M. Luc BERNARD, Directeur de l'Archéologie Préventive, M. Guy GEVAERT, Directeur Juridique, M. François LAURENT, Directeur de l'Administration Générale, M. Ludovic DENNIN, Directeur de l'Assainissement, M. Frédéric FUND, Directeur Eau potable, M. Thierry STAMP, Directeur Grands Projets, M. Paul-André KOTTELANNE, Directeur Financier, M. Guillaume BOUQUET, Contrôleur de Gestion, Mme Claire GOLSE, Directrice du pôle Cohésion Sociale-Habitat, Mme Myriam STANISLAWIAK, Directrice des Ressources Humaines, Mme Marie-Martine POIROT, Directrice du pôle Développement Territorial, M. Yves DELPLANQUE, Directeur du pôle Développement Economique, Mme POIRET Marion, Directrice de la Communication, M. Marc GROBELNY, Directeur pôle Aménagement, Réseaux et Environnement, Mme Elisabeth DANIELEWSKI, Directrice Prospective et financements extérieurs, M. Damien GOLEBIOWSKI, Responsable du service Technologies Information Communication.

8 - Assainissement

8.1 – Comptes rendus techniques et financiers annuels des délégataires du service d'Assainissement de la CAD – Année 2017

Les délégataires des contrats d'affermage du service d'assainissement ont établi les comptes rendus techniques et financiers (CRTF) de l'année 2017 (tableaux de synthèse ci-joints).

Les CRTF sont au nombre de 2 sur les 3 unités techniques :

- CRTF des stations d'épuration Affermage Suez Eau France
- CRTF du réseau public d'assainissement Affermage Suez Eau France

Suivant les dispositions du C.G.C.T. (articles L.1411-3, L.1411-13, L.1411-14 L.1413-1) les présents comptes rendus doivent être examinés par l'Assemblée de la C.A.D. et la C.C.S.P.L. constituée par la C.A.D. et faire l'objet d'une mise à disposition auprès du public.

Les grandes lignes de ces comptes rendus techniques et financiers sont les suivantes :

A - Comptes rendus techniques

1/ Patrimoine affirmé

Le territoire exploité par les 2 contrats d'affermage regroupe 26 communes pour 115 553 habitants et 43872 abonnés dont 144 en non-collectif pour une assiette de facturation de 5 022 190 m³ en 2017.

Le réseau est composé de 803 Km de collecteur à 53% unitaire (en linéaire de canalisation), il comprend 190 déversoirs d'orage pour 34 points d'autosurveillance. Il ne compte pas moins de 123 stations de relèvements télésurveillés à 88% ce qui permet d'être réactif et informé du bon fonctionnement des ouvrages.

Afin d'assurer un traitement qualitatif des eaux usées de temps de pluie le territoire dispose de 16 bassins de stockage/restitution d'une capacité totale de 11 175 m³.

Enfin les eaux collectées sont épurées sur l'une des 7 usines d'épuration (dont une lagune) cumulant une capacité de traitement de 213 150 équivalents-habitants.

2/ Bilan d'exploitation

Dans le cadre de leurs obligations contractuelles les délégataires effectuent un certain nombre d'opérations. En 2017, SUEZ a curé préventivement 56,6 Km de canalisation soit 10% du linéaire gravitaire affermé, inspecté 1,79 Km de collecteur, procédé au curage de 14 173 bouches d'égout et avaloirs ainsi qu'au curage/nettoyage de 2 281 bouches d'injection, le tout générant 1 202,4 tonnes de boues et 85,2 tonnes de déchets.

Par ailleurs le délégataire a réparé 193 ouvrages en réseau public sur 2017.

Concernant l'ANC composé de 144 abonnés, SUEZ a procédé au curage de 15 fosses toutes eaux et au contrôle de 71 dispositifs d'ANC. Le taux de conformité des ANC est de 54,9% à fin 2017.

En 2017, 1 032 diagnostics de contrôle en zonage collectif ont été réalisés relevant un taux de conformité de 61%.

Les stations d'épuration de la CAD ont reçu et traité 10 millions de m³ d'eaux usées avec un rendement global de 93,3% de DCO, 98,1% en MES et 88,7% en azote. Les bilans analytiques effectués sur les eaux épurées sont tous conformes, sauf une analyse pour la lagune d'Estrées (dépassement en DBO5).

3/ Bilan énergétique

Il est à noter que l'ensemble des stations de relèvement ont consommé 1,12 millions de KWh d'électricité soit une moyenne de 0,082KW/m³ pompés ; soit une baisse de 11,8% par rapport à 2016 qui s'explique par la pluviométrie (742 mm contre 662 mm en 2016).

Pour les stations d'épuration, la consommation électrique est de 5,71 millions de KWh soit une baisse de 10,5% par rapport à 2016 qui s'explique par les actions mises en œuvre dans le cadre de la démarche ISO 50 001.

Le sécheur quant à lui, a consommé 719 kN m³ de gaz pour le traitement des boues des stations d'épuration de l'Arleusis et de Douai, soit une baisse de 19%.

4/ Bilan déchet

L'exploitation des ouvrages a généré 3 271 tonnes de matières sèches de boues, 348,7 tonnes de graisses, 307,5 tonnes de sables et 113,4 tonnes de DIB (Déchets Industriels Banaux). Les stations d'épuration ont par ailleurs reçu 5 341 tonnes de matière de vidange et 475,6 tonnes de graisses extérieures (cantines, industries, ...) et 1 749 tonnes de déchets de curage et de balayage.

Il est à noter que les sables sont lavés sur l'unité de traitement des sables de la STEP de Douai pour être réutilisés pour le remblaiement des réseaux d'assainissement de la CAD. Les boues quant à elles sont épandues en agriculture ou compostées ; 2 635,5 tonnes de MS ont été valorisées en agriculture.

Le taux global de valorisation des déchets générés par le service est de 96% en 2016 (94% en 2016).

B - Comptes rendus financiers

	Contrat de DSP		
	Réseaux	Stations d'épuration	
Recettes	2 372 081 €	3 437 400 €	
Dépenses	2 668 415 €	3 275 421 €	
Résultat brut	- 296 334 €	161 979 €	

Dont Dépenses des comptes de renouvellement			
Réseaux Stations d'Epuration			
175 600 €	747 893 €		

Le coût global du service assainissement est de 11,16 millions d'euros (10,7 Millions d'euros en 2016) en intégrant les 2 contrats de DSP (5 809 480 €) et la part de redevance d'assainissement revenant à la CAD (5 349 774 €), pour un coût de redevance assainissement de 1,92 € HT du m³.

Il vous est proposé, après avis favorable du bureau :

- de prendre acte des présents comptes rendus,
- d'autoriser le Président ou son représentant délégué à signer tous les actes s'attachant à l'exécution de cette décision.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

(Suivent les signatures)
Pour Extrait Certifié Conforme
Pour le Président,
Le Vice-Président délégué,

20/12/2018 - 25

Date de la convocation : 13 Décembre 2018. Nombre de membres en exercice : 60. Quorum : 31 Présents :42 Pouvoirs : 10

Le Jeudi 20 Décembre 2018 à 18 heures, le Conseil de la Communauté d'Agglomération du Douaisis s'est réuni Salle Marceline du Parc des Expositions de Douai, sous la présidence de M. Christian POIRET, Président.

ÉTAIENT PRÉSENTS:

M. Jacques ELIAS, M. Bruno VANDEVILLE, M. Freddy KACZMAREK, Mme Marie-Pascale SALVINO, M. Gilles POULAIN, M. Christian DORDAIN, M. Claude HEGO, Mme Marylise FENAIN, M. Jean-Michel SZATNY, Mme Thérèse PARISSEAUX, M. Frédéric CHEREAU, Mme Annick LOUVION, M. Daniel SELLIERM. Jackie AVENEL, Mme Nadia BONY, Mme Françoise PROUVOST, M. Franz QUATREBOEUFS, M. Alfred BOULAIN, M. René LEDIEU, M. Lionel BLASSEL, M. Alain WALLART, Mme Monique PARENT, M. Jean-Jacques PEYRAUD, M. Jean-Paul COPIN, M. Didier TASSEL, M. Francis FUSTIN, Mme Maryline LUCAS, M. Romuald SAENEN, M. Jean-Luc HALLE, M. Jean-Paul FONTAINE, M. Martial VANDEWOESTYNE, Mme Caroline SANCHEZ, M. Christian POIRET, Mme Nicole DESCAMPS-VOTTIER, M. Thierry PREIN, M. Alain MENSION, Mme Karine SKOTAREK, M. Lionel COURDAVAULT, M. Pascal GEORGE, M. Christophe DUMONT, M. Henri JARUGA, Mme Fatima LESPAGNOL.

EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR:

M. Alain BOULANGER (pouvoir à M. Didier TASSEL), M. Christian COURTECUISSE (pouvoir à Mme Marylise FENAIN), Mme Florence GERARD (pouvoir à M. Christian POIRET), Mme Reine DEFRANCE (pouvoir à M. Jean-Jacques PEYRAUD), Mme Annie GOUPIL (pouvoir à M. Jean-Paul COPIN), Mme Nacéra SOLTANI (pouvoir à Mme Caroline SANCHEZ), Mme Cosette MARQUETTE (pouvoir à M. Lionel BLASSEL), M. Patrick MERCIER (pouvoir à M. Christian DORDAIN), Mme Johanne MASCLET (pouvoir à M. Christophe DUMONT), Mme Brigitte BONNAFFE-LERICHE (pouvoir à M. Freddy KACZMAREK).

EXCUSÉS:

Mme Avida OULAHCENE, M. Jean-Luc DEVRESSE, M. Guy CANNIE, M. Alain SEGOND, M. Jean-Pierre STOBIECKI, M. Jean-Claude DHALLUIN, M. Dominique RICHARD, Mme Claudine PARNETZKI.

ABSENTS REPRÉSENTÉS:

Mme Nadine MORTELETTE.

<u>ASSISTAIENT ÉGALEMENT A LA RÉUNION</u> :

Mme Catherine BLOT, Directeur Général des Services, M. Luc BERNARD, Directeur de l'Archéologie Préventive, M. Guy GEVAERT, Directeur Juridique, M. François LAURENT, Directeur de l'Administration Générale, M. Ludovic DENNIN, Directeur de l'Assainissement, M. Frédéric FUND, Directeur Eau potable, M. Thierry STAMP, Directeur Grands Projets, M. Paul-André KOTTELANNE, Directeur Financier, M. Guillaume BOUQUET, Contrôleur de Gestion, Mme Claire GOLSE, Directrice du pôle Cohésion Sociale-Habitat, Mme Myriam STANISLAWIAK, Directrice des Ressources Humaines, Mme Marie-Martine POIROT, Directrice du pôle Développement Territorial, M. Yves DELPLANQUE, Directeur du pôle Développement Economique, Mme POIRET Marion, Directrice de la Communication, M. Marc GROBELNY, Directeur pôle Aménagement, Réseaux et Environnement, Mme Elisabeth DANIELEWSKI, Directrice Prospective et financements extérieurs, M. Damien GOLEBIOWSKI, Responsable du service Technologies Information Communication.

8 - Assainissement

8.2 – Rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'assainissement sur les 3 unités techniques de la CAD – Année 2017

Le rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'assainissement assuré par la C.A.D. sur ses 3 Unités Techniques (ARLEUX - DOUAI - SIN-le-NOBLE) en 2017 au titre de sa compétence assainissement, a été établi conformément aux dispositions prévues par le C.G.C.T. (articles L.2224-5 - D.2224-1 et suivants).

Ce rapport qui est destiné notamment à l'information des usagers du service rend compte du fonctionnement dudit service en s'appuyant sur des indicateurs techniques et financiers objectifs.

Suivant les dispositions du C.G.C.T., ce rapport est à présenter à l'Assemblée de la C.A.D. pour avis (article L.2224-5) et à la C.C.S.P.L. constituée par la C.A.D. pour examen (article L.1413-1). Il sera par ailleurs notifié aux communes membres concernées aux fins de présentation devant les Conseils Municipaux (article D.2224-3 du C.G.C.T.) et de mise à disposition du public (article L.2224-5 du C.G.C.T.).

M. le Préfet du Nord sera également destinataire de ce rapport conformément aux dispositions de l'article D.2224-5 du C.G.C.T.

Les éléments essentiels du rapport (document joint) au niveau technique et financier sont commentés ci-après :

A - Éléments techniques

- les 3 unités techniques regroupent 26 communes en compétence assainissement pour une population de 115 553 habitants (-0,75%) pour 43 872 abonnés (stable par rapport à 2016).
- le réseau public d'assainissement est composé de 803 km de collecteurs (+2,4%) majoritairement unitaire (52% du linéaire des réseaux mais 80% en collecté) et regroupe 7 usines d'épuration pour une capacité épuratoire totale de 213 150 EQH.
- le taux de desserte sur l'ensemble du territoire est de 100 %, pour un taux de raccordés estimé à 97,2%.
- le rendement effectif global pondéré du réseau public d'assainissement qui prend en compte les travaux de raccordement et de desserte ainsi que les rendements des usines d'épuration est de 91% sur le territoire (92% en 2016).
- les résultats d'autosurveillance des 7 usines d'épuration respectent les normes de rejet au vu des 485 bilans réalisés en 2017, ils sont tous conformes aux prescriptions imposées, sauf une analyse en sortie de la lagune d'Estrées en DBO5.
- la production globale de boues est de 3 271,1 tonnes de matières sèches hors réactif et la totalité est valorisable en épandage agricole, en 2017, 2 635,5 tonnes de matières sèches de boues ont été épandues ce qui est stable dans le temps.
- les autres sous-produits d'épuration sont les suivants : 348,7 tonnes de graisses, 307,5 tonnes de sables, 5 341 tonnes de matières de vidange (dont 2770 issues du territoire CAD), 113,4 tonnes de refus de dégrillage.
- le taux global de valorisation des sous-produits épuratoires est de 96 % (94 % en 2016).

- le zonage assainissement collectif non collectif est établi sur les 3 unités techniques et le SPANC est fonctionnel sur les 3 unités techniques. Sur les 144 assainissements non collectifs recensés (+2,8%), 54,9% des installations sont conformes (+4,2%).
- En 2017, l'autosurveillance des points de rejets au milieu naturel est mise en œuvre sur toutes les unités techniques du territoire (34 points d'autosurveillance).
- Le territoire regroupe plus de 1 000 techniques alternatives infiltrant les eaux pluviales soit plus de 26% du territoire.
- Le service assainissement est un service certifié ISO 9001 et 14001 depuis 2003 et les usines d'épuration sont certifiées ISO 50.001 depuis 2015.

B - Éléments financiers

- le prix du service d'assainissement sur l'ensemble du territoire s'établit à 1,92 €/m³ HT (+1%) pour une consommation moyenne de 120 m³/an par ménage en incluant les éventuelles parts fixes. À noter que le coût moyen constaté par l'observatoire de l'Agence de l'Eau est de 1,95 € HT/m³ sur le bassin Artois-Picardie.
- l'endettement (13,1 millions d'Euros pour 115 553 habitants y compris les avances de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie) moyen sur le territoire est d'environ 113,5 €/habitant contre 112,7 €/habitant en 2016 du fait du nouvel emprunt.
- le montant des travaux réalisés sur les 3 unités techniques est de 3,46 M€ soit un investissement moyen d'environ 30 €/habitant contre 26,8 €/habitant en 2016.

Il vous est proposé, après avis favorable du bureau :

- d'approuver le présent rapport,
- d'autoriser le Président ou son représentant délégué à signer tous les actes s'attachant à l'exécution de cette décision.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

(Suivent les signatures)
Pour Extrait Certifié Conforme
Pour le Président,
Le Vice-Président délégué,

20/12/2018 - 26

Date de la convocation : 13 Décembre 2018. Nombre de membres en exercice : 60. Quorum : 31 Présents :42 Pouvoirs : 10

Le Jeudi 20 Décembre 2018 à 18 heures, le Conseil de la Communauté d'Agglomération du Douaisis s'est réuni Salle Marceline du Parc des Expositions de Douai, sous la présidence de M. Christian POIRET, Président.

ÉTAIENT PRÉSENTS:

M. Jacques ELIAS, M. Bruno VANDEVILLE, M. Freddy KACZMAREK, Mme Marie-Pascale SALVINO, M. Gilles POULAIN, M. Christian DORDAIN, M. Claude HEGO, Mme Marylise FENAIN, M. Jean-Michel SZATNY, Mme Thérèse PARISSEAUX, M. Frédéric CHEREAU, Mme Annick LOUVION, M. Daniel SELLIERM. Jackie AVENEL, Mme Nadia BONY, Mme Françoise PROUVOST, M. Franz QUATREBOEUFS, M. Alfred BOULAIN, M. René LEDIEU, M. Lionel BLASSEL, M. Alain WALLART, Mme Monique PARENT, M. Jean-Jacques PEYRAUD, M. Jean-Paul COPIN, M. Didier TASSEL, M. Francis FUSTIN, Mme Maryline LUCAS, M. Romuald SAENEN, M. Jean-Luc HALLE, M. Jean-Paul FONTAINE, M. Martial VANDEWOESTYNE, Mme Caroline SANCHEZ, M. Christian POIRET, Mme Nicole DESCAMPS-VOTTIER, M. Thierry PREIN, M. Alain MENSION, Mme Karine SKOTAREK, M. Lionel COURDAVAULT, M. Pascal GEORGE, M. Christophe DUMONT, M. Henri JARUGA, Mme Fatima LESPAGNOL.

EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR:

M. Alain BOULANGER (pouvoir à M. Didier TASSEL), M. Christian COURTECUISSE (pouvoir à Mme Marylise FENAIN), Mme Florence GERARD (pouvoir à M. Christian POIRET), Mme Reine DEFRANCE (pouvoir à M. Jean-Jacques PEYRAUD), Mme Annie GOUPIL (pouvoir à M. Jean-Paul COPIN), Mme Nacéra SOLTANI (pouvoir à Mme Caroline SANCHEZ), Mme Cosette MARQUETTE (pouvoir à M. Lionel BLASSEL), M. Patrick MERCIER (pouvoir à M. Christian DORDAIN), Mme Johanne MASCLET (pouvoir à M. Christophe DUMONT), Mme Brigitte BONNAFFE-LERICHE (pouvoir à M. Freddy KACZMAREK).

EXCUSÉS:

Mme Avida OULAHCENE, M. Jean-Luc DEVRESSE, M. Guy CANNIE, M. Alain SEGOND, M. Jean-Pierre STOBIECKI, M. Jean-Claude DHALLUIN, M. Dominique RICHARD, Mme Claudine PARNETZKI.

ABSENTS REPRÉSENTÉS:

Mme Nadine MORTELETTE.

<u>ASSISTAIENT ÉGALEMENT A LA RÉUNION</u> :

Mme Catherine BLOT, Directeur Général des Services, M. Luc BERNARD, Directeur de l'Archéologie Préventive, M. Guy GEVAERT, Directeur Juridique, M. François LAURENT, Directeur de l'Administration Générale, M. Ludovic DENNIN, Directeur de l'Assainissement, M. Frédéric FUND, Directeur Eau potable, M. Thierry STAMP, Directeur Grands Projets, M. Paul-André KOTTELANNE, Directeur Financier, M. Guillaume BOUQUET, Contrôleur de Gestion, Mme Claire GOLSE, Directrice du pôle Cohésion Sociale-Habitat, Mme Myriam STANISLAWIAK, Directrice des Ressources Humaines, Mme Marie-Martine POIROT, Directrice du pôle Développement Territorial, M. Yves DELPLANQUE, Directeur du pôle Développement Economique, Mme POIRET Marion, Directrice de la Communication, M. Marc GROBELNY, Directeur pôle Aménagement, Réseaux et Environnement, Mme Elisabeth DANIELEWSKI, Directrice Prospective et financements extérieurs, M. Damien GOLEBIOWSKI, Responsable du service Technologies Information Communication.

8 - Assainissement

8.3 – Rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'assainissement dans les communes de la CAD relevant de Noréade - Année 2017

La régie NOREADE qui est compétente pour 9 des 35 Communes de la C.A.D. en matière d'assainissement, a fait parvenir à la C.A.D. son rapport annuel 2017 sur le prix et la qualité de ce service pour ces Communes : ANHIERS - AUBY - FAUMONT - FLINES-lez-RACHES - LALLAING - MARCQ-en-OSTREVENT - RACHES - RAIMBEAUCOURT et ROOST-WARENDIN.

Dans le cadre de cette présentation, les éléments principaux suivants sont à relever :

- le zonage assainissement collectif non-collectif est fait pour 3 communes (RACHES en 2002, FLINES-lez-RACHES en 2010 et RAIMBEAUCOURT en 2013); pour les 6 autres Communes le zonage est à l'état de projet,
- le taux de desserte en réseau est de 100 % pour l'ensemble des communes, sauf pour FAUMONT où le taux est compris entre 50 et 75 %,
- 4 stations d'épuration : la station de FLINES-lez-RACHES pour une capacité nominale 9 000 E/H, la station d'AUBY a une capacité nominale de 24 000 E/H (mise en service en 2013), la station de MARQUETTE-en-OSTREVENT a une capacité nominale de 2 250 E/H et une lagune à LALLAING : capacité de 13 500 E/H,
- au regard de l'arrêté du 21 juillet 2015 les agglomérations d'assainissement de LALLAING, MARQUETTE-EN-OSTREVENT, FLINES-lez-RACHES et AUBY sont non-conformes. Les productions des boues pour les stations d'épuration sont les suivantes : FLINES-lez-RACHES -100,2 TMS produites, AUBY 250,5 TMS produites et MARQUETTE EN OSTREVENT 39,5 TMS.
- 250,4 km de réseaux publics d'assainissement (+0,3% par rapport à 2016) dont 157,6 km unitaires, 49,2 km dédiés aux eaux pluviales et 43,6 km dédiés aux eaux usées ; 71 stations de reprises, 125 déversoirs d'orages dont 16 autosurveillés pour une assiette de facturation de 1 276 000 m³ qui est stable par rapport à 2016 pour 15 202 abonnés (+ 2,7%),
- les tarifications des missions du SPANC sont les suivantes :
- 82 € H.T. pour le contrôle de conception (aucune évolution depuis 2015),
- 91 € H.T. pour le contrôle de l'exécution (aucune évolution depuis 2015),
- 35 € H.T. pour le contrôle du bon fonctionnement (aucune évolution depuis 2015).
- le prix de la redevance d'assainissement en 2016 est de 1,92 €/m³ HT pour une consommation moyenne de 120 m³/an par ménage. À ce prix payé par l'usager, s'ajoute la cotisation des Communes au titre des eaux pluviales qui est de 109 395 € pour 36 465 habitants, soit 3 € H.T./habitant.
- les travaux effectués par NOREADE pour les 9 communes sont les suivants : travaux rue Carpentier et Dupire à Faumont (371K€ HT), bilan hydrologique du Terril de Germignie Sud et recherche des sources alternatives d'alimentation en eau à Lallaing (100K€ HT) et rue Anatole France à Roost-Warendin (150 K€ HT).

Il vous est proposé, après avis favorable du bureau :

- de prendre acte du présent rapport,
- d'autoriser le Président ou son représentant délégué à signer tous les actes s'attachant à l'exécution de cette décision.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

(Suivent les signatures)
Pour Extrait Certifié Conforme
Pour le Président,
Le Vice-Président délégué,

20/12/2018 - 27

Date de la convocation : 13 Décembre 2018. Nombre de membres en exercice : 60. Quorum : 31 Présents :42 Pouvoirs : 10

Le Jeudi 20 Décembre 2018 à 18 heures, le Conseil de la Communauté d'Agglomération du Douaisis s'est réuni Salle Marceline du Parc des Expositions de Douai, sous la présidence de M. Christian POIRET, Président.

ÉTAIENT PRÉSENTS:

M. Jacques ELIAS, M. Bruno VANDEVILLE, M. Freddy KACZMAREK, Mme Marie-Pascale SALVINO, M. Gilles POULAIN, M. Christian DORDAIN, M. Claude HEGO, Mme Marylise FENAIN, M. Jean-Michel SZATNY, Mme Thérèse PARISSEAUX, M. Frédéric CHEREAU, Mme Annick LOUVION, M. Daniel SELLIERM. Jackie AVENEL, Mme Nadia BONY, Mme Françoise PROUVOST, M. Franz QUATREBOEUFS, M. Alfred BOULAIN, M. René LEDIEU, M. Lionel BLASSEL, M. Alain WALLART, Mme Monique PARENT, M. Jean-Jacques PEYRAUD, M. Jean-Paul COPIN, M. Didier TASSEL, M. Francis FUSTIN, Mme Maryline LUCAS, M. Romuald SAENEN, M. Jean-Luc HALLE, M. Jean-Paul FONTAINE, M. Martial VANDEWOESTYNE, Mme Caroline SANCHEZ, M. Christian POIRET, Mme Nicole DESCAMPS-VOTTIER, M. Thierry PREIN, M. Alain MENSION, Mme Karine SKOTAREK, M. Lionel COURDAVAULT, M. Pascal GEORGE, M. Christophe DUMONT, M. Henri JARUGA, Mme Fatima LESPAGNOL.

EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR:

M. Alain BOULANGER (pouvoir à M. Didier TASSEL), M. Christian COURTECUISSE (pouvoir à Mme Marylise FENAIN), Mme Florence GERARD (pouvoir à M. Christian POIRET), Mme Reine DEFRANCE (pouvoir à M. Jean-Jacques PEYRAUD), Mme Annie GOUPIL (pouvoir à M. Jean-Paul COPIN), Mme Nacéra SOLTANI (pouvoir à Mme Caroline SANCHEZ), Mme Cosette MARQUETTE (pouvoir à M. Lionel BLASSEL), M. Patrick MERCIER (pouvoir à M. Christian DORDAIN), Mme Johanne MASCLET (pouvoir à M. Christophe DUMONT), Mme Brigitte BONNAFFE-LERICHE (pouvoir à M. Freddy KACZMAREK).

EXCUSÉS:

Mme Avida OULAHCENE, M. Jean-Luc DEVRESSE, M. Guy CANNIE, M. Alain SEGOND, M. Jean-Pierre STOBIECKI, M. Jean-Claude DHALLUIN, M. Dominique RICHARD, Mme Claudine PARNETZKI.

ABSENTS REPRÉSENTÉS:

Mme Nadine MORTELETTE.

ASSISTAIENT ÉGALEMENT A LA RÉUNION :

Mme Catherine BLOT, Directeur Général des Services, M. Luc BERNARD, Directeur de l'Archéologie Préventive, M. Guy GEVAERT, Directeur Juridique, M. François LAURENT, Directeur de l'Administration Générale, M. Ludovic DENNIN, Directeur de l'Assainissement, M. Frédéric FUND, Directeur Eau potable, M. Thierry STAMP, Directeur Grands Projets, M. Paul-André KOTTELANNE, Directeur Financier, M. Guillaume BOUQUET, Contrôleur de Gestion, Mme Claire GOLSE, Directrice du pôle Cohésion Sociale-Habitat, Mme Myriam STANISLAWIAK, Directrice des Ressources Humaines, Mme Marie-Martine POIROT, Directrice du pôle Développement Territorial, M. Yves DELPLANQUE, Directeur du pôle Développement Economique, Mme POIRET Marion, Directrice de la Communication, M. Marc GROBELNY, Directeur pôle Aménagement, Réseaux et Environnement, Mme Elisabeth DANIELEWSKI, Directrice Prospective et financements extérieurs, M. Damien GOLEBIOWSKI, Responsable du service Technologies Information Communication.

8 - Assainissement

8.4 – Territoire de GOEULZIN – Compétence assainissement – Modification d'ouvrages sur le site de la station d'épuration de Goeulzin - Désaffectation partielle de foncier et rétrocession à la commune de Goeulzin

Antérieurement, le Syndicat Intercommunal de la Région d'Arleux (SIRA) qui gérait la compétence « assainissement » sur un territoire composé de 16 communes, disposait de plein droit de la mise à disposition de biens meubles et immeubles par les communes concernées, nécessaires dans le cadre de l'exercice de cette compétence.

Ainsi, au cours des années 1970, la commune de GOEULZIN a mis à disposition du SIRA, une unité foncière sur son territoire, lieu-dit « Grand Marais », pour la réalisation d'une station d'épuration.

Toutefois, depuis le 1^{er} janvier 2005, la compétence « assainissement » ayant été transférée à la Communauté d'Agglomération du Douaisis, celle-ci a bénéficié de plein droit du transfert de ces biens et droits à son profit.

Depuis, la Communauté d'Agglomération ayant procédé à une réhabilitation de la station de Goeulzin, une partie du foncier qui lui avait été transférée, s'avère inutile à la collectivité dans le cadre de l'exercice de sa compétence « assainissement », et peut donc faire l'objet d'une désaffectation partielle avec rétrocession au profit de la commune.

Par conséquent, il s'avère nécessaire de conserver pour la collectivité, une unité foncière représentant une superficie totale de 1 200 m², cadastrée section C n°288(p)-289(p)-292(p)-293(p)-294(p) sur laquelle sont implantés les ouvrages de la station d'épuration, nécessaire à l'exercice de sa compétence « assainissement ».

Par contre, la désaffectation peut intervenir pour les emprises cadastrées section C n°294(p)-297(p)-298(p)-299(p) représentant un ensemble foncier de 669 m², dorénavant inutiles à la collectivité, avec rétrocession à la commune de Goeulzin ; dès lors, en tant que propriétaire, la commune recouvrera l'ensemble de ses droits et obligations sur la partie désaffectée.

Le plan visuel d'ensemble de la station, ainsi que le plan projet de la répartition parcellaire des biens utiles à la CAD dans le cadre de l'exercice de sa compétence, et ceux à désaffecter sont joints en annexes 1 et 2.

Au vu de ces éléments et conformément aux articles L 1321-1 à L 1321-3 du CGCT, il est donc proposé au Conseil Communautaire, après avis favorable du bureau :

- de confirmer que les emprises foncières partielles, cadastrées section C n°294(p)-297(p)-298(p)-299(p), lieu-dit « Grand Marais », situées sur GOEULZIN, représentant une superficie totale de 669 m² sont devenues inutiles à la collectivité dans le cadre de l'exercice de la compétence « assainissement », depuis le réaménagement de la station d'épuration située sur ce territoire,
- de solliciter une délibération de désaffectation et de rétrocession de la partie concernée auprès de la Commune de GOEULZIN,
- de m'autoriser, ou mon délégué, à intervenir et à signer tout acte relatif à l'exécution de cette décision.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

(Suivent les signatures)
Pour Extrait Certifié Conforme
Pour le Président,
Le Vice-Président délégué,

20/12/2018 - 28

Date de la convocation : 13 Décembre 2018. Nombre de membres en exercice : 60. Quorum : 31 Présents :42 Pouvoirs : 10

Le Jeudi 20 Décembre 2018 à 18 heures, le Conseil de la Communauté d'Agglomération du Douaisis s'est réuni Salle Marceline du Parc des Expositions de Douai, sous la présidence de M. Christian POIRET, Président.

ÉTAIENT PRÉSENTS:

M. Jacques ELIAS, M. Bruno VANDEVILLE, M. Freddy KACZMAREK, Mme Marie-Pascale SALVINO, M. Gilles POULAIN, M. Christian DORDAIN, M. Claude HEGO, Mme Marylise FENAIN, M. Jean-Michel SZATNY, Mme Thérèse PARISSEAUX, M. Frédéric CHEREAU, Mme Annick LOUVION, M. Daniel SELLIERM. Jackie AVENEL, Mme Nadia BONY, Mme Françoise PROUVOST, M. Franz QUATREBOEUFS, M. Alfred BOULAIN, M. René LEDIEU, M. Lionel BLASSEL, M. Alain WALLART, Mme Monique PARENT, M. Jean-Jacques PEYRAUD, M. Jean-Paul COPIN, M. Didier TASSEL, M. Francis FUSTIN, Mme Maryline LUCAS, M. Romuald SAENEN, M. Jean-Luc HALLE, M. Jean-Paul FONTAINE, M. Martial VANDEWOESTYNE, Mme Caroline SANCHEZ, M. Christian POIRET, Mme Nicole DESCAMPS-VOTTIER, M. Thierry PREIN, M. Alain MENSION, Mme Karine SKOTAREK, M. Lionel COURDAVAULT, M. Pascal GEORGE, M. Christophe DUMONT, M. Henri JARUGA, Mme Fatima LESPAGNOL.

EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR:

M. Alain BOULANGER (pouvoir à M. Didier TASSEL), M. Christian COURTECUISSE (pouvoir à Mme Marylise FENAIN), Mme Florence GERARD (pouvoir à M. Christian POIRET), Mme Reine DEFRANCE (pouvoir à M. Jean-Jacques PEYRAUD), Mme Annie GOUPIL (pouvoir à M. Jean-Paul COPIN), Mme Nacéra SOLTANI (pouvoir à Mme Caroline SANCHEZ), Mme Cosette MARQUETTE (pouvoir à M. Lionel BLASSEL), M. Patrick MERCIER (pouvoir à M. Christian DORDAIN), Mme Johanne MASCLET (pouvoir à M. Christophe DUMONT), Mme Brigitte BONNAFFE-LERICHE (pouvoir à M. Freddy KACZMAREK).

EXCUSÉS:

Mme Avida OULAHCENE, M. Jean-Luc DEVRESSE, M. Guy CANNIE, M. Alain SEGOND, M. Jean-Pierre STOBIECKI, M. Jean-Claude DHALLUIN, M. Dominique RICHARD, Mme Claudine PARNETZKI.

ABSENTS REPRÉSENTÉS:

Mme Nadine MORTELETTE.

<u>ASSISTAIENT ÉGALEMENT A LA RÉUNION</u> :

Mme Catherine BLOT, Directeur Général des Services, M. Luc BERNARD, Directeur de l'Archéologie Préventive, M. Guy GEVAERT, Directeur Juridique, M. François LAURENT, Directeur de l'Administration Générale, M. Ludovic DENNIN, Directeur de l'Assainissement, M. Frédéric FUND, Directeur Eau potable, M. Thierry STAMP, Directeur Grands Projets, M. Paul-André KOTTELANNE, Directeur Financier, M. Guillaume BOUQUET, Contrôleur de Gestion, Mme Claire GOLSE, Directrice du pôle Cohésion Sociale-Habitat, Mme Myriam STANISLAWIAK, Directrice des Ressources Humaines, Mme Marie-Martine POIROT, Directrice du pôle Développement Territorial, M. Yves DELPLANQUE, Directeur du pôle Développement Economique, Mme POIRET Marion, Directrice de la Communication, M. Marc GROBELNY, Directeur pôle Aménagement, Réseaux et Environnement, Mme Elisabeth DANIELEWSKI, Directrice Prospective et financements extérieurs, M. Damien GOLEBIOWSKI, Responsable du service Technologies Information Communication.

8 – Assainissement

8.5 - Tarification du branchement au réseau public de collecte

Dans le cadre de la mise en concurrence des contrats de délégation du service public d'assainissement en 2013, la CAD a souhaité gérer en direct la réalisation des branchements au réseau public de collecte, pour maîtriser cette dépense et proposer un service de quichet unique aux usagers.

Ainsi, sur les 26 communes de la CAD où la compétence assainissement est assurée, les travaux de branchements sur collecteur et mises en conformité des puisards sont réalisés via un marché accord cadre.

Le règlement du service assainissement prévoit que la pose d'un branchement au réseau public donne lieu au paiement par le demandeur du coût du branchement sur des bases fixées par la collectivité.

La délibération du 28 juin 2013 a convenu d'appliquer un coût forfaitaire pour la création de branchement neuf pour les habitations individuelles, pouvant être majoré d'une plus-value de 50% lorsque le branchement présente une surprofondeur (+ de 1m30), et des cas de figure où il est fait application du bordereau des prix unitaires du marché pour les demandes des industriels ou lotisseurs.

Afin de répondre au mieux aux différents usagers selon les différents cas techniques et optimiser le dispositif, il est proposé de compléter cette délibération comme suit :

- 1 Pour les réseaux domestiques, le tarif actuel est de 1 527,18 € H.T, au 1^{er} janvier 2018, la participation financière, actualisable annuellement sur la base de l'index TP01 (indice général tous travaux). Ainsi l'ensemble des usagers de territoire assainissement bénéficieront d'un tarif identique quel que soit le lieu de branchement sur la CAD disposition inchangée -
- 2 En cas de branchement en surprofondeur ou en surlongueur (cela concerne moins de 10 branchements/an sur 80 branchements annuels sur les 26 communes), il est proposé que ce tarif soit majoré d'une plus-value. Cette majoration serait de50 %, soit 2 290,77 € H.T. pour un branchement au-delà de 1,30 m de profondeur et/ou au-delà de 10m linéaire, demandé par l'usager disposition complétée -
- 3 Pour les branchements à destination d'usagers autres que domestiques (industriels, aménageurs, bâtiments publics, opération groupée à partir de 2 habitations, etc.) ils feront l'objet de l'application du bordereau des prix unitaires du marché accord cadre et non pas de l'application du forfait simple. **disposition inchangée** -
- 4 En ce qui concerne les seconds branchements ou les approfondissements de branchement à réaliser à la demande de l'usager pour convenance, il est proposé que la participation du maître d'ouvrage soit celle du coût de branchement par application du bordereau des prix unitaires du marché. **nouveau dispositif -**
- 5 Pour les demandes de branchements provenant des collectivités et entités similaires (Etablissements publics, éventuellement bailleurs sociaux, etc.) il est proposé que le paiement du branchement soit réclamé à l'achèvement des travaux par mandatement en dérogation de l'article 7 du règlement de service assainissement collectif. Ainsi, l'acompte de 50 % ne sera pas exigé avant les travaux. **nouveau dispositif** -

6 – Pour les opérations de réhabilitation/renouvellement de réseau, il est proposé d'appliquer la règle des 35 % du forfait indiqué au point 1 pour une maison existante et 100 % du forfait pour une maison neuve ou future maison pour les branchements qui sont réalisés – nouveau dispositif -

De même, il est également proposé de conserver la procédure actuelle de la CAD qui consiste lorsque l'habitation ne possède pas de branchement d'eaux usées, à prendre en charge 1/3 du coût du branchement en complément des subventions accordées par l'Agence de l'Eau pour les branchements d'habitation existante non raccordées. Ainsi, cette prise en charge laisse à la charge de l'usager domestique 35 % du coût d'un branchement à usage domestique sur un immeuble existant (le but étant de favoriser le raccordement des eaux usées des habitations existantes).

7 – Pour les opérations nécessitant l'abandon d'un ancien branchement, il est proposé l'application du bordereau de prix. **– nouveau dispositif -**

Il vous est proposé, après avis favorable du bureau :

- d'approuver l'application d'un forfait de branchement de 1 527.18 € H.T. à actualiser au 1^{er} janvier 2019 sur la base de l'index TP01 pour les usagers domestiques des 26 communes.
- d'appliquer un forfait majoré de 50 % (soit 2 290,77 €, base au 1^{er} janvier 2018), en cas de demande de branchement d'une profondeur supérieure à 1,30m et/ou une longueur supérieure à 10m,
- de faire application des prix unitaires du bordereau pour les branchements dédiés aux usagers autres que domestiques ou toutes autres demandes spécifiques comme vu aux points 3, 4 et 7,
- d'imputer les dépenses du budget assainissement, programme AS0401250, AS0401258 et AS0401259 en 21532,
 - de reverser la participation des usagers sur l'article 704 du budget,
- d'autoriser le Président ou son représentant délégué à signer tous les actes s'attachant à l'exécution de cette décision.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

(Suivent les signatures)
Pour Extrait Certifié Conforme
Pour le Président,
Le Vice-Président délégué,

20/12/2018 - 29

Date de la convocation : 13 Décembre 2018. Nombre de membres en exercice : 60. Quorum : 31 Présents :42 Pouvoirs : 10

Le Jeudi 20 Décembre 2018 à 18 heures, le Conseil de la Communauté d'Agglomération du Douaisis s'est réuni Salle Marceline du Parc des Expositions de Douai, sous la présidence de M. Christian POIRET, Président.

ÉTAIENT PRÉSENTS:

M. Jacques ELIAS, M. Bruno VANDEVILLE, M. Freddy KACZMAREK, Mme Marie-Pascale SALVINO, M. Gilles POULAIN, M. Christian DORDAIN, M. Claude HEGO, Mme Marylise FENAIN, M. Jean-Michel SZATNY, Mme Thérèse PARISSEAUX, M. Frédéric CHEREAU, Mme Annick LOUVION, M. Daniel SELLIERM. Jackie AVENEL, Mme Nadia BONY, Mme Françoise PROUVOST, M. Franz QUATREBOEUFS, M. Alfred BOULAIN, M. René LEDIEU, M. Lionel BLASSEL, M. Alain WALLART, Mme Monique PARENT, M. Jean-Jacques PEYRAUD, M. Jean-Paul COPIN, M. Didier TASSEL, M. Francis FUSTIN, Mme Maryline LUCAS, M. Romuald SAENEN, M. Jean-Luc HALLE, M. Jean-Paul FONTAINE, M. Martial VANDEWOESTYNE, Mme Caroline SANCHEZ, M. Christian POIRET, Mme Nicole DESCAMPS-VOTTIER, M. Thierry PREIN, M. Alain MENSION, Mme Karine SKOTAREK, M. Lionel COURDAVAULT, M. Pascal GEORGE, M. Christophe DUMONT, M. Henri JARUGA, Mme Fatima LESPAGNOL.

EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR:

M. Alain BOULANGER (pouvoir à M. Didier TASSEL), M. Christian COURTECUISSE (pouvoir à Mme Marylise FENAIN), Mme Florence GERARD (pouvoir à M. Christian POIRET), Mme Reine DEFRANCE (pouvoir à M. Jean-Jacques PEYRAUD), Mme Annie GOUPIL (pouvoir à M. Jean-Paul COPIN), Mme Nacéra SOLTANI (pouvoir à Mme Caroline SANCHEZ), Mme Cosette MARQUETTE (pouvoir à M. Lionel BLASSEL), M. Patrick MERCIER (pouvoir à M. Christian DORDAIN), Mme Johanne MASCLET (pouvoir à M. Christophe DUMONT), Mme Brigitte BONNAFFE-LERICHE (pouvoir à M. Freddy KACZMAREK).

EXCUSÉS:

Mme Avida OULAHCENE, M. Jean-Luc DEVRESSE, M. Guy CANNIE, M. Alain SEGOND, M. Jean-Pierre STOBIECKI, M. Jean-Claude DHALLUIN, M. Dominique RICHARD, Mme Claudine PARNETZKI.

ABSENTS REPRÉSENTÉS:

Mme Nadine MORTELETTE.

ASSISTAIENT ÉGALEMENT A LA RÉUNION :

Mme Catherine BLOT, Directeur Général des Services, M. Luc BERNARD, Directeur de l'Archéologie Préventive, M. Guy GEVAERT, Directeur Juridique, M. François LAURENT, Directeur de l'Administration Générale, M. Ludovic DENNIN, Directeur de l'Assainissement, M. Frédéric FUND, Directeur Eau potable, M. Thierry STAMP, Directeur Grands Projets, M. Paul-André KOTTELANNE, Directeur Financier, M. Guillaume BOUQUET, Contrôleur de Gestion, Mme Claire GOLSE, Directrice du pôle Cohésion Sociale-Habitat, Mme Myriam STANISLAWIAK, Directrice des Ressources Humaines, Mme Marie-Martine POIROT, Directrice du pôle Développement Territorial, M. Yves DELPLANQUE, Directeur du pôle Développement Economique, Mme POIRET Marion, Directrice de la Communication, M. Marc GROBELNY, Directeur pôle Aménagement, Réseaux et Environnement, Mme Elisabeth DANIELEWSKI, Directrice Prospective et financements extérieurs, M. Damien GOLEBIOWSKI, Responsable du service Technologies Information Communication.

8 - Assainissement

8.6 - Fixation des valeurs des redevances d'assainissement 2019

En vue de la facturation 2019 des prix du service rendu par le service assainissement, il convient de fixer la valeur de part de redevance revenant à la Communauté (redevance collective et non collective).

Afin de conserver la constance des investissements du service public d'assainissement sur les années à venir et face aux exigences imposées pour l'arrêté du 21 juillet 2015 en termes de performance globale du système d'assainissement (autosurveillance des déversoirs d'orages renforcée, lutte contre les eaux claires parasites, rendement épuratoire...) qui impose la mise en œuvre d'investissements réellement couteux, <u>Il est proposé d'actualiser de ce même montant la redevance globale assainissement en la passant de 1,92 € H.T/m³ à 2,02 € H.T./m³ (soit une augmentation d'environ 5 % par rapport à 2018).</u>

Cette augmentation est à mettre en relief avec les baisses générales des dotations de l'Agence de l'Eau au travers du 11ème programme d'aides financières qui débutera au 1er janvier 2019.

Ainsi, les primes épuratoires baissent de 20 % dès 2019, générant une perte estimée de 250 000 € ; une baisse des aides à la gestion des dossiers RRPC estimée à 60 000 € et une baisse de subventions aux investissements pour les communes rurales. Au 11ème programme, seules 4 communes contre 16 actuellement (Arleux, Aubigny-au-Bac, Bugnicourt et Lécluse) seront éligibles aux subventions complémentaires de solidarité urbaine sur le rural de 15 % ; ce qui est une réelle perte financière pour la CAD.

Compte tenu de l'évolution supposée des indices de révisions figurant aux contrats d'affermage, les valeurs <u>estimatives</u> des parts fermières pour le 1^{er} semestre 2019 sont reprises dans le tableau ci-après ainsi que la part communautaire.

Il est proposé la tarification suivante :

Proposition d'actualisation	Part collecte (Suez)	Part épuration (Suez)	Abonnement Semestriel (Suez)	Part CAD	TOTAL
Redevance	0,2315	0,5868	0,0865	1,1152	2,02

Le prix de la redevance d'assainissement non-collectif suivant la même évolution :

Proposition d'actualisation	Part contrôle (Suez)	Part entretien (Suez)	Part investissement (CAD)	TOTAL
Redevance	0,4075	0,4075	1,2050	2,02

Il est à noter que le tarif définitif de la part communautaire sera établi début 2019 après révision définitive des parts du délégataire.

Il vous est proposé, après avis favorable du bureau :

- d'adopter les dispositions présentées ci-dessus,
- d'autoriser le Président ou son représentant délégué à signer tous les actes s'attachant à l'exécution de cette décision.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

(Suivent les signatures)
Pour Extrait Certifié Conforme
Pour le Président,
Le Vice-Président délégué,

20/12/2018 - 30

Date de la convocation : 13 Décembre 2018. Nombre de membres en exercice : 60. Quorum : 31 Présents :42 Pouvoirs : 10

Le Jeudi 20 Décembre 2018 à 18 heures, le Conseil de la Communauté d'Agglomération du Douaisis s'est réuni Salle Marceline du Parc des Expositions de Douai, sous la présidence de M. Christian POIRET, Président.

ÉTAIENT PRÉSENTS:

M. Jacques ELIAS, M. Bruno VANDEVILLE, M. Freddy KACZMAREK, Mme Marie-Pascale SALVINO, M. Gilles POULAIN, M. Christian DORDAIN, M. Claude HEGO, Mme Marylise FENAIN, M. Jean-Michel SZATNY, Mme Thérèse PARISSEAUX, M. Frédéric CHEREAU, Mme Annick LOUVION, M. Daniel SELLIERM. Jackie AVENEL, Mme Nadia BONY, Mme Françoise PROUVOST, M. Franz QUATREBOEUFS, M. Alfred BOULAIN, M. René LEDIEU, M. Lionel BLASSEL, M. Alain WALLART, Mme Monique PARENT, M. Jean-Jacques PEYRAUD, M. Jean-Paul COPIN, M. Didier TASSEL, M. Francis FUSTIN, Mme Maryline LUCAS, M. Romuald SAENEN, M. Jean-Luc HALLE, M. Jean-Paul FONTAINE, M. Martial VANDEWOESTYNE, Mme Caroline SANCHEZ, M. Christian POIRET, Mme Nicole DESCAMPS-VOTTIER, M. Thierry PREIN, M. Alain MENSION, Mme Karine SKOTAREK, M. Lionel COURDAVAULT, M. Pascal GEORGE, M. Christophe DUMONT, M. Henri JARUGA, Mme Fatima LESPAGNOL.

EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR:

M. Alain BOULANGER (pouvoir à M. Didier TASSEL), M. Christian COURTECUISSE (pouvoir à Mme Marylise FENAIN), Mme Florence GERARD (pouvoir à M. Christian POIRET), Mme Reine DEFRANCE (pouvoir à M. Jean-Jacques PEYRAUD), Mme Annie GOUPIL (pouvoir à M. Jean-Paul COPIN), Mme Nacéra SOLTANI (pouvoir à Mme Caroline SANCHEZ), Mme Cosette MARQUETTE (pouvoir à M. Lionel BLASSEL), M. Patrick MERCIER (pouvoir à M. Christian DORDAIN), Mme Johanne MASCLET (pouvoir à M. Christophe DUMONT), Mme Brigitte BONNAFFE-LERICHE (pouvoir à M. Freddy KACZMAREK).

EXCUSÉS:

Mme Avida OULAHCENE, M. Jean-Luc DEVRESSE, M. Guy CANNIE, M. Alain SEGOND, M. Jean-Pierre STOBIECKI, M. Jean-Claude DHALLUIN, M. Dominique RICHARD, Mme Claudine PARNETZKI.

ABSENTS REPRÉSENTÉS:

Mme Nadine MORTELETTE.

ASSISTAIENT ÉGALEMENT A LA RÉUNION :

Mme Catherine BLOT, Directeur Général des Services, M. Luc BERNARD, Directeur de l'Archéologie Préventive, M. Guy GEVAERT, Directeur Juridique, M. François LAURENT, Directeur de l'Administration Générale, M. Ludovic DENNIN, Directeur de l'Assainissement, M. Frédéric FUND, Directeur Eau potable, M. Thierry STAMP, Directeur Grands Projets, M. Paul-André KOTTELANNE, Directeur Financier, M. Guillaume BOUQUET, Contrôleur de Gestion, Mme Claire GOLSE, Directrice du pôle Cohésion Sociale-Habitat, Mme Myriam STANISLAWIAK, Directrice des Ressources Humaines, Mme Marie-Martine POIROT, Directrice du pôle Développement Territorial, M. Yves DELPLANQUE, Directeur du pôle Développement Economique, Mme POIRET Marion, Directrice de la Communication, M. Marc GROBELNY, Directeur pôle Aménagement, Réseaux et Environnement, Mme Elisabeth DANIELEWSKI, Directrice Prospective et financements extérieurs, M. Damien GOLEBIOWSKI, Responsable du service Technologies Information Communication.

9 - Eau potable

9.1 – Comptes rendus techniques et financiers annuels des délégataires du service d'Eau potable de la CAD – Année 2017

Les délégataires des contrats d'affermage du service de l'eau potable ont établi les comptes rendus techniques et financiers (CRTF) de l'année 2017 (tableaux de synthèse ci-joints).

Les CRTF sont au nombre de 5 :

- CRTF du réseau public d'eau potable de Courchelettes Douai Flers Waziers, Affermage SED,
- CRTF du réseau public d'eau potable de Aubigny au Bac Affermage SED,
- CRTF du réseau public d'eau potable de Dechy Affermage SADE ENF,
- CRTF du réseau public d'eau potable de Fressain Affermage SED,
- CRTF du réseau public d'eau potable de Sin le Noble Affermage SADE ENF.

Suivant les dispositions du C.G.C.T. (articles L.1411-3, L.1411-13, L.1411-14, L.1413-1) les présents comptes rendus doivent être examinés par l'Assemblée de la C.A.D. et la C.C.S.P.L. constituée par la C.A.D. et faire l'objet d'une mise à disposition auprès du public.

Les grandes lignes de ces comptes rendus techniques et financiers sont les suivantes :

A - Comptes rendus techniques :

- Communes de COURCHELETTES/DOUAI/FLERS EN ESCREBIEUX / WAZIERS (contrat SED)
- le nombre d'abonnés est de 20 644, stationnaire par rapport à l'année précédente,
- la consommation facturée aux usagers est de 2 708 549 m³ ce qui correspond à une baisse de 0,19 % par rapport à 2016,
- le rendement du réseau est en hausse, il est de 83.9 %
- l'ARS a effectué 125 prélèvements en microbiologie et 27 prélèvements en physicochimie soumis à une limite de qualité. On relève 1 non-conformité correspondant à une teneur en plomb supérieure à la norme résolue lors du renouvellent du branchement. La SED en interne a effectué 12 prélèvements en microbiologie et 2 prélèvements en physico-chimie. Aucune non-conformité physico-chimique n'a été également relevée dans le cadre de l'autocontrôle.

Le taux d'interruption de service est en baisse, il est de 2.81 % (pour mille abonnés).

Commune d'AUBIGNY AU BAC (Contrat SED)

- le nombre d'abonnés est de 552 en baisse de 0.46 % par rapport à l'année précédente,
- la consommation facturée est en hausse de 11.49 %, 47 629 m³ ont été facturés,
- le rendement du réseau est en hausse, il est de 80.4 %
- l'ARS a effectué 9 prélèvements en microbiologie et 4 prélèvements en physico-chimie soumis à limite de qualité, tous conformes. La SADE a effectué 17 prélèvements en microbiologie et 2 prélèvements en physico-chimie, tous conformes.
- le taux d'interruption du service est en baisse, il est de 3.62 % o.

Communes de DECHY ET SIN-LE-NOBLE (contrat SADE)

- la consommation facturée des 2 communes est en baisse de 0.65 %, soit 986 173 m³,
- le rendement du réseau est en forte hausse, il est de 88,1 %

Commune de DECHY (contrat SADE)

- le nombre d'abonnés est de 2 130, en hausse de 0.61% par rapport à l'année précédente,
- l'ARS a effectué 22 prélèvements en microbiologie et 8 prélèvements en physicochimie soumis à limite de qualité, tous conformes.
- La SADE a effectué 9 prélèvements en microbiologie, tous conformes sauf un,
- le taux d'interruption du service est en baisse, il est de 3.28 % o.

• Commune de SIN-LE-NOBLE (Contrat SADE)

- le nombre d'abonnés est de 6 048 en hausse de 0.82 % par rapport à l'année précédente,
- l'ARS a effectué 28 prélèvements en microbiologie et 9 prélèvements en physicochimie soumis à limite de qualité. On relève 1 non-conformité correspondant à une teneur en plomb supérieure à la norme résolue lors du renouvellent du branchement La SADE a effectué 4 prélèvements en microbiologie, tous conformes sauf 1.
- le taux d'interruption du service est en baisse, il est de 5.95% o.

Commune de FRESSAIN (Contrat SED)

- le nombre d'abonnés est de 408, en légère hausse de 0.74 % par rapport à l'année précédente,
- la consommation facturée est en hausse de 5.50 %, elle s'élève à 31 744 m³,
- le rendement du réseau est en forte hausse, il est de 89,7 %,
- l'ARS a effectué 3 prélèvements en microbiologie et 2 prélèvements en physico-chimie soumis à limite de qualité, 1 non-conformité en physico chimique. La SED a effectué 12 prélèvements en microbiologie, tous conformes.
- le taux d'interruption du service est en hausse, il est de 2,45 % o.

Volumes facturés

Courchelettes / Douai / Flers / Waziers

Année	Volume consommé comptabilisé	dont domestique	dont non domestique	Volume de service	Volume consommé autorisé
2013	2 697 153	2 481 780	215 373	32 483	2 729 636
2014	2 637 034	2 455 363	181 671	25 621	2 662 655
2015	2 593 968	2 408 262	185 706	44 724	2 638 692
2016	2 713 705	2512034	201 671	44 725	2 758 430
2017	2 708 549	2 505 532	203 017	47 013	2 755 562

Aubigny

Année	Volume consommé comptabilisé	dont domestique	dont non domestique	Volume de service	Volume consommé autorisé
2013	46 046	46 046	0	1 373	47 419
2014	47 165	47 165	0	1 376	48 541
2015	44 695	44 695	0	3 310	48 005
2016	42 720	42 720	0	7 190	49 910
2017	47 629	47 629	0	9 941	57 570

Dechy / Sin-le-Noble

Année	Volume consommé comptabilisé	dont domestique	dont non domestique	Volume de service	Volume consommé autorisé
2013	946 208	913 037	33 171	26 613	972 821
2014	907 579	882 771	24 808	26 613	934 192
2015	915 653	898 195	17 458	35 674	951 327
2016	992 673	970 196	22 477	35 914	1 028 587
2017	986 173	963 615	22 558	35 674	1 021 847

Fressain

Année	Volume consommé comptabilisé	dont domestique	dont non domestique	Volume de service	Volume consommé autorisé
2013	31 344	31 344	0	1 270	32 614
2014	31 411	31 411	0	1 270	32 681
2015	31 448	31 448	0	2 310	33 758
2016	30 090	30 090	0	3 050	33 140
2017	31 744	31 744	0	3 402	35 146

Taux de rendement

Année	C/D/F/W	Dechy / Sin-le- Noble	Fressain	Aubigny-au- Bac	Ensemble du service
2013	83,5%	73,2%	78,9%	74,5%	76,8%
2014	85,4%	71,1%	82,9%	81,5%	77,8%
2015	83,6%	71,4%	78,8%	82,3%	76,3%
2016	78,5%	82,1%	79,5%	71,6%	76,8%
2017	83,9%	88,1%	89,7%	80,4%	82,8%

B - Comptes rendus financiers :

- <u>Communes de COURCHELETTES/DOUAI/FLERS-EN-ESCREBIEUX/WAZIERS</u> (contrat S.E.D.)
- la part S.E.D. et CAD pour ces communes est de 1.60 € HT/m³ (dont part Fermière 0.4772 € HT/m³),
- le résultat brut de la Société des Eaux de DOUAI est de 165 291 € avant impôts.
- Commune de DECHY (contrat SADE)
- la part SADE et Collectivité est de 1.60 €/m³ (dont part Fermière : 1.0106 €/m³)
- le résultat brut de la SADE est de 176 607 €.
- <u>Commune de SIN-le-NOBLE</u> (contrat SADE)
- la part SADE et Collectivité est de 1.60 €/m³ (dont part Fermière : 1.4508 €/m³)
- le résultat brut de la SADE est de 21 464 €.
- Commune de AUBIGNY au BAC (contrat SED)
- la part SED et Collectivité est de 1.60 €/m³ (dont part Fermière : 1.60 €/m³)
- le résultat brut de la SED -24 242 €
- Commune de FRESSAIN (contrat SED)
- la part SED et Collectivité est de 1.60 €/m³ (dont part Fermière : 1.1595 €/m³)
- le résultat brut de la SED 1971 €

Taux d'impayés sur les factures d'eau

Il est constaté une augmentation non négligeable du taux des impayés sur les contrats les plus importants en masse financières, celui de Courchelettes, Douai. Flers et Waziers et celui de Sin-le-Noble

					Aubigny-au-
Année	C/D/F/W	Dechy	Sin-le-Noble	Fressain	Bac
2011	0,92%	0,56%	0,82%	0,00%	0,00%
2012	1,13%	0,39%	0,84%	0,00%	0,00%
2013	1,15%	0,36%	0,69%	0,26%	0,50%
2014	0,67%	0,22%	0,62%	0,04%	0,00%
2015	1,37%	0,64%	0,83%	1,80%	0,77%
2016	2,14%	1,94%	1,33%	1,51%	2,08%
2017	2,20%	1,67%	2,29%	1,12%	0,90%

L'examen du compte annuel de résultat de l'exploitation de la délégation (CARE) permet de distinguer les résultats de chaque contrat de DSP.

Avec montants collectés pour organismes tiers

	Produits en €	Charges en €	Résultat avant impôts en €	soit en %
CDFW	5 866 964	6 032 255	-165 291	-2,82%
Dechy	1 051 556	874 949	176 607	16,79%
Sin-le-Noble	1 737 729	1 716 265	21 464	1,24%
Fressain	74 275	72 304	1 971	2,65%
Aubigny-au-Bac	149 633	173 875	-24 242	-16,20%
Ensemble du service	8 880 157	8 869 648	10 509	0,12%

Il vous est proposé, après avis favorable du bureau :

- de prendre acte des présents comptes rendus, d'autoriser le Président ou son représentant délégué à signer tous les actes s'attachant à l'exécution de cette décision.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

(Suivent les signatures) Pour Extrait Certifié Conforme Pour le Président, Le Vice-Président délégué,

20/12/2018 - 31

Date de la convocation : 13 Décembre 2018. Nombre de membres en exercice : 60. Quorum : 31 Présents :42 Pouvoirs : 10

Le Jeudi 20 Décembre 2018 à 18 heures, le Conseil de la Communauté d'Agglomération du Douaisis s'est réuni Salle Marceline du Parc des Expositions de Douai, sous la présidence de M. Christian POIRET, Président.

ÉTAIENT PRÉSENTS:

M. Jacques ELIAS, M. Bruno VANDEVILLE, M. Freddy KACZMAREK, Mme Marie-Pascale SALVINO, M. Gilles POULAIN, M. Christian DORDAIN, M. Claude HEGO, Mme Marylise FENAIN, M. Jean-Michel SZATNY, Mme Thérèse PARISSEAUX, M. Frédéric CHEREAU, Mme Annick LOUVION, M. Daniel SELLIERM. Jackie AVENEL, Mme Nadia BONY, Mme Françoise PROUVOST, M. Franz QUATREBOEUFS, M. Alfred BOULAIN, M. René LEDIEU, M. Lionel BLASSEL, M. Alain WALLART, Mme Monique PARENT, M. Jean-Jacques PEYRAUD, M. Jean-Paul COPIN, M. Didier TASSEL, M. Francis FUSTIN, Mme Maryline LUCAS, M. Romuald SAENEN, M. Jean-Luc HALLE, M. Jean-Paul FONTAINE, M. Martial VANDEWOESTYNE, Mme Caroline SANCHEZ, M. Christian POIRET, Mme Nicole DESCAMPS-VOTTIER, M. Thierry PREIN, M. Alain MENSION, Mme Karine SKOTAREK, M. Lionel COURDAVAULT, M. Pascal GEORGE, M. Christophe DUMONT, M. Henri JARUGA, Mme Fatima LESPAGNOL.

EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR:

M. Alain BOULANGER (pouvoir à M. Didier TASSEL), M. Christian COURTECUISSE (pouvoir à Mme Marylise FENAIN), Mme Florence GERARD (pouvoir à M. Christian POIRET), Mme Reine DEFRANCE (pouvoir à M. Jean-Jacques PEYRAUD), Mme Annie GOUPIL (pouvoir à M. Jean-Paul COPIN), Mme Nacéra SOLTANI (pouvoir à Mme Caroline SANCHEZ), Mme Cosette MARQUETTE (pouvoir à M. Lionel BLASSEL), M. Patrick MERCIER (pouvoir à M. Christian DORDAIN), Mme Johanne MASCLET (pouvoir à M. Christophe DUMONT), Mme Brigitte BONNAFFE-LERICHE (pouvoir à M. Freddy KACZMAREK).

EXCUSÉS:

Mme Avida OULAHCENE, M. Jean-Luc DEVRESSE, M. Guy CANNIE, M. Alain SEGOND, M. Jean-Pierre STOBIECKI, M. Jean-Claude DHALLUIN, M. Dominique RICHARD, Mme Claudine PARNETZKI.

ABSENTS REPRÉSENTÉS:

Mme Nadine MORTELETTE.

<u>ASSISTAIENT ÉGALEMENT A LA RÉUNION</u> :

Mme Catherine BLOT, Directeur Général des Services, M. Luc BERNARD, Directeur de l'Archéologie Préventive, M. Guy GEVAERT, Directeur Juridique, M. François LAURENT, Directeur de l'Administration Générale, M. Ludovic DENNIN, Directeur de l'Assainissement, M. Frédéric FUND, Directeur Eau potable, M. Thierry STAMP, Directeur Grands Projets, M. Paul-André KOTTELANNE, Directeur Financier, M. Guillaume BOUQUET, Contrôleur de Gestion, Mme Claire GOLSE, Directrice du pôle Cohésion Sociale-Habitat, Mme Myriam STANISLAWIAK, Directrice des Ressources Humaines, Mme Marie-Martine POIROT, Directrice du pôle Développement Territorial, M. Yves DELPLANQUE, Directeur du pôle Développement Economique, Mme POIRET Marion, Directrice de la Communication, M. Marc GROBELNY, Directeur pôle Aménagement, Réseaux et Environnement, Mme Elisabeth DANIELEWSKI, Directrice Prospective et financements extérieurs, M. Damien GOLEBIOWSKI, Responsable du service Technologies Information Communication.

9 - Eau potable

9.2 – Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable de la CAD - Année 2017

La Communauté d'Agglomération du Douaisis assure la compétence Eau Potable depuis le 1^{er} janvier 2014.

Elle exerce cette compétence sur 8 communes :

- Aubigny-au-Bac,
- Courchelettes,
- Dechy,
- Douai.
- Flers-en-Escrebieux,
- Fressain,
- Sin-le-Noble,
- Waziers.

La distribution de l'eau fait l'objet de 5 contrats de délégation de service public (DSP)

Périmètre du contrat	Titulaire	Date d'effet	Date d'échéance
Courchelettes/Douai/Flers/Waziers	Société des Eaux de Douai	1 ^{er} janvier 2014	31 décembre 2023
Aubigny-au-Bac	Société des Eaux de Douai	1 ^{er} janvier 1974	31 décembre 2018
Dechy	SADE – Exploitations du Nord de la France	1 ^{er} janvier 1971	31 décembre 2023
Fressain	Société des Eaux de Douai	1 ^{er} janvier 2009	31 décembre 2026
Sin-le-Noble	SADE – Exploitations du Nord de la France	1 ^{er} janvier 1936	31 décembre 2023

Le rapport annuel 2017 sur le prix et la qualité du service public d'eau potable de la CAD a été établi conformément aux dispositions prévues par le C.G.C.T. (articles L.2224-5 - D.2224-1 et suivants).

Ce rapport est destiné notamment à l'information des usagers du service. Il rend compte du fonctionnement dudit service en s'appuyant sur des indicateurs techniques et financiers objectifs.

Suivant les dispositions du C.G.C.T., ce rapport est à présenter à l'Assemblée de la C.A.D. pour avis (article L.2224-5) et à la C.C.S.P.L. constituée par la C.A.D. pour examen (article L.1413-1). Il sera par ailleurs notifié aux communes membres concernées aux fins de présentation devant les Conseils Municipaux (article D.2224-3 du C.G.C.T.) et de mise à disposition du public (article L.2224-5 du C.G.C.T.).

M. le Préfet du Nord sera également destinataire de ce rapport conformément aux dispositions de l'article D.2224-5 du C.G.C.T.

Les éléments essentiels du rapport (document joint) au niveau technique et financier sont commentés ci-après.

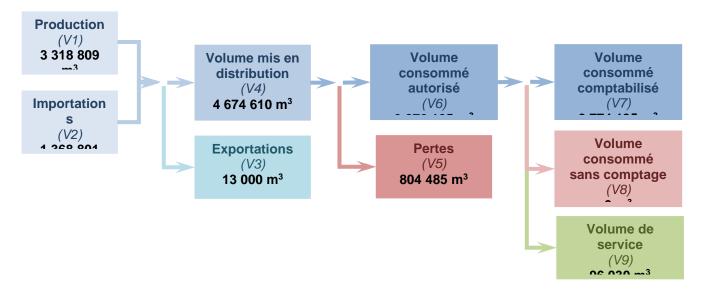
A - Eléments techniques :

Patrimoine

- Les 5 contrats regroupent 8 communes soit une population de 81 626 habitants pour 29 782 abonnés.
- Le réseau public d'eau potable se compose de 427 km de canalisation d'adduction et de distribution.
- 520 branchements plomb ont été remplacés en 2017. Il reste à renouveler sur le territoire de la CAD environ 2700 branchements plomb au 31/12/2017.
- En 2017, la CAD a renouvelé 4,444 km de réseau d'eau potable sur son territoire, soit un taux moyen de renouvellement global de 1.04%.

Volumes prélevés et vendus

- En 2017, le montant des volumes mobilisés à partir des forages d'Esquerchin, Dechy, Sin le Noble et Aubigny au Bac afin d'alimenter le territoire de la CAD, s'élève à 3 318 809 m³, contre 3 493 446 m³ en 2016. A ce volume s'ajoutent 1 115 342 m³ produit sur le champ captant de Férin nouvellement acquis. Ce volume était auparavant acheté en gros.
- On constate une consommation d'eau stable entre 2016 et 2017, qui passe de 3 779 188 m³ à 3 774 095 m³ soit une baisse de 0.1 %.



Contrôle sanitaire

Le contrôle réglementaire de l'ARS a révélé 3 non-conformités physicochimiques sur l'ensemble des prélèvements, correspondant à des teneurs en plomb et en nickel supérieure à la norme. Elles ont été résolue par le renouvellement du réseau intérieur concerné (partie privative de la plomberie)

Performance du réseau

Les rendements des réseaux des différentes unités techniques s'établissent comme suit :

Année	C/D/F/W	Dechy / Sin-le- Noble	Fressain	Aubigny-au- Bac	Ensemble du service
2013	83,5%	73,2%	78,9%	74,5%	76,8%
2014	85,4%	71,1%	82,9%	81,5%	77,8%
2015	83,6%	71,4%	78,8%	82,3%	76,3%
2016	78,5%	82,1%	79,5%	71,6%	76,8%
2017	83,9%	88,1%	89,7%	80,4%	82,8%

Le rendement de l'ensemble du service est passé de 76.8 % à 82.8%, soit une nette amélioration, ressentie sur les différents secteurs.

B - Eléments financiers :

Par délibération du 3 février 2017, le tarif applicable au 1^{er} semestre 2017, pour une consommation moyenne de 120 m³/an par ménage incluant les parts fixes, était maintenue à : **1,60 € HT / m³** sur l'ensemble des contrats.

Au 31 décembre 2016, la dette s'élevait à 3 251 180,22 €. Ainsi, sur la base des 81 626 habitants concernés, la dette par habitant s'élève à **39.83 €.**

La CAD a engagé en 2017 un montant de 1 674 819 € HT au titre de la réhabilitation et de la rénovation de réseaux.

Il vous est proposé, après avis favorable du bureau :

- d'approuver le présent rapport,
- d'autoriser le Président ou son représentant délégué à signer tous les actes s'attachant à l'exécution de cette décision.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

(Suivent les signatures)
Pour Extrait Certifié Conforme
Pour le Président,
Le Vice-Président délégué,

20/12/2018 - 32

Date de la convocation : 13 Décembre 2018. Nombre de membres en exercice : 60. Quorum : 31 Présents :41 Pouvoirs : 9

Le Jeudi 20 Décembre 2018 à 18 heures, le Conseil de la Communauté d'Agglomération du Douaisis s'est réuni Salle Marceline du Parc des Expositions de Douai, sous la présidence de M. Christian POIRET, Président.

ÉTAIENT PRÉSENTS:

M. Jacques ELIAS, M. Bruno VANDEVILLE, M. Freddy KACZMAREK, Mme Marie-Pascale SALVINO, M. Gilles POULAIN, M. Christian DORDAIN, M. Claude HEGO, Mme Marylise FENAIN, M. Jean-Michel SZATNY, Mme Thérèse PARISSEAUX, M. Frédéric CHEREAU, Mme Annick LOUVION, M. Daniel SELLIERM. Jackie AVENEL, Mme Nadia BONY, Mme Françoise PROUVOST, M. Franz QUATREBOEUFS, M. Alfred BOULAIN, M. René LEDIEU, M. Lionel BLASSEL, M. Alain WALLART, Mme Monique PARENT, M. Jean-Paul COPIN, M. Didier TASSEL, M. Francis FUSTIN, Mme Maryline LUCAS, M. Romuald SAENEN, M. Jean-Luc HALLE, M. Jean-Paul FONTAINE, M. Martial VANDEWOESTYNE, Mme Caroline SANCHEZ, M. Christian POIRET, Mme Nicole DESCAMPS-VOTTIER, M. Thierry PREIN, M. Alain MENSION, Mme Karine SKOTAREK, M. Lionel COURDAVAULT, M. Pascal GEORGE, M. Christophe DUMONT, M. Henri JARUGA, Mme Fatima LESPAGNOL.

EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR:

M. Alain BOULANGER (pouvoir à M. Didier TASSEL), M. Christian COURTECUISSE (pouvoir à Mme Marylise FENAIN), Mme Florence GERARD (pouvoir à M. Christian POIRET), Mme Annie GOUPIL (pouvoir à M. Jean-Paul COPIN), Mme Nacéra SOLTANI (pouvoir à Mme Caroline SANCHEZ), Mme Cosette MARQUETTE (pouvoir à M. Lionel BLASSEL), M. Patrick MERCIER (pouvoir à M. Christian DORDAIN), Mme Johanne MASCLET (pouvoir à M. Christophe DUMONT), Mme Brigitte BONNAFFE-LERICHE (pouvoir à M. Freddy KACZMAREK).

EXCUSÉS:

Mme Avida OULAHCENE, M. Jean-Luc DEVRESSE, M. Guy CANNIE, M. Alain SEGOND, M. Jean-Pierre STOBIECKI, M. Jean-Claude DHALLUIN, M. Dominique RICHARD, Mme Claudine PARNETZKI, M. Jean-Jacques PEYRAUD, Mme Reine DEFRANCE.

ABSENTS REPRÉSENTÉS:

Mme Nadine MORTELETTE.

ASSISTAIENT ÉGALEMENT A LA RÉUNION :

Mme Catherine BLOT, Directeur Général des Services, M. Luc BERNARD, Directeur de l'Archéologie Préventive, M. Guy GEVAERT, Directeur Juridique, M. François LAURENT, Directeur de l'Administration Générale, M. Ludovic DENNIN, Directeur de l'Assainissement, M. Frédéric FUND, Directeur Eau potable, M. Thierry STAMP, Directeur Grands Projets, M. Paul-André KOTTELANNE, Directeur Financier, M. Guillaume BOUQUET, Contrôleur de Gestion, Mme Claire GOLSE, Directrice du pôle Cohésion Sociale-Habitat, Mme Myriam STANISLAWIAK, Directrice des Ressources Humaines, Mme Marie-Martine POIROT, Directrice du pôle Développement Territorial, M. Yves DELPLANQUE, Directeur du pôle Développement Economique, Mme POIRET Marion, Directrice de la Communication, M. Marc GROBELNY, Directeur pôle Aménagement, Réseaux et Environnement, Mme Elisabeth DANIELEWSKI, Directrice Prospective et financements extérieurs, M. Damien GOLEBIOWSKI, Responsable du service Technologies Information Communication.

9 – Eau potable

9.3 - Etablissement des tarifs du service de l'eau potable et des redevances associées - 2019

En vue de la facturation 2019 du prix du service de la distribution en eau potable, il convient de fixer la valeur de la part de redevance revenant à la Communauté, laquelle s'ajoute à la rémunération des délégataires assurant l'exploitation des ouvrages d'eau potable.

Les parts fixes et variables rémunérant les délégataires sont inscrites dans les 5 contrats de Délégation de Service Public (DSP) en valeur de base à la date d'effet et elles évoluent selon application des formules d'actualisation prévues aux contrats.

Pour des raisons historiques, les parts fixes et les parts variables sont différentes d'un contrat à l'autre et évoluent de manières différentes.

Pour compenser l'inégalité entre les usagers qui découlait de cet état de fait, la CAD avait renoncé, pour les abonnés domestiques, à la part fixe lui revenant et a introduit, sur certains contrats, des parts négatives. Enfin, elle module la part variable qui lui revient.

Pour rappel, les tarifs qui avaient été prévus pour 2018, portant sur les parts de redevance fixe et variable perçues par la CAD et par l'exploitant, sont reprises dans le tableau de synthèse ci-après.

Valeurs des parts communautaires et délégataires prévues pour 2018

	1er semestre 2018 (Compteur de diamètre 15 mm) Valeurs prévisionnelles				
	C/D/W/F	Dechy	Sin	Aubigny	Fressain
Abonnement Part fixe Exploitant (€ HT/semestre)	10,02	10,00	10,01	10,20	10,18
Abonnement Part fixe CAD (€ HT/semestre)	0,00	0,02	0,01	-0,18	-0,16
Consommation Part variable Exploitant (€ HT/m3)	0,3100	0,8458	1,2864	1,5442	1,0116
Consommation Part variable CAD (€ HT/m3)	1,1230	0,5872	0,1466	-0,1112	0,4214
Coût en € HT/m³ pour 120 m³/an	1,60	1,60	1,60	1,60	1,60

1 - Proposition des parts communautaires en 2019 :

Afin de maintenir l'unification des tarifs entre les différentes communes, il y a lieu pour la CAD de continuer à moduler les parts communautaires fixes et variables et à s'autoriser le recours à des parts négatives, si cela s'avère nécessaire.

Il s'agit également pour la CAD de limiter les disparités dues au poids de l'abonnement, c'est-à-dire des parts fixes, dans la facture (action en faveur des petits consommateurs particulièrement désavantagés dans certains contrats).

La réduction des disparités tarifaires s'applique à l'ensemble des contrats et porte sur les parts fixes et sur les parts variables.

Il convient ainsi:

- de déterminer des parts fixes négatives éventuelles pour compenser les disparités liées aux différentes formules d'actualisation, de manière à aligner le total des parts fixes sur le contrat le plus avantageux pour l'abonné,
- d'ajuster en conséquence les parts variables.

Le nouveau tarif est calculé sur la base des valeurs prévisionnelles des parts des délégataires pour le 1^{er} semestre 2019. Les valeurs réelles dépendront des formules d'actualisation, elles-mêmes basées sur des indices de la statistique nationale dont les valeurs définitives ne sont pas encore toutes connues.

Le prix du service reste à un niveau constant pour la quatrième année consécutive. L'absorption par la CAD de l'évolution contractuelle des parts du délégataire représente un effort supplémentaire d'environ 40 000 € HT par rapport à l'exercice précédent.

2 - Valeurs prévisionnelles des parts communautaires et délégataires au 1^{er} semestre 2019

Le prix du service eau potable est unifié pour l'ensemble des communes à **1,60 €/m³** pour 120 m³ annuels, parts fixes d'un branchement domestique comprises.

Pour ce faire, les parts communautaires, fixes et variables, seront ajustées de manière à ce que, pour chaque contrat :

- la somme de la part fixe du délégataire et de la part fixe communautaire soit égale à la valeur de la part délégataire du contrat de Courchelettes, Douai, Flers et Waziers, au premier semestre 2019 soit, de manière prévisionnelle, **10,25** € **HT/ semestre**.
- la somme de la part variable du délégataire et de la part variable communautaire soit calculée en conséquence pour obtenir un cout objectif de 1,60 € HT/m³ pour 120 m³ annuels et donc égale de manière prévisionnelle à 1,4292 € HT/m³

	1er semestre 2019 (Compteur de diametre 15 mm) Valeurs prévisionnelles				
	C/D/W/F	Dechy	Sin	Aubigny	Fressain
Abonnement Part fixe Exploitant (€ HT/semestre)	10,25	10,14	10,15	10,02	10,39
Abonnement Part fixe CAD (€ HT/semestre)	0,00	0,11	0,10	0,23	-0,14
Consommation Part variable Exploitant(€ HT/m3)	0,3174	0,8575	1,3041	1,33	1,0326
Consommation Part variable CAD (€ HT/m3)	1,1118	0,5717	0,1251	0,0992	0,3966
Coût en € HT/m³ pour 120 m³/an	1,60	1,60	1,60	1,60	1,60

Pour les compteurs de gros calibres (20 mm et plus), il est proposé pour le premier semestre 2019 les valeurs tarifaires des parts fixes communautaires reprises dans le tableau ci-annexé. (Annexe 1).

Ces valeurs ont pour but :

- d'uniformiser le coût global des parts fixes pour un même calibre de compteur, d'un contrat à l'autre,
- de lisser des disparités tarifaires encore existantes entre différents calibres, y compris au sein d'un même contrat, en introduisant une plus grande part de proportionnalité, sur la base des débits nominaux.

3 - Valeurs des parts communautaires et délégataires au 2ème semestre 2019

Pour les contrats faisant l'objet d'une actualisation semestrielle, c'est-à-dire les contrats de DSP de Dechy, Sin-le-Noble et Fressain, les montants des parts fixes et variables du délégataire seront recalculés en fonction de l'évolution des coefficients d'actualisation prévus aux contrats.

Les parts communautaires, fixes et variables, seront ensuite ajustées de manière à ce que, pour chaque contrat :

- la somme de la part fixe du délégataire et de la part fixe communautaire soit égale à sa valeur du premier semestre, soit, de manière prévisionnelle, 10,25 € HT/ semestre.
- la somme de la part variable du délégataire et de la part variable communautaire soit égale à sa valeur du premier semestre, soit, de manière prévisionnelle, 1,4292 € HT/ m³.

Le prix du service eau potable sera ainsi maintenu pour l'ensemble des communes à **1,60 €/m³** pour 120 m³ annuels, parts fixes d'un branchement domestique comprises.

Les tarifs des parts fixes communautaires des gros compteurs seront actualisés de la même manière.

4 - Péréquation de la redevance « prélèvement » due à l'Agence de l'Eau

Parmi les trois redevances perçues sur la facture d'eau pour le compte de l'Agence de l'Eau, la redevance « Prélèvement » a la particularité de ne pas être assise sur le volume facturé à l'usager mais sur la totalité des volumes prélevés dans le milieu naturel. Elle est donc due, non seulement sur les volumes consommés, mais également sur les volumes perdus ou utilisés pour raison de service.

En conséquence, il est d'usage d'établir une péréquation sur le taux de cette redevance, afin d'équilibrer la somme perçue auprès des abonnés et la somme versée à l'Agence de l'Eau.

Jusqu'ici, cette péréquation était effectuée par le délégataire, contrat par contrat et de son propre chef, ce qui induisait des disparités. Les taux appliqués en 2018 étaient ainsi les suivants :

Taux voté par le conseil d'administration de l'Agence	de l'Eau :0,06442 € HT/m³
Taux appliqué sur le contrat C/D/F/W:	0,07000 € HT/m ³
Taux appliqué sur le contrat de Dechy :	0,09210 € HT/m ³
Taux appliqué sur le contrat de Sin-le-Noble :	0,09210 € HT/m ³
Taux appliqué sur le contrat d'Aubigny au Bac :	0,12700 € HT/m ³
Taux appliqué sur le contrat de Fressain :	0,14000 € HT/m³
Taux appliqué par Noréade (pour mémoire) :	0,09750 € HT/m ³

Afin de respecter l'équité sur le territoire du service d'eau potable de la CAD, il y a lieu de décider d'une péréquation s'appliquant à l'ensemble des contrats concernés. Ce calcul est mené sur les derniers volumes connus, c'est-à-dire ceux de l'exercice 2017 :

Taux à appliquer après péréquation : 0,08933 € HT/m³	
Taux voté par le conseil d'administration de l'Agence de l'Eau : 0,05798 € HT/m	1 ³
services de production, y compris la barrière hydraulique de Férin)	
(Incluant les pertes, les volumes de service de la distribution, les volumes d	е
Volume d'assiette de la redevance « Prélèvement » : 5 814 873 m ³	
Volume d'assiette de facturation aux abonnés :	

Il vous est proposé, après avis favorable du bureau :

- d'approuver ces nouveaux tarifs pour 2019,
- d'autoriser le Président ou son délégué à signer tous les actes nécessaires à l'exécution de cette décision.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

(Suivent les signatures)
Pour Extrait Certifié Conforme
Pour le Président,
Le Vice-Président délégué,

20/12/2018 - 33

Date de la convocation : 13 Décembre 2018. Nombre de membres en exercice : 60. Quorum : 31 Présents :41 Pouvoirs : 9

Le Jeudi 20 Décembre 2018 à 18 heures, le Conseil de la Communauté d'Agglomération du Douaisis s'est réuni Salle Marceline du Parc des Expositions de Douai, sous la présidence de M. Christian POIRET, Président.

ÉTAIENT PRÉSENTS:

M. Jacques ELIAS, M. Bruno VANDEVILLE, M. Freddy KACZMAREK, Mme Marie-Pascale SALVINO, M. Gilles POULAIN, M. Christian DORDAIN, M. Claude HEGO, Mme Marylise FENAIN, M. Jean-Michel SZATNY, Mme Thérèse PARISSEAUX, M. Frédéric CHEREAU, Mme Annick LOUVION, M. Daniel SELLIERM. Jackie AVENEL, Mme Nadia BONY, Mme Françoise PROUVOST, M. Franz QUATREBOEUFS, M. Alfred BOULAIN, M. René LEDIEU, M. Lionel BLASSEL, M. Alain WALLART, Mme Monique PARENT, M. Jean-Paul COPIN, M. Didier TASSEL, M. Francis FUSTIN, Mme Maryline LUCAS, M. Romuald SAENEN, M. Jean-Luc HALLE, M. Jean-Paul FONTAINE, M. Martial VANDEWOESTYNE, Mme Caroline SANCHEZ, M. Christian POIRET, Mme Nicole DESCAMPS-VOTTIER, M. Thierry PREIN, M. Alain MENSION, Mme Karine SKOTAREK, M. Lionel COURDAVAULT, M. Pascal GEORGE, M. Christophe DUMONT, M. Henri JARUGA, Mme Fatima LESPAGNOL.

EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR:

M. Alain BOULANGER (pouvoir à M. Didier TASSEL), M. Christian COURTECUISSE (pouvoir à Mme Marylise FENAIN), Mme Florence GERARD (pouvoir à M. Christian POIRET), Mme Annie GOUPIL (pouvoir à M. Jean-Paul COPIN), Mme Nacéra SOLTANI (pouvoir à Mme Caroline SANCHEZ), Mme Cosette MARQUETTE (pouvoir à M. Lionel BLASSEL), M. Patrick MERCIER (pouvoir à M. Christian DORDAIN), Mme Johanne MASCLET (pouvoir à M. Christophe DUMONT), Mme Brigitte BONNAFFE-LERICHE (pouvoir à M. Freddy KACZMAREK).

EXCUSÉS:

Mme Avida OULAHCENE, M. Jean-Luc DEVRESSE, M. Guy CANNIE, M. Alain SEGOND, M. Jean-Pierre STOBIECKI, M. Jean-Claude DHALLUIN, M. Dominique RICHARD, Mme Claudine PARNETZKI, M. Jean-Jacques PEYRAUD, Mme Reine DEFRANCE.

ABSENTS REPRÉSENTÉS:

Mme Nadine MORTELETTE.

ASSISTAIENT ÉGALEMENT A LA RÉUNION :

Mme Catherine BLOT, Directeur Général des Services, M. Luc BERNARD, Directeur de l'Archéologie Préventive, M. Guy GEVAERT, Directeur Juridique, M. François LAURENT, Directeur de l'Administration Générale, M. Ludovic DENNIN, Directeur de l'Assainissement, M. Frédéric FUND, Directeur Eau potable, M. Thierry STAMP, Directeur Grands Projets, M. Paul-André KOTTELANNE, Directeur Financier, M. Guillaume BOUQUET, Contrôleur de Gestion, Mme Claire GOLSE, Directrice du pôle Cohésion Sociale-Habitat, Mme Myriam STANISLAWIAK, Directrice des Ressources Humaines, Mme Marie-Martine POIROT, Directrice du pôle Développement Territorial, M. Yves DELPLANQUE, Directeur du pôle Développement Economique, Mme POIRET Marion, Directrice de la Communication, M. Marc GROBELNY, Directeur pôle Aménagement, Réseaux et Environnement, Mme Elisabeth DANIELEWSKI, Directrice Prospective et financements extérieurs, M. Damien GOLEBIOWSKI, Responsable du service Technologies Information Communication

10 - GEMAPI/Hydraulique

10.1 – Renouvellement de la Commission Locale de l'Eau (CLE) Scarpe amont – Désignation du représentant de la CAD

Le dernier arrêté Préfectoral renouvelant de manière complète la composition de la Commission Locale de l'Eau (CLE) du SAGE Scarpe Amont a été signé le 27/07/2012.

La Communauté d'Agglomération du Douaisis en est membre, et y est représentée par M. Jean-Paul FONTAINE suivant délibération du Conseil communautaire en date du 25 mars 2016.

Conformément à l'article R212-31 du Code de l'Environnement, la CLE doit être renouvelée dans son intégralité au bout de six ans. Elle est donc arrivée à échéance en Juillet dernier.

Dans le cadre de ce renouvellement, la CAD a été invitée à poursuivre sa participation à la CLE pour un nouveau mandat de 6 ans et à désigner son représentant.

Aussi, il vous est proposé, après avis favorable du bureau :

- de renouveler la participation de la CAD à la CLE du SAGE Scarpe Amont et le mandat de Monsieur Jean-Paul FONTAINE en qualité de représentant de la CAD au sein de cette Commission.

La désignation du représentant de la CAD se fera dans les conditions de droit commun présidant aux délibérations du conseil, à la majorité absolue des suffrages exprimés et à bulletin secret. Le conseil peut décider à l'unanimité de ne pas procéder au vote à bulletin secret dans le cadre de cette désignation (article L 2121-21 du CGCT).

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

(Suivent les signatures)
Pour Extrait Certifié Conforme
Pour le Président,
Le Vice-Président déléqué,

20/12/2018 - 34

Date de la convocation : 13 Décembre 2018. Nombre de membres en exercice : 60. Quorum : 31 Présents :41 Pouvoirs : 9

Le Jeudi 20 Décembre 2018 à 18 heures, le Conseil de la Communauté d'Agglomération du Douaisis s'est réuni Salle Marceline du Parc des Expositions de Douai, sous la présidence de M. Christian POIRET, Président.

ÉTAIENT PRÉSENTS:

M. Jacques ELIAS, M. Bruno VANDEVILLE, M. Freddy KACZMAREK, Mme Marie-Pascale SALVINO, M. Gilles POULAIN, M. Christian DORDAIN, M. Claude HEGO, Mme Marylise FENAIN, M. Jean-Michel SZATNY, Mme Thérèse PARISSEAUX, M. Frédéric CHEREAU, Mme Annick LOUVION, M. Daniel SELLIERM. Jackie AVENEL, Mme Nadia BONY, Mme Françoise PROUVOST, M. Franz QUATREBOEUFS, M. Alfred BOULAIN, M. René LEDIEU, M. Lionel BLASSEL, M. Alain WALLART, Mme Monique PARENT, M. Jean-Paul COPIN, M. Didier TASSEL, M. Francis FUSTIN, Mme Maryline LUCAS, M. Romuald SAENEN, M. Jean-Luc HALLE, M. Jean-Paul FONTAINE, M. Martial VANDEWOESTYNE, Mme Caroline SANCHEZ, M. Christian POIRET, Mme Nicole DESCAMPS-VOTTIER, M. Thierry PREIN, M. Alain MENSION, Mme Karine SKOTAREK, M. Lionel COURDAVAULT, M. Pascal GEORGE, M. Christophe DUMONT, M. Henri JARUGA, Mme Fatima LESPAGNOL.

EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR:

M. Alain BOULANGER (pouvoir à M. Didier TASSEL), M. Christian COURTECUISSE (pouvoir à Mme Marylise FENAIN), Mme Florence GERARD (pouvoir à M. Christian POIRET), Mme Annie GOUPIL (pouvoir à M. Jean-Paul COPIN), Mme Nacéra SOLTANI (pouvoir à Mme Caroline SANCHEZ), Mme Cosette MARQUETTE (pouvoir à M. Lionel BLASSEL), M. Patrick MERCIER (pouvoir à M. Christian DORDAIN), Mme Johanne MASCLET (pouvoir à M. Christophe DUMONT), Mme Brigitte BONNAFFE-LERICHE (pouvoir à M. Freddy KACZMAREK).

EXCUSÉS:

Mme Avida OULAHCENE, M. Jean-Luc DEVRESSE, M. Guy CANNIE, M. Alain SEGOND, M. Jean-Pierre STOBIECKI, M. Jean-Claude DHALLUIN, M. Dominique RICHARD, Mme Claudine PARNETZKI, M. Jean-Jacques PEYRAUD, Mme Reine DEFRANCE.

ABSENTS REPRÉSENTÉS:

Mme Nadine MORTELETTE.

ASSISTAIENT ÉGALEMENT A LA RÉUNION :

Mme Catherine BLOT, Directeur Général des Services, M. Luc BERNARD, Directeur de l'Archéologie Préventive, M. Guy GEVAERT, Directeur Juridique, M. François LAURENT, Directeur de l'Administration Générale, M. Ludovic DENNIN, Directeur de l'Assainissement, M. Frédéric FUND, Directeur Eau potable, M. Thierry STAMP, Directeur Grands Projets, M. Paul-André KOTTELANNE, Directeur Financier, M. Guillaume BOUQUET, Contrôleur de Gestion, Mme Claire GOLSE, Directrice du pôle Cohésion Sociale-Habitat, Mme Myriam STANISLAWIAK, Directrice des Ressources Humaines, Mme Marie-Martine POIROT, Directrice du pôle Développement Territorial, M. Yves DELPLANQUE, Directeur du pôle Développement Economique, Mme POIRET Marion, Directrice de la Communication, M. Marc GROBELNY, Directeur pôle Aménagement, Réseaux et Environnement, Mme Elisabeth DANIELEWSKI, Directrice Prospective et financements extérieurs, M. Damien GOLEBIOWSKI, Responsable du service Technologies Information Communication

10 - GEMAPI/Hydraulique

10.2 - Adhésion de la Communauté d'Agglomération de Cambrai au SyMEA pour les communes du SAGE de la Sensée – Modification des statuts du syndicat – Avis de la CAD

Le comité syndical du SyMEA a délibéré le 1^{er} Octobre 2018 pour accepter la demande d'adhésion de la Communauté d'Agglomération de Cambrai au syndicat sur le territoire du SAGE de la Sensée et approuver la modification des statuts liée à cette adhésion (délibération jointe).

En sa qualité de membre du SyMEA, la Communauté d'Agglomération du Douaisis a été saisie par ce dernier pour émettre un avis sur cette modification statutaire, conformément aux dispositions du code général des collectivités territoriales.

Il vous est proposé, après avis favorable du bureau :

- d'approuver la modification des statuts du SyMEA tels qu'annexés,
- d'autoriser le Président ou son représentant délégué à signer tous les actes s'attachant à l'exécution de cette décision.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

(Suivent les signatures)
Pour Extrait Certifié Conforme
Pour le Président,
Le Vice-Président délégué,

20/12/2018 - 35

Date de la convocation : 13 Décembre 2018. Nombre de membres en exercice : 60. Quorum : 31 Présents :41 Pouvoirs : 9

Le Jeudi 20 Décembre 2018 à 18 heures, le Conseil de la Communauté d'Agglomération du Douaisis s'est réuni Salle Marceline du Parc des Expositions de Douai, sous la présidence de M. Christian POIRET, Président.

ÉTAIENT PRÉSENTS:

M. Jacques ELIAS, M. Bruno VANDEVILLE, M. Freddy KACZMAREK, Mme Marie-Pascale SALVINO, M. Gilles POULAIN, M. Christian DORDAIN, M. Claude HEGO, Mme Marylise FENAIN, M. Jean-Michel SZATNY, Mme Thérèse PARISSEAUX, M. Frédéric CHEREAU, Mme Annick LOUVION, M. Daniel SELLIERM. Jackie AVENEL, Mme Nadia BONY, Mme Françoise PROUVOST, M. Franz QUATREBOEUFS, M. Alfred BOULAIN, M. René LEDIEU, M. Lionel BLASSEL, M. Alain WALLART, Mme Monique PARENT, M. Jean-Paul COPIN, M. Didier TASSEL, M. Francis FUSTIN, Mme Maryline LUCAS, M. Romuald SAENEN, M. Jean-Luc HALLE, M. Jean-Paul FONTAINE, M. Martial VANDEWOESTYNE, Mme Caroline SANCHEZ, M. Christian POIRET, Mme Nicole DESCAMPS-VOTTIER, M. Thierry PREIN, M. Alain MENSION, Mme Karine SKOTAREK, M. Lionel COURDAVAULT, M. Pascal GEORGE, M. Christophe DUMONT, M. Henri JARUGA, Mme Fatima LESPAGNOL.

EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR:

M. Alain BOULANGER (pouvoir à M. Didier TASSEL), M. Christian COURTECUISSE (pouvoir à Mme Marylise FENAIN), Mme Florence GERARD (pouvoir à M. Christian POIRET), Mme Annie GOUPIL (pouvoir à M. Jean-Paul COPIN), Mme Nacéra SOLTANI (pouvoir à Mme Caroline SANCHEZ), Mme Cosette MARQUETTE (pouvoir à M. Lionel BLASSEL), M. Patrick MERCIER (pouvoir à M. Christian DORDAIN), Mme Johanne MASCLET (pouvoir à M. Christophe DUMONT), Mme Brigitte BONNAFFE-LERICHE (pouvoir à M. Freddy KACZMAREK).

EXCUSÉS:

Mme Avida OULAHCENE, M. Jean-Luc DEVRESSE, M. Guy CANNIE, M. Alain SEGOND, M. Jean-Pierre STOBIECKI, M. Jean-Claude DHALLUIN, M. Dominique RICHARD, Mme Claudine PARNETZKI, M. Jean-Jacques PEYRAUD, Mme Reine DEFRANCE.

ABSENTS REPRÉSENTÉS:

Mme Nadine MORTELETTE.

ASSISTAIENT ÉGALEMENT A LA RÉUNION :

Mme Catherine BLOT, Directeur Général des Services, M. Luc BERNARD, Directeur de l'Archéologie Préventive, M. Guy GEVAERT, Directeur Juridique, M. François LAURENT, Directeur de l'Administration Générale, M. Ludovic DENNIN, Directeur de l'Assainissement, M. Frédéric FUND, Directeur Eau potable, M. Thierry STAMP, Directeur Grands Projets, M. Paul-André KOTTELANNE, Directeur Financier, M. Guillaume BOUQUET, Contrôleur de Gestion, Mme Claire GOLSE, Directrice du pôle Cohésion Sociale-Habitat, Mme Myriam STANISLAWIAK, Directrice des Ressources Humaines, Mme Marie-Martine POIROT, Directrice du pôle Développement Territorial, M. Yves DELPLANQUE, Directeur du pôle Développement Economique, Mme POIRET Marion, Directrice de la Communication, M. Marc GROBELNY, Directeur pôle Aménagement, Réseaux et Environnement, Mme Elisabeth DANIELEWSKI, Directrice Prospective et financements extérieurs, M. Damien GOLEBIOWSKI, Responsable du service Technologies Information Communication

11 – Bâtiments et Voirie

11.1 – Avenant 1 à la convention de participation financière pour le réaménagement des boulevards Douaisiens 2016-2020 CAD/Ville de Douai

Historique

Par délibération en date du 24/06/2016, le Conseil Communautaire a approuvé la signature d'une convention par laquelle la Communauté d'agglomération du Douaisis accorde à la ville de Douai une participation financière à hauteur de :

- 250.000 € en 2016 pour la reconstruction de la place d'Haubersart,
- 625.000 € par an pour 2017,2018 et 2019 pour chacune des phases de la reconstruction du boulevard Jeanne d'Arc.

En application de cette convention, l'appel de fonds doit se faire annuellement dans la limite de 50 % du montant des travaux réalisés.

Or, les phases n°1 et 2 des travaux de reconstruction du boulevard Jeanne d'Arc ont fait l'objet d'un seul et unique marché. Cependant, compte tenu du délai d'attribution des marchés, aucune demande d'acompte n'a pu être formulée par la ville de Douai à la CAD en 2017. Les travaux ont tout de même commencé en 2017 mais pour un montant ne permettant pas à la Ville de réclamer le montant prévu.

Il convient de revoir, par avenant, les termes de la convention initiale ; l'objet du présent avenant est présenté ci-après

- → <u>Modifier le calendrier des paiements défini à l'article 2 de la convention dans les conditions suivantes</u> :
- au titre des années 2017 et 2018, une participation plafonnée à 1.250.000 € HT pour la première phase de travaux de reconstruction du boulevard Jeanne d'Arc, au titre de l'année 2019, une participation plafonnée à 625.000 € HT pour la dernière phase de travaux de reconstruction du boulevard Jeanne d'Arc.

Cette participation correspond à 50 % de l'estimation prévisionnelle de chaque phase.

→ Modifier les modalités de versement de la participation définies à l'article 3 de la convention dans les conditions suivantes :

Pour chacune des deux phases de travaux :

- Un 1^{er} acompte de 37,5 % du montant des marchés attribués est versé sur présentation :
 - · des pièces des marchés,
 - de l'ordre de service prescrivant le commencement de ces travaux.
- Le solde calculé sur la base de 50 % du montant réel des travaux, déduction faite de l'acompte déjà perçu et dans la limite du montant arrêté à l'article 2 de la convention, est versé sur présentation des décomptes généraux définitifs.

Il vous est proposé, après avis favorable du bureau :

- d'approuver le présent avenant 1 à la convention CAD/Ville de Douai relative à la participation financière pour le réaménagement des boulevards douaisiens 2016-2020,
- d'autoriser le Président ou son représentant délégué à signer cet avenant et tous les actes s'attachant à l'exécution de cette décision.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

(Suivent les signatures)
Pour Extrait Certifié Conforme
Pour le Président,
Le Vice-Président délégué,

20/12/2018 - 36

Date de la convocation : 13 Décembre 2018. Nombre de membres en exercice : 60. Quorum : 31 Présents :41 Pouvoirs : 9

Le Jeudi 20 Décembre 2018 à 18 heures, le Conseil de la Communauté d'Agglomération du Douaisis s'est réuni Salle Marceline du Parc des Expositions de Douai, sous la présidence de M. Christian POIRET, Président.

ÉTAIENT PRÉSENTS:

M. Jacques ELIAS, M. Bruno VANDEVILLE, M. Freddy KACZMAREK, Mme Marie-Pascale SALVINO, M. Gilles POULAIN, M. Christian DORDAIN, M. Claude HEGO, Mme Marylise FENAIN, M. Jean-Michel SZATNY, Mme Thérèse PARISSEAUX, M. Frédéric CHEREAU, Mme Annick LOUVION, M. Daniel SELLIERM. Jackie AVENEL, Mme Nadia BONY, Mme Françoise PROUVOST, M. Franz QUATREBOEUFS, M. Alfred BOULAIN, M. René LEDIEU, M. Lionel BLASSEL, M. Alain WALLART, Mme Monique PARENT, M. Jean-Paul COPIN, M. Didier TASSEL, M. Francis FUSTIN, Mme Maryline LUCAS, M. Romuald SAENEN, M. Jean-Luc HALLE, M. Jean-Paul FONTAINE, M. Martial VANDEWOESTYNE, Mme Caroline SANCHEZ, M. Christian POIRET, Mme Nicole DESCAMPS-VOTTIER, M. Thierry PREIN, M. Alain MENSION, Mme Karine SKOTAREK, M. Lionel COURDAVAULT, M. Pascal GEORGE, M. Christophe DUMONT, M. Henri JARUGA, Mme Fatima LESPAGNOL.

EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR:

M. Alain BOULANGER (pouvoir à M. Didier TASSEL), M. Christian COURTECUISSE (pouvoir à Mme Marylise FENAIN), Mme Florence GERARD (pouvoir à M. Christian POIRET), Mme Annie GOUPIL (pouvoir à M. Jean-Paul COPIN), Mme Nacéra SOLTANI (pouvoir à Mme Caroline SANCHEZ), Mme Cosette MARQUETTE (pouvoir à M. Lionel BLASSEL), M. Patrick MERCIER (pouvoir à M. Christian DORDAIN), Mme Johanne MASCLET (pouvoir à M. Christophe DUMONT), Mme Brigitte BONNAFFE-LERICHE (pouvoir à M. Freddy KACZMAREK).

EXCUSÉS:

Mme Avida OULAHCENE, M. Jean-Luc DEVRESSE, M. Guy CANNIE, M. Alain SEGOND, M. Jean-Pierre STOBIECKI, M. Jean-Claude DHALLUIN, M. Dominique RICHARD, Mme Claudine PARNETZKI, M. Jean-Jacques PEYRAUD, Mme Reine DEFRANCE.

ABSENTS REPRÉSENTÉS:

Mme Nadine MORTELETTE.

ASSISTAIENT ÉGALEMENT A LA RÉUNION :

Mme Catherine BLOT, Directeur Général des Services, M. Luc BERNARD, Directeur de l'Archéologie Préventive, M. Guy GEVAERT, Directeur Juridique, M. François LAURENT, Directeur de l'Administration Générale, M. Ludovic DENNIN, Directeur de l'Assainissement, M. Frédéric FUND, Directeur Eau potable, M. Thierry STAMP, Directeur Grands Projets, M. Paul-André KOTTELANNE, Directeur Financier, M. Guillaume BOUQUET, Contrôleur de Gestion, Mme Claire GOLSE, Directrice du pôle Cohésion Sociale-Habitat, Mme Myriam STANISLAWIAK, Directrice des Ressources Humaines, Mme Marie-Martine POIROT, Directrice du pôle Développement Territorial, M. Yves DELPLANQUE, Directeur du pôle Développement Economique, Mme POIRET Marion, Directrice de la Communication, M. Marc GROBELNY, Directeur pôle Aménagement, Réseaux et Environnement, Mme Elisabeth DANIELEWSKI, Directrice Prospective et financements extérieurs, M. Damien GOLEBIOWSKI, Responsable du service Technologies Information Communication

11 – Bâtiments et Voirie

11.2 – Modification de l'échangeur RD621-RD650 – Convention de participation financière entre le Département du Nord et la CAD

Dans le cadre des priorités adoptées par le Département pour l'amélioration du domaine public routier pour la période 2016-2020, et notamment des projets de développement d'intérêt communal ou intercommunal, des travaux d'amélioration de l'échangeur situé entre la RD 621 et la RD 650 sont envisagés.

Le Département et la CAD souhaitent rendre l'échangeur plus sûr pour les usagers et les exploitants, réduire la superficie de bretelles à entretenir, rendre à la « Voie Renault » sa fonction de desserte locale, maintenir l'accès vélos à l'usine Renault.

Il convient donc dans un premier temps de reprendre les études au niveau Projet, et obtenir les autorisations réglementaires nécessaires à la réalisation du projet.

La présente convention jointe à conclure entre le Département et la C.A.D, a pour objet de préciser les modalités techniques et financières relatives à la réalisation des études de modification de l'échangeur RD 621 – RD 650 (réalisation du projet, obtention des autorisations réglementaires),

Les dispositions de cette convention sont présentées ci-après.

Modalités financières

Le Département assure la maîtrise d'ouvrage complète de l'opération et réalise les études sous sa seule responsabilité.

La maîtrise d'œuvre pour les études sera réalisée par les Services du Département, assistés d'un bureau d'études externe pour l'élaboration des dossiers d'études réglementaires, voire en totalité par un maître d'œuvre externe.

Le financement du projet s'établit de la façon suivante :

Estimation des Etudes (€ HT)	Taux de financement par le Département	Part du Département (€ HT)	Taux de financement par la CAD	Part de la C.A.D. (€ HT)
300 000	50%	150 000	50 %	150 000

La CAD s'engage à effectuer le versement de sa participation, ajustée selon le coût réel HT des études, sur présentation des factures acquittées par le Département, dans un délai de 60 jours à compter de la réception des factures.

Si le montant estimé des études est amené à être revu à la hausse, le Département s'engage à en avertir la CAD dès que 80% du montant initial estimé sera atteint. Un avenant à la présente convention sera alors établi pour en définir la prise en charge financière.

Lorsque le coût prévisionnel des travaux sera consolidé à l'issue des études PROJET, une nouvelle convention de co-financement sera mise en place pour préciser les modalités financières, techniques et administratives relatives à la réalisation des travaux et à la prise en charge de l'entretien / maintenance de la nouvelle infrastructure.

Il vous est proposé, après avis favorable du bureau :

- d'approuver la convention présentée en annexe,
- d'autoriser le Président ou son représentant délégué à signer cette convention et tous les actes s'attachant à la mise en œuvre de cette décision.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMES (1 abstention)

(Suivent les signatures)
Pour Extrait Certifié Conforme
Pour le Président,
Le Vice-Président délégué,

20/12/2018 - 37

Date de la convocation : 13 Décembre 2018. Nombre de membres en exercice : 60. Quorum : 31 Présents :41 Pouvoirs : 9

Le Jeudi 20 Décembre 2018 à 18 heures, le Conseil de la Communauté d'Agglomération du Douaisis s'est réuni Salle Marceline du Parc des Expositions de Douai, sous la présidence de M. Christian POIRET, Président.

ÉTAIENT PRÉSENTS:

M. Jacques ELIAS, M. Bruno VANDEVILLE, M. Freddy KACZMAREK, Mme Marie-Pascale SALVINO, M. Gilles POULAIN, M. Christian DORDAIN, M. Claude HEGO, Mme Marylise FENAIN, M. Jean-Michel SZATNY, Mme Thérèse PARISSEAUX, M. Frédéric CHEREAU, Mme Annick LOUVION, M. Daniel SELLIERM. Jackie AVENEL, Mme Nadia BONY, Mme Françoise PROUVOST, M. Franz QUATREBOEUFS, M. Alfred BOULAIN, M. René LEDIEU, M. Lionel BLASSEL, M. Alain WALLART, Mme Monique PARENT, M. Jean-Paul COPIN, M. Didier TASSEL, M. Francis FUSTIN, Mme Maryline LUCAS, M. Romuald SAENEN, M. Jean-Luc HALLE, M. Jean-Paul FONTAINE, M. Martial VANDEWOESTYNE, Mme Caroline SANCHEZ, M. Christian POIRET, Mme Nicole DESCAMPS-VOTTIER, M. Thierry PREIN, M. Alain MENSION, Mme Karine SKOTAREK, M. Lionel COURDAVAULT, M. Pascal GEORGE, M. Christophe DUMONT, M. Henri JARUGA, Mme Fatima LESPAGNOL.

EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR:

M. Alain BOULANGER (pouvoir à M. Didier TASSEL), M. Christian COURTECUISSE (pouvoir à Mme Marylise FENAIN), Mme Florence GERARD (pouvoir à M. Christian POIRET), Mme Annie GOUPIL (pouvoir à M. Jean-Paul COPIN), Mme Nacéra SOLTANI (pouvoir à Mme Caroline SANCHEZ), Mme Cosette MARQUETTE (pouvoir à M. Lionel BLASSEL), M. Patrick MERCIER (pouvoir à M. Christian DORDAIN), Mme Johanne MASCLET (pouvoir à M. Christophe DUMONT), Mme Brigitte BONNAFFE-LERICHE (pouvoir à M. Freddy KACZMAREK).

EXCUSÉS :

Mme Avida OULAHCENE, M. Jean-Luc DEVRESSE, M. Guy CANNIE, M. Alain SEGOND, M. Jean-Pierre STOBIECKI, M. Jean-Claude DHALLUIN, M. Dominique RICHARD, Mme Claudine PARNETZKI, M. Jean-Jacques PEYRAUD, Mme Reine DEFRANCE.

ABSENTS REPRÉSENTÉS:

Mme Nadine MORTELETTE.

ASSISTAIENT ÉGALEMENT A LA RÉUNION :

Mme Catherine BLOT, Directeur Général des Services, M. Luc BERNARD, Directeur de l'Archéologie Préventive, M. Guy GEVAERT, Directeur Juridique, M. François LAURENT, Directeur de l'Administration Générale, M. Ludovic DENNIN, Directeur de l'Assainissement, M. Frédéric FUND, Directeur Eau potable, M. Thierry STAMP, Directeur Grands Projets, M. Paul-André KOTTELANNE, Directeur Financier, M. Guillaume BOUQUET, Contrôleur de Gestion, Mme Claire GOLSE, Directrice du pôle Cohésion Sociale-Habitat, Mme Myriam STANISLAWIAK, Directrice des Ressources Humaines, Mme Marie-Martine POIROT, Directrice du pôle Développement Territorial, M. Yves DELPLANQUE, Directeur du pôle Développement Economique, Mme POIRET Marion, Directrice de la Communication, M. Marc GROBELNY, Directeur pôle Aménagement, Réseaux et Environnement, Mme Elisabeth DANIELEWSKI, Directrice Prospective et financements extérieurs, M. Damien GOLEBIOWSKI, Responsable du service Technologies Information Communication.

12 - Electrification

12.1 – Electrification urbaine – Commune de DECHY – Travaux d'effacement du réseau électrique basse tension rue Henri SEMAIL – Demande de subvention ENEDIS – Participation de la commune (plan de financement)

La Commune de Dechy a sollicité la C.A.D dans le cadre de sa compétence Electrification/Autorité Organisatrice de la Distribution Publique d'Electricité pour la réalisation de travaux d'enfouissement d'un réseau de basse tension aérien concernant plus particulièrement la rue SEMAIL; travaux dits « d'amélioration esthétique » (Article 8).

Le plan de financement de ces travaux est le suivant :

TRAVAUX D'EFFACEMENT DU RESEAU ELECTRIQUE BASSE TENSION **RUE HENRI SEMAIL - DECHY** PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL

DEPENSES : MONTANT DES TRAVAUX HT: (Montant HT Travaux Réseau Basse Tension : 96 075.40 € Montant HT Travaux Tranchées BT et Maîtrise d'œuvre	123 502.68 €
après répartition : 27 427.28 €) MONTANT DE LA TVA :	24 700.54 € €
TOTAL TTC	148 203.22 €
RECETTES: ARTICLE 8 40 % (maximum): Récupération TVA: Participation (minimum) de la Commune (au titre des travaux d'enfouissement):	49 401.07 € 24 700.54 € 74 101.61 €
TOTAL TTC	148 203.22 €

Si la répartition au titre de l'article 8 du contrat de concession ne permettait pas le financement à 40% tel qu'affiché ci-dessus, la Commune prendrait alors en charge la différence.

Il vous est proposé, après avis favorable du bureau :

- de m'autoriser à solliciter ENEDIS pour sa participation au titre de l'Article 8 du contrat de concession,
 - d'adopter le plan de financement prévisionnel ci-dessus,
- de m'autoriser ou mon représentant délégué à signer tous les actes nécessaires à la mise en œuvre de la présente décision.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

(Suivent les signatures) Pour Extrait Certifié Conforme Pour le Président, Le Vice-Président délégué,

20/12/2018 - 38

Date de la convocation : 13 Décembre 2018. Nombre de membres en exercice : 60. Quorum : 31 Présents :41 Pouvoirs : 9

Le Jeudi 20 Décembre 2018 à 18 heures, le Conseil de la Communauté d'Agglomération du Douaisis s'est réuni Salle Marceline du Parc des Expositions de Douai, sous la présidence de M. Christian POIRET, Président.

ÉTAIENT PRÉSENTS:

M. Jacques ELIAS, M. Bruno VANDEVILLE, M. Freddy KACZMAREK, Mme Marie-Pascale SALVINO, M. Gilles POULAIN, M. Christian DORDAIN, M. Claude HEGO, Mme Marylise FENAIN, M. Jean-Michel SZATNY, Mme Thérèse PARISSEAUX, M. Frédéric CHEREAU, Mme Annick LOUVION, M. Daniel SELLIERM. Jackie AVENEL, Mme Nadia BONY, Mme Françoise PROUVOST, M. Franz QUATREBOEUFS, M. Alfred BOULAIN, M. René LEDIEU, M. Lionel BLASSEL, M. Alain WALLART, Mme Monique PARENT, M. Jean-Paul COPIN, M. Didier TASSEL, M. Francis FUSTIN, Mme Maryline LUCAS, M. Romuald SAENEN, M. Jean-Luc HALLE, M. Jean-Paul FONTAINE, M. Martial VANDEWOESTYNE, Mme Caroline SANCHEZ, M. Christian POIRET, Mme Nicole DESCAMPS-VOTTIER, M. Thierry PREIN, M. Alain MENSION, Mme Karine SKOTAREK, M. Lionel COURDAVAULT, M. Pascal GEORGE, M. Christophe DUMONT, M. Henri JARUGA, Mme Fatima LESPAGNOL.

EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR:

M. Alain BOULANGER (pouvoir à M. Didier TASSEL), M. Christian COURTECUISSE (pouvoir à Mme Marylise FENAIN), Mme Florence GERARD (pouvoir à M. Christian POIRET), Mme Annie GOUPIL (pouvoir à M. Jean-Paul COPIN), Mme Nacéra SOLTANI (pouvoir à Mme Caroline SANCHEZ), Mme Cosette MARQUETTE (pouvoir à M. Lionel BLASSEL), M. Patrick MERCIER (pouvoir à M. Christian DORDAIN), Mme Johanne MASCLET (pouvoir à M. Christophe DUMONT), Mme Brigitte BONNAFFE-LERICHE (pouvoir à M. Freddy KACZMAREK).

EXCUSÉS :

Mme Avida OULAHCENE, M. Jean-Luc DEVRESSE, M. Guy CANNIE, M. Alain SEGOND, M. Jean-Pierre STOBIECKI, M. Jean-Claude DHALLUIN, M. Dominique RICHARD, Mme Claudine PARNETZKI, M. Jean-Jacques PEYRAUD, Mme Reine DEFRANCE.

ABSENTS REPRÉSENTÉS:

Mme Nadine MORTELETTE.

ASSISTAIENT ÉGALEMENT A LA RÉUNION :

Mme Catherine BLOT, Directeur Général des Services, M. Luc BERNARD, Directeur de l'Archéologie Préventive, M. Guy GEVAERT, Directeur Juridique, M. François LAURENT, Directeur de l'Administration Générale, M. Ludovic DENNIN, Directeur de l'Assainissement, M. Frédéric FUND, Directeur Eau potable, M. Thierry STAMP, Directeur Grands Projets, M. Paul-André KOTTELANNE, Directeur Financier, M. Guillaume BOUQUET, Contrôleur de Gestion, Mme Claire GOLSE, Directrice du pôle Cohésion Sociale-Habitat, Mme Myriam STANISLAWIAK, Directrice des Ressources Humaines, Mme Marie-Martine POIROT, Directrice du pôle Développement Territorial, M. Yves DELPLANQUE, Directeur du pôle Développement Economique, Mme POIRET Marion, Directrice de la Communication, M. Marc GROBELNY, Directeur pôle Aménagement, Réseaux et Environnement, Mme Elisabeth DANIELEWSKI, Directrice Prospective et financements extérieurs, M. Damien GOLEBIOWSKI, Responsable du service Technologies Information Communication.

12 - Electrification

12.2 – Electrification urbaine – Commune de Lauwin-Planque – Travaux d'effacement du réseau électrique basse tension rue de l'Abbé Réquillart – Demande de subvention ENEDIS – Participation de la commune (plan de financement)

La Commune de Lauwin-Planque a sollicité la C.A.D dans le cadre de sa compétence Electrification/Autorité Organisatrice de la Distribution Publique d'Electricité pour la réalisation de travaux d'enfouissement d'un réseau de basse tension aérien concernant plus particulièrement la rue de l'Abbé Réquillart ; travaux dits « d'amélioration esthétique » (Article 8)

Le plan de financement de ces travaux est le suivant :

TRAVAUX D'EFFACEMENT DU RESEAU ELECTRIQUE BASSE TENSION RUE DE L'ABBE REQUILLART - LAUWIN PLANQUE

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL

DEF	PEN	SES	3 :
		N 1-	\neg

TOTAL TTC

MONTANT DES TRAVAUX HT: (Montant HT Travaux Réseau Basse Tension : 33 056.60 € Montant HT Travaux Tranchées BT et Maîtrise d'œuvre après répartition : 4 863.31 €)	37 919.91 €
MONTANT DE LA TVA :	7 583.98 €
TOTAL TTC	45 503.89 €
RECETTES: ARTICLE 8 40 % (maximum): Récupération TVA: Participation (minimum) de la Commune	15 167.96 € 7 583.98 €
(au titre des travaux d'enfouissement) :	22 751.95 €

Si la répartition au titre de l'article 8 du contrat de concession ne permettait pas le financement à 40% tel qu'affiché ci-dessus, la Commune prendrait alors en charge la différence.

Il vous est proposé, après avis favorable du bureau :

- de m'autoriser à solliciter ENEDIS pour sa participation au titre de l'Article 8 du contrat de concession,
 - d'adopter le plan de financement prévisionnel ci-dessus,
- de m'autoriser ou mon représentant délégué à signer tous les actes s'attachant à l'exécution de cette décision.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

(Suivent les signatures) Pour Extrait Certifié Conforme Pour le Président, Le Vice-Président délégué,

45 503.89 €

20/12/2018 - 39

Date de la convocation : 13 Décembre 2018. Nombre de membres en exercice : 60. Quorum : 31 Présents :41 Pouvoirs : 9

Le Jeudi 20 Décembre 2018 à 18 heures, le Conseil de la Communauté d'Agglomération du Douaisis s'est réuni Salle Marceline du Parc des Expositions de Douai, sous la présidence de M. Christian POIRET, Président.

ÉTAIENT PRÉSENTS:

M. Jacques ELIAS, M. Bruno VANDEVILLE, M. Freddy KACZMAREK, Mme Marie-Pascale SALVINO, M. Gilles POULAIN, M. Christian DORDAIN, M. Claude HEGO, Mme Marylise FENAIN, M. Jean-Michel SZATNY, Mme Thérèse PARISSEAUX, M. Frédéric CHEREAU, Mme Annick LOUVION, M. Daniel SELLIERM. Jackie AVENEL, Mme Nadia BONY, Mme Françoise PROUVOST, M. Franz QUATREBOEUFS, M. Alfred BOULAIN, M. René LEDIEU, M. Lionel BLASSEL, M. Alain WALLART, Mme Monique PARENT, M. Jean-Paul COPIN, M. Didier TASSEL, M. Francis FUSTIN, Mme Maryline LUCAS, M. Romuald SAENEN, M. Jean-Luc HALLE, M. Jean-Paul FONTAINE, M. Martial VANDEWOESTYNE, Mme Caroline SANCHEZ, M. Christian POIRET, Mme Nicole DESCAMPS-VOTTIER, M. Thierry PREIN, M. Alain MENSION, Mme Karine SKOTAREK, M. Lionel COURDAVAULT, M. Pascal GEORGE, M. Christophe DUMONT, M. Henri JARUGA, Mme Fatima LESPAGNOL.

EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR:

M. Alain BOULANGER (pouvoir à M. Didier TASSEL), M. Christian COURTECUISSE (pouvoir à Mme Marylise FENAIN), Mme Florence GERARD (pouvoir à M. Christian POIRET), Mme Annie GOUPIL (pouvoir à M. Jean-Paul COPIN), Mme Nacéra SOLTANI (pouvoir à Mme Caroline SANCHEZ), Mme Cosette MARQUETTE (pouvoir à M. Lionel BLASSEL), M. Patrick MERCIER (pouvoir à M. Christian DORDAIN), Mme Johanne MASCLET (pouvoir à M. Christophe DUMONT), Mme Brigitte BONNAFFE-LERICHE (pouvoir à M. Freddy KACZMAREK).

EXCUSÉS :

Mme Avida OULAHCENE, M. Jean-Luc DEVRESSE, M. Guy CANNIE, M. Alain SEGOND, M. Jean-Pierre STOBIECKI, M. Jean-Claude DHALLUIN, M. Dominique RICHARD, Mme Claudine PARNETZKI, M. Jean-Jacques PEYRAUD, Mme Reine DEFRANCE.

ABSENTS REPRÉSENTÉS:

Mme Nadine MORTELETTE.

ASSISTAIENT ÉGALEMENT A LA RÉUNION :

Mme Catherine BLOT, Directeur Général des Services, M. Luc BERNARD, Directeur de l'Archéologie Préventive, M. Guy GEVAERT, Directeur Juridique, M. François LAURENT, Directeur de l'Administration Générale, M. Ludovic DENNIN, Directeur de l'Assainissement, M. Frédéric FUND, Directeur Eau potable, M. Thierry STAMP, Directeur Grands Projets, M. Paul-André KOTTELANNE, Directeur Financier, M. Guillaume BOUQUET, Contrôleur de Gestion, Mme Claire GOLSE, Directrice du pôle Cohésion Sociale-Habitat, Mme Myriam STANISLAWIAK, Directrice des Ressources Humaines, Mme Marie-Martine POIROT, Directrice du pôle Développement Territorial, M. Yves DELPLANQUE, Directeur du pôle Développement Economique, Mme POIRET Marion, Directrice de la Communication, M. Marc GROBELNY, Directeur pôle Aménagement, Réseaux et Environnement, Mme Elisabeth DANIELEWSKI, Directrice Prospective et financements extérieurs, M. Damien GOLEBIOWSKI, Responsable du service Technologies Information Communication.

12 - Electrification

12.3 – Electrification urbaine – Commune de Lauwin-Planque – Travaux d'effacement du réseau électrique basse tension rue Curie – Demande de subvention ENEDIS – Participation de la commune (plan de financement)

La Commune de Lauwin-Planque a sollicité la C.A.D dans le cadre de sa compétence Electrification/Autorité Organisatrice de la Distribution Publique d'Electricité pour la réalisation de travaux d'enfouissement d'un réseau de basse tension aérien concernant plus particulièrement la rue Curie (Siminor 1 et 2) ; travaux dits « d'amélioration esthétique » (Article 8).

Le plan de financement de ces travaux est le suivant :

TRAVAUX D'EFFACEMENT DU RESEAU ELECTRIQUE BASSE TENSION RUE CURIE – LAUWIN PLANQUE

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL

DE	DE	NIS	ES	
ν L		110	-	

MONTANT DES TRAVAUX HT: (Montant HT Travaux Réseau Basse Tension : 32 507.95 € Montant HT Travaux Tranchées BT et Maîtrise d'œuvre après répartition : 7 686.40 €)	40 194.35 €
MONTANT DE LA TVA :	8 038.87 €
TOTAL TTC	48 233.22 €
RECETTES:	40.077.74.6
ARTICLE 8 40 % (maximum) :	16 077.74 €
Récupération TVA : Participation (minimum) de la Commune	8 038.87 €
(au titre des travaux d'enfouissement) :	24 116.61 €
TOTAL TTC	48 233.22 €

Si la répartition au titre de l'article 8 du contrat de concession ne permettait pas le financement à 40% tel qu'affiché ci-dessus, la Commune prendrait alors en charge la différence.

Il vous est proposé, après avis favorable du bureau :

- de m'autoriser à solliciter ENEDIS pour sa participation au titre de l'Article 8 du contrat de concession,
 - d'adopter le plan de financement prévisionnel ci-dessus,
- de m'autoriser ou mon représentant délégué à signer tous les actes s'attachant à l'exécution de cette décision.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

(Suivent les signatures)
Pour Extrait Certifié Conforme
Pour le Président,
Le Vice-Président délégué,

20/12/2018 - 40

Date de la convocation : 13 Décembre 2018. Nombre de membres en exercice : 60. Quorum : 31 Présents :41 Pouvoirs : 9

Le Jeudi 20 Décembre 2018 à 18 heures, le Conseil de la Communauté d'Agglomération du Douaisis s'est réuni Salle Marceline du Parc des Expositions de Douai, sous la présidence de M. Christian POIRET, Président.

ÉTAIENT PRÉSENTS:

M. Jacques ELIAS, M. Bruno VANDEVILLE, M. Freddy KACZMAREK, Mme Marie-Pascale SALVINO, M. Gilles POULAIN, M. Christian DORDAIN, M. Claude HEGO, Mme Marylise FENAIN, M. Jean-Michel SZATNY, Mme Thérèse PARISSEAUX, M. Frédéric CHEREAU, Mme Annick LOUVION, M. Daniel SELLIERM. Jackie AVENEL, Mme Nadia BONY, Mme Françoise PROUVOST, M. Franz QUATREBOEUFS, M. Alfred BOULAIN, M. René LEDIEU, M. Lionel BLASSEL, M. Alain WALLART, Mme Monique PARENT, M. Jean-Paul COPIN, M. Didier TASSEL, M. Francis FUSTIN, Mme Maryline LUCAS, M. Romuald SAENEN, M. Jean-Luc HALLE, M. Jean-Paul FONTAINE, M. Martial VANDEWOESTYNE, Mme Caroline SANCHEZ, M. Christian POIRET, Mme Nicole DESCAMPS-VOTTIER, M. Thierry PREIN, M. Alain MENSION, Mme Karine SKOTAREK, M. Lionel COURDAVAULT, M. Pascal GEORGE, M. Christophe DUMONT, M. Henri JARUGA, Mme Fatima LESPAGNOL.

EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR:

M. Alain BOULANGER (pouvoir à M. Didier TASSEL), M. Christian COURTECUISSE (pouvoir à Mme Marylise FENAIN), Mme Florence GERARD (pouvoir à M. Christian POIRET), Mme Annie GOUPIL (pouvoir à M. Jean-Paul COPIN), Mme Nacéra SOLTANI (pouvoir à Mme Caroline SANCHEZ), Mme Cosette MARQUETTE (pouvoir à M. Lionel BLASSEL), M. Patrick MERCIER (pouvoir à M. Christian DORDAIN), Mme Johanne MASCLET (pouvoir à M. Christophe DUMONT), Mme Brigitte BONNAFFE-LERICHE (pouvoir à M. Freddy KACZMAREK).

EXCUSÉS:

Mme Avida OULAHCENE, M. Jean-Luc DEVRESSE, M. Guy CANNIE, M. Alain SEGOND, M. Jean-Pierre STOBIECKI, M. Jean-Claude DHALLUIN, M. Dominique RICHARD, Mme Claudine PARNETZKI, M. Jean-Jacques PEYRAUD, Mme Reine DEFRANCE.

ABSENTS REPRÉSENTÉS:

Mme Nadine MORTELETTE.

ASSISTAIENT ÉGALEMENT A LA RÉUNION :

Mme Catherine BLOT, Directeur Général des Services, M. Luc BERNARD, Directeur de l'Archéologie Préventive, M. Guy GEVAERT, Directeur Juridique, M. François LAURENT, Directeur de l'Administration Générale, M. Ludovic DENNIN, Directeur de l'Assainissement, M. Frédéric FUND, Directeur Eau potable, M. Thierry STAMP, Directeur Grands Projets, M. Paul-André KOTTELANNE, Directeur Financier, M. Guillaume BOUQUET, Contrôleur de Gestion, Mme Claire GOLSE, Directrice du pôle Cohésion Sociale-Habitat, Mme Myriam STANISLAWIAK, Directrice des Ressources Humaines, Mme Marie-Martine POIROT, Directrice du pôle Développement Territorial, M. Yves DELPLANQUE, Directeur du pôle Développement Economique, Mme POIRET Marion, Directrice de la Communication, M. Marc GROBELNY, Directeur pôle Aménagement, Réseaux et Environnement, Mme Elisabeth DANIELEWSKI, Directrice Prospective et financements extérieurs, M. Damien GOLEBIOWSKI, Responsable du service Technologies Information Communication.

12 - Electrification

12.4 – Electrification rurale - Travaux de « Création d'un poste Berges du Canal à Cantin » - Demande de subvention au titre du Programme FACE Programme Départemental d'Electrification Rurale et CAS FACE – Participation de la Commune

En 2016, ENEDIS a recensé des travaux de sécurisation à réaliser suite à des chutes de tension importantes relevées sur un poste d'alimentation électrique sur la commune de Cantin. Une demande ayant été adressée au FACE, une subvention a été accordée en 2017 pour ces travaux.

La commune de Cantin a approuvé cette opération, par délibération de son Conseil Municipal du 08 Novembre 2018.

La CAD qui a la compétence Electrification/Autorité Organisatrice de la Distribution Publique d'Electricité, assure le suivi de ce dossier.

Le plan de financement envisagé est le suivant :

Commune de Cantin Création d'un poste type PRCS – Poste Berges du Canal

BILAN FINANCIER PREVISIONNEL

<u>DEPENSES</u> Etudes, article 2 et travaux T.V.A. 20%	39 936.91 € 7 987.38 €
Total T.T.C.	47 924.29 €
RECETTES Subvention du CAS FACE Récupération de la TVA Participation de la Commune	31 949.52 € 7 987.38 € 7 987.39 €
Total T.T.C	 47 924.29 €

Je vous propose, après avis favorable du bureau :

- d'adopter le plan de financement prévisionnel ci-dessus,
- d'autoriser le Président ou son représentant délégué à signer tous les actes s'attachant à l'exécution de cette décision.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

(Suivent les signatures)
Pour Extrait Certifié Conforme
Pour le Président,
Le Vice-Président délégué,

20/12/2018 - 41

Date de la convocation : 13 Décembre 2018. Nombre de membres en exercice : 60. Quorum : 31 Présents :41 Pouvoirs : 9

Le Jeudi 20 Décembre 2018 à 18 heures, le Conseil de la Communauté d'Agglomération du Douaisis s'est réuni Salle Marceline du Parc des Expositions de Douai, sous la présidence de M. Christian POIRET, Président.

ÉTAIENT PRÉSENTS:

M. Jacques ELIAS, M. Bruno VANDEVILLE, M. Freddy KACZMAREK, Mme Marie-Pascale SALVINO, M. Gilles POULAIN, M. Christian DORDAIN, M. Claude HEGO, Mme Marylise FENAIN, M. Jean-Michel SZATNY, Mme Thérèse PARISSEAUX, M. Frédéric CHEREAU, Mme Annick LOUVION, M. Daniel SELLIERM. Jackie AVENEL, Mme Nadia BONY, Mme Françoise PROUVOST, M. Franz QUATREBOEUFS, M. Alfred BOULAIN, M. René LEDIEU, M. Lionel BLASSEL, M. Alain WALLART, Mme Monique PARENT, M. Jean-Paul COPIN, M. Didier TASSEL, M. Francis FUSTIN, Mme Maryline LUCAS, M. Romuald SAENEN, M. Jean-Luc HALLE, M. Jean-Paul FONTAINE, M. Martial VANDEWOESTYNE, Mme Caroline SANCHEZ, M. Christian POIRET, Mme Nicole DESCAMPS-VOTTIER, M. Thierry PREIN, M. Alain MENSION, Mme Karine SKOTAREK, M. Lionel COURDAVAULT, M. Pascal GEORGE, M. Christophe DUMONT, M. Henri JARUGA, Mme Fatima LESPAGNOL.

EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR:

M. Alain BOULANGER (pouvoir à M. Didier TASSEL), M. Christian COURTECUISSE (pouvoir à Mme Marylise FENAIN), Mme Florence GERARD (pouvoir à M. Christian POIRET), Mme Annie GOUPIL (pouvoir à M. Jean-Paul COPIN), Mme Nacéra SOLTANI (pouvoir à Mme Caroline SANCHEZ), Mme Cosette MARQUETTE (pouvoir à M. Lionel BLASSEL), M. Patrick MERCIER (pouvoir à M. Christian DORDAIN), Mme Johanne MASCLET (pouvoir à M. Christophe DUMONT), Mme Brigitte BONNAFFE-LERICHE (pouvoir à M. Freddy KACZMAREK).

EXCUSÉS :

Mme Avida OULAHCENE, M. Jean-Luc DEVRESSE, M. Guy CANNIE, M. Alain SEGOND, M. Jean-Pierre STOBIECKI, M. Jean-Claude DHALLUIN, M. Dominique RICHARD, Mme Claudine PARNETZKI, M. Jean-Jacques PEYRAUD, Mme Reine DEFRANCE.

ABSENTS REPRÉSENTÉS:

Mme Nadine MORTELETTE.

ASSISTAIENT ÉGALEMENT A LA RÉUNION :

Mme Catherine BLOT, Directeur Général des Services, M. Luc BERNARD, Directeur de l'Archéologie Préventive, M. Guy GEVAERT, Directeur Juridique, M. François LAURENT, Directeur de l'Administration Générale, M. Ludovic DENNIN, Directeur de l'Assainissement, M. Frédéric FUND, Directeur Eau potable, M. Thierry STAMP, Directeur Grands Projets, M. Paul-André KOTTELANNE, Directeur Financier, M. Guillaume BOUQUET, Contrôleur de Gestion, Mme Claire GOLSE, Directrice du pôle Cohésion Sociale-Habitat, Mme Myriam STANISLAWIAK, Directrice des Ressources Humaines, Mme Marie-Martine POIROT, Directrice du pôle Développement Territorial, M. Yves DELPLANQUE, Directeur du pôle Développement Economique, Mme POIRET Marion, Directrice de la Communication, M. Marc GROBELNY, Directeur pôle Aménagement, Réseaux et Environnement, Mme Elisabeth DANIELEWSKI, Directrice Prospective et financements extérieurs, M. Damien GOLEBIOWSKI, Responsable du service Technologies Information Communication.

13 - Développement durable

13.1 – Déploiement d'une Infrastructure de Recharge pour Véhicules Electriques (IRVE) - Confirmation de l'adhésion de la CAD à la centrale d'achats mobilité électrique de la Région Hauts de France suite à modification de statuts

La Région Nord Pas de Calais s'est dotée d'un plan régional de développement de la mobilité électrique voté par la commission permanente le 16 février 2015.

Dans ce cadre elle a cofinancé avec l'Etat 80 % des investissements et continue à coordonner le déploiement d'une IRVE et d'un service de recharge pour les véhicules électriques sur l'espace public.

Elle s'est également constituée en centrale d'achats tel que consacré par l'article 9 du code des marchés publics 2006, alors en vigueur, qui permet à un pouvoir adjudicateur de se constituer en acheteur public pour d'autres personnes publiques ou privées. La CAD par délibération communautaire en date du 10 avril 2015, a adhéré à cette centrale.

Sollicitée par de nouvelles collectivités territoriales et des syndicats d'énergie maîtres d'ouvrage du déploiement de réseaux de recharge distincts, la Région Nord Pas de Calais, devenue Région Hauts de France, a par délibération en date du 27 septembre 2018, modifié les statuts de la centrale d'achats pour étendre son périmètre d'intervention à l'ensemble des Hauts-de-France.

Les statuts modifiés présentés en annexe permettent le lancement de la procédure de renouvellement des marchés publics pour :

- la fourniture, la maintenance et l'installation et,
- la gestion et l'exploitation des bornes.

La confirmation de l'adhésion à la centrale d'achats entraîne acceptation pleine et entière des présents statuts et obligation pour l'adhérent d'acquérir les prestations répondant à ses besoins.

Il vous est proposé, après avis favorable du bureau :

- de confirmer l'adhésion de la CAD à la centrale d'achat « mobilité électrique » de la Région Hauts de France et sa volonté de bénéficier des nouveaux marchés.
- et d'autoriser le Président ou son représentant délégué à signer tous les actes s'attachant à l'exécution de cette décision.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

(Suivent les signatures)
Pour Extrait Certifié Conforme
Pour le Président,
Le Vice-Président délégué,

20/12/2018 - 42

Date de la convocation : 13 Décembre 2018. Nombre de membres en exercice : 60. Quorum : 31 Présents :41 Pouvoirs : 9

Le Jeudi 20 Décembre 2018 à 18 heures, le Conseil de la Communauté d'Agglomération du Douaisis s'est réuni Salle Marceline du Parc des Expositions de Douai, sous la présidence de M. Christian POIRET, Président.

ÉTAIENT PRÉSENTS:

M. Jacques ELIAS, M. Bruno VANDEVILLE, M. Freddy KACZMAREK, Mme Marie-Pascale SALVINO, M. Gilles POULAIN, M. Christian DORDAIN, M. Claude HEGO, Mme Marylise FENAIN, M. Jean-Michel SZATNY, Mme Thérèse PARISSEAUX, M. Frédéric CHEREAU, Mme Annick LOUVION, M. Daniel SELLIERM. Jackie AVENEL, Mme Nadia BONY, Mme Françoise PROUVOST, M. Franz QUATREBOEUFS, M. Alfred BOULAIN, M. René LEDIEU, M. Lionel BLASSEL, M. Alain WALLART, Mme Monique PARENT, M. Jean-Paul COPIN, M. Didier TASSEL, M. Francis FUSTIN, Mme Maryline LUCAS, M. Romuald SAENEN, M. Jean-Luc HALLE, M. Jean-Paul FONTAINE, M. Martial VANDEWOESTYNE, Mme Caroline SANCHEZ, M. Christian POIRET, Mme Nicole DESCAMPS-VOTTIER, M. Thierry PREIN, M. Alain MENSION, Mme Karine SKOTAREK, M. Lionel COURDAVAULT, M. Pascal GEORGE, M. Christophe DUMONT, M. Henri JARUGA, Mme Fatima LESPAGNOL.

EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR:

M. Alain BOULANGER (pouvoir à M. Didier TASSEL), M. Christian COURTECUISSE (pouvoir à Mme Marylise FENAIN), Mme Florence GERARD (pouvoir à M. Christian POIRET), Mme Annie GOUPIL (pouvoir à M. Jean-Paul COPIN), Mme Nacéra SOLTANI (pouvoir à Mme Caroline SANCHEZ), Mme Cosette MARQUETTE (pouvoir à M. Lionel BLASSEL), M. Patrick MERCIER (pouvoir à M. Christian DORDAIN), Mme Johanne MASCLET (pouvoir à M. Christophe DUMONT), Mme Brigitte BONNAFFE-LERICHE (pouvoir à M. Freddy KACZMAREK).

EXCUSÉS :

Mme Avida OULAHCENE, M. Jean-Luc DEVRESSE, M. Guy CANNIE, M. Alain SEGOND, M. Jean-Pierre STOBIECKI, M. Jean-Claude DHALLUIN, M. Dominique RICHARD, Mme Claudine PARNETZKI, M. Jean-Jacques PEYRAUD, Mme Reine DEFRANCE.

ABSENTS REPRÉSENTÉS:

Mme Nadine MORTELETTE.

ASSISTAIENT ÉGALEMENT A LA RÉUNION :

Mme Catherine BLOT, Directeur Général des Services, M. Luc BERNARD, Directeur de l'Archéologie Préventive, M. Guy GEVAERT, Directeur Juridique, M. François LAURENT, Directeur de l'Administration Générale, M. Ludovic DENNIN, Directeur de l'Assainissement, M. Frédéric FUND, Directeur Eau potable, M. Thierry STAMP, Directeur Grands Projets, M. Paul-André KOTTELANNE, Directeur Financier, M. Guillaume BOUQUET, Contrôleur de Gestion, Mme Claire GOLSE, Directrice du pôle Cohésion Sociale-Habitat, Mme Myriam STANISLAWIAK, Directrice des Ressources Humaines, Mme Marie-Martine POIROT, Directrice du pôle Développement Territorial, M. Yves DELPLANQUE, Directeur du pôle Développement Economique, Mme POIRET Marion, Directrice de la Communication, M. Marc GROBELNY, Directeur pôle Aménagement, Réseaux et Environnement, Mme Elisabeth DANIELEWSKI, Directrice Prospective et financements extérieurs, M. Damien GOLEBIOWSKI, Responsable du service Technologies Information Communication

14 – Archéologie préventive

14.1 – Nouveaux tarifs de prestation de fouilles et de service de la Direction de l'Archéologie préventive

Les tarifs de prestation concernant les fouilles n'ont pas évolué depuis leur révision adoptée par délibération du Conseil communautaire en date du 18 décembre 2009.

L'organisation actuelle du service entraîne la nécessité de réévaluer les tarifs du jour/homme. Cette révision a pour objectif de tendre vers l'équilibre économique. Elle doit également tenir compte du contexte économique et de la concurrence des opérateurs archéologiques.

Cette mise à niveau ferait donc évoluer les nouveaux tarifs d'une moyenne/agent/jour de 330 € à 360 €, soit une augmentation de 9% à laquelle est appliquée un arrondissement, selon le tableau suivant :

Fonctions	Tarif 2010	Tarif 2018
Ingénieur d'étude / responsable d'opération	381.80 €	415.00 €/jour/homme
Chargé d'étude / responsable adjoint / spécialiste	339.25€	370.00 €/jour/homme
Technicien supérieur / archéologue	317.40 €	345.00 €/jour/homme

Dans cette perspective, les tarifs de la Direction de l'Archéologie préventive (DAP) correspondent au tarif moyen/agent/jour identifié chez les autres opérateurs.

Il vous est proposé, après avis favorable du bureau :

- d'approuver les nouveaux tarifs figurant dans le tableau ci-dessus,
- d'autoriser le Président ou son représentant délégué à signer tous les actes s'attachant à l'exécution de cette décision.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

(Suivent les signatures)
Pour Extrait Certifié Conforme
Pour le Président,
Le Vice-Président délégué,

20/12/2018 - 43

Date de la convocation : 13 Décembre 2018. Nombre de membres en exercice : 60. Quorum : 31 Présents :41 Pouvoirs : 9

Le Jeudi 20 Décembre 2018 à 18 heures, le Conseil de la Communauté d'Agglomération du Douaisis s'est réuni Salle Marceline du Parc des Expositions de Douai, sous la présidence de M. Christian POIRET, Président.

ÉTAIENT PRÉSENTS:

M. Jacques ELIAS, M. Bruno VANDEVILLE, M. Freddy KACZMAREK, Mme Marie-Pascale SALVINO, M. Gilles POULAIN, M. Christian DORDAIN, M. Claude HEGO, Mme Marylise FENAIN, M. Jean-Michel SZATNY, Mme Thérèse PARISSEAUX, M. Frédéric CHEREAU, Mme Annick LOUVION, M. Daniel SELLIERM. Jackie AVENEL, Mme Nadia BONY, Mme Françoise PROUVOST, M. Franz QUATREBOEUFS, M. Alfred BOULAIN, M. René LEDIEU, M. Lionel BLASSEL, M. Alain WALLART, Mme Monique PARENT, M. Jean-Paul COPIN, M. Didier TASSEL, M. Francis FUSTIN, Mme Maryline LUCAS, M. Romuald SAENEN, M. Jean-Luc HALLE, M. Jean-Paul FONTAINE, M. Martial VANDEWOESTYNE, Mme Caroline SANCHEZ, M. Christian POIRET, Mme Nicole DESCAMPS-VOTTIER, M. Thierry PREIN, M. Alain MENSION, Mme Karine SKOTAREK, M. Lionel COURDAVAULT, M. Pascal GEORGE, M. Christophe DUMONT, M. Henri JARUGA, Mme Fatima LESPAGNOL.

EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR:

M. Alain BOULANGER (pouvoir à M. Didier TASSEL), M. Christian COURTECUISSE (pouvoir à Mme Marylise FENAIN), Mme Florence GERARD (pouvoir à M. Christian POIRET), Mme Annie GOUPIL (pouvoir à M. Jean-Paul COPIN), Mme Nacéra SOLTANI (pouvoir à Mme Caroline SANCHEZ), Mme Cosette MARQUETTE (pouvoir à M. Lionel BLASSEL), M. Patrick MERCIER (pouvoir à M. Christian DORDAIN), Mme Johanne MASCLET (pouvoir à M. Christophe DUMONT), Mme Brigitte BONNAFFE-LERICHE (pouvoir à M. Freddy KACZMAREK).

EXCUSÉS :

Mme Avida OULAHCENE, M. Jean-Luc DEVRESSE, M. Guy CANNIE, M. Alain SEGOND, M. Jean-Pierre STOBIECKI, M. Jean-Claude DHALLUIN, M. Dominique RICHARD, Mme Claudine PARNETZKI, M. Jean-Jacques PEYRAUD, Mme Reine DEFRANCE.

ABSENTS REPRÉSENTÉS:

Mme Nadine MORTELETTE.

ASSISTAIENT ÉGALEMENT A LA RÉUNION :

Mme Catherine BLOT, Directeur Général des Services, M. Luc BERNARD, Directeur de l'Archéologie Préventive, M. Guy GEVAERT, Directeur Juridique, M. François LAURENT, Directeur de l'Administration Générale, M. Ludovic DENNIN, Directeur de l'Assainissement, M. Frédéric FUND, Directeur Eau potable, M. Thierry STAMP, Directeur Grands Projets, M. Paul-André KOTTELANNE, Directeur Financier, M. Guillaume BOUQUET, Contrôleur de Gestion, Mme Claire GOLSE, Directrice du pôle Cohésion Sociale-Habitat, Mme Myriam STANISLAWIAK, Directrice des Ressources Humaines, Mme Marie-Martine POIROT, Directrice du pôle Développement Territorial, M. Yves DELPLANQUE, Directeur du pôle Développement Economique, Mme POIRET Marion, Directrice de la Communication, M. Marc GROBELNY, Directeur pôle Aménagement, Réseaux et Environnement, Mme Elisabeth DANIELEWSKI, Directrice Prospective et financements extérieurs, M. Damien GOLEBIOWSKI, Responsable du service Technologies Information Communication

15 - Equipements culturels

15.1 – Equipements culturels ARKEOS et LEGENDORIA - Opérations de communication et de promotion - Quota d'entrées gratuites

Afin d'effectuer des actions de communication et de promotion des spectacles de la communauté d'agglomération du Douaisis via la page Facebook CAD, Arkeos ou Legendoria ou dans le cadre d'évènements, il est proposé de valider le principe d'un quota de gratuité :

- → 10 entrées gratuites maximum par spectacle,
- → 2 entrées gratuites par personne maximum aux élus communautaires pour certains spectacles.

Il vous est proposé, après avis favorable du bureau :

- d'adopter les dispositions présentées ci-dessus,
- d'autoriser le Président ou son représentant délégué à signer tous les actes s'attachant à l'exécution de cette décision.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

(Suivent les signatures)
Pour Extrait Certifié Conforme
Pour le Président,
Le Vice-Président délégué,

20/12/2018 - 44

Date de la convocation : 13 Décembre 2018. Nombre de membres en exercice : 60. Quorum : 31 Présents :41 Pouvoirs : 9

Le Jeudi 20 Décembre 2018 à 18 heures, le Conseil de la Communauté d'Agglomération du Douaisis s'est réuni Salle Marceline du Parc des Expositions de Douai, sous la présidence de M. Christian POIRET, Président.

ÉTAIENT PRÉSENTS:

M. Jacques ELIAS, M. Bruno VANDEVILLE, M. Freddy KACZMAREK, Mme Marie-Pascale SALVINO, M. Gilles POULAIN, M. Christian DORDAIN, M. Claude HEGO, Mme Marylise FENAIN, M. Jean-Michel SZATNY, Mme Thérèse PARISSEAUX, M. Frédéric CHEREAU, Mme Annick LOUVION, M. Daniel SELLIERM. Jackie AVENEL, Mme Nadia BONY, Mme Françoise PROUVOST, M. Franz QUATREBOEUFS, M. Alfred BOULAIN, M. René LEDIEU, M. Lionel BLASSEL, M. Alain WALLART, Mme Monique PARENT, M. Jean-Paul COPIN, M. Didier TASSEL, M. Francis FUSTIN, Mme Maryline LUCAS, M. Romuald SAENEN, M. Jean-Luc HALLE, M. Jean-Paul FONTAINE, M. Martial VANDEWOESTYNE, Mme Caroline SANCHEZ, M. Christian POIRET, Mme Nicole DESCAMPS-VOTTIER, M. Thierry PREIN, M. Alain MENSION, Mme Karine SKOTAREK, M. Lionel COURDAVAULT, M. Pascal GEORGE, M. Christophe DUMONT, M. Henri JARUGA, Mme Fatima LESPAGNOL.

EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR:

M. Alain BOULANGER (pouvoir à M. Didier TASSEL), M. Christian COURTECUISSE (pouvoir à Mme Marylise FENAIN), Mme Florence GERARD (pouvoir à M. Christian POIRET), Mme Annie GOUPIL (pouvoir à M. Jean-Paul COPIN), Mme Nacéra SOLTANI (pouvoir à Mme Caroline SANCHEZ), Mme Cosette MARQUETTE (pouvoir à M. Lionel BLASSEL), M. Patrick MERCIER (pouvoir à M. Christian DORDAIN), Mme Johanne MASCLET (pouvoir à M. Christophe DUMONT), Mme Brigitte BONNAFFE-LERICHE (pouvoir à M. Freddy KACZMAREK).

EXCUSÉS :

Mme Avida OULAHCENE, M. Jean-Luc DEVRESSE, M. Guy CANNIE, M. Alain SEGOND, M. Jean-Pierre STOBIECKI, M. Jean-Claude DHALLUIN, M. Dominique RICHARD, Mme Claudine PARNETZKI, M. Jean-Jacques PEYRAUD, Mme Reine DEFRANCE.

ABSENTS REPRÉSENTÉS:

Mme Nadine MORTELETTE.

ASSISTAIENT ÉGALEMENT A LA RÉUNION :

Mme Catherine BLOT, Directeur Général des Services, M. Luc BERNARD, Directeur de l'Archéologie Préventive, M. Guy GEVAERT, Directeur Juridique, M. François LAURENT, Directeur de l'Administration Générale, M. Ludovic DENNIN, Directeur de l'Assainissement, M. Frédéric FUND, Directeur Eau potable, M. Thierry STAMP, Directeur Grands Projets, M. Paul-André KOTTELANNE, Directeur Financier, M. Guillaume BOUQUET, Contrôleur de Gestion, Mme Claire GOLSE, Directrice du pôle Cohésion Sociale-Habitat, Mme Myriam STANISLAWIAK, Directrice des Ressources Humaines, Mme Marie-Martine POIROT, Directrice du pôle Développement Territorial, M. Yves DELPLANQUE, Directeur du pôle Développement Economique, Mme POIRET Marion, Directrice de la Communication, M. Marc GROBELNY, Directeur pôle Aménagement, Réseaux et Environnement, Mme Elisabeth DANIELEWSKI, Directrice Prospective et financements extérieurs, M. Damien GOLEBIOWSKI, Responsable du service Technologies Information Communication

16 - Cohésion sociale

16.1 – Programmation de l'Investissement Territorial Intégré (ITI) : Validation de l'opération « Réhabilitation du bâtiment des Échevins »

Vu la délibération n°20150924 de la Commission Permanente du Conseil Régional du 13 avril 2015, décidant le lancement de l'appel à candidatures pour la mise en œuvre des Investissements Territoriaux Intégrés (ITI) du PO FEDER/FSE Nord – Pas de Calais 2014-2020,

Vu la délibération N° 29-05-2015-10 du Conseil communautaire de la CAD en date du 29 mai 2015, portant approbation du contrat de ville et délégation de signature du contrat et de ses avenants à Monsieur le Président,

Vu le dossier de candidature de la CAD déposé le 15 septembre 2015,

Vu la délibération N° 16-10-2015-22 du Conseil communautaire de la CAD en date du 16 octobre 2015, portant approbation de la candidature de la Communauté d'Agglomération du Douaisis dans le cadre de l'appel à projet Investissement Territorial Intégré (ITI) du Programme Opérationnel régional Nord Pas de Calais - Volet européen du Contrat de Ville de la CAD 2015-2020 et délégation de signature de la candidature à Monsieur le Président,

Vu la délibération n°20152759 de la Commission Permanente du Conseil Régional du 2 novembre 2015 décidant de mettre en œuvre les 13 ITI sur la période 2014-2020 et de leur réserver un montant maximal de FEDER de 81 000 000 euros réparti par ITI et par priorités d'investissement,

Vu la délibération n°14-10-2016-35 du Conseil communautaire de la CAD en date du 14 Octobre 2016 portant sur la signature de la convention de délégation avec la Région pour la mise en œuvre de l'Investissement Territorial Intégré (ITI) sur la CAD dans le cadre de la contractualisation européenne et de la politique de la ville,

Vu la délibération n°13-10-2017-53 du Conseil communautaire de la CAD en date du 13 Octobre 2017 portant sur la validation du principe de programmation ITI en plusieurs phases,

Vu la présentation de la programmation ITI lors du Comité de Pilotage du Contrat de Ville 2018 en date du 15 Mars 2018,

Vu la consultation écrite adressée aux membres de la commission cohésion sociale en date du 16 Novembre 2018 pour valider l'inscription du projet « Réhabilitation du bâtiment des Échevins » dans la programmation ITI de la CAD,

Il est proposé la validation des éléments de programmation ITI suivants :

→ opération « Réhabilitation du bâtiment des Echevins » portée par la commune de Lallaing.

Contexte:

La commune de Lallaing a adressé à la Communauté d'Agglomération du Douaisis une lettre d'intention en Mars 2018 pour le positionnement du projet « Réhabilitation du bâtiment des Échevins » dans le cadre de la programmation ITI. Ce bâtiment, dont la commune est propriétaire, a occupé plusieurs fonctions : premier conseil échevinal communal, café, salle de cinéma puis salle de sport. Il est désaffecté de toute utilisation depuis une vingtaine d'années.

Objectifs:

Situé en centre-ville, constitué d'une façade à l'architecture reconnue comme remarquable par les Bâtiments de France, la population et la commune, au travers d'ateliers citoyens, souhaitent redonner vie à ce bâtiment afin d'en faire une « Maison pour Tous » dédiée :

- A la culture : salle d'exposition, de concert ou de théâtre pouvant accueillir 150 personnes ; création d'un espace bibliothèque-médiathèque-ludothèque,
- Au milieu associatif avec la mise à disposition d'espaces modulables équipés numériquement
- Au sport et au bien-être.

Maquette financière prévisionnelle :

Le FEDER - ITI subventionne cette action à hauteur de :

La participation de l'État via la DETR s'élève à :

La participation de la ville de Lallaing s'élève à :

Le coût total de l'opération s'élève à :

235 000,00 €

227 869, 00 €

263 550,00 €

876 419,00 €

Il vous est proposé, après avis favorable du bureau :

- d'approuver le démarrage de l'opération « Réhabilitation du bâtiment des Échevins » portée par la commune de Lallaing dans le cadre de la priorité 6 C de l'ITI,
- d'autoriser le Président ou son représentant délégué à signer l'ensemble des documents s'attachant à l'exécution de cette décision.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

(Suivent les signatures)
Pour Extrait Certifié Conforme
Pour le Président,
Le Vice-Président délégué,

20/12/2018 - 45

Date de la convocation : 13 Décembre 2018. Nombre de membres en exercice : 60. Quorum : 31 Présents :41 Pouvoirs : 9

Le Jeudi 20 Décembre 2018 à 18 heures, le Conseil de la Communauté d'Agglomération du Douaisis s'est réuni Salle Marceline du Parc des Expositions de Douai, sous la présidence de M. Christian POIRET, Président.

ÉTAIENT PRÉSENTS:

M. Jacques ELIAS, M. Bruno VANDEVILLE, M. Freddy KACZMAREK, Mme Marie-Pascale SALVINO, M. Gilles POULAIN, M. Christian DORDAIN, M. Claude HEGO, Mme Marylise FENAIN, M. Jean-Michel SZATNY, Mme Thérèse PARISSEAUX, M. Frédéric CHEREAU, Mme Annick LOUVION, M. Daniel SELLIERM. Jackie AVENEL, Mme Nadia BONY, Mme Françoise PROUVOST, M. Franz QUATREBOEUFS, M. Alfred BOULAIN, M. René LEDIEU, M. Lionel BLASSEL, M. Alain WALLART, Mme Monique PARENT, M. Jean-Paul COPIN, M. Didier TASSEL, M. Francis FUSTIN, Mme Maryline LUCAS, M. Romuald SAENEN, M. Jean-Luc HALLE, M. Jean-Paul FONTAINE, M. Martial VANDEWOESTYNE, Mme Caroline SANCHEZ, M. Christian POIRET, Mme Nicole DESCAMPS-VOTTIER, M. Thierry PREIN, M. Alain MENSION, Mme Karine SKOTAREK, M. Lionel COURDAVAULT, M. Pascal GEORGE, M. Christophe DUMONT, M. Henri JARUGA, Mme Fatima LESPAGNOL.

EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR:

M. Alain BOULANGER (pouvoir à M. Didier TASSEL), M. Christian COURTECUISSE (pouvoir à Mme Marylise FENAIN), Mme Florence GERARD (pouvoir à M. Christian POIRET), Mme Annie GOUPIL (pouvoir à M. Jean-Paul COPIN), Mme Nacéra SOLTANI (pouvoir à Mme Caroline SANCHEZ), Mme Cosette MARQUETTE (pouvoir à M. Lionel BLASSEL), M. Patrick MERCIER (pouvoir à M. Christian DORDAIN), Mme Johanne MASCLET (pouvoir à M. Christophe DUMONT), Mme Brigitte BONNAFFE-LERICHE (pouvoir à M. Freddy KACZMAREK).

EXCUSÉS:

Mme Avida OULAHCENE, M. Jean-Luc DEVRESSE, M. Guy CANNIE, M. Alain SEGOND, M. Jean-Pierre STOBIECKI, M. Jean-Claude DHALLUIN, M. Dominique RICHARD, Mme Claudine PARNETZKI, M. Jean-Jacques PEYRAUD, Mme Reine DEFRANCE.

ABSENTS REPRÉSENTÉS:

Mme Nadine MORTELETTE.

ASSISTAIENT ÉGALEMENT A LA RÉUNION :

Mme Catherine BLOT, Directeur Général des Services, M. Luc BERNARD, Directeur de l'Archéologie Préventive, M. Guy GEVAERT, Directeur Juridique, M. François LAURENT, Directeur de l'Administration Générale, M. Ludovic DENNIN, Directeur de l'Assainissement, M. Frédéric FUND, Directeur Eau potable, M. Thierry STAMP, Directeur Grands Projets, M. Paul-André KOTTELANNE, Directeur Financier, M. Guillaume BOUQUET, Contrôleur de Gestion, Mme Claire GOLSE, Directrice du pôle Cohésion Sociale-Habitat, Mme Myriam STANISLAWIAK, Directrice des Ressources Humaines, Mme Marie-Martine POIROT, Directrice du pôle Développement Territorial, M. Yves DELPLANQUE, Directeur du pôle Développement Economique, Mme POIRET Marion, Directrice de la Communication, M. Marc GROBELNY, Directeur pôle Aménagement, Réseaux et Environnement, Mme Elisabeth DANIELEWSKI, Directrice Prospective et financements extérieurs, M. Damien GOLEBIOWSKI, Responsable du service Technologies Information Communication.

16 - Cohésion sociale

16.2 – Ingénierie 2018 Cohésion Sociale de la CAD - Délibération modificative

Considérant la délibération N° 29-05-2015-10 du Conseil Communautaire de la CAD en date du 29 mai 2015, portant approbation du contrat de ville 2015-2020 de la CAD,

Considérant la délibération n°30-03-2018-19 du Conseil Communautaire de la CAD en date du 30 mars 2018, portant notamment sur le financement de l'ingénierie Cohésion Sociale de la CAD dans le cadre du contrat de ville 2018,

Considérant la diminution de la subvention octroyée par l'Etat dans le cadre du financement de l'ingénierie Cohésion Sociale de la CAD dans le cadre du contrat de ville 2018,

Après avoir pris connaissance des missions de l'ingénierie cohésion sociale, et après lecture du plan de financement initial, il vous est proposé, après avis favorable du bureau, d'approuver la nouvelle maquette budgétaire suivante :

→ <u>Description du financement Ingénierie Cohésion Sociale de la CAD :</u>

Le Contrat de Ville permet le financement de l'ingénierie dédiée à la mise en place dudit Contrat. Afin de bénéficier de cette subvention accordée par l'Etat, la CAD a déposé un dossier de demande de subvention permettant le financement des postes du Pôle cohésion sociale dédiée à la coordination de la Politique de la Ville. Il s'agit de conforter un service cohésion sociale à part entière pour :

- L'animation et la gestion de projet partenarial ;
- Le soutien aux porteurs dans le montage des actions,
- La mutualisation à l'échelle de la CAD et la transversalité entre les services autour du Projet Territorial de Développement Social,
- L'appui technique et financier afin de rechercher une optimisation des fonds investis permettant la démultiplication des moyens au bénéfice du territoire,
- Le suivi et l'évaluation.
- La capacité d'innovation et le transfert de bonnes pratiques.

→ Plan de financement initial :

Le coût global est de : 311 381,00 €
La participation de la CAD est de : 217 966,00 €
L'Etat subventionne cette action à hauteur de : 93 415,00 €

→ Nouvelle maquette budgétaire :

Le coût global est de : 311 381,00 €
La participation de la CAD est de : 236 402,00 €
L'Etat subventionne cette action à hauteur de : 74 979,00 €

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

(Suivent les signatures)
Pour Extrait Certifié Conforme
Pour le Président,
Le Vice-Président délégué,

20/12/2018 - 46

Date de la convocation : 13 Décembre 2018. Nombre de membres en exercice : 60. Quorum : 31 Présents :41 Pouvoirs : 9

Le Jeudi 20 Décembre 2018 à 18 heures, le Conseil de la Communauté d'Agglomération du Douaisis s'est réuni Salle Marceline du Parc des Expositions de Douai, sous la présidence de M. Christian POIRET, Président.

ÉTAIENT PRÉSENTS:

M. Jacques ELIAS, M. Bruno VANDEVILLE, M. Freddy KACZMAREK, Mme Marie-Pascale SALVINO, M. Gilles POULAIN, M. Christian DORDAIN, M. Claude HEGO, Mme Marylise FENAIN, M. Jean-Michel SZATNY, Mme Thérèse PARISSEAUX, M. Frédéric CHEREAU, Mme Annick LOUVION, M. Daniel SELLIERM. Jackie AVENEL, Mme Nadia BONY, Mme Françoise PROUVOST, M. Franz QUATREBOEUFS, M. Alfred BOULAIN, M. René LEDIEU, M. Lionel BLASSEL, M. Alain WALLART, Mme Monique PARENT, M. Jean-Paul COPIN, M. Didier TASSEL, M. Francis FUSTIN, Mme Maryline LUCAS, M. Romuald SAENEN, M. Jean-Luc HALLE, M. Jean-Paul FONTAINE, M. Martial VANDEWOESTYNE, Mme Caroline SANCHEZ, M. Christian POIRET, Mme Nicole DESCAMPS-VOTTIER, M. Thierry PREIN, M. Alain MENSION, Mme Karine SKOTAREK, M. Lionel COURDAVAULT, M. Pascal GEORGE, M. Christophe DUMONT, M. Henri JARUGA, Mme Fatima LESPAGNOL.

EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR:

M. Alain BOULANGER (pouvoir à M. Didier TASSEL), M. Christian COURTECUISSE (pouvoir à Mme Marylise FENAIN), Mme Florence GERARD (pouvoir à M. Christian POIRET), Mme Annie GOUPIL (pouvoir à M. Jean-Paul COPIN), Mme Nacéra SOLTANI (pouvoir à Mme Caroline SANCHEZ), Mme Cosette MARQUETTE (pouvoir à M. Lionel BLASSEL), M. Patrick MERCIER (pouvoir à M. Christian DORDAIN), Mme Johanne MASCLET (pouvoir à M. Christophe DUMONT), Mme Brigitte BONNAFFE-LERICHE (pouvoir à M. Freddy KACZMAREK).

EXCUSÉS :

Mme Avida OULAHCENE, M. Jean-Luc DEVRESSE, M. Guy CANNIE, M. Alain SEGOND, M. Jean-Pierre STOBIECKI, M. Jean-Claude DHALLUIN, M. Dominique RICHARD, Mme Claudine PARNETZKI, M. Jean-Jacques PEYRAUD, Mme Reine DEFRANCE.

ABSENTS REPRÉSENTÉS:

Mme Nadine MORTELETTE.

ASSISTAIENT ÉGALEMENT A LA RÉUNION :

Mme Catherine BLOT, Directeur Général des Services, M. Luc BERNARD, Directeur de l'Archéologie Préventive, M. Guy GEVAERT, Directeur Juridique, M. François LAURENT, Directeur de l'Administration Générale, M. Ludovic DENNIN, Directeur de l'Assainissement, M. Frédéric FUND, Directeur Eau potable, M. Thierry STAMP, Directeur Grands Projets, M. Paul-André KOTTELANNE, Directeur Financier, M. Guillaume BOUQUET, Contrôleur de Gestion, Mme Claire GOLSE, Directrice du pôle Cohésion Sociale-Habitat, Mme Myriam STANISLAWIAK, Directrice des Ressources Humaines, Mme Marie-Martine POIROT, Directrice du pôle Développement Territorial, M. Yves DELPLANQUE, Directeur du pôle Développement Economique, Mme POIRET Marion, Directrice de la Communication, M. Marc GROBELNY, Directeur pôle Aménagement, Réseaux et Environnement, Mme Elisabeth DANIELEWSKI, Directrice Prospective et financements extérieurs, M. Damien GOLEBIOWSKI, Responsable du service Technologies Information Communication.

17 - Habitat

17.1 – Avenant n°3 à la convention CAD/Etat-ANAH relative au PIG HM (programme d'intérêt général habiter Mieux) – Prorogation du dispositif

La Communauté d'agglomération du Douaisis est délégataire des aides à la pierre et de la gestion des aides à la rénovation du parc privé depuis 2006.

Un Programme d'Intérêt Général Habiter Mieux (PIG HM) en faveur de l'accompagnement des propriétaires occupants et bailleurs du territoire, a été mis en place depuis 2013, avec pour priorités : la lutte contre l'habitat indigne et les situations de précarité énergétique, les réhabilitations durables du parc de logements, les travaux d'adaptation et la lutte contre la perte d'autonomie.

Aussi, une convention PIG HM est en cours sur la CAD depuis 2013.

Dans le cadre de cette convention, un avenant n°3 est proposé pour proroger le dispositif PIG HM :

→ Il est proposé de proroger notre Programme d'Interet Général Habiter Mieux (PIG HM) de 12 mois. En effet, celui-ci étant arrivé à échéance, nous voudrions poursuivre le dispositif afin d'achever l'année 2018 selon les objectifs définis au titre de notre convention PIG HM (les autres dispositions relatives au PIG HM restant inchangées).

Cet avenant sera applicable pour une année (du 01.10.2018 au 30.09.2019).

Les autres dispositions de la convention, ainsi que le périmètre d'intervention du PIG HM (soit les 35 communes de la CAD) demeurent inchangées.

Il vous est proposé, après avis favorable du bureau :

- d'approuver l'avenant n°3 relatif à la prorogation du PIG HM présenté en annexe,
- d'autoriser le Président ou son représentant délégué, à signer tous les actes nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

(Suivent les signatures)
Pour Extrait Certifié Conforme
Pour le Président,
Le Vice-Président délégué,

20/12/2018 - 47

Date de la convocation : 13 Décembre 2018. Nombre de membres en exercice : 60. Quorum : 31 Présents :41 Pouvoirs : 9

Le Jeudi 20 Décembre 2018 à 18 heures, le Conseil de la Communauté d'Agglomération du Douaisis s'est réuni Salle Marceline du Parc des Expositions de Douai, sous la présidence de M. Christian POIRET, Président.

ÉTAIENT PRÉSENTS:

M. Jacques ELIAS, M. Bruno VANDEVILLE, M. Freddy KACZMAREK, Mme Marie-Pascale SALVINO, M. Gilles POULAIN, M. Christian DORDAIN, M. Claude HEGO, Mme Marylise FENAIN, M. Jean-Michel SZATNY, Mme Thérèse PARISSEAUX, M. Frédéric CHEREAU, Mme Annick LOUVION, M. Daniel SELLIERM. Jackie AVENEL, Mme Nadia BONY, Mme Françoise PROUVOST, M. Franz QUATREBOEUFS, M. Alfred BOULAIN, M. René LEDIEU, M. Lionel BLASSEL, M. Alain WALLART, Mme Monique PARENT, M. Jean-Paul COPIN, M. Didier TASSEL, M. Francis FUSTIN, Mme Maryline LUCAS, M. Romuald SAENEN, M. Jean-Luc HALLE, M. Jean-Paul FONTAINE, M. Martial VANDEWOESTYNE, Mme Caroline SANCHEZ, M. Christian POIRET, Mme Nicole DESCAMPS-VOTTIER, M. Thierry PREIN, M. Alain MENSION, Mme Karine SKOTAREK, M. Lionel COURDAVAULT, M. Pascal GEORGE, M. Christophe DUMONT, M. Henri JARUGA, Mme Fatima LESPAGNOL.

EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR:

M. Alain BOULANGER (pouvoir à M. Didier TASSEL), M. Christian COURTECUISSE (pouvoir à Mme Marylise FENAIN), Mme Florence GERARD (pouvoir à M. Christian POIRET), Mme Annie GOUPIL (pouvoir à M. Jean-Paul COPIN), Mme Nacéra SOLTANI (pouvoir à Mme Caroline SANCHEZ), Mme Cosette MARQUETTE (pouvoir à M. Lionel BLASSEL), M. Patrick MERCIER (pouvoir à M. Christian DORDAIN), Mme Johanne MASCLET (pouvoir à M. Christophe DUMONT), Mme Brigitte BONNAFFE-LERICHE (pouvoir à M. Freddy KACZMAREK).

EXCUSÉS :

Mme Avida OULAHCENE, M. Jean-Luc DEVRESSE, M. Guy CANNIE, M. Alain SEGOND, M. Jean-Pierre STOBIECKI, M. Jean-Claude DHALLUIN, M. Dominique RICHARD, Mme Claudine PARNETZKI, M. Jean-Jacques PEYRAUD, Mme Reine DEFRANCE.

ABSENTS REPRÉSENTÉS:

Mme Nadine MORTELETTE.

ASSISTAIENT ÉGALEMENT A LA RÉUNION :

Mme Catherine BLOT, Directeur Général des Services, M. Luc BERNARD, Directeur de l'Archéologie Préventive, M. Guy GEVAERT, Directeur Juridique, M. François LAURENT, Directeur de l'Administration Générale, M. Ludovic DENNIN, Directeur de l'Assainissement, M. Frédéric FUND, Directeur Eau potable, M. Thierry STAMP, Directeur Grands Projets, M. Paul-André KOTTELANNE, Directeur Financier, M. Guillaume BOUQUET, Contrôleur de Gestion, Mme Claire GOLSE, Directrice du pôle Cohésion Sociale-Habitat, Mme Myriam STANISLAWIAK, Directrice des Ressources Humaines, Mme Marie-Martine POIROT, Directrice du pôle Développement Territorial, M. Yves DELPLANQUE, Directeur du pôle Développement Economique, Mme POIRET Marion, Directrice de la Communication, M. Marc GROBELNY, Directeur pôle Aménagement, Réseaux et Environnement, Mme Elisabeth DANIELEWSKI, Directrice Prospective et financements extérieurs, M. Damien GOLEBIOWSKI, Responsable du service Technologies Information Communication.

17 - Habitat

17.2 – Avenant n°3 à la convention cadre EPF/CAD pour l'opération « Douai – Secteur gare »

La commune de Douai sollicite l'intervention de l'EPF pour une nouvelle opération.

Il est donc convenu de compléter l'article 5 relatif au programme d'intervention de l'EPF de la façon suivante :

> ajout, au titre du fonds pour la constitution du gisement du renouvellement urbain, de l'opération suivante :

. Douai - Secteur gare

Il n'est apporté aucune autre modification aux termes de la convention-cadre. Les autres articles restent inchangés.

Je vous propose, après avis favorable du bureau :

- de m'autoriser ou mon représentant délégué à souscrire l'avenant n°3 à la convention-cadre présenté ci-dessus,
- de m'autoriser ou mon représentant délégué à souscrire tous les actes nécessaires à la mise en œuvre de la présente décision.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

(Suivent les signatures)
Pour Extrait Certifié Conforme
Le Président,

Christian POIRET

20/12/2018 - 48

Date de la convocation : 13 Décembre 2018. Nombre de membres en exercice : 60. Quorum : 31 Présents :41 Pouvoirs : 9

Le Jeudi 20 Décembre 2018 à 18 heures, le Conseil de la Communauté d'Agglomération du Douaisis s'est réuni Salle Marceline du Parc des Expositions de Douai, sous la présidence de M. Christian POIRET, Président.

ÉTAIENT PRÉSENTS:

M. Jacques ELIAS, M. Bruno VANDEVILLE, M. Freddy KACZMAREK, Mme Marie-Pascale SALVINO, M. Gilles POULAIN, M. Christian DORDAIN, M. Claude HEGO, Mme Marylise FENAIN, M. Jean-Michel SZATNY, Mme Thérèse PARISSEAUX, M. Frédéric CHEREAU, Mme Annick LOUVION, M. Daniel SELLIERM. Jackie AVENEL, Mme Nadia BONY, Mme Françoise PROUVOST, M. Franz QUATREBOEUFS, M. Alfred BOULAIN, M. René LEDIEU, M. Lionel BLASSEL, M. Alain WALLART, Mme Monique PARENT, M. Jean-Paul COPIN, M. Didier TASSEL, M. Francis FUSTIN, Mme Maryline LUCAS, M. Romuald SAENEN, M. Jean-Luc HALLE, M. Jean-Paul FONTAINE, M. Martial VANDEWOESTYNE, Mme Caroline SANCHEZ, M. Christian POIRET, Mme Nicole DESCAMPS-VOTTIER, M. Thierry PREIN, M. Alain MENSION, Mme Karine SKOTAREK, M. Lionel COURDAVAULT, M. Pascal GEORGE, M. Christophe DUMONT, M. Henri JARUGA, Mme Fatima LESPAGNOL.

EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR:

M. Alain BOULANGER (pouvoir à M. Didier TASSEL), M. Christian COURTECUISSE (pouvoir à Mme Marylise FENAIN), Mme Florence GERARD (pouvoir à M. Christian POIRET), Mme Annie GOUPIL (pouvoir à M. Jean-Paul COPIN), Mme Nacéra SOLTANI (pouvoir à Mme Caroline SANCHEZ), Mme Cosette MARQUETTE (pouvoir à M. Lionel BLASSEL), M. Patrick MERCIER (pouvoir à M. Christian DORDAIN), Mme Johanne MASCLET (pouvoir à M. Christophe DUMONT), Mme Brigitte BONNAFFE-LERICHE (pouvoir à M. Freddy KACZMAREK).

EXCUSÉS :

Mme Avida OULAHCENE, M. Jean-Luc DEVRESSE, M. Guy CANNIE, M. Alain SEGOND, M. Jean-Pierre STOBIECKI, M. Jean-Claude DHALLUIN, M. Dominique RICHARD, Mme Claudine PARNETZKI, M. Jean-Jacques PEYRAUD, Mme Reine DEFRANCE.

ABSENTS REPRÉSENTÉS:

Mme Nadine MORTELETTE.

ASSISTAIENT ÉGALEMENT A LA RÉUNION :

Mme Catherine BLOT, Directeur Général des Services, M. Luc BERNARD, Directeur de l'Archéologie Préventive, M. Guy GEVAERT, Directeur Juridique, M. François LAURENT, Directeur de l'Administration Générale, M. Ludovic DENNIN, Directeur de l'Assainissement, M. Frédéric FUND, Directeur Eau potable, M. Thierry STAMP, Directeur Grands Projets, M. Paul-André KOTTELANNE, Directeur Financier, M. Guillaume BOUQUET, Contrôleur de Gestion, Mme Claire GOLSE, Directrice du pôle Cohésion Sociale-Habitat, Mme Myriam STANISLAWIAK, Directrice des Ressources Humaines, Mme Marie-Martine POIROT, Directrice du pôle Développement Territorial, M. Yves DELPLANQUE, Directeur du pôle Développement Economique, Mme POIRET Marion, Directrice de la Communication, M. Marc GROBELNY, Directeur pôle Aménagement, Réseaux et Environnement, Mme Elisabeth DANIELEWSKI, Directrice Prospective et financements extérieurs, M. Damien GOLEBIOWSKI, Responsable du service Technologies Information Communication.

18 – Développement économique

18.1 – Travaux de raccordement au réseau public de distribution ENEDIS – ZAC du Luc à Dechy – Contribution financière n°DA22/181325/002001

Dans le cadre de l'aménagement et la commercialisation des terrains rue Barack Obama - Zone du Luc à Dechy, des travaux de desserte en électricité sont à effectuer par ENEDIS en vue du raccordement au Réseau public de Distribution.

Ces travaux concernent l'extension du réseau public de distribution d'électricité : travaux de raccordement, avec la création de postes de transformation HTA/BT et la fourniture et pose de canalisations HTA, pour un montant de 23 160.96 € TTC.

La proposition de raccordement établie par ENEDIS dans le cadre de la réalisation de ces travaux est présentée en annexe ; elle prévoit notamment une contribution financière de la CAD au coût du raccordement à hauteur de 19 300,80 euros HT soit 23 160.96 euros TTC.

Je vous propose, après avis favorable du bureau :

- d'approuver la présente proposition de raccordement figurant en annexe,
- de m'autoriser à intervenir à la signature de tous les actes juridiques ou financiers s'attachant à l'exécution de cette décision.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

(Suivent les signatures)
Pour Extrait Certifié Conforme
Pour le Président,
Le Vice-Président délégué,

20/12/2018 - 49

Date de la convocation : 13 Décembre 2018. Nombre de membres en exercice : 60. Quorum : 31 Présents :41 Pouvoirs : 9

Le Jeudi 20 Décembre 2018 à 18 heures, le Conseil de la Communauté d'Agglomération du Douaisis s'est réuni Salle Marceline du Parc des Expositions de Douai, sous la présidence de M. Christian POIRET, Président.

ÉTAIENT PRÉSENTS:

M. Jacques ELIAS, M. Bruno VANDEVILLE, M. Freddy KACZMAREK, Mme Marie-Pascale SALVINO, M. Gilles POULAIN, M. Christian DORDAIN, M. Claude HEGO, Mme Marylise FENAIN, M. Jean-Michel SZATNY, Mme Thérèse PARISSEAUX, M. Frédéric CHEREAU, Mme Annick LOUVION, M. Daniel SELLIERM. Jackie AVENEL, Mme Nadia BONY, Mme Françoise PROUVOST, M. Franz QUATREBOEUFS, M. Alfred BOULAIN, M. René LEDIEU, M. Lionel BLASSEL, M. Alain WALLART, Mme Monique PARENT, M. Jean-Paul COPIN, M. Didier TASSEL, M. Francis FUSTIN, Mme Maryline LUCAS, M. Romuald SAENEN, M. Jean-Luc HALLE, M. Jean-Paul FONTAINE, M. Martial VANDEWOESTYNE, Mme Caroline SANCHEZ, M. Christian POIRET, Mme Nicole DESCAMPS-VOTTIER, M. Thierry PREIN, M. Alain MENSION, Mme Karine SKOTAREK, M. Lionel COURDAVAULT, M. Pascal GEORGE, M. Christophe DUMONT, M. Henri JARUGA, Mme Fatima LESPAGNOL.

EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR:

M. Alain BOULANGER (pouvoir à M. Didier TASSEL), M. Christian COURTECUISSE (pouvoir à Mme Marylise FENAIN), Mme Florence GERARD (pouvoir à M. Christian POIRET), Mme Annie GOUPIL (pouvoir à M. Jean-Paul COPIN), Mme Nacéra SOLTANI (pouvoir à Mme Caroline SANCHEZ), Mme Cosette MARQUETTE (pouvoir à M. Lionel BLASSEL), M. Patrick MERCIER (pouvoir à M. Christian DORDAIN), Mme Johanne MASCLET (pouvoir à M. Christophe DUMONT), Mme Brigitte BONNAFFE-LERICHE (pouvoir à M. Freddy KACZMAREK).

EXCUSÉS :

Mme Avida OULAHCENE, M. Jean-Luc DEVRESSE, M. Guy CANNIE, M. Alain SEGOND, M. Jean-Pierre STOBIECKI, M. Jean-Claude DHALLUIN, M. Dominique RICHARD, Mme Claudine PARNETZKI, M. Jean-Jacques PEYRAUD, Mme Reine DEFRANCE.

ABSENTS REPRÉSENTÉS:

Mme Nadine MORTELETTE.

ASSISTAIENT ÉGALEMENT A LA RÉUNION :

Mme Catherine BLOT, Directeur Général des Services, M. Luc BERNARD, Directeur de l'Archéologie Préventive, M. Guy GEVAERT, Directeur Juridique, M. François LAURENT, Directeur de l'Administration Générale, M. Ludovic DENNIN, Directeur de l'Assainissement, M. Frédéric FUND, Directeur Eau potable, M. Thierry STAMP, Directeur Grands Projets, M. Paul-André KOTTELANNE, Directeur Financier, M. Guillaume BOUQUET, Contrôleur de Gestion, Mme Claire GOLSE, Directrice du pôle Cohésion Sociale-Habitat, Mme Myriam STANISLAWIAK, Directrice des Ressources Humaines, Mme Marie-Martine POIROT, Directrice du pôle Développement Territorial, M. Yves DELPLANQUE, Directeur du pôle Développement Economique, Mme POIRET Marion, Directrice de la Communication, M. Marc GROBELNY, Directeur pôle Aménagement, Réseaux et Environnement, Mme Elisabeth DANIELEWSKI, Directrice Prospective et financements extérieurs, M. Damien GOLEBIOWSKI, Responsable du service Technologies Information Communication.

18 – Développement économique

18.2 – Travaux de raccordement au réseau public de distribution ENEDIS – ZAC du Luc à Dechy rue Barack Obama lots n°1,2,3 et 4 de la 7ème raquette – Contribution financière (proposition n° DA22/182751/001001)

Des travaux sont à effectuer par ENEDIS afin d'assurer le raccordement au réseau électrique public de distribution des lots/terrains 1, 2, 3 et 4 desservis par la 7è Raquette - rue Barack Obama - Zone du Luc à Dechy.

Ces travaux concernent des travaux d'extension du réseau public de distribution d'électricité : → fourniture et pose de câbles HTA souterrain, fourniture et pose de câble BT souterrain, travaux de raccordement, création de nouvelles canalisations BT depuis le ou les postes de Distribution publique existants, pour un montant de 36 609.89 € TTC.

La proposition de raccordement n°DA22/182751/001001 établie par ENEDIS dans le cadre de la réalisation de ces travaux est présentée en annexe.

Je vous propose, après avis favorable du bureau :

- d'approuver la présente proposition de raccordement figurant en annexe,
- de m'autoriser à intervenir à la signature de tous les actes juridiques ou financiers s'attachant à l'exécution de cette décision.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

(Suivent les signatures)
Pour Extrait Certifié Conforme
Pour le Président,
Le Vice-Président délégué,

20/12/2018 - 50

Date de la convocation : 13 Décembre 2018. Nombre de membres en exercice : 60. Quorum : 31 Présents :41 Pouvoirs : 9

Le Jeudi 20 Décembre 2018 à 18 heures, le Conseil de la Communauté d'Agglomération du Douaisis s'est réuni Salle Marceline du Parc des Expositions de Douai, sous la présidence de M. Christian POIRET, Président.

ÉTAIENT PRÉSENTS:

M. Jacques ELIAS, M. Bruno VANDEVILLE, M. Freddy KACZMAREK, Mme Marie-Pascale SALVINO, M. Gilles POULAIN, M. Christian DORDAIN, M. Claude HEGO, Mme Marylise FENAIN, M. Jean-Michel SZATNY, Mme Thérèse PARISSEAUX, M. Frédéric CHEREAU, Mme Annick LOUVION, M. Daniel SELLIERM. Jackie AVENEL, Mme Nadia BONY, Mme Françoise PROUVOST, M. Franz QUATREBOEUFS, M. Alfred BOULAIN, M. René LEDIEU, M. Lionel BLASSEL, M. Alain WALLART, Mme Monique PARENT, M. Jean-Paul COPIN, M. Didier TASSEL, M. Francis FUSTIN, Mme Maryline LUCAS, M. Romuald SAENEN, M. Jean-Luc HALLE, M. Jean-Paul FONTAINE, M. Martial VANDEWOESTYNE, Mme Caroline SANCHEZ, M. Christian POIRET, Mme Nicole DESCAMPS-VOTTIER, M. Thierry PREIN, M. Alain MENSION, Mme Karine SKOTAREK, M. Lionel COURDAVAULT, M. Pascal GEORGE, M. Christophe DUMONT, M. Henri JARUGA, Mme Fatima LESPAGNOL.

EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR:

M. Alain BOULANGER (pouvoir à M. Didier TASSEL), M. Christian COURTECUISSE (pouvoir à Mme Marylise FENAIN), Mme Florence GERARD (pouvoir à M. Christian POIRET), Mme Annie GOUPIL (pouvoir à M. Jean-Paul COPIN), Mme Nacéra SOLTANI (pouvoir à Mme Caroline SANCHEZ), Mme Cosette MARQUETTE (pouvoir à M. Lionel BLASSEL), M. Patrick MERCIER (pouvoir à M. Christian DORDAIN), Mme Johanne MASCLET (pouvoir à M. Christophe DUMONT), Mme Brigitte BONNAFFE-LERICHE (pouvoir à M. Freddy KACZMAREK).

EXCUSÉS :

Mme Avida OULAHCENE, M. Jean-Luc DEVRESSE, M. Guy CANNIE, M. Alain SEGOND, M. Jean-Pierre STOBIECKI, M. Jean-Claude DHALLUIN, M. Dominique RICHARD, Mme Claudine PARNETZKI, M. Jean-Jacques PEYRAUD, Mme Reine DEFRANCE.

ABSENTS REPRÉSENTÉS:

Mme Nadine MORTELETTE.

ASSISTAIENT ÉGALEMENT A LA RÉUNION :

Mme Catherine BLOT, Directeur Général des Services, M. Luc BERNARD, Directeur de l'Archéologie Préventive, M. Guy GEVAERT, Directeur Juridique, M. François LAURENT, Directeur de l'Administration Générale, M. Ludovic DENNIN, Directeur de l'Assainissement, M. Frédéric FUND, Directeur Eau potable, M. Thierry STAMP, Directeur Grands Projets, M. Paul-André KOTTELANNE, Directeur Financier, M. Guillaume BOUQUET, Contrôleur de Gestion, Mme Claire GOLSE, Directrice du pôle Cohésion Sociale-Habitat, Mme Myriam STANISLAWIAK, Directrice des Ressources Humaines, Mme Marie-Martine POIROT, Directrice du pôle Développement Territorial, M. Yves DELPLANQUE, Directeur du pôle Développement Economique, Mme POIRET Marion, Directrice de la Communication, M. Marc GROBELNY, Directeur pôle Aménagement, Réseaux et Environnement, Mme Elisabeth DANIELEWSKI, Directrice Prospective et financements extérieurs, M. Damien GOLEBIOWSKI, Responsable du service Technologies Information Communication

18 - Développement économique

18.3 – Conventions relatives aux financements des structures d'accompagnement à la création d'entreprises entre la CAD et la Région Hauts-de-France 2017-2018 et 2019-2022

La loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République a modifié la répartition des compétences développement économique entre collectivités et notamment les termes de l'article L1511-7 du Code général des collectivités territoriales (CGCT).

Les dispositions de cet article conditionnent dorénavant le versement par les communes et leurs groupements de subventions aux organismes dont l'objet exclusif est l'aide à la création d'entreprises, à la conclusion d'une convention avec la Région.

La Région Hauts-de-France a pris deux délibérations afin de mettre en œuvre ce conventionnement légal :

- Délibération n° 20171147 du 29-09-2017 pour les années 2017 et 2018,
- 2 Délibération n° 20181228 du 25-09-2018 pour les années 2019 jusque fin SRDEII.

La CAD a sollicité par courrier, fin 2017, la Région hauts-de-France afin d'établir le conventionnement 2017-2018.

Pour formaliser cette convention, la CAD doit délibérer sur les modèles de conventionnement proposés par la Région pour ces deux périodes et autoriser le Président à signer les conventions avec la Région.

La CAD doit citer les opérateurs qu'elle a choisi d'appuyer pour les années 2017 et ou 2018 :

- BGE hauts de France Antenne de Sin le Noble
- Incubateur APUI
- Plate Forme Douaisis Initiative

Pour la période 2019-2022, la CAD communiquera annuellement, après délibération, la liste des opérateurs d'appui à la création d'entreprises qu'elle souhaite accompagner. Les conventions seront complétées par la Région Hauts-de-France qui les retournera signées à la CAD.

Il vous est proposé, après avis favorable du bureau :

- d'adopter le modèle de conventionnement entre la Région et les EPCI relatif aux opérateurs d'appui à la création d'entreprise pour les années 2017 et 2018, et celui pour les années 2019 jusqu'à la fin du SRDEI en 2022 (documents joints),
- d'autoriser le Président ou son représentant délégué à signer ces deux conventions pour les années 2017-2018, et pour les années 2019 jusqu'à la fin du SRDEII.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

(Suivent les signatures)
Pour Extrait Certifié Conforme
Pour le Président,
Le Vice-Président délégué,

20/12/2018 - 51

Date de la convocation : 13 Décembre 2018. Nombre de membres en exercice : 60. Quorum : 31 Présents :42 Pouvoirs : 8

Le Jeudi 20 Décembre 2018 à 18 heures, le Conseil de la Communauté d'Agglomération du Douaisis s'est réuni Salle Marceline du Parc des Expositions de Douai, sous la présidence de M. Christian POIRET, Président.

ÉTAIENT PRÉSENTS:

M. Jacques ELIAS, M. Bruno VANDEVILLE, M. Freddy KACZMAREK, Mme Marie-Pascale SALVINO, M. Gilles POULAIN, M. Christian DORDAIN, M. Claude HEGO, Mme Marylise FENAIN, M. Jean-Michel SZATNY, Mme Thérèse PARISSEAUX, M. Frédéric CHEREAU, Mme Annick LOUVION, M. Daniel SELLIERM. Jackie AVENEL, Mme Nadia BONY, Mme Françoise PROUVOST, M. Franz QUATREBOEUFS, M. Alfred BOULAIN, M. René LEDIEU, M. Lionel BLASSEL, Mme Florence GERARD, M. Alain WALLART, Mme Monique PARENT, M. Jean-Paul COPIN, M. Didier TASSEL, M. Francis FUSTIN, Mme Maryline LUCAS, M. Romuald SAENEN, M. Jean-Luc HALLE, M. Jean-Paul FONTAINE, M. Martial VANDEWOESTYNE, Mme Caroline SANCHEZ, M. Christian POIRET, Mme Nicole DESCAMPS-VOTTIER, M. Thierry PREIN, M. Alain MENSION, Mme Karine SKOTAREK, M. Lionel COURDAVAULT, M. Pascal GEORGE, M. Christophe DUMONT, M. Henri JARUGA, Mme Fatima LESPAGNOL.

EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR:

M. Alain BOULANGER (pouvoir à M. Didier TASSEL), M. Christian COURTECUISSE (pouvoir à Mme Marylise FENAIN), Mme Annie GOUPIL (pouvoir à M. Jean-Paul COPIN), Mme Nacéra SOLTANI (pouvoir à Mme Caroline SANCHEZ), Mme Cosette MARQUETTE (pouvoir à M. Lionel BLASSEL), M. Patrick MERCIER (pouvoir à M. Christian DORDAIN), Mme Johanne MASCLET (pouvoir à M. Christophe DUMONT), Mme Brigitte BONNAFFE-LERICHE (pouvoir à M. Freddy KACZMAREK).

EXCUSÉS:

Mme Avida OULAHCENE, M. Jean-Luc DEVRESSE, M. Guy CANNIE, M. Alain SEGOND, M. Jean-Pierre STOBIECKI, M. Jean-Claude DHALLUIN, M. Dominique RICHARD, Mme Claudine PARNETZKI, M. Jean-Jacques PEYRAUD, Mme Reine DEFRANCE.

ABSENTS REPRÉSENTÉS:

Mme Nadine MORTELETTE.

ASSISTAIENT ÉGALEMENT A LA RÉUNION :

Mme Catherine BLOT, Directeur Général des Services, M. Luc BERNARD, Directeur de l'Archéologie Préventive, M. Guy GEVAERT, Directeur Juridique, M. François LAURENT, Directeur de l'Administration Générale, M. Ludovic DENNIN, Directeur de l'Assainissement, M. Frédéric FUND, Directeur Eau potable, M. Thierry STAMP, Directeur Grands Projets, M. Paul-André KOTTELANNE, Directeur Financier, M. Guillaume BOUQUET, Contrôleur de Gestion, Mme Claire GOLSE, Directrice du pôle Cohésion Sociale-Habitat, Mme Myriam STANISLAWIAK, Directrice des Ressources Humaines, Mme Marie-Martine POIROT, Directrice du pôle Développement Territorial, M. Yves DELPLANQUE, Directeur du pôle Développement Economique, Mme POIRET Marion, Directrice de la Communication, M. Marc GROBELNY, Directeur pôle Aménagement, Réseaux et Environnement, Mme Elisabeth DANIELEWSKI, Directrice Prospective et financements extérieurs, M. Damien GOLEBIOWSKI, Responsable du service Technologies Information Communication.

18 – Développement économique

18.4 - Zone d'Aménagement Concerté « zone commerciale du Bas Terroir 2 » – Bilan de la concertation préalable et approbation du dossier de création

Lors de sa séance du 18 mai 2018, le Conseil Communautaire s'est formellement prononcé sur la mise à la concertation de la zone d'activités d'intérêt communautaire de 15 hectares située au Nord de la commune de Waziers, le long de l'Autoroute A21, en prolongement de la ZAC commerciale du BAS TERROIR, et a arrêté les modalités de la concertation préalable à la création de la ZAC « zone commerciale du BAS TERROIR 2 ».

1/ BILAN DE LA CONCERTATION PREALABLE:

Conformément à l'article L103-6 du Code de l'Urbanisme, il vous est proposé d'en arrêter le bilan.

La concertation publique préalable s'est déroulée conformément à l'article L. 103-2 du code de l'urbanisme et selon les modalités définies dans la délibération du Conseil Communautaire du 18 mai 2018, à savoir :

- mise à disposition en mairie du 20 juin au 20 août 2018 d'un dossier de présentation du projet et d'un registre destiné à recueillir les observations du public,
- tenue d'une réunion publique en mairie de Waziers le 28 juin 2018,
- publication d'un avis d'information dans le bulletin municipal, et dans le journal « La Voix du Nord » du mardi 12 juin 2018, indiquant l'objet de l'opération, les dates et lieux de tenue de la réunion publique et du dépôt pour consultation du dossier de concertation.

Sur le registre mis à la disposition du public en mairie de Waziers, quatre remarques y ont été portées.

- 1^{ère} remarque de Monsieur VANDERHAUWERT Denis demeurant 52 rue Marcel Bultez qui souhaite connaître les impacts du projet sur la rue Bultez et les terrains adjacents à sa maison.
- 2^{ème} remarque de Monsieur STIEVENARD Roland demeurant 44 rue Marcel Bultez qui aurait souhaité que le plan parcellaire fasse apparaître le numéro des parcelles et regrette qu'on prenne 15 hectares de terres agricoles aux 2 exploitants de Waziers.
- 3^{ème} remarque de Monsieur DOGIMONT Frédéric qui questionne sur les passages piétons et l'accès par la rue de la plaine, le traitement paysager, l'architecture des bâtiments, les déchets sauvages, le bruit occasionné par les enseignes (alarmes). Il souhaiterait la pose d'un sens interdit et la pose de blocs de pierre rue de la plaine pour que celle-ci reste une voie uniquement empruntée par les piétons et cycles, et non par les poids lourds.
- 4^{ème} remarque, courrier du EARL CLIQUET du 16 août 2018 versé au registre qui s'oppose à toute expropriation, cette dernière mettrait en péril son exploitation. Il cultive sur ces parcelles des légumes qui nécessitent une irrigation et une proximité du siège d'exploitation.

Le compte-rendu de la réunion publique figurant en annexe reprend de manière exhaustive les remarques issues du débat ainsi que les réponses apportées par Monsieur le Maire de Waziers et répond aux remarques précitées. Pour le cas particulier du EARL CLIQUET, des réunions avec la FDSEA et la chambre d'agriculture seront organisées afin de trouver des solutions, et compenser la perte de foncier.

Il vous est donc proposé de maintenir dans ses principes et son programme tels que présentés pendant la concertation le projet d'aménagement de la ZAC dénommée « Zone Commerciale du Bas Terroir 2 ».

2/ CREATION DE LA ZAC

A l'issue de la concertation préalable, le projet d'aménagement n'étant pas remis en cause, la création de la ZAC permettra de poursuivre les études pré-opérationnelles urbaines, paysagères et techniques.

Ce nouveau parc d'activités de 15 hectares est situé en bordure de l'autoroute A21, et dans le prolongement de la ZAC 1 déjà totalement commercialisée. Il est compatible avec le SCOT Grand Douaisis et plus particulièrement l'orientation 4.3.2 qui prévoit à cet endroit l'implantation d'une zone de reconfiguration commerciale en périphérie immédiate du pôle urbain majeur de Douai (frange Douai Nord/Waziers). Il accueillera exclusivement des enseignes commerciales non-alimentaires.

Aujourd'hui, il vous est proposé de donner votre accord sur le dossier de création établi conformément à l'article R. 311-2 du Code de l'Urbanisme et qui comprend une étude d'impact qui a été soumise à l'avis de l'autorité environnementale (avis du 6 octobre 2018 ci-annexé).

L'autorité environnementale a émis un certain nombre de recommandations, auxquelles nous apportons les réponses suivantes :

- Compléter l'étude d'impact par la prise en compte des projets de création de la ZAC du Bas Terroir 1 et de création d'un bâtiment de bricolage dans l'évaluation des impacts cumulés : La ZAC du Bas Terroir 1, dont fait partie l'enseigne de bricolage, est à ce jour complétement remplie. Les effets de ces implantations sont donc d'ores et déjà connus, et font partis de l'état initial.
- Compléter l'étude d'impact par une analyse plus poussée concernant l'augmentation de trafic engendrée, les incidences de cette augmentation (nuisances sonores, pollution de l'air, saturation des axes routiers) et les mesures qui peuvent être prises pour au minimum en limiter les effets : Cette analyse sera faite en phase réalisation, dans le cadre d'une étude à grande échelle prenant en compte l'ensemble des projets de développement économique et habitat dans un secteur élargi.
- Joindre un plan où figurent les arrêts de bus disponibles à proximité, ainsi que les voies d'accès pour les piétons et les cyclistes : une carte se trouve dans le rapport de présentation du dossier de création de ZAC.
- Compléter le dossier par des informations sur le niveau de remplissage de la ZAC du Bas Terroir existante et démontrer qu'elle n'offre aucune opportunité d'implantation de projets envisagés dans le cadre du projet d'extension : La ZAC 1 est totalement remplie à ce jour, à l'exception de la parcelle située en contrebas de l'échangeur autoroutier, qui est destinée à des aménagements paysagers.
- Etudier des cônes de vues depuis les monuments historiques et les terrils présents sur la commune et à sa proximité, et en cas d'interférence avec la zone de projet, d'envisager des mesures d'évitement ou sinon de réduction des impacts : Cette étude sera faite lors de la mise à jour de l'étude d'impact en phase réalisation, une fois les règles d'aménagement et de construction fixées (hauteurs de bâti, marges de recul, ...)

- Présenter les choix architecturaux et paysagers, éventuellement complétés de photomontages permettant d'apprécier le projet en perceptions proches comme lointaines, Ces éléments seront présentés lors de la mise à jour de l'étude d'impact en phase réalisation.
- Approfondir les moyens de réduire le trafic routier généré par le projet, et notamment :
- de joindre à l'étude d'impact un plan global comprenant les arrêts de bus mentionnés, les moyens d'y accéder depuis la ZAC, et les accès piétonniers et cyclables permettant la desserte de la future extension de la ZAC,
- de préciser le nombre de places de stationnement prévu, et d'examiner la possibilité de parkings mutualisés avec la ZAC existante, afin de limiter la place accordée à la voiture dans les modes de déplacement, pour éviter une saturation du trafic sur la RD917 et l'A21, et toutes les nuisances qui en découlent (pollution de l'air, nuisances sonores...).
- de prévoir une réflexion conjointe avec la ZAC existante pour un plan de déplacements des salariés.

Ces éléments seront étudiés et présentés lors de la mise à jour de l'étude d'impact en phase réalisation.

- Approfondir la possibilité de la production d'énergies renouvelables en utilisant par exemple le potentiel fourni par les toitures des bâtiments. Une étude de faisabilité du potentiel de développement des énergies renouvelables a été réalisée cet été, elle évalue les différentes énergies utilisables en fonction des caractéristiques du projet. Les choix qui en découleront, ainsi que les éventuelles règles / préconisations faites au preneurs de lots, seront définis en phase réalisation.

Le dossier de création présenté à votre approbation comprend :

- un rapport de présentation du projet avec indication du programme global prévisionnel des constructions envisagées,
- un plan de situation,
- un plan de délimitation du périmètre composant la zone,
- le régime au regard de la taxe d'aménagement,
- l'étude d'impact définie à l'article R. 122-5 du code de l'environnement,
- l'avis de l'Autorité Environnementale.

L'étude d'impact constitutive du dossier de création de la ZAC est librement consultable par les élus communautaires au siège social de la Communauté, 746 rue Jean Perrin zone industrielle de Douai-Dorigines (Responsable du dossier Christine URBAN)

Le mode de réalisation choisi est la régie directe.

Par conséquent, au vu de ces éléments, je vous propose, après avis favorable du bureau :

- d'approuver le bilan de la concertation préalable conformément à ce qui est rappelé ci-dessus (1),
- d'approuver le dossier de création de la ZAC « Zone Commerciale du Bas Terroir 2 », conformément à l'article R311-3 du Code de l'Urbanisme (2),
- de m'autoriser à signer tous les actes nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

La présente délibération sera affichée pendant un mois en mairie de Waziers ainsi qu'au siège de la Communauté d'Agglomération du Douaisis, mention de cet affichage sera inséré en caractères apparents dans un journal diffusé dans le département.

Conformément à la loi, l'avis de l'Autorité environnementale sera joint au dossier de création, librement consultable pendant une période d'un an à compter de son approbation par le Conseil Communautaire, et sera publié sur le site internet de la CAD.

ADOPTÉ À LA MAJORITE (7 voix contre)

(Suivent les signatures)
Pour Extrait Certifié Conforme
Pour le Président,
Le Vice-Président délégué,

20/12/2018 - 52

Date de la convocation : 13 Décembre 2018. Nombre de membres en exercice : 60. Quorum : 31 Présents :42 Pouvoirs : 8

Le Jeudi 20 Décembre 2018 à 18 heures, le Conseil de la Communauté d'Agglomération du Douaisis s'est réuni Salle Marceline du Parc des Expositions de Douai, sous la présidence de M. Christian POIRET, Président.

ÉTAIENT PRÉSENTS:

M. Jacques ELIAS, M. Bruno VANDEVILLE, M. Freddy KACZMAREK, Mme Marie-Pascale SALVINO, M. Gilles POULAIN, M. Christian DORDAIN, M. Claude HEGO, Mme Marylise FENAIN, M. Jean-Michel SZATNY, Mme Thérèse PARISSEAUX, M. Frédéric CHEREAU, Mme Annick LOUVION, M. Daniel SELLIERM. Jackie AVENEL, Mme Nadia BONY, Mme Françoise PROUVOST, M. Franz QUATREBOEUFS, M. Alfred BOULAIN, M. René LEDIEU, M. Lionel BLASSEL, Mme Florence GERARD, M. Alain WALLART, Mme Monique PARENT, M. Jean-Paul COPIN, M. Didier TASSEL, M. Francis FUSTIN, Mme Maryline LUCAS, M. Romuald SAENEN, M. Jean-Luc HALLE, M. Jean-Paul FONTAINE, M. Martial VANDEWOESTYNE, Mme Caroline SANCHEZ, M. Christian POIRET, Mme Nicole DESCAMPS-VOTTIER, M. Thierry PREIN, M. Alain MENSION, Mme Karine SKOTAREK, M. Lionel COURDAVAULT, M. Pascal GEORGE, M. Christophe DUMONT, M. Henri JARUGA, Mme Fatima LESPAGNOL.

EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR:

M. Alain BOULANGER (pouvoir à M. Didier TASSEL), M. Christian COURTECUISSE (pouvoir à Mme Marylise FENAIN), Mme Annie GOUPIL (pouvoir à M. Jean-Paul COPIN), Mme Nacéra SOLTANI (pouvoir à Mme Caroline SANCHEZ), Mme Cosette MARQUETTE (pouvoir à M. Lionel BLASSEL), M. Patrick MERCIER (pouvoir à M. Christian DORDAIN), Mme Johanne MASCLET (pouvoir à M. Christophe DUMONT), Mme Brigitte BONNAFFE-LERICHE (pouvoir à M. Freddy KACZMAREK).

EXCUSÉS:

Mme Avida OULAHCENE, M. Jean-Luc DEVRESSE, M. Guy CANNIE, M. Alain SEGOND, M. Jean-Pierre STOBIECKI, M. Jean-Claude DHALLUIN, M. Dominique RICHARD, Mme Claudine PARNETZKI, M. Jean-Jacques PEYRAUD, Mme Reine DEFRANCE.

ABSENTS REPRÉSENTÉS:

Mme Nadine MORTELETTE.

ASSISTAIENT ÉGALEMENT A LA RÉUNION :

Mme Catherine BLOT, Directeur Général des Services, M. Luc BERNARD, Directeur de l'Archéologie Préventive, M. Guy GEVAERT, Directeur Juridique, M. François LAURENT, Directeur de l'Administration Générale, M. Ludovic DENNIN, Directeur de l'Assainissement, M. Frédéric FUND, Directeur Eau potable, M. Thierry STAMP, Directeur Grands Projets, M. Paul-André KOTTELANNE, Directeur Financier, M. Guillaume BOUQUET, Contrôleur de Gestion, Mme Claire GOLSE, Directrice du pôle Cohésion Sociale-Habitat, Mme Myriam STANISLAWIAK, Directrice des Ressources Humaines, Mme Marie-Martine POIROT, Directrice du pôle Développement Territorial, M. Yves DELPLANQUE, Directeur du pôle Développement Economique, Mme POIRET Marion, Directrice de la Communication, M. Marc GROBELNY, Directeur pôle Aménagement, Réseaux et Environnement, Mme Elisabeth DANIELEWSKI, Directrice Prospective et financements extérieurs, M. Damien GOLEBIOWSKI, Responsable du service Technologies Information Communication.

19 – Trame verte

19.1 – Convention cadre de partenariat CAD/CEN en faveur de la mise en œuvre de la trame verte et bleue et de la préservation des espaces naturels remarquables de la CAD - Avenant de programmation technique et financier 2019

Le Conservatoire d'Espaces Naturels est un partenaire privilégié de la Communauté d'Agglomération du Douaisis pour la mise en œuvre de la trame verte et bleue territoriale.

Par délibération du Conseil communautaire du 13 octobre 2017, une convention cadre de partenariat a également été établie pour une durée de 5 ans.

Conformément à l'article 1 de cette convention, un avenant annuel doit être établi afin de définir les opérations programmées ainsi que les modalités de financement.

Dans le cadre de la mise en œuvre de la trame verte et bleue communautaire, il est proposé de confier, par avenant (document joint) au CEN, en 2019 les missions suivantes :

- 1. Une mission d'expertise pour l'anticipation des mesures de compensation
- 2. Une mission d'assistance pour la restauration et la gestion de deux friches : le site de la grande paroisse et le site de la prairie de l'entre deux eaux
- 3. Une mission d'assistance pour l'élaboration des fiches actions de la trame verte et bleue communautaire
- 4. Une mission de sensibilisation des habitants de la CAD à la nature

Je vous propose, après avis favorable du bureau :

- d'adopter le présent avenant joint,
- d'autoriser le Président ou son représentant délégué à signer cet avenant et tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente décision

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

(Suivent les signatures)
Pour Extrait Certifié Conforme
Pour le Président,
Le Vice-Président délégué,

20/12/2018 - 53

Date de la convocation : 13 Décembre 2018. Nombre de membres en exercice : 60. Quorum : 31 Présents :42 Pouvoirs : 8

Le Jeudi 20 Décembre 2018 à 18 heures, le Conseil de la Communauté d'Agglomération du Douaisis s'est réuni Salle Marceline du Parc des Expositions de Douai, sous la présidence de M. Christian POIRET, Président.

ÉTAIENT PRÉSENTS:

M. Jacques ELIAS, M. Bruno VANDEVILLE, M. Freddy KACZMAREK, Mme Marie-Pascale SALVINO, M. Gilles POULAIN, M. Christian DORDAIN, M. Claude HEGO, Mme Marylise FENAIN, M. Jean-Michel SZATNY, Mme Thérèse PARISSEAUX, M. Frédéric CHEREAU, Mme Annick LOUVION, M. Daniel SELLIERM. Jackie AVENEL, Mme Nadia BONY, Mme Françoise PROUVOST, M. Franz QUATREBOEUFS, M. Alfred BOULAIN, M. René LEDIEU, M. Lionel BLASSEL, Mme Florence GERARD, M. Alain WALLART, Mme Monique PARENT, M. Jean-Paul COPIN, M. Didier TASSEL, M. Francis FUSTIN, Mme Maryline LUCAS, M. Romuald SAENEN, M. Jean-Luc HALLE, M. Jean-Paul FONTAINE, M. Martial VANDEWOESTYNE, Mme Caroline SANCHEZ, M. Christian POIRET, Mme Nicole DESCAMPS-VOTTIER, M. Thierry PREIN, M. Alain MENSION, Mme Karine SKOTAREK, M. Lionel COURDAVAULT, M. Pascal GEORGE, M. Christophe DUMONT, M. Henri JARUGA, Mme Fatima LESPAGNOL.

EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR:

M. Alain BOULANGER (pouvoir à M. Didier TASSEL), M. Christian COURTECUISSE (pouvoir à Mme Marylise FENAIN), Mme Annie GOUPIL (pouvoir à M. Jean-Paul COPIN), Mme Nacéra SOLTANI (pouvoir à Mme Caroline SANCHEZ), Mme Cosette MARQUETTE (pouvoir à M. Lionel BLASSEL), M. Patrick MERCIER (pouvoir à M. Christian DORDAIN), Mme Johanne MASCLET (pouvoir à M. Christophe DUMONT), Mme Brigitte BONNAFFE-LERICHE (pouvoir à M. Freddy KACZMAREK).

EXCUSÉS:

Mme Avida OULAHCENE, M. Jean-Luc DEVRESSE, M. Guy CANNIE, M. Alain SEGOND, M. Jean-Pierre STOBIECKI, M. Jean-Claude DHALLUIN, M. Dominique RICHARD, Mme Claudine PARNETZKI, M. Jean-Jacques PEYRAUD, Mme Reine DEFRANCE.

ABSENTS REPRÉSENTÉS:

Mme Nadine MORTELETTE.

ASSISTAIENT ÉGALEMENT A LA RÉUNION :

Mme Catherine BLOT, Directeur Général des Services, M. Luc BERNARD, Directeur de l'Archéologie Préventive, M. Guy GEVAERT, Directeur Juridique, M. François LAURENT, Directeur de l'Administration Générale, M. Ludovic DENNIN, Directeur de l'Assainissement, M. Frédéric FUND, Directeur Eau potable, M. Thierry STAMP, Directeur Grands Projets, M. Paul-André KOTTELANNE, Directeur Financier, M. Guillaume BOUQUET, Contrôleur de Gestion, Mme Claire GOLSE, Directrice du pôle Cohésion Sociale-Habitat, Mme Myriam STANISLAWIAK, Directrice des Ressources Humaines, Mme Marie-Martine POIROT, Directrice du pôle Développement Territorial, M. Yves DELPLANQUE, Directeur du pôle Développement Economique, Mme POIRET Marion, Directrice de la Communication, M. Marc GROBELNY, Directeur pôle Aménagement, Réseaux et Environnement, Mme Elisabeth DANIELEWSKI, Directrice Prospective et financements extérieurs, M. Damien GOLEBIOWSKI, Responsable du service Technologies Information Communication.

20 – Développement rural

20.1 - Programmation ALIMCAD 2019

Le programme d'actions ALIMCAD est l'un des trois volets du Projet Alimentaire Territorial (PAT) de la Communauté d'Agglomération du Douaisis, également composé des programmations Agricad et Biocad.

Alimcad est le fruit d'une concertation territoriale qui s'est déroulée sur 2 ans en 2016 et 2017 et a réuni 106 structures d'horizons divers. C'est une programmation pluriannuelle (2018-2022) et multipartenariale, tant dans son élaboration et son suivi que dans sa mise en œuvre.

Alimcad a vocation à faire de l'alimentation un levier du mieux-vivre des habitants sur le territoire de la Communauté d'agglomération du Douaisis.

Ce programme est composé de 21 actions concrètes qui s'articulent autour de 3 enjeux spécifiques :

- 1. La santé des habitants préservée et améliorée
- 2. Un cadre de vie sain, source de bien-être
- 3. L'accès pour tous à une alimentation de qualité

L'éducation, l'information et la sensibilisation des acteurs et consommateurs y sont également présentes comme enjeu transversal.

Pour la programmation 2018, la CAD a soutenu financièrement 4 projets issus d'un premier appel à projets.

Suite à un nouvel appel à projets pour la programmation ALIMCAD 2019, la Communauté d'Agglomération du Douaisis a été sollicitée pour accompagner financièrement des actions portées par des associations, qui se dérouleront sur le périmètre d'intervention du programme ALIMCAD, soit les 35 communes du territoire de la CAD.

Il est proposé la validation de la programmation suivante :

<u>Action 1</u> – « Alim' Petite enfance » - cycle de rencontres pour les professionnels de la petite enfance – La Plateforme Santé Douaisis (PSD)

En 2018, suite à l'appel à projets de la CAD pour la Programmation ALIMCAD 2018, la Plateforme Santé Douaisis a réalisé un diagnostic "petite enfance et alimentation" permettant de recenser les acteurs de la petite enfance intervenant auprès des futurs parents, jeunes parents et enfants de 0 à 3 ans, leurs actions autour de l'éducation alimentaire, ainsi que leurs attentes et besoins.

Sur la base de ce diagnostic, la Plateforme Santé Douaisis propose de poursuivre ce travail, pour réunir les acteurs de la petite enfance, animer une dynamique territoriale autour de ce public cible, et accompagner la montée en compétence des professionnels de la petite enfance.

Pour cela, la PSD propose d'organiser 8 rencontres autour de l'alimentation et de la petite enfance sur l'année 2019.

Ces rencontres, de 3 heures, seront animées autour de thématiques spécifiques identifiées à partir du diagnostic réalisé en 2018, feront intervenir des experts sur certaines questions, et faciliteront l'échange entre pairs.

Coût global de l'action : 13 086,04 € Participation de la CAD : 10 152€ Taux de co-financement : 77,5 %

Autres co-financements : auto-financement de la Plateforme Santé Douaisis

Action 2 - « Le Douaisis est Savourable » - Les Sens du Goût

L'association Les Sens du Goût a animé en 2018 la première année de l'action « Le Douaisis est Savourable » pour former un groupe de jeunes parents et professionnels de la petite enfance à travers l'action « Bébé gourmet », et pour initier des collectifs de glaneurs solidaires.

Pour 2019, l'association Les Sens du Goût souhaite approfondir ces actions pour assurer la montée en compétence des acteurs sur le territoire et assurer la pérennité des actions.

Le projet « le Douaisis est Savourable » (Savourable = Savoureux + Durable) s'articulera en 2019 autour de 2 actions phares :

L'animation de 2 cycles de formations du programme Bébé Gourmet, sur l'alimentation des 0-4 ans.

Le programme est composé d'environ 5 séances de 2 heures environ avec, pour chaque séance, un test sensoriel pour comprendre l'influence des sens dans l'alimentation du bébé, un temps d'échanges et de débats et un atelier culinaire pour expérimenter des conseils culinaires pour l'alimentation des tous petits.

Ces ateliers s'adressent aux jeunes parents et professionnels d'une structure relais, souvent structure d'accueil de la petite enfance telle qu'une crèche.

En 2018, la CAD a financé l'expérimentation de ce dispositif sur la commune de Flines-lez-Raches. En 2019, l'action sera donc développée auprès de 2 nouveaux groupes.

Le développement de la dynamique autour des glaneurs solidaires.

Cette action initiée sur le territoire de la CAD en 2018 sera développée en 2019, avec le renforcement des partenariats entre agriculteurs et habitants, l'accompagnement des collectifs en cours de création en 2018, ainsi que la valorisation et le partage d'expérience, en organisant un événement de communication autour du projet « Les Glaneurs solidaires », sur le territoire de la CAD. A cet événement seront conviés les autres collectifs de glaneurs solidaires, accompagnés notamment dans l'Avesnois et autour d'Amiens.

Parallèlement, dans le cadre d'un partenariat avec le Département du Nord, l'association Les Sens du Goût propose de cibler leur animation de l'action « Et si on mangeait local au collège ? » sur 2 collèges du territoire de la CAD. Cette action a vocation à créer des temps de réflexion collective avec les différentes parties prenantes du restaurant du collège.

Coût global de l'action : 9 064€
Participation de la CAD : 7064€
Taux de co-financement : 78%

Autres co-financements : Département du Nord

<u>Action 3</u> - « A-Vrac-Adabra » : développement du volet durabilité de l'épicerie solidaire, dont les produits en Vrac, et accompagnement au changement de comportements des usagers et autres consommateurs – L'épicerie solidaire Du miel sur mes tartines

L'épicerie solidaire Du miel sur mes tartines a animé en 2018 le défi « Tous à table ! », s'orientant vers une véritable démarche d'accompagnement au changement de comportements alimentaires, pour faciliter l'orientation des publics en situation de précarité vers une plus grande autonomie.

En 2019, le projet proposé par Du miel sur mes tartines s'articule autour des axes suivants :

- Développer l'accès à une alimentation de qualité, locale et durable au sein de l'épicerie : développement du partenariat avec Biocoop et de l'insertion de produits en vrac au sein de la structure (avec sensibilisation des usagers), expérimentation des paniers bio accessibles avec les usagers, recherche de fournisseurs locaux, poursuite des commandes groupées,
- Accompagner les adhérents de l'épicerie solidaire vers un changement durable de leurs modes de consommation : Afin de donner de l'ampleur à cette nouvelle action de produits bio en vrac et celle des paniers bio solidaires, et favoriser ainsi le choix de ces produits, les ateliers culinaires (2 par mois) seront revisités dès janvier 2019,
- Développer des partenariats locaux pour des actions d'éducation à une alimentation plus durable : Les ateliers s'ouvriront à tout public par le biais du CCAS de Lallaing, le partenariat avec le collège de Lallaing sera renforcé suite aux conclusions du temps fort organisé au collège en Décembre 2018, et le développement de l'ouverture partenariale de l'association sera poursuivi.

Coût global de l'action : 13950 €
Participation de la CAD : 10 000€
Taux de co-financement : 71,7%

Autres co-financement : Commune de Lallaing (CCAS)

<u>Action 4</u> - « Ensemble, valorisons notre citoyenneté alimentaire » - L'épicerie EPISOL59

Le projet « Ensemble, valorisons notre citoyenneté alimentaire », proposé par l'épicerie EPISOL59, vise à accompagner les adhérents de l'épicerie solidaire, vers une plus grande autonomie et des comportements alimentaires plus durables, via des cycles d'ateliers.

Sur l'année 2019, 3 groupes d'une dizaine de personnes adhérentes à l'épicerie seront mobilisés pour participer à ces cycles de 10 ateliers. Ceux-ci seront construits avec les participants lors du premier atelier, à partir de leurs attentes et de leurs représentations. Ils seront animés par les salariés de l'épicerie, les bénévoles compétents, et ponctuellement des intervenants extérieurs.

La proposition d'accompagner les adhérents de l'épicerie vers une plus grande autonomie alimentaire et des pratiques plus durables à travers des cycles de 10 séances régulières s'appuient sur plusieurs constats et formations. Un diagnostic auprès des adhérents de l'association a confirmé l'intérêt pour les ateliers autour de l'alimentation, et leurs impacts ponctuels sur les pratiques de certains participants, mais la nécessité de consolider la logique de tous ces ateliers, et de conforter la méthodologie d'accompagnement au changement de comportement. Pour cela, la participation de l'épicerie solidaire au défi alimentation durable, à la formation-action et à la formation ambassadeurs de l'alimentation durable proposés dans le cadre du projet européen AD-In, a permis à l'association de s'outiller pour animer des parcours d'accompagnement au changement de comportement. Ces outils et bases méthodologiques seront testés dans le cadre de cette action.

Par ailleurs, cette action sera support pour le développement de partenariats visant à renforcer la contribution de l'association à la promotion de l'alimentation durable : contribution à la semaine de l'alimentation durable et à la semaine du goût, développement de partenariats avec les acteurs locaux qui participent aux ambitions du programme ALIMCAD (ex : SIRA).

Coût global : 12 816€

Participation de la CAD : 8 000€ Taux de co-financement : 62% Autres co-financement : ANDES

<u>Action 5</u> - « Se poser la question « Qu'est-ce qu'on mange ? » grâce aux carrés potagers !»-Douaisis Passerelle

Le projet « Se poser la question « Qu'est-ce qu'on mange ? » grâce aux carrés potagers !» vise à développer la mise à disposition de carrés potagers pour les usagers de l'épicerie solidaire Douaisis Passerelle ainsi que l'accompagnement vers une alimentation saine et durable.

L'épicerie solidaire Douaisis Passerelle propose, depuis sa création en 2006, des produits alimentaires frais, ainsi que des séances d'information et des ateliers de cuisine, autour d'une alimentation saine et équilibrée.

Pour aller plus loin et développer une offre alimentaire de qualité au sein de l'épicerie, Douaisis Passerelle a créé des partenariats avec des producteurs locaux. Mais pour que les usagers bénéficient réellement de cette amélioration de la qualité des aliments proposés, un accompagnement des usagers dans la consommation de produits bruts, frais et de saison est important.

En accord avec les valeurs et actions développées dans le cadre du programme ALIMCAD, Douaisis Passerelle propose une implication plus forte des bénéficiaires à travers :

- la création et l'entretien de 20 carrés potagers, ainsi que la distribution des légumes cultivés.
- des temps de réflexion et de partage sur l'organisation quotidienne des repas (sur un cycle de 8 séances),
- la participation à la logistique de l'épicerie.

Coût global : 6000€

Participation de la CAD : 4 000€ Taux de co-financement : 66% Autres co-financements : CAF

Action 6 - « La bio accessible à tous dans le Douaisis » - Bio en Hauts-de-France

Le projet « La bio accessible à tous dans le Douaisis » vise à développer et consolider la distribution de paniers bios et locaux, à des prix réduits pour les consommateurs en situation de précarité, au travers de structures relais.

Pour cela, l'action prévoit :

- la livraison des paniers (composés de produits issus de 3 maraîchers locaux en AB) toutes les 2 semaines sur l'année, auprès de structures relais à Dorignies, Dechy, Lallaing et Frais Marais; et toute l'organisation liée à cette distribution de paniers accessibles;
- l'animation d'ateliers pour transmettre des savoirs et savoir-faire visant à faciliter l'utilisation des paniers bios accessibles et favoriser le mieux-vivre alimentaire des personnes bénéficiaires ;
- valoriser le travail partenarial et innovant engagé autour de cette initiative au travers d'un événement organisé pendant la semaine de l'alimentation durable.

Tout au long de 2019, Bio en Hauts-de-France et ses partenaires consolideront un dispositif actuellement en cours de création pour le co-financement pérenne de ces paniers accessibles à tarifs réduits.

Coût global: 17 031 €

Participation de la CAD : 11 920 € Taux de co-financement : 70 %

Autres co-financements : Conseil Régional Hauts-de-France, Département du Nord

Action 7 - « Papilles et hormones, mon assiette santé » - Aprobio

Le projet « Papilles et hormones, Mon assiette santé » vise à sensibiliser aux liens entre alimentation et perturbateurs endocriniens et à transmettre des solutions pratiques pour limiter l'exposition aux perturbateurs endocriniens via son alimentation.

Pour cela, l'association Aprobio propose 5 actions :

- l'animation de 4 journées grand public, mêlant ateliers cuisine de produits bios, repasquizz, et découvertes de solutions alternatives de cuisine, conservation, emballage, et entretien pour limiter l'exposition aux perturbateurs endocriniens autour des repas,

- l'animation d'une formation sur « alimentation et perturbateurs endocriniens » des « ambassadeurs » du programme ALIMCAD (personnes formées à la concertation territoriale et/ou dans le cadre du projet européen INTERREG AD-In et/ou impliquées dans le groupe de travail Alimentation & perturbateurs endocriniens du programme ALIMCAD),
- l'animation d'un temps de sensibilisation du public jeune (16-25 ans),
- l'organisation d'un atelier pour les agents de la CAD participant au parcours CROC CAD.
- la sensibilisation des professionnels du secteur alimentaire (restaurateurs, artisans, commerçants...) aux perturbateurs endocriniens.

Coût global : 11 000 €

Participation de la CAD : 5 500 € Taux de co-financement : 50 %

Autres co-financements : Conseil Régional Hauts-de-France, Département du Nord

<u>Action 8</u> - « Qu'est-ce qu'on mange aujourd'hui... et demain ? » - IME Les Tournesols

Le projet « Qu'est-ce qu'on mange aujourd'hui... et demain ?» vise à rendre les jeunes de l'IME Les Tournesols (Dorignies) acteurs de la promotion d'une alimentation durable.

Sur l'année scolaire 2017-2018, l'IME les Tournesols s'est engagé dans le projet écoécole en choisissant comme thématique « l'alimentation ». Pendant un an, à travers des visites et ateliers, ils se sont initiés aux différents enjeux d'une alimentation locale, saine et respectueuse de l'environnement.

Pour l'année scolaire 2018-2019, l'IME Les Tournesols souhaite rendre les élèves de l'IME acteurs, en les impliquant dans un projet de production alimentaire, respectueuse de l'environnement.

Le projet s'articule ainsi autour des étapes suivantes :

- découverte des produits de nos régions
- prise de conscience de l'impact de nos modes de consommation sur l'environnement
- mise en place de carrés potagers par les jeunes, qui pourront faire l'objet d'ateliers avec les parents, servir à l'organisation d'un petit marché...
- production de champignons comestibles, grâce à la valorisation du marc de café

-fabrication et pasteurisation de jus de pommes.

Des liens avec d'autres établissements scolaires pour transmettre les savoirs et savoirfaire acquis seront réalisés.

Coût global : 1 190 €

Participation de la CAD : 850 € Taux de co-financement : 71 %

Autres co-financements : IME Les Tournesols

Tableau Récapitulatif des conventions 2019 Mise en œuvre du programme ALIMCAD

Partenaire & projet	Montant en € HT de la subvention	Taux de co- financement
Convention avec la Plateforme		
Santé du Douaisis	10 152€	78%
« Alim' petite enfance »		
Convention avec les Sens du Goût		
Le Douaisis est Savourable :	7 064€	78%
« Bébé Gourmet », « Glaneur solidaires »,		
« Et si on mangeait local au collège ? »		
Convention avec Du miel sur mes tartines		
« A-vrac-adabra »	10 000€	71,7%
Convention avec EPISOL59		
« Ensemble, valorisons notre citoyenneté	8 000€	62%
alimentaire »		
Convention avec Douaisis-Passerelle	4 000€	66%
Convention avec Bio en Hauts-de-France	4 0006	0070
« La bio accessible à tous dans le Douaisis »	11 920€	70%
Convention avec Aprobio	11 9206	7070
« Papilles et hormones,	5 500€	50%
Mon assiette santé »	3 300€	30 /0
Convention avec l'IME Les Tournesols		
	850€	71%
pour le projet « Qu'est-ce qu'on mange	050€	/ 170
aujourd'hui et demain ? » de l'IME Les		
Total	57 406 £	
TOTAL	57 486 €	

Cette programmation présente les actions qui sollicitent des interventions financières. Elle pourra être complétée d'actions des partenaires du programme ALIMCAD n'impliquant pas de subvention de la part de la CAD, et/ou d'actions mises en œuvre par la Communauté d'agglomération du Douaisis elle-même. Cette programmation sera alors enrichie en cohérence avec l'ensemble des autres actions retenues et mises sur le territoire.

Ainsi, par exemple, le SYMEVAD a proposé d'accompagner dans le cadre du programme ALIMCAD la lutte contre le gaspillage alimentaire au sein de la restauration scolaire.

Il vous est proposé, après avis favorable du bureau :

- d'autoriser le Président ou son représentant délégué à signer les conventions de partenariats jointes :
 - Convention avec l'association Plateforme Santé Douaisis
 - o Convention à avec l'association Les Sens du Goût
 - Convention avec l'association Du miel sur mes tartines
 - Convention avec l'association EPISOL59
 - Convention avec l'association Douaisis Passerelle
 - Convention avec l'association Bio en Hauts-de-France
 - o Convention avec l'association Aprobio
 - Convention avec l'Institut Médico Educatif Les Tournesols
- d'autoriser le Président ou son représentant à solliciter toutes les subventions mobilisables sur ces actions,
- d'autoriser le Président ou son délégué, à signer tout document relatif à l'exécution de cette décision,
- de déléguer au Président ou son délégué la faculté de passer, le cas échéant, un avenant permettant de proroger la durée de la convention de 12 mois au maximum.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

(Suivent les signatures)
Pour Extrait Certifié Conforme
Pour le Président,
Le Vice-Président délégué,

20/12/2018 - 54

Date de la convocation : 13 Décembre 2018. Nombre de membres en exercice : 60. Quorum : 31 Présents :42 Pouvoirs : 8

Le Jeudi 20 Décembre 2018 à 18 heures, le Conseil de la Communauté d'Agglomération du Douaisis s'est réuni Salle Marceline du Parc des Expositions de Douai, sous la présidence de M. Christian POIRET, Président.

ÉTAIENT PRÉSENTS:

M. Jacques ELIAS, M. Bruno VANDEVILLE, M. Freddy KACZMAREK, Mme Marie-Pascale SALVINO, M. Gilles POULAIN, M. Christian DORDAIN, M. Claude HEGO, Mme Marylise FENAIN, M. Jean-Michel SZATNY, Mme Thérèse PARISSEAUX, M. Frédéric CHEREAU, Mme Annick LOUVION, M. Daniel SELLIERM. Jackie AVENEL, Mme Nadia BONY, Mme Françoise PROUVOST, M. Franz QUATREBOEUFS, M. Alfred BOULAIN, M. René LEDIEU, M. Lionel BLASSEL, Mme Florence GERARD, M. Alain WALLART, Mme Monique PARENT, M. Jean-Paul COPIN, M. Didier TASSEL, M. Francis FUSTIN, Mme Maryline LUCAS, M. Romuald SAENEN, M. Jean-Luc HALLE, M. Jean-Paul FONTAINE, M. Martial VANDEWOESTYNE, Mme Caroline SANCHEZ, M. Christian POIRET, Mme Nicole DESCAMPS-VOTTIER, M. Thierry PREIN, M. Alain MENSION, Mme Karine SKOTAREK, M. Lionel COURDAVAULT, M. Pascal GEORGE, M. Christophe DUMONT, M. Henri JARUGA, Mme Fatima LESPAGNOL.

EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR:

M. Alain BOULANGER (pouvoir à M. Didier TASSEL), M. Christian COURTECUISSE (pouvoir à Mme Marylise FENAIN), Mme Annie GOUPIL (pouvoir à M. Jean-Paul COPIN), Mme Nacéra SOLTANI (pouvoir à Mme Caroline SANCHEZ), Mme Cosette MARQUETTE (pouvoir à M. Lionel BLASSEL), M. Patrick MERCIER (pouvoir à M. Christian DORDAIN), Mme Johanne MASCLET (pouvoir à M. Christophe DUMONT), Mme Brigitte BONNAFFE-LERICHE (pouvoir à M. Freddy KACZMAREK).

EXCUSÉS:

Mme Avida OULAHCENE, M. Jean-Luc DEVRESSE, M. Guy CANNIE, M. Alain SEGOND, M. Jean-Pierre STOBIECKI, M. Jean-Claude DHALLUIN, M. Dominique RICHARD, Mme Claudine PARNETZKI, M. Jean-Jacques PEYRAUD, Mme Reine DEFRANCE.

ABSENTS REPRÉSENTÉS:

Mme Nadine MORTELETTE.

ASSISTAIENT ÉGALEMENT A LA RÉUNION :

Mme Catherine BLOT, Directeur Général des Services, M. Luc BERNARD, Directeur de l'Archéologie Préventive, M. Guy GEVAERT, Directeur Juridique, M. François LAURENT, Directeur de l'Administration Générale, M. Ludovic DENNIN, Directeur de l'Assainissement, M. Frédéric FUND, Directeur Eau potable, M. Thierry STAMP, Directeur Grands Projets, M. Paul-André KOTTELANNE, Directeur Financier, M. Guillaume BOUQUET, Contrôleur de Gestion, Mme Claire GOLSE, Directrice du pôle Cohésion Sociale-Habitat, Mme Myriam STANISLAWIAK, Directrice des Ressources Humaines, Mme Marie-Martine POIROT, Directrice du pôle Développement Territorial, M. Yves DELPLANQUE, Directeur du pôle Développement Economique, Mme POIRET Marion, Directrice de la Communication, M. Marc GROBELNY, Directeur pôle Aménagement, Réseaux et Environnement, Mme Elisabeth DANIELEWSKI, Directrice Prospective et financements extérieurs, M. Damien GOLEBIOWSKI, Responsable du service Technologies Information Communication.

20 – Développement rural

20.2 - Programmation Semaine de l'alimentation durable 2019

L'action 13 du programme ALIMCAD vise la mise en place d'une semaine de l'alimentation durable pour fédérer l'ensemble des acteurs et initiatives existantes autour de l'alimentation durable sur le territoire de la CAD, et mettre « un coup de projecteur » sur l'alimentation saine, locale et de qualité, accessible à tous.

Cette semaine s'inscrit également dans le projet INTERREG V « AD-T : Développement de filières agroalimentaires durables transfrontalières » qui prévoit une semaine transfrontalière de l'alimentation durable, avec des actions mises en œuvre par les partenaires du projet en Hauts-de-France, Wallonie et Flandres.

La deuxième édition de cette semaine de l'alimentation durable est organisée du 25 mai au 2 juin 2019.

Suite à un appel à initiatives, la CAD a été sollicitée pour subventionner deux actions.

Ainsi, il vous est proposé de valider l'attribution d'un soutien financier aux actions suivantes :

- <u>Action 1</u> : « Semaine de découverte de l'alimentation durable » - Plateforme Santé du Douaisis

Pendant toute la semaine de l'alimentation durable, la Plateforme Santé du Douaisis invitera ses usagers à plusieurs rencontres leur permettant de découvrir l'alimentation durable : un café rencontre & dégustations autour de l'alimentation durable, 2 ateliers « je cuisine local » ainsi que la visite de la Terre Ferme couplée à une randonnée pédestre.

Coût global de l'action : 806 €

Contribution financière de la CAD : 486 €

Taux de co-financement : 60 %

- <u>Action 2</u> : « Repas 100% bio et chasse au gaspi » - Union Ecologique de Flers

En s'appuyant sur la proposition d'un repas 100% bio au restaurant scolaire de Flers-en-Escrebieux, l'Union Ecologique de Flers interviendra pour proposer des animations auprès de 6 classes divisées en 2 groupes sur le thème d'une alimentation saine et durable, intégrant la question de la lutte contre le gaspillage alimentaire.

Coût global de l'action : 250 €

Contribution financière de la CAD : 250 €

Taux de co-financement : 100 %

A noter que les porteurs de projet qui seront soutenus financièrement par la CAD dans le cadre de l'appel à projets ALIMCAD 2019 veilleront à animer un des temps de leur projet pendant la semaine de l'alimentation durable. Par ailleurs, une autre action, ne sollicitant aucun co-financement de la part de la CAD, a été proposée. Il s'agit de l'action suivante :

→ Promotion de l'application « Too good to go » - SYMEVAD

A l'occasion de cette semaine de l'alimentation durable, le SYMEVAD propose de faire découvrir cette application qui permet de lutter contre le gaspillage alimentaire et de réduire le coût d'élimination des déchets.

Ce sont les actions identifiées à ce jour pour la programmation de la Semaine de l'alimentation durable 2018. Ce programme pourra être complété dans les semaines à venir de nouvelles propositions ne sollicitant pas d'interventions financières, et construites de manière cohérente avec l'ensemble du programme de la Semaine de l'alimentation durable. L'ensemble de ces actions bénéficiera du plan de communication de la CAD.

Il vous est proposé, après avis favorable du bureau :

- d'autoriser le Président ou son représentant délégué à signer les conventions de subvention suivantes (documents joints) :
- O Convention relative à l'action « Une semaine dédiée à l'alimentation durable au sein de la Plateforme Santé Douaisis » avec l'association Plateforme Santé du Douaisis,
- Convention relative à l'action « Repas 100% bio et chasse au gaspi » avec l'action Union Ecologique de Flers,
- d'autoriser le Président ou son représentant à solliciter toutes les subventions mobilisables sur ces actions,
- d'autoriser le Président ou son représentant à signer tout document relatif à l'exécution de cette décision.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

(Suivent les signatures)
Pour Extrait Certifié Conforme
Pour le Président,
Le Vice-Président délégué,

20/12/2018 - 55

Date de la convocation : 13 Décembre 2018. Nombre de membres en exercice : 60. Quorum : 31 Présents :42 Pouvoirs : 8

Le Jeudi 20 Décembre 2018 à 18 heures, le Conseil de la Communauté d'Agglomération du Douaisis s'est réuni Salle Marceline du Parc des Expositions de Douai, sous la présidence de M. Christian POIRET, Président.

ÉTAIENT PRÉSENTS:

M. Jacques ELIAS, M. Bruno VANDEVILLE, M. Freddy KACZMAREK, Mme Marie-Pascale SALVINO, M. Gilles POULAIN, M. Christian DORDAIN, M. Claude HEGO, Mme Marylise FENAIN, M. Jean-Michel SZATNY, Mme Thérèse PARISSEAUX, M. Frédéric CHEREAU, Mme Annick LOUVION, M. Daniel SELLIERM. Jackie AVENEL, Mme Nadia BONY, Mme Françoise PROUVOST, M. Franz QUATREBOEUFS, M. Alfred BOULAIN, M. René LEDIEU, M. Lionel BLASSEL, Mme Florence GERARD, M. Alain WALLART, Mme Monique PARENT, M. Jean-Paul COPIN, M. Didier TASSEL, M. Francis FUSTIN, Mme Maryline LUCAS, M. Romuald SAENEN, M. Jean-Luc HALLE, M. Jean-Paul FONTAINE, M. Martial VANDEWOESTYNE, Mme Caroline SANCHEZ, M. Christian POIRET, Mme Nicole DESCAMPS-VOTTIER, M. Thierry PREIN, M. Alain MENSION, Mme Karine SKOTAREK, M. Lionel COURDAVAULT, M. Pascal GEORGE, M. Christophe DUMONT, M. Henri JARUGA, Mme Fatima LESPAGNOL.

EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR:

M. Alain BOULANGER (pouvoir à M. Didier TASSEL), M. Christian COURTECUISSE (pouvoir à Mme Marylise FENAIN), Mme Annie GOUPIL (pouvoir à M. Jean-Paul COPIN), Mme Nacéra SOLTANI (pouvoir à Mme Caroline SANCHEZ), Mme Cosette MARQUETTE (pouvoir à M. Lionel BLASSEL), M. Patrick MERCIER (pouvoir à M. Christian DORDAIN), Mme Johanne MASCLET (pouvoir à M. Christophe DUMONT), Mme Brigitte BONNAFFE-LERICHE (pouvoir à M. Freddy KACZMAREK).

EXCUSÉS:

Mme Avida OULAHCENE, M. Jean-Luc DEVRESSE, M. Guy CANNIE, M. Alain SEGOND, M. Jean-Pierre STOBIECKI, M. Jean-Claude DHALLUIN, M. Dominique RICHARD, Mme Claudine PARNETZKI, M. Jean-Jacques PEYRAUD, Mme Reine DEFRANCE.

ABSENTS REPRÉSENTÉS:

Mme Nadine MORTELETTE.

ASSISTAIENT ÉGALEMENT A LA RÉUNION :

Mme Catherine BLOT, Directeur Général des Services, M. Luc BERNARD, Directeur de l'Archéologie Préventive, M. Guy GEVAERT, Directeur Juridique, M. François LAURENT, Directeur de l'Administration Générale, M. Ludovic DENNIN, Directeur de l'Assainissement, M. Frédéric FUND, Directeur Eau potable, M. Thierry STAMP, Directeur Grands Projets, M. Paul-André KOTTELANNE, Directeur Financier, M. Guillaume BOUQUET, Contrôleur de Gestion, Mme Claire GOLSE, Directrice du pôle Cohésion Sociale-Habitat, Mme Myriam STANISLAWIAK, Directrice des Ressources Humaines, Mme Marie-Martine POIROT, Directrice du pôle Développement Territorial, M. Yves DELPLANQUE, Directeur du pôle Développement Economique, Mme POIRET Marion, Directrice de la Communication, M. Marc GROBELNY, Directeur pôle Aménagement, Réseaux et Environnement, Mme Elisabeth DANIELEWSKI, Directrice Prospective et financements extérieurs, M. Damien GOLEBIOWSKI, Responsable du service Technologies Information Communication.

20 – Développement rural

20.3 – Actions de développement rural et agricole 2018 - Conventions de partenariat 2018 pour la programmation des actions agricoles BioCAd 2018

Depuis 2008, la Communauté d'Agglomération du Douaisis élabore et anime, de façon volontariste, avec un réseau d'acteurs une politique de développement agricole et alimentaire.

Dans le cadre du développement de ses actions rurales et agricoles et, notamment par le biais du programme d'action BIOCAD, la CAD poursuit elle aussi l'objectif de développer l'agriculture biologique.

De plus, la CAD reçoit depuis 2014 un soutien financier de l'Agence de l'Eau Artois Picardie pour encourager le développement de l'agriculture bio dans le bassin Artois Picardie.

Le Ministre de l'Agriculture, dans le cadre de l'appel à projets national 2016/2017 du Programme National pour l'Alimentation, a reconnu officiellement la politique agricole et alimentaire de la CAD en retenant son dossier de candidature portant sur la formalisation et la déclinaison d'un Projet Alimentaire Territorial.

Aussi, la Communauté d'Agglomération du Douaisis souhaite formaliser et développer son projet d'agriculture biologique territorialisé, en renforçant son intervention et celle de ses partenaires.

Ainsi, il est proposé la validation de la programmation sur l'agriculture biologique. Les différentes interventions territoriales ont été construites de manière cohérente et dans la continuité des dynamiques existantes. En recherchant une complémentarité dans les interventions, tout en respectant les spécialités de chacun, la CAD en coordonnera ces actions et en assurera la synergie.

A travers la politique agricole et alimentaire de la CAD, différents partenaires interviennent sur le territoire de la CAD, chacun dans son domaine de compétence et avec ses spécificités. La CAD renforce l'intervention territoriale de chaque partenaire et coordonne cette politique.

<u>Les actions prévues dans ces conventions font l'objet d'un soutien financier de l'Agence de l'Eau à hauteur de 70%.</u>

Le détail du partenariat est explicité pour chacun des deux partenaires dans une convention de partenariat annexée au document présent.

1/ Accompagner la production biologique sur le territoire - Bio en Hauts-de-France (poursuite et développement de l'action)

Depuis 2012, Bio en Hauts-de-France accompagne sur le territoire les agriculteurs dans leur démarche de conversion à la bio. Plus récemment, l'association a développé une expérience dans l'accompagnement des collectivités sur le développement d'outils permettant de développer des conditions favorables à l'émergence de cette filière bio.

En 2017, ce partenaire a réalisé un accompagnement technico-économique des conventionnels souhaitant évoluer vers l'agriculture biologique, dont notamment ceux de la zone test du Raquet. L'association a participé aux rencontres d'ORQUE et SAGE du territoire. Par ailleurs, cette structure a réalisé une étude de sensibilité à l'agriculture biologique sur la zone Sud de la CAD (zone à enjeu eau), conçu comme un outil d'aide à la décision. Enfin, l'association a étudié la possibilité de mettre en œuvre un outil financier incitatif territorial à même de soutenir via une subvention publique une conversion, totale ou partielle, en agriculture biologique.

En 2018, dans la poursuite des actions qu'elle a initiées, l'association Bio en Hauts-de-France s'est positionnée comme maître d'ouvrage, sur le programme d'actions suivant :

N° action	Actions proposées en 2018	<u>Objectifs</u>	<u>Résultats</u> <u>attendus</u>	<u>Indicateurs</u>	<u>Coût</u>
5	Diagnostic de sensibilité à l'agriculture biologique	Evaluation des freins et leviers spécifiques au monde agricole conventionnel du territoire en vue de la définition d'actions adaptées	12 rencontres d'agriculteurs conventionnels (territoire NORD).	Restitution auprès du comité de concertation et des agriculteurs.	7500€
6	Zone test à la conversion bio sur le Raquet / Contrat d'objectif "En route vers la bio"	Accompagnement technique et humain du collectif d'agriculteurs qui se testent en bio au Raquet Profiter de cette expérimentation pour élargir le cercle d'agriculteurs et lancer un contrat d'objectif à 5 producteurs	12j pour 5 rencontres individuelles, 3 réunions collectives Raquet (6,5j),	bilan critique et qualitatif de l'action nb d'ha engagé en bio	9250€
7	Mise en œuvre d'un dispositif de soutien financier à la conversion bio: BIOCAD CONVERSION BIO	Suite au travail réalisé en 2017 et aux différents échanges avec la DRAAF et le Conseil Régional, la CAD souhaite créer une aide BIOCAD Conversion Bio à travers la création d'un dispositif des minimis	. En 2018, il est prévu de finaliser l'écriture du dispositif et de le faire adopter par les instances (CAD, Région, Etat). Une mise à jour des données chiffrées du manque à gagner passage à la bio sera étudié afin de justifier le dispositif engagé	- Nb et nature des rencontres - Bilan critique et qualitatif de l'action - Eléments de justification mis à jour - Création d'un dispositif opérationnel, délibérations éventuelles	2500€
14	Accompagner la définition d'un atelier de transformation collectif bio	Définir le périmètre d'étude, les enjeux, la complémentarité avec les filières existantes.	Etudier les besoins des producteurs maraîchers en matière de produits transformés sur le douaisis pour dimensionner le projet porté par la Ferme des vanneaux (Sauvegarde du Nord)	Nb et nature des rencontres (opérateur, agriculteurs, partenaires) Bilan critique et qualitatif de l'action (rapport de préconisations)	5000€
	TOTAL			24 250 € HT	

2/ Valorisation de foncier agricole - Terre de Liens NPDC (poursuite et développement de l'action)

Terre de Liens NPDC est une association loi 1901 dont l'objet est de favoriser l'émergence et de relier entre elles les initiatives collectives d'achat et de gestion de foncier et du bâti en milieu rural et périurbain, dans le respect de leur Charte. Elle dispose d'outils spécifiques, telle qu'une expertise juridique, financière, méthodologique sur l'accompagnement à l'accès collectif et solidaire au foncier. Elle accompagne également les porteurs de projets en recherche de foncier agricole.

En 2017, cette association a accompagné des acteurs de l'eau du Douaisis à prendre en main la thématique de l'action sur le foncier, elle a aussi accompagné des collectivités et réalisé une étude du potentiel foncier des communes, dont notamment Aubigny-au-Bac. Cette structure a par ailleurs rédigé un appel à projets agricoles pour un ensemble de terres agricoles situées à Lambres-lez-Douai ainsi qu'une fiche portrait d'un porteur de projet. Elle a aussi participé à la communication sur le plan BIOCAD.

En 2018, dans la poursuite des actions qu'elle a initiées, l'association Terre de liens NPDC s'est positionnée comme maître d'ouvrage, sur le programme d'actions suivant :

N° action	Actions proposées en 2018	<u>Précisions</u>	Objectifs chiffrés de la réalisation	<u>Missions</u>	<u>Coût</u>
9	Synergie Eau et Bio : Animer un groupe de travail Eau et Bio avec les acteurs de l'eau du territoire de la CAD (4 SAGE, 3 ORQUE)	Poursuivre l'interconnaissance et les logiques de coopérations entre les acteurs de l'eau à l'échelle du Douaisis. En 2017, ont émergé les envies de travailler sur l'animation d'ateliers collectifs pour comprendre et s'approprier des leviers d'actions concrets (notamment fonciers)	Proposer 2 rencontres entre acteurs de l'eau du Douaisis (CAD, ORQUE, SAGE, Noréade). Nb et qualité des acteurs impliqués Nb de leviers fonciers étudiés et/ou testés Bilan critique et qualitatif de l'action	Copilotage/ Participation à une rencontre spécifique sur la question foncière	1600€
11	Repérer les opportunités foncières et sensibiliser les décideurs pour faciliter le développement de la bio	Repérer le foncier agricole mobilisable pour le développement de fermes bio : poursuivre l'accompagnement de communes identifiées en 2016-2017 suite à l'étude réalisée par Terre de Liens, veille et animation de territoire pour repérer de nouvelles opportunités et sensibiliser les élus, formation de bénévoles Terre de Liens à être des relais sur le territoire	Bilan des avancées des projets communautaires Souhait d'accompagner au moins 3 communes et la CAD Nb d'ha disponible Analyse du foncier agricole disponible Nb de commune engagée dans un processus de mise en œuvre de stratégie foncière.	Chef de file	4000€

				TOTAL	10800 €HT
12	Repérer et suivre les porteurs de projets pour l'installation agricole sur le site de Lambres-Lez-Douai notamment	Identifier les besoins fonciers des agriculteurs et porteurs de projets bio du territoire. Accompagner la collectivité et les porteurs de projets positionnés sur le site de Lambres (acquisition SAFER préemption CAD) - 9ha	crées Bilan de la diffusion et des retours 1 intervention auprès d'élus 1 formation bénévoles Bilan critique de l'action Rédaction d'un appel à projets agricoles, commun entre la CAD, la SAFER et Terre de liens notamment Nb de candidats repérés et rencontrés Bilan des échanges avec les candidats et de leur orientation vers des opportunités foncières.	Co-pilote avec la CAD la recherche et l'accompagnem ent des futurs installés	5200€
			Nb et qualité des outils		

<u>Tableau Récapitulatif des conventions de partenariats 2018</u> <u>Politique agricole et Alimentaire</u>

Partenaire	Montant en € HT
Association Terre de Liens NPDC	10 800 €
Bio en Hauts-de-France	24 250 €
TOTAL	35 050 €

Il vous est proposé, après avis favorable du bureau :

- d'autoriser le Président ou son représentant délégué à signer les conventions de partenariats jointes :
 - o Convention de partenariat avec l'association Terre de Liens
 - o Convention de partenariat avec l'association Bio en Hauts-de-France
- d'autoriser le Président ou son représentant à solliciter toutes les subventions mobilisables sur ces actions,
- d'autoriser le Président ou son délégué, à signer tout document relatif à l'exécution de cette décision.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

(Suivent les signatures)
Pour Extrait Certifié Conforme
Pour le Président,
Le Vice-Président délégué,

20/12/2018 - 56

Date de la convocation : 13 Décembre 2018. Nombre de membres en exercice : 60. Quorum : 31 Présents :42 Pouvoirs : 8

Le Jeudi 20 Décembre 2018 à 18 heures, le Conseil de la Communauté d'Agglomération du Douaisis s'est réuni Salle Marceline du Parc des Expositions de Douai, sous la présidence de M. Christian POIRET, Président.

ÉTAIENT PRÉSENTS:

M. Jacques ELIAS, M. Bruno VANDEVILLE, M. Freddy KACZMAREK, Mme Marie-Pascale SALVINO, M. Gilles POULAIN, M. Christian DORDAIN, M. Claude HEGO, Mme Marylise FENAIN, M. Jean-Michel SZATNY, Mme Thérèse PARISSEAUX, M. Frédéric CHEREAU, Mme Annick LOUVION, M. Daniel SELLIERM. Jackie AVENEL, Mme Nadia BONY, Mme Françoise PROUVOST, M. Franz QUATREBOEUFS, M. Alfred BOULAIN, M. René LEDIEU, M. Lionel BLASSEL, Mme Florence GERARD, M. Alain WALLART, Mme Monique PARENT, M. Jean-Paul COPIN, M. Didier TASSEL, M. Francis FUSTIN, Mme Maryline LUCAS, M. Romuald SAENEN, M. Jean-Luc HALLE, M. Jean-Paul FONTAINE, M. Martial VANDEWOESTYNE, Mme Caroline SANCHEZ, M. Christian POIRET, Mme Nicole DESCAMPS-VOTTIER, M. Thierry PREIN, M. Alain MENSION, Mme Karine SKOTAREK, M. Lionel COURDAVAULT, M. Pascal GEORGE, M. Christophe DUMONT, M. Henri JARUGA, Mme Fatima LESPAGNOL.

EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR:

M. Alain BOULANGER (pouvoir à M. Didier TASSEL), M. Christian COURTECUISSE (pouvoir à Mme Marylise FENAIN), Mme Annie GOUPIL (pouvoir à M. Jean-Paul COPIN), Mme Nacéra SOLTANI (pouvoir à Mme Caroline SANCHEZ), Mme Cosette MARQUETTE (pouvoir à M. Lionel BLASSEL), M. Patrick MERCIER (pouvoir à M. Christian DORDAIN), Mme Johanne MASCLET (pouvoir à M. Christophe DUMONT), Mme Brigitte BONNAFFE-LERICHE (pouvoir à M. Freddy KACZMAREK).

EXCUSÉS

Mme Avida OULAHCENE, M. Jean-Luc DEVRESSE, M. Guy CANNIE, M. Alain SEGOND, M. Jean-Pierre STOBIECKI, M. Jean-Claude DHALLUIN, M. Dominique RICHARD, Mme Claudine PARNETZKI, M. Jean-Jacques PEYRAUD, Mme Reine DEFRANCE.

ABSENTS REPRÉSENTÉS:

Mme Nadine MORTELETTE.

ASSISTAIENT ÉGALEMENT A LA RÉUNION :

Mme Catherine BLOT, Directeur Général des Services, M. Luc BERNARD, Directeur de l'Archéologie Préventive, M. Guy GEVAERT, Directeur Juridique, M. François LAURENT, Directeur de l'Administration Générale, M. Ludovic DENNIN, Directeur de l'Assainissement, M. Frédéric FUND, Directeur Eau potable, M. Thierry STAMP, Directeur Grands Projets, M. Paul-André KOTTELANNE, Directeur Financier, M. Guillaume BOUQUET, Contrôleur de Gestion, Mme Claire GOLSE, Directrice du pôle Cohésion Sociale-Habitat, Mme Myriam STANISLAWIAK, Directrice des Ressources Humaines, Mme Marie-Martine POIROT, Directrice du pôle Développement Territorial, M. Yves DELPLANQUE, Directeur du pôle Développement Economique, Mme POIRET Marion, Directrice de la Communication, M. Marc GROBELNY, Directeur pôle Aménagement, Réseaux et Environnement, Mme Elisabeth DANIELEWSKI, Directrice Prospective et financements extérieurs, M. Damien GOLEBIOWSKI, Responsable du service Technologies Information Communication.

20 – Développement rural

20.4 – Adhésion de la CAD au CERDD (centre ressource du développement durable) – Convention d'objectifs 2019-2021

Le CERDD (centre ressource du développement durable) est un groupement d'intérêt public porté par l'Etat et la Région dont la mission est d'outiller les acteurs et les territoires pour intégrer le développement durable, la troisième révolution industrielle, et les enjeux climatiques de manière opérationnelle.

Le CERDD porte aussi le Pôle Climat et son observatoire à l'échelle régionale et dispose à ce titre de nombreuses données et outils.

Le CERDD, de par sa convention constitutive (document joint), offre la possibilité aux territoires d'adhérer en tant que membre, moyennant une cotisation forfaitaire liée au poids de population, et à ce titre, de pouvoir bénéficier de services élargis et de prendre part aux instances de décision de la structure. La Communauté Urbaine de Dunkerque, la MEL, la ville de Valenciennes par exemple, sont adhérentes.

Depuis plusieurs années, l'action du CERDD apporte un soutien notable à la Communauté d'agglomération du Douaisis dans le développement de ses actions liées au développement durable, et notamment dans sa politique en faveur d'une agriculture et d'une alimentation saine, locale et durable. Cela se traduit par l'organisation de journées de formation et/ou d'échanges sur des thématiques innovantes de la transition, la participation aux réflexions de construction et de mise en œuvre du Projet Alimentaire Territorial, ou encore la valorisation de la démarche de la CAD, en pointe sur de nombreux aspects (vidéo sur l'alimentation durable, guide sur les systèmes alimentaires territorialisés, etc.).

Pour renforcer ce partenariat avec le CERDD au regard des ambitions de la CAD pour les prochaines années, il est proposé que la CAD adhère à compter du 01/01/2019 au CERDD et passe une convention de 3 ans avec le CERDD ayant pour objet de définir le contenu de ce partenariat privilégié.

Cette convention (document joint) définit notamment les stratégies prioritaires et leurs déclinaisons opérationnelles, sur lesquelles portera le partenariat, à savoir :

- -Outillage et valorisation des dynamiques de développement durable et prise en compte des enjeux climat de la CAD ;
- -Appui à la démarche d'Agenda 21:
- Appui à l'exploration de nouvelles dimensions (économiques et sociales) du système alimentaire de la CAD.

Ainsi, il vous est proposé, après avis favorable du bureau :

- de décider de l'adhésion de la CAD au CERDD en tant que membre, à compter du 01/01/2019,
- de régler les cotisations d'adhésion annuelles (valeur actuelle de la cotisation : 8 000 euros/an),
 - de désigner le représentant de la CAD au CERDD,
- d'autoriser le président ou son représentant délégué à signer la convention jointe avec le CERDD pour la période de janvier 2019 à décembre 2021 ainsi que tout acte relatif à l'exécution de cette décision.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ PAR LE CONSEIL qui désigne M. Jean-Luc HALLÉ en qualité de représentant de la CAD au CERDD

(Suivent les signatures)
Pour Extrait Certifié Conforme
Pour le Président,
Le Vice-Président délégué,

20/12/2018 - 57

Date de la convocation : 13 Décembre 2018. Nombre de membres en exercice : 60. Quorum : 31 Présents :42 Pouvoirs : 8

Le Jeudi 20 Décembre 2018 à 18 heures, le Conseil de la Communauté d'Agglomération du Douaisis s'est réuni Salle Marceline du Parc des Expositions de Douai, sous la présidence de M. Christian POIRET, Président.

ÉTAIENT PRÉSENTS:

M. Jacques ELIAS, M. Bruno VANDEVILLE, M. Freddy KACZMAREK, Mme Marie-Pascale SALVINO, M. Gilles POULAIN, M. Christian DORDAIN, M. Claude HEGO, Mme Marylise FENAIN, M. Jean-Michel SZATNY, Mme Thérèse PARISSEAUX, M. Frédéric CHEREAU, Mme Annick LOUVION, M. Daniel SELLIERM. Jackie AVENEL, Mme Nadia BONY, Mme Françoise PROUVOST, M. Franz QUATREBOEUFS, M. Alfred BOULAIN, M. René LEDIEU, M. Lionel BLASSEL, Mme Florence GERARD, M. Alain WALLART, Mme Monique PARENT, M. Jean-Paul COPIN, M. Didier TASSEL, M. Francis FUSTIN, Mme Maryline LUCAS, M. Romuald SAENEN, M. Jean-Luc HALLE, M. Jean-Paul FONTAINE, M. Martial VANDEWOESTYNE, Mme Caroline SANCHEZ, M. Christian POIRET, Mme Nicole DESCAMPS-VOTTIER, M. Thierry PREIN, M. Alain MENSION, Mme Karine SKOTAREK, M. Lionel COURDAVAULT, M. Pascal GEORGE, M. Christophe DUMONT, M. Henri JARUGA, Mme Fatima LESPAGNOL.

EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR:

M. Alain BOULANGER (pouvoir à M. Didier TASSEL), M. Christian COURTECUISSE (pouvoir à Mme Marylise FENAIN), Mme Annie GOUPIL (pouvoir à M. Jean-Paul COPIN), Mme Nacéra SOLTANI (pouvoir à Mme Caroline SANCHEZ), Mme Cosette MARQUETTE (pouvoir à M. Lionel BLASSEL), M. Patrick MERCIER (pouvoir à M. Christian DORDAIN), Mme Johanne MASCLET (pouvoir à M. Christophe DUMONT), Mme Brigitte BONNAFFE-LERICHE (pouvoir à M. Freddy KACZMAREK).

EXCUSÉS:

Mme Avida OULAHCENE, M. Jean-Luc DEVRESSE, M. Guy CANNIE, M. Alain SEGOND, M. Jean-Pierre STOBIECKI, M. Jean-Claude DHALLUIN, M. Dominique RICHARD, Mme Claudine PARNETZKI, M. Jean-Jacques PEYRAUD, Mme Reine DEFRANCE.

ABSENTS REPRÉSENTÉS:

Mme Nadine MORTELETTE.

ASSISTAIENT ÉGALEMENT A LA RÉUNION :

Mme Catherine BLOT, Directeur Général des Services, M. Luc BERNARD, Directeur de l'Archéologie Préventive, M. Guy GEVAERT, Directeur Juridique, M. François LAURENT, Directeur de l'Administration Générale, M. Ludovic DENNIN, Directeur de l'Assainissement, M. Frédéric FUND, Directeur Eau potable, M. Thierry STAMP, Directeur Grands Projets, M. Paul-André KOTTELANNE, Directeur Financier, M. Guillaume BOUQUET, Contrôleur de Gestion, Mme Claire GOLSE, Directrice du pôle Cohésion Sociale-Habitat, Mme Myriam STANISLAWIAK, Directrice des Ressources Humaines, Mme Marie-Martine POIROT, Directrice du pôle Développement Territorial, M. Yves DELPLANQUE, Directeur du pôle Développement Economique, Mme POIRET Marion, Directrice de la Communication, M. Marc GROBELNY, Directeur pôle Aménagement, Réseaux et Environnement, Mme Elisabeth DANIELEWSKI, Directrice Prospective et financements extérieurs, M. Damien GOLEBIOWSKI, Responsable du service Technologies Information Communication.

22 – Questions diverses

22.1 – Remplacement de représentants de la CAD dans divers organismes extérieurs (SIDEN SIAN – EPCC Centre historique minier de Lewarde – Commission locale de l'eau du SAGE Scarpe aval – Comité de pilotage pour le suivi du PDU du SMTD – Orchestre de Douai Région Hauts-de-France) et recomposition de Commissions de travail CAD (« Trame verte et bleue » et « Habitat »)

Il convient de procéder au remplacement de M. Christian HATU et de M. Alain SEGOND au sein de divers organismes où ils représentaient la CAD et de recomposer des commissions de travail CAD dont était membre M. Alain SEGOND.

1/ REMPLACEMENT DE M. HATU et de M. SEGOND AU SEIN DE DIVERS ORGANISMES

- ightarrow 1a Remplacement de M. HATU au sein du SIDEN SIAN pour la compétence eau potable :
- M. Marcel LEMAIRE
- M. Serge PAUQUET
- M. François DEBSKI
- M. Christian HATU
- M. Michel DUJARDIN
- Mme Annie GOUPIL

→ 1b - Remplacement de M. SEGOND au sein de l'EPCC Centre historique minier de Lewarde :

Représentants titulaires	Représentants suppléants
M. Alain SEGOND	M. Alain WALLART
M. Jean-Michel SZATNY	M. Daniel SELLIER
M. Henri JARUGA	Mme Nadine MORTELETTE

- \rightarrow 1c Remplacement de M. SEGOND au sein de la commission locale de l'eau du SAGE Scarpe aval :
- M. Jean-Paul FONTAINE
- M. Alain SEGOND
- Mme Nadine MORTELETTE
- → 1d Remplacement de M. SEGOND au sein du comité de pilotage pour le suivi du PDU constitué par le SMTD :
- M. Jackie AVENEL
- M. Alain SEGOND
- \rightarrow 1e Remplacement de M. SEGOND au sein de l'association Orchestre de Douai Région Hauts-de-France

<u>2/ RECOMPOSITION DE COMMISSIONS DE TRAVAIL CAD SUITE AU REMPLACEMENT DE M. SEGOND</u>

ightarrow 2a - Commission de travail CAD « Trame verte et bleue »

Mme Florence GERARD, M. Christophe DUMONT, M. Christian DORDAIN, M. Jean-Paul FONTAINE, M. Bruno VANDEVILLE, M. Jacky AVENEL, M. Jean-Michel SZATNY, Mme Annick LOUVION, M. Romuald SAENEN, M. Jean-Paul COPIN, M. Jean-Claude DHALLUIN, M. Alain WALLART, M. Claude HEGO, M. Alain SEGOND, M. Jean-Luc HALLE.

→ 2b - Commission de travail CAD « Habitat »

M. Jean-Claude DHALLUIN, Mme Nicole DESCAMPS-VOTTIER, Mme Marylise FENAIN, M. Alain SEGOND, M. Christian COURTECUISSE, M. Patrick MERCIER, M. Henri JARUGA, M. Jean-Paul FONTAINE, M. Christian DORDAIN, M. Alfred BOULAIN, Mme Brigitte BONNAFFE-LERICHE, Mme Annie GOUPIL, M. Jackie AVENEL, M. Frédéric CHEREAU, Mme Avida OULAHCENE.

Il vous est donc proposé, après avis favorable du bureau :

- de remplacer messieurs HATU et SEGOND au sein des organismes où ils représentaient respectivement la CAD: SIDEN SIAN EPCC Centre historique minier de Lewarde Commission locale de l'eau du SAGE Scarpe aval Comité de suivi du PDU du SMTD Orchestre de Douai Région Hauts-de-France.
- de recomposer 2 commissions de travail CAD dont était membre M. SEGOND : *la commission « Trame verte et bleue » et la commission « Habitat »,*
- et de procéder à de nouvelles élections aux fins de désignation des nouveaux représentants et membres, le vote ayant lieu pour chacune des élections à bulletin secret, sauf unanimité du Conseil communautaire pour un vote à main levée.

Après avoir décidé, à l'unanimité, de voter à main levée, pour chacune des élections, le Conseil a procédé aux opérations de vote.

1/ RESULTATS DES ELECTIONS POUR LE REMPLACEMENT DE M. HATU ET DE M. SEGOND AU SEIN DE DIVERS ORGANISMES

Ont été élus à l'unanimité des suffrages exprimés, au 1er tour :

→ 1a - au sein du SIDEN SIAN pour la compétence Eau potable

M. Jean-Paul FONTAINE, en remplacement de M. HATU

→ 1b - au sein de l'EPCC Centre historique minier de Lewarde

M Alain WALLART, représentant titulaire en remplacement M. SEGOND M. Pascal GEORGE, représentant suppléant de M. Alain WALLART

→ 1c - au sein de la commission locale de l'eau du SAGE Scarpe aval

Mme Edith BOUREL, en remplacement de M. SEGOND

→ <u>1d - au sein du comité de pilotage pour le suivi du PDU constitué par le</u> SMTD

Mme Monique PARENT, en remplacement de M. SEGOND

→ 1e - au sein de l'association Orchestre de Douai Région Hauts-de-France

Mme Marylise FENAIN, en remplacement de M. SEGOND

2/ RESULTATS DES ELECTIONS PORTANT RECOMPOSITION DES COMMISSIONS DE TRAVAIL CAD « TRAME VERTE ET BLEUE » ET « HABITAT » SUITE AU REMPLACEMENT DE M. SEGOND.

A l'unanimité des suffrages exprimés, les commissions sont recomposées comme suit

→ <u>2a - Commission de travail CAD « Trame verte et bleue »</u>
Mme Florence GERARD, M. Christophe DUMONT, M. Christian DORDAIN, M. Jean-Paul FONTAINE, M. Bruno VANDEVILLE, M. Jacky AVENEL, M. Jean-Michel SZATNY, Mme Annick LOUVION, M. Romuald SAENEN, M. Jean-Paul COPIN, M. Jean-Claude DHALLUIN, M. Alain WALLART, M. Claude HEGO, Mme Nicole DESCAMPS-VOTTIER, M. Jean-Luc HALLE.

→ 2b - Commission de travail CAD « Habitat »

M. Jean-Claude DHALLUIN, Mme Nicole DESCAMPS-VOTTIER, Mme Marylise FENAIN, M. Alain WALLART, M. Christian COURTECUISSE, M. Patrick MERCIER, M. Henri JARUGA, M. Jean-Paul FONTAINE, M. Christian DORDAIN, M. Alfred BOULAIN, Mme Brigitte BONNAFFE-LERICHE, Mme Annie GOUPIL, M. Jackie AVENEL, M. Frédéric CHEREAU, Mme Avida OULAHCENE.

(Suivent les signatures)
Pour Extrait Certifié Conforme
Pour le Président,
Le Vice-Président délégué,

20/12/2018 - 58

Date de la convocation : 13 Décembre 2018. Nombre de membres en exercice : 60. Quorum : 31 Présents :42 Pouvoirs : 8

Le Jeudi 20 Décembre 2018 à 18 heures, le Conseil de la Communauté d'Agglomération du Douaisis s'est réuni Salle Marceline du Parc des Expositions de Douai, sous la présidence de M. Christian POIRET, Président.

ÉTAIENT PRÉSENTS:

M. Jacques ELIAS, M. Bruno VANDEVILLE, M. Freddy KACZMAREK, Mme Marie-Pascale SALVINO, M. Gilles POULAIN, M. Christian DORDAIN, M. Claude HEGO, Mme Marylise FENAIN, M. Jean-Michel SZATNY, Mme Thérèse PARISSEAUX, M. Frédéric CHEREAU, Mme Annick LOUVION, M. Daniel SELLIERM. Jackie AVENEL, Mme Nadia BONY, Mme Françoise PROUVOST, M. Franz QUATREBOEUFS, M. Alfred BOULAIN, M. René LEDIEU, M. Lionel BLASSEL, Mme Florence GERARD, M. Alain WALLART, Mme Monique PARENT, M. Jean-Paul COPIN, M. Didier TASSEL, M. Francis FUSTIN, Mme Maryline LUCAS, M. Romuald SAENEN, M. Jean-Luc HALLE, M. Jean-Paul FONTAINE, M. Martial VANDEWOESTYNE, Mme Caroline SANCHEZ, M. Christian POIRET, Mme Nicole DESCAMPS-VOTTIER, M. Thierry PREIN, M. Alain MENSION, Mme Karine SKOTAREK, M. Lionel COURDAVAULT, M. Pascal GEORGE, M. Christophe DUMONT, M. Henri JARUGA, Mme Fatima LESPAGNOL.

EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR:

M. Alain BOULANGER (pouvoir à M. Didier TASSEL), M. Christian COURTECUISSE (pouvoir à Mme Marylise FENAIN), Mme Annie GOUPIL (pouvoir à M. Jean-Paul COPIN), Mme Nacéra SOLTANI (pouvoir à Mme Caroline SANCHEZ), Mme Cosette MARQUETTE (pouvoir à M. Lionel BLASSEL), M. Patrick MERCIER (pouvoir à M. Christian DORDAIN), Mme Johanne MASCLET (pouvoir à M. Christophe DUMONT), Mme Brigitte BONNAFFE-LERICHE (pouvoir à M. Freddy KACZMAREK).

EXCUSÉS:

Mme Avida OULAHCENE, M. Jean-Luc DEVRESSE, M. Guy CANNIE, M. Alain SEGOND, M. Jean-Pierre STOBIECKI, M. Jean-Claude DHALLUIN, M. Dominique RICHARD, Mme Claudine PARNETZKI, M. Jean-Jacques PEYRAUD, Mme Reine DEFRANCE.

ABSENTS REPRÉSENTÉS:

Mme Nadine MORTELETTE.

ASSISTAIENT ÉGALEMENT A LA RÉUNION :

Mme Catherine BLOT, Directeur Général des Services, M. Luc BERNARD, Directeur de l'Archéologie Préventive, M. Guy GEVAERT, Directeur Juridique, M. François LAURENT, Directeur de l'Administration Générale, M. Ludovic DENNIN, Directeur de l'Assainissement, M. Frédéric FUND, Directeur Eau potable, M. Thierry STAMP, Directeur Grands Projets, M. Paul-André KOTTELANNE, Directeur Financier, M. Guillaume BOUQUET, Contrôleur de Gestion, Mme Claire GOLSE, Directrice du pôle Cohésion Sociale-Habitat, Mme Myriam STANISLAWIAK, Directrice des Ressources Humaines, Mme Marie-Martine POIROT, Directrice du pôle Développement Territorial, M. Yves DELPLANQUE, Directeur du pôle Développement Economique, Mme POIRET Marion, Directrice de la Communication, M. Marc GROBELNY, Directeur pôle Aménagement, Réseaux et Environnement, Mme Elisabeth DANIELEWSKI, Directrice Prospective et financements extérieurs, M. Damien GOLEBIOWSKI, Responsable du service Technologies Information Communication.

22 - Questions diverses

22.2 – Demande de dérogation à la règle du repos dominical pour les commerces durant l'année 2019 – Communes de Douai/Dechy/Waziers - Avis de la CAD

Des dérogations au repos dominical peuvent être accordées par le Maire dans les conditions visées à l'Article L3132-26 du code du travail, modifié par la Loi n° 2016-1088 du 8 août 2016 - art. 8 (V) :

Dans les établissements de commerce de détail où le repos hebdomadaire a lieu normalement le dimanche, ce repos peut être supprimé les dimanches désignés, pour chaque commerce de détail, par décision du maire prise après avis du conseil municipal. Le nombre de ces dimanches ne peut excéder douze par année civile. La liste des dimanches est arrêtée avant le 31 décembre, pour l'année suivante. Elle peut être modifiée dans les mêmes formes en cours d'année, au moins deux mois avant le premier dimanche concerné par cette modification.

Lorsque le nombre de ces dimanches excède cinq, la décision du maire est prise après avis conforme de l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre dont la commune est membre. A défaut de délibération dans un délai de deux mois suivant sa saisine, cet avis est réputé favorable.

Suivant ces dispositions, messieurs les Maires des communes de Sin le Noble, Flers en Escrebieux, Douai, Dechy et Waziers ont saisi la CAD pour que le Conseil communautaire émette un avis sur l'ouverture des commerces de détail certains dimanches au cours de l'année 2019.

Les maires des communes de Sin le Noble et Flers en Escrebieux ont saisi la CAD aux dates suivantes :

- lettre de demande en date du 1^{er} octobre 2018 notifiée à la CAD le 3 octobre 2018 pour la commune de Sin le Noble.
- lettre de demande en date du 4 octobre 2018 notifiée à la CAD le 9 octobre 2018 pour la commune de Flers en Escrebieux.

Au vu des dates susvisées et de la date du Conseil communautaire de la CAD (20 décembre 2018), l'avis du Conseil communautaire sur les deux demandes émanant des maires des communes de Sin le Noble et Flers en Escrebieux est réputé favorable conformément aux dispositions de l'article L3132-26 du code du travail (plus de 2 mois).

Au regard leur date de dépôt (moins de 2 mois avant la date du Conseil), les demandes des trois autres Maires sont quant à elles à soumettre à l'avis de l'organe délibérant.

Elles vous sont présentées ci-après.

→ Conformément à la demande présentée par l'Union du Commerce Douaisien, Monsieur le Maire de la commune de Douai souhaite autoriser l'ouverture des commerces de détail, sauf bricolage, aux dates suivantes :

les dimanches : 13 janvier 2019 - 28 avril 2019 - 30 juin 2019 - 25 août 2019 - 6 octobre 2018 – 1^{er}, 8, 15, 22 et 29 décembre 2019.

→ Après analyse des demandes de plusieurs enseignes de la zone du Luc, Monsieur le Maire de la commune de Dechy souhaite autoriser l'ouverture des commerces de détail, aux dates suivantes :

les dimanches : 13 janvier 2019 – 30 juin 2019 – 25 août 2019 - 1^{er} septembre 2019 – 13 octobre 2019 – 10 et 24 novembre 2019 – 1^{er}, 8, 15, 22 et 29 décembre 2019.

ightarrow Suite à la demande d'une enseigne de la ZAC du Bas Terroir, Monsieur le Maire de Waziers souhaite autoriser l'ouverture des commerces de détail, aux dates suivantes :

les dimanches : 13 janvier 2019 – 30 juin 2019 – 24 novembre 2019 – 1^{er}, 8, 15, 22 et 29 décembre 2019.

Il vous est proposé, après avis favorable du bureau :

- d'émettre un avis favorable sur les demandes présentées ci-dessus déposées par messieurs les Maires de Douai, Dechy et Waziers,
- d'autoriser le Président ou son représentant délégué à signer tous les actes s'attachant à l'exécution de cette décision.

ADOPTÉ À LA MAJORITE (3 voix contre)

(Suivent les signatures)
Pour Extrait Certifié Conforme
Pour le Président,
Le Vice-Président délégué,